



Centre d'Etudes Doctorales
Lettres et Sciences Humaines
Formation Doctorale Tourisme, Patrimoine et Gestion Territoriale
Laboratoire des Etudes sur les Ressources, Mobilité et Attractivité

THÈSE

POUR L'OBTENTION DU DOCTORAT

Sous le thème

TOURISME ET PATRIMOINE A MARRAKECH : QUEL MODÈLE DE GOUVERNANCE DE LA PLACE DE JAMAÂ EL FNA ?

Réalisée par :
Mme. Amina Lamghari Moubarrad

Sous la Direction des Professeurs:
Said BOUJROUF

Co-Directeur:
Ouidad TEBBAA

Année Universitaire : 2022/2023

Table des matières

RÉSUMÉ	6
ABSTRACT.....	7
DÉDICACE	8
REMERCIEMENTS	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	10
A. Mise en contexte de la recherche	16
B. Problématique et hypothèse :	16
C. Présentation du terrain d'étude de la Place de Jamaâ el Fna.....	18
D. Positionnement théorique et approche scientifique de la recherche :	23
E. Méthodologie de recherche :	25
F. Structure de la thèse.....	31
 PARTIE I :LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE DU TOURISME ET DU	
PATRIMOINE : QUEL CADRAGE THÉORIQUE?	34
Introduction de la première partie.....	35
Chapitre 1 : Territoire, acteurs et action collective dans une place publique	36
Introduction.....	36
1. Le territoire : un reflet de sens et d'objectifs	37
1.1 Le territoire est un système dynamique et organisé.....	37
1.2 Le territoire et l'action publique des acteurs locaux	38
2. La Place publique.....	38
2.1 La place publique : est-elle un concept unifié ?.....	38
2.2 Que nous transmet la morphologie orthogonale d'une place publique ?.....	39
3. La dimension territoriale de la Place publique	40
3.1 La place publique est un espace d'action collective	41
3.2 La place publique : un espace dynamique et d'ancrage territorial.....	41
Conclusion chapitre 1	43
Chapitre 2 : Le couple touristification et patrimonialisation : un dualisme procuré	
pour atteindre le développement territoriale	44
Introduction Chapitre 2	44
1. La touristification, un processus multidimensionnel et une marche à suivre pour le	
développement économique et socioculturel.	45
1.1 Le tourisme une clé de voûte pour le développement économique;	46
1.2 Le tourisme une promesse de développement socioculturel.....	47
2. Patrimoine et patrimonialisation : du pacte social au pacte conventionnel	48
2.1 L'évolution de la notion du Patrimoine	48
2.1.1 Le Patrimoine culturel matériel	50
2.1.2 Le Patrimoine culturel immatériel	51
2.2. Le Patrimoine un concept de logiques diverses	52
2.2.1 Une logique identitaire.....	52
2.2.2. Une logique sociale.....	53
2.2.3. Une logique politique.....	53
2.2.4 Une Logique économique	53
2.2.5 Une logique touristique.....	53
2.3 La patrimonialisation, un processus composite d'enjeux territoriaux.	54
2.3.1 les phases du processus de la patrimonialisation	54
3. La Touristification et la patrimonialisation pour une coproduction territoriale	57
Conclusion chapitre 2	59

Chapitre 3 : De la gouvernance à la gouvernance territoriale du tourisme et du patrimoine.....	60
Introduction chapitre 3.....	60
1. La Gouvernance un concept lié à l'art et à la manière de gouverner.....	61
1.1 La définition chronologique de la gouvernance.....	61
1.2. La gouvernance en revue scientifique.....	63
2. La gouvernance, un concept adapté de l'entreprise au territoire	64
2.1 L'approche économique de la gouvernance	64
2.2 L'approche politique de la gouvernance.....	64
3. Du développement local vers une gouvernance territoriale.....	65
3.1 Du développement local au développement territorial	66
3.2 La gouvernance territoriale : une équation complexe face à la multiplicité d'acteurs	67
4. La gouvernance territoriale dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation	68
4.1. Le territoire du Tourisme	68
4.2 Le patrimoine universel conditionné par un plan de gestion	69
4.3 La gouvernance dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation.	71
Conclusion du Chapitre 3.....	72
Conclusion première partie	73
 PARTIE II: D'UNE ESPLANADE À UNE PLACE PUBLIQUE : TRAJECTOIRE ET CHANGEMENT PHYSIONOMIQUE ET CONCEPTUEL DE LA PLACE DE JAMAÂ EL FNA	 75
Introduction de la deuxième partie	76
Chapitre 1 : le territoire place de Jamaâ el Fna	77
Introduction Chapitre 1	77
1. La place publique, un concept occidental introduit dans la conception urbanistique de la Médina de Marrakech	78
1.1 D'une esplanade à une Place : une stratégie prospective vers une touristification.....	78
1.2. Le cadre juridique de la place de Jamaâ el Fna : des mesures pour la protection du patrimoine matériel et un vide législatif du patrimoine immatériel.....	83
1.3 Le cadre foncier de la place de Jamaâ el Fna.....	85
2.La place de Jamaâ el Fna un haut lieu de pouvoir et de commerce.....	86
2.1 La place de Jamaâ el Fna : un territoire de pouvoir	87
2.2. La place de Jamaâ el Fna un lieu multimodale	88
2.3. La place de Jamaâ el Fna, un territoire de commerce	90
Conclusion Chapitre 1.....	93
Chapitre 2 : La place de Jamaâ el Fna, des aménagements en faveur d'une touristification marchande.....	94
Introduction Chapitre 2	94
1. La place de Jamaâ el Fna : un lieu de déclenchement d'un développement touristique à Marrakech	95
1.1 La place de Jamaâ el Fna (1913-1956): premier quartier moderne et touristique à Marrakech	95
1.2 La place de Jamaâ el Fna 1973-1985 : un changement de cap pour des aménagements urbanistiques en faveur d'un tourisme en croissance	99
1.3. La place de Jamaâ el Fna (1980-2000) : une nouvelle division spatiale en faveur des activités touristiques.....	103
1.3.1 Domination des restaurateurs.....	103
1.3.2 L'herboristerie dans la place : un savoir-faire perdu face à une multiplicité de commerçants déguisés	107

1.3.3 L'expansion des bazars	108
1.3.4 La domination des tatoueurs de henné	109
2. La place de Jamaâ el Fna : un foyer de culture savante	110
2.1 Une place pas comme les autres	110
2.1.1 La place de Jamaâ el Fna (XVII ^{ème} Siècle , 1956) : un réceptacle culturel et une notoriété internationale	112
2.1.2 Le Hlayqi à la place de Jamaâ el Fna : une sensibilité artistique, un cursus de transmission et une reconnaissance du savoir de l'oralité	114
2.2 Les moments insolites de la place de Jamaâ el Fna (1970)	116
2.2.1 Les cafés Matich et la petite Sorbonne de Marrakech : Lieux d'une affluence multiculturelle	117
2.2.2 Exposition-manifeste dans la place Jemaa El-Fna en 1969	117
2.2.3 La place de jamaâ el Fna un lieu de révolution du théâtre marocain.....	118
2.3 Place Jamaâ el fna (1970-2000) entre ultime génération de transmission et continuité du processus de patrimonialisation	118
Conclusion Chapitre 2.....	122
Chapitre 3 : La place de Jamaâ el Fna patrimoine matériel et immatériel de l'Humanité	123
Introduction Chapitre 3	123
1. À l'origine d'une patrimonialisation matérielle de la Place Jamaâ el Fna	124
1.1 La dix-neuvième conférence de l'Unesco pour une protection des centres historiques du monde.....	124
1.2 Une volonté royale met en éveil les acteurs institutionnels et leur rappelle l'importance du patrimoine matériel des Médinas du Maroc.....	126
2. La patrimonialisation de l'oralité de la place Jamaâ el Fna : un processus exogène	127
2.1 Un résultat scientifique à l'origine d'une patrimonialisation de l'oralité de la place Jamaâ el Fna.....	127
2.2 Les recommandations royales pour la patrimonialisation de l'oralité de la place de Jamaâ el Fna.....	128
3. Des labels en faveur d'une touristification marchande.....	130
3.1 Une pression touristique au détriment du patrimoine matériel dans la place de Jamaâ el Fna.....	130
3.2.1 Les acteurs de la patrimonialisation de la place Jamaâ el Fna.....	133
3.2.2 La patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna : des actions de sauvegarde sans continuité.....	134
3.2.3 Une désappropriation des conteurs de leur territoire place de Jamaâ el Fna	136
3.3 La place Jamaâ el Fna en 2021 : un territoire dominé par le commerce.....	137
Conclusion Chapitre 3.....	143
Conclusion de la deuxième partie	144
PARTIE III : LA GOUVERNANCE DE LA PLACE DE JAMAÂ EL FNA DANS LE CONTEXTE DE LA PATRIMONIALISATION ET DE LA TOURISTIFICATION	146
Introduction de la Troisième partie	147
Chapitre 1 : Quel modèle de gouvernance connaît le territoire de la place de Jamaâ el Fna?	148
Introduction Chapitre 1	148
1. Le cadre Structurel du territoire de la place de Jamaâ el Fna : Un grand décalage entre les attributions officielles des acteurs locaux et le positionnement patrimonial et touristique de la Place Jamaâ el Fna.	150
1.1 Acteurs publics locaux du territoire Place Jamaâ el Fna	150
1.1.1 La Direction régionale de la Culture	150
1.1.2 La délégation régionale de tourisme	150

1.1.3 La Wilaya.....	151
1.1.4 Le Conseil Régional de la région Marrakech Safi	151
1.1.5 La Commune.....	152
1.1.6 La Sureté Nationale.....	152
1.1.7 L'Agence urbaine.....	152
1.1.8 Département de l'Habitat et de la politique de la ville	153
1.1.9 L'office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires(ONSSA)	153
1.2. Les acteurs privés : Associations des métiers de la Place Jamaâ el Fna.....	158
1.2.1 L'activité avec location temporaire de l'espace public.....	158
1.2.2 Activités commerciales autorisées mais sans location temporaire de l'espace public	160
1.2.3 Activités commerciales informelles.....	160
1.2.4 Les activités économiques limitrophes de la place	160
1.2.5 Acteurs privés pratiquants l'oralité	161
1.3 La société civile	165
1.3.1 Association Al Muniya pour la sauvegarde et la revivification du Patrimoine	166
1.3.2 Société Protectrice des Animaux et de la Nature (SPANNA).....	167
1.4 L'UNESCO	170
2. Le cadre relationnel entre les acteurs de la touristification et de la patrimonialisation de la Place Jamaâ el Fna	171
2.1 Une Coopération quasi-inexistante entre les acteurs de la touristification et de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna.....	171
2.2 La touristification et la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna : une source de divergence des acteurs territoriaux	172
2.3 Le conflit caractérise la gouvernance de la touristification et de la patrimonialisation du territoire de la place de Jamaâ el Fna.....	173
3. Le Cadre stratégique de la touristification et de la patrimonialisation de la Place Jamaâ el Fna.	174
3.1. la place de Jamaâ el Fna: un territoire sans stratégie de gouvernance de touristification et de patrimonialisation.....	174
3.2 a place de Jamaâ el Fna: un territoire sans vision locale effective de ses acteurs....	175
4. Le monopole décisionnel règne sur la gouvernance de la touristification et de la patrimonialisation du territoire Place de Jamaâ el Fna	178
5. Cadre communicationnel entre les acteurs du territoire Place Jamaâ el Fna.....	179
5.1 Le Contexte de la communication entre acteurs publics	179
5.2. Contexte de la communication entre acteurs publics et les associations des acteurs pratiquants dans la place Jamaâ el fna et la société civile	183
5.3. État de la communication entre associations des métiers privés dans la place de Jamaâ el fna	185
5.4. État de la communication entre associations des pratiquants du patrimoine oral dans la place de Jamaâ el fna et la société civile s'occupant du patrimoine représentée par l'Association Al Muniya.....	185
6. Analyse et discussion des résultats de la gouvernance du territoire de la place de Jamaâ el Fna dans le contexte de touristification et de la patrimonialisation.....	186
Conclusion Chapitre 1.....	193
Chapitre 2 : Le projet royal de la requalification de la Place Jamaâ el Fna, une initiation des acteurs à la gouvernance territoriale	194
Introduction Chapitre 2	194
1. La théorie des conventions une base de gouvernance territoriale.....	195
1.1 La notion de convention.....	195
1.2 La théorie de convention un outil de compréhension et de coordination entre acteurs.	196
1.3 La convention, un dispositif de gouvernance territorial	197

1.4 Développement territorial et conventions au Maroc.....	198
2. Le projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	198
2.1 Des études menées par les acteurs pour la réalisation des objectifs tracés.....	198
2.2 La gouvernance du projet royal de requalification de la place de Jamaâ el Fna, une opportunité pour une réflexion globale du territoire.....	201
2.3 La place de Jamaâ el Fna : Une vision vers un projet de territoire	204
3. Proposition de vision pour le modèle de gouvernance du territoire de la place de Jamaâ el Fna dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation	206
Conclusion du Chapitre 2.....	217
Conclusion troisième partie	218
Conclusion Générale	220
Apports et perspectives de la recherche.....	225
Limites de la Recherche.....	226
Bibliographie.....	227
Document et Sites officiel.....	237
Liste des tableaux.....	239
Liste des schemas.....	239
Liste des cartes et plans.....	240
Liste des graphiques.....	240
Liste des photos.....	240
Liste des illustrations	241
Liste des encadrés	241
Annexe	242

RÉSUMÉ

Nous avons entrepris cette recherche sur la base d'une problématique de gouvernance, liée à multiples facteurs. Plusieurs voix s'élèvent depuis quelques années pour la sauvegarde du patrimoine marocain, matériel et immatériel. La place Jamaâ el Fna est au cœur d'une polémique de gouvernance. Les acteurs concernés, chacun depuis sa vision, de statut public ou privé, sont responsables de la gouvernance territoriale, dans le cadre d'une vision commune, pour « toutistifier » et « patrimonialiser » la place de Jamaâ el Fna. Il s'agit de créer une dynamique économique autour d'un espace aménagé pour couvrir un panel d'activités humaines, tout en conservant l'authenticité du patrimoine oral ainsi que toutes les représentations d'un patrimoine ancestral, lié à la place.

Avant d'effectuer une recherche approfondie sur un sujet aussi consistant et riche en rebondissements situationnels, nous avons abordé plusieurs questions d'ordre théorique, historique et juridique afin de mieux cerner la problématique que pose la question de la gouvernance. Une gestion institutionnalisée et qui prône le changement dans la conservation de l'authenticité de la place de Jamaâ el Fna, une esplanade doublement classée par l'Unesco en tant que patrimoine matériel en 1985 et chef d'œuvre du patrimoine oral immatériel de l'Humanité en 2001.

Plusieurs divergences ont été relevées dans le processus de la gouvernance, telle qu'elle est perçue différemment par les acteurs publics et privés. C'est le fond de la problématique qui compromet toute initiative de créer un équilibre et une articulation entre la touristification et la patrimonialisation de la place Jamaâ el Fanaa.

Notre recherche, donc, est axée sur le contexte de la touristification et de la patrimonialisation de la place Jamaâ el Fna. Deux axes fondamentaux qui consolident simultanément, et l'authenticité et l'attractivité économique de la place de Jamaâ el Fna.

Aussi, notre recherche serait de vérifier la conformité de la gouvernance avec les modalités de l'approche territoriale. Et partant des déséquilibres recensés par les chercheurs, nous allons mettre un focus sur les procédés ayant été mis en place par l'état pour atteindre les objectifs d'une stratégie nationale, visant à consolider une articulation entre la touristification et la patrimonialisation, pour un développement territorial endogène.

Il s'agit en parallèle d'évaluer les items révélateurs d'une gestion transversale, en abordant la coordination, la communication, le respect des cahiers de charge et d'un référentiel de valeurs communes prédéterminé. Ce n'est pas tout, d'autres segments sont traités à travers le développement de notre recherche. Pour cela nous nous sommes appuyés sur une méthodologie qui repose sur plusieurs grilles d'analyse multidimensionnelle.

ABSTRACT

We undertook this research on the basis of a governance issue linked to a number of factors. For some years now, a number of voices have been raised in favour of safeguarding Morocco's tangible and intangible heritage. The Place Jamaa el Fna is at the heart of a governance controversy. The players involved, each with their own vision, whether public or private, are responsible for territorial governance, within the framework of a shared vision, to "touristification" and "heritage" Jamaa el Fna Square. The aim is to create an economic dynamic around a space that has been developed to cover a range of human activities, while preserving the authenticity of the oral heritage and all the representations of an ancestral heritage linked to the square.

Before carrying out in-depth research into such a substantial subject, rich in situational twists and turns, we addressed a number of theoretical, historical and legal questions in order to gain a better understanding of the issues raised by the question of governance. Institutionalized management that advocates change in order to preserve the authenticity of Jamaa el Fna square, an esplanade that was twice classified by UNESCO as a tangible heritage site in 1985 and a masterpiece of the intangible oral heritage of humanity in 2001.

A number of discrepancies have been identified in the governance process, as perceived differently by public and private players. This is the root of the problem that compromises any initiative to create a balance and link between the touristification and heritage enhancement of Jamaa el Fanaa Square.

Our research, therefore, focuses on the context of the touristification and heritage enhancement of Jamaa el Fna Square. Two fundamental axes that simultaneously consolidate the authenticity and economic attractiveness of Jamaa el Fna Square.

Our research would therefore be to verify the conformity of governance with the modalities of the territorial approach. On the basis of the imbalances identified by the researchers, we will focus on the processes put in place by the state to achieve the objectives of a national strategy aimed at consolidating the link between tourism and heritage for endogenous territorial development.

At the same time, the aim is to evaluate the items that reveal cross-functional management, by looking at coordination, communication, compliance with specifications and a predetermined set of shared values. But that's not all: other segments are covered in the development of our research. To do this, we used a methodology based on several multidimensional analysis grids.

DÉDICACE

Je dédie ce travail en guise de reconnaissance à :

Mon mari,

Les mots ne sauront exprimer mes remerciements pour ton soutien et encouragements. Tu as cru en moi.

Ma mère,

Sans vous, je ne serais ce que je suis aujourd'hui ; vous avez tout fait pour me soutenir. Je vous remercie du fond de mon cœur. Merci MAMAN.

Mon Papa,

Votre absence est une grande présence. Vous êtes toujours dans mon cœur et mon esprit.

Ma sœur et mes frères,

Vous étiez toujours là pour me soutenir. Vous êtes mes meilleurs amis à qui je dis : Merci beaucoup M.K.J.

Ma fille,

Tu es la source de mon énergie; tu es ma force

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Monsieur le Professeur Saïd Boujrout, qui m'a encadré tout au long de cette thèse et qui m'a fait partager ses brillantes intuitions. Qu'il soit aussi remercié pour sa gentillesse, sa disponibilité permanente et pour les nombreux encouragements qu'il m'a prodigués. Cette thèse est le fruit d'une collaboration de plus de cinq années avec lui.

C'est à ses côtés que j'ai compris ce que rigueur et précision voulaient dire. Je vous suis très reconnaissante; pour votre soutien, votre encadrement inestimable et pour la confiance que vous avez placée en moi. Je tiens à remercier également ma co-encadrante la professeur Mme Ouidad Tebaâ pour sa confiance et ses encouragements.

J'adresse tous mes remerciements aux Professeurs qui m'ont fait l'honneur d'accepter d'être rapporteurs de cette thèse.

Le Professeur Mr Ghiffi Noufel de la faculté des sciences juridiques et économiques Cadi Ayyad, qui m'a aussi prodigué de nombreux conseils. Votre générosité me comble, votre appui inconditionnel et votre encadrement m'ont éclairé le chemin de la recherche.

Ma gratitude est adressée également à tous mes professeurs. Vous m'avez tout donné ; le savoir, la sagesse, la méthodologie de travail et le secret de la réussite. Plus que cela, vous m'avez traité avec respect et considération.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes auxquelles j'ai eu recours, qui ont répondu avec calme et patience aux questions de mes entretiens. Un grand merci aussi à tous les pratiquants (hlayqis, bazaristes, ...etc) de la place de Jamaâ el fna.

Je n'oublie pas mes amis, et à toute l'équipe de mon laboratoire de recherche LERMA qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail de recherche.

Que tous ceux qui n'ont pas été cités nommément trouvent ici l'expression de mes remerciements et de ma sincère gratitude.

Amina Lamghari Moubarrad

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La gouvernance fait partie du Programme National du Gouvernement (PNG) du Maroc depuis octobre 1999. En effet, elle est devenue consigne à suivre depuis l'étude produite par le Ministère de la Prévision Économique intitulée « le nouveau rôle économique et social de l'État », qui rentre dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui s'inscrit dans le Plan Cadre des Nations Unies d'Aide au Développement¹. Ce plan a parmi ses objectifs de contribuer à la réalisation de:

- Gouvernance démocratique et régionalisation avancée ;
- Développement inclusif durable ;
- Inclusion économique;
- Réduction des inégalités et des vulnérabilités.

Selon le (PNUD, 1997), la gouvernance est **«Un mode d'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux»**.

La Gouvernance est un concept qui est défini par l'intégration des acteurs dans le processus de gestion du territoire. Pour Carrier et Côté la gouvernance « [...] fait appel aux stratégies des acteurs, aux interactions qu'ils ont, à la mise en commun d'objectifs et de moyens qui dépassent chacun d'eux pris individuellement » (Carrier et Côté, 2000). La gouvernance donc se base sur la multiplicité des acteurs et leur implication dans la mise en œuvre d'un objectif commun.

Constitutionnalisée au Maroc en 2011², la gouvernance est un des fondements de l'organisation territoriale qui s'exprime par une régionalisation avancée basée sur la décentralisation. Celle-ci est « le transfert de pouvoir et des responsabilités du centre vers la périphérie » (Lemieux2001).

Par conséquence, la gouvernance locale s'exprime par un transfert de pouvoir du centre vers les instances régionales ou locales pour atteindre une démocratie locale et un

¹ PNUD au Maroc; <https://www.undp.org/fr/morocco/propos>

² Article 1 de la constitution 2011« Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire, et sociale. Elle est fondée sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative, et les principes de bonne gouvernance et de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, en mettant l'accent sur le fait que l'organisation territoriale du royaume est décentralisée basée sur la régionalisation avancée»

développement territorial durable qui produit l'équilibre entre les dimensions économiques, socioculturelles, et humaines.

De ce fait, les responsables délégués ont le devoir de gérer les affaires des citoyens de proximités conjointement avec les collectivités territoriales et se doivent être garants d'appliquer les mécanismes de la bonne gouvernance locale qui reposent sur la transparence, la responsabilité, la concertation, la communication ainsi que prendre en compte la participation et l'adhésion des citoyens dans l'action publique.

De plus, la notion du territoire au Maroc est au centre des discours des institutions gouvernementales et non gouvernementales et le développement territorial durable visé est « pensé comme un processus qui relève d'une dynamique d'actions collectives, intentionnelles et finalisées » (Angeon et al. 2007, p 47). Ainsi, la gouvernance locale est renforcée et produite par une approche territoriale.

Le Maroc vise un développement durable à l'image de la définition du Rapport Brundtland, un développement qui permet de « [...] s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (CMED, 1989, pA7). Plusieurs auteurs tels que Theys (2002), Laganier, Villalba et Zuindeau (2002) soulignent que le territoire est une constituante primordiale à la mise en œuvre du développement durable. Ceci est aussi exprimé dans l'article 28 de l'Agenda 21 (UNCED, 1992) qui met en avant l'approche territoriale pour atteindre les objectifs du développement durable.

Le lien entre le développement durable et le territoire est exprimé par la nature composite et multidimensionnelle de ce dernier. Selon (Lévy et Lussault, 2003) le territoire comprend trois dimensions : Identitaire car c'est une entité spatiale dotée d'un nom, d'une histoire, d'un patrimoine et approprié par des groupes sociaux qui l'habitent et le façonnent ; matérielle qui résulte de l'aménagement de l'espace et sa dynamique temporelle ; et organisationnelle car il est construit par une organisation des acteurs sociaux et institutionnels qui entreprennent des relations hiérarchiques, de domination, de solidarité et/ou de complémentarité.

Par conséquent, un développement territorial endogène est basé sur la volonté de tous les acteurs du territoire d'agir, de participer et d'adhérer à sa construction en élaborant une stratégie collective pour le rendre plus attractif et plus compétitif. Ultime objectif : un développement territorial capable de se positionner au niveau des standards de la mondialisation.

Une vision consolidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI a précisé lors de plusieurs discours prononcés à l'année 2013 l'importance de la culture, du patrimoine et du tourisme dans le développement humain comme suit :

Encadré N° 1: différents extraits des visions royales relatives au patrimoine

« La culture constitue de nos jours un levier fondamental pour la création, l'innovation, le ressourcement spirituel et l'affirmation de la personnalité nationale. Elle est le catalyseur qui dynamise notre société, une société aussi fière de ses affluents pluriels et de sa civilisation séculaire, qu'elle est attachée à sa diversité et à son ouverture sur le monde. ». **(Extrait du discours royal du 20 août 2013 à l'occasion de la révolution du Roi et du Peuple).**

« Nous nous attachons à donner à la culture toute l'importance et tout l'intérêt qu'elle mérite. Nous sommes, en effet, convaincus qu'elle est le ciment de la cohésion de la nation, et le miroir de son identité et de son authenticité. Le Maroc, riche de son identité plurielle aux multiples affluents linguistiques et ethniques, possède un patrimoine culturel et artistique digne d'admiration. Il appartient donc au secteur culturel de traduire concrètement cette diversité. Il devrait encourager toutes les formes d'expression créatrices, aussi bien celles en harmonie avec notre patrimoine séculaire que celles en phase avec le goût moderne, dans ses styles et ses genres, multiples et variés, et ce, dans une démarche où se conjuguent et se complètent les traditions ancestrales et les créations modernes. » **(Extrait du discours royal à l'occasion du 14^{ème} anniversaire de la Fête du Trône le 30 juillet 2013)**

« Notre vision quant à la mise à niveau de ce secteur (Tourisme) que nous considérons comme pivot du développement afin que Notre pays puisse bénéficier des parts du marché touristique qu'il mérite au niveau international et dans la zone prometteuse de la Méditerranée, notre objectif étant de réhabiliter le secteur du tourisme en tant que secteur économique d'une grande priorité.

Dans notre conception, le tourisme, outre qu'il constitue une activité économique de grande importance, représente une culture et un art de communication avec l'autre. Sous cet angle, son développement requiert une exploitation judicieuse de nos potentialités naturelles riches et variées et de notre patrimoine civilisationnel et culturel séculaire ;(...).». **(Extrait du discours royal lors des Assises Nationales du tourisme en 2013)**

Source : Site officiel du Ministère de la Jeunesse, la Culture et la
Communication <https://mjcc.gov.ma/fr/messages-royaux/>

Dans ce sens, le dahir 1-15-83 du 7 juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n°111_14 relative aux régions comprend l'article 91 qui précise que parmi les domaines des compétences partagées entre l'État et la région : La promotion du tourisme et la valorisation du patrimoine culturel de la région et de la culture locale. Pour ce fait, un certain nombre de projets du Pays ont donc envisagé la culture non seulement comme une source de richesse identitaire et sociale, mais aussi comme une ressource dotée d'un potentiel à dimension économique notamment à travers le tourisme culturel.

De ce fait, les acteurs locaux sont affrontés à appliquer une gouvernance locale par

approche territoriale qui met en avant les ressources patrimoniales territoriales tout en les préservant afin d'atteindre un développement économique, culturel et social.

Dans cette optique, de nouveaux éléments de dépenses sont développés autour de la culture, dont le patrimoine est l'une des composantes majeures et sa valorisation est considérée en tant qu'élément central de son attractivité territoriale.

Le terme patrimoine désigne ce qui nous est parvenu des générations précédentes et qu'un groupe humain juge devoir transmettre aux générations futures.

Cette définition générique, réunit par conséquent des catégories extrêmement variées, englobant notamment le patrimoine culturel matériel et immatériel, et le patrimoine naturel. Néanmoins, le patrimoine n'est considéré en tant que tel que s'il y a tris, choix et consensus d'un groupe social pour le sélectionner, le reconnaître et le mettre en valeur. C'est ce qu'on appelle le processus de patrimonialisation (A. Skounti, 2010).

La patrimonialisation « est le processus de mise en patrimoine, ou plus précisément le processus de reconnaissance et de mise en valeur, d'un espace, d'un objet ou d'une pratique reconnue comme patrimoine » (O. Sandri, 2013, p22). Cela veut dire qu'il s'agit d'abord d'une contemplation d'un groupe social pour voir ensemble ce qu'il juge porteur de valeur patrimoniale, autrement dit, d'une valeur commune. C'est la notion du bien commun. En réalité, c'est le citoyen qui décide de créer un patrimoine. Le simple fait de l'ancienneté ne crée pas la valeur. Cette contemplation va mener le groupe social vers une reconnaissance. Laquelle reconnaissance doit mener vers l'appréciation des vraies valeurs, qui doivent être préservées, transmises et mises en valeurs. De ce fait, la sauvegarde du patrimoine, implique une clarification des objectifs poursuivies afin d'orienter l'action publique vers des pratiques cohérentes ce qui n'est manifestement pas toujours le cas en la matière.

À ce titre, la préservation du patrimoine a pour objet d'assurer la pérennité d'un bien commun dans le respect de la multiplicité des valeurs et des informations qu'elle recèle, et sa touristification a pour fonction de le mettre en valeur par sa mise en tourisme.

Le patrimoine, est strictement lié à la chaîne des autres capitaux de développement économique et se dote de plusieurs logiques structurantes : Dans une logique identitaire, Di Méo (1995), H., Hirczak, M. & Senil, N. (2006) expliquent que le patrimoine renforce l'identité du groupe. Il immobilise un groupe d'individus autour d'une identité commune « le Nous » parce qu'il exprime la spécificité culturelle d'un territoire approprié par un groupe d'individu. Pour Gravari-Barbas (1996), Guérin (2008), Veschambre (2007) et Vernières, M.

(2015) et Paquette.J (2012) il se présente également dans les projets politiques comme moyen de développement. C'est une ressource économique pour divers acteurs (Grefe, 1990-1999-2003), Peyrache-Gadeau et Pecqueur, (2004) ; Barrère & al., (2005) ; Landel et Senil, (2009 ; et Mansour.M (2018). Il a aussi une dimension sociale (Colletis&Pecqueur, 1993) manifestée par son caractère spécifique localisé et non reproductible. Et il constitue aussi une attractivité touristique pour le territoire qui l'abrite. De ce fait il est utilisé par le tourisme (Cuvelier & al., 1994, Lazzarotti & Violier, 2007, Duval, 2007).

La valorisation du patrimoine est généralement liée au développement du tourisme qui est défini par les institutions nationales et internationales en tant que levier de développement économique durable et social des territoires. Il est régi par la charte du tourisme durable de 1995 qui l'engage à contribuer au développement durable s'il est assurément intégré dans le milieu naturel, culturel et humain.

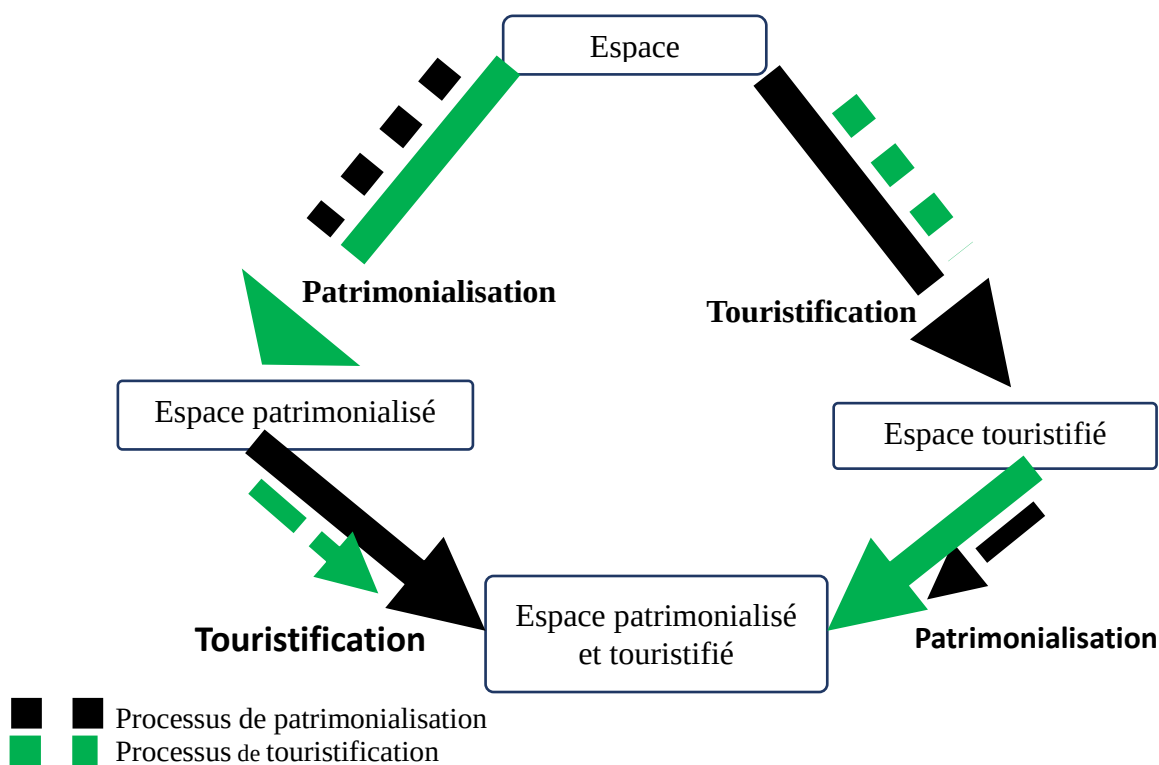
Cependant, Le qualificatif culturel accolé au tourisme est désigné comme un pléonasm selon Josquin Barré, car le mot tourisme au XVIII ème siècle faisait référence au culturel puisqu'il était une forme de formation culturel qui nécessitait le déplacement des aristocrates anglais à Rome (Le Grand Tour). Il permet l'ouverture sur toutes les formes des civilisations humaines, et c'est la curiosité humaine qui détermine sa pratique. Michel Colardelle (1995) explique que les autres types de tourisme sont juste une segmentation pour des raisons économiques et le caractère culturel reste intrinsèque à la pratique de cette activité car il « repose largement sur l'appétit de découverte d'autres lieux, d'autres civilisations, d'autres manières de vivre » (R. Knafo, 2018). Par conséquent le tourisme agit sur les territoires moyennant des pratiques et des services touristiques à des degrés divers (Lazzarotti.1994). Ce processus de mise en tourisme est désigné chez les chercheurs francophones par la touristification.

Selon (O. Sandri 2013) « La touristification est un processus d'élaboration des espaces touristiques, parfois utilisé comme synonyme de mise en tourisme. ». Ce processus résulte d'une mobilité qui répond à une demande de récréation des individus qui procurent la découverte. Toutefois, cette doctrine de chercheurs souligne que les deux processus de la touristification et de la patrimonialisation sont interdépendants et que le patrimoine est « l'immobile du tourisme et réciproquement encore » (Lazzarotti et Violier, 2007). Ils sont interdépendants et complémentaires.

Il en résulte que les deux processus de patrimonialisation et de touristification sont menés à cheminer ensemble malgré qu'ils aient des logiques différentes. L'un est le résultat

d'une démarche intellectuelle mentale et sociale, c'est la logique de sauvegarde et de transmission, tandis que l'autre est basée sur une logique de croissance économique : «On gère un capital économique pour l'accroître et un "1patrimoine pour le transmettre" (Hugon, 2004).

Schéma n° 1: L'articulation entre les deux processus de patrimonialisation et de touristification



Source : (O. SANDRI, 2013)

C'est dans cette optique que nous traitons les deux concepts de touristification et de patrimonialisation mais cette relation de causalité et d'articulation entre les deux processus n'est pas facilement accessible. Elle présente des enjeux économiques, politiques et culturels. Mais c'est l'enjeu de la gouvernance des territoires du tourisme et du patrimoine qui nous intéresse le plus ; car la touristification irréfléchie ou mal préparée entre les différents acteurs « peut transformer le patrimoine et les espaces patrimonialisés en marchandise (commodity) » (O. SANDRI, 2013).

Guillemot et all. (2008) expliquent que la gestion du territoire touristique et patrimonial renvoie à la compétence des acteurs à valoriser les ressources locales, en se basant sur leurs richesses historiques, naturelles, économiques et sociales. C'est en effet, une organisation collective animée par les acteurs qui la composent dont la gouvernance doit permettre de « mettre l'accent sur les logiques et les intérêts de chacun des acteurs » (F. Gerbaux, V.

Boudières et Marcelpoil, 2010) afin de créer un équilibre entre la touristification et la patrimonialisation.

A. Mise en contexte de la recherche

La Médina de Marrakech, ou plutôt le Maroc en tant que destination touristique mondiale est reconnue par l'exclusivité de « la place de Jamaâ el Fna » doublement classée par l'Unesco en tant que patrimoine matériel en 1985 et chef d'œuvre du patrimoine oral immatériel de l'Humanité en 2001.

Cette place a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs de différentes disciplines. Il est d'ailleurs très difficile d'épuiser la bibliographie sur la place emblématique de Marrakech. Les écrits scientifiques ont démontré sa richesse culturelle orale et ont dénoncé la vulnérabilité de son patrimoine immatériel face au tourisme. Nous citons dans ce sens les nombreux travaux pionniers d'Ahmed Skounti, Ouidad Tebbaa, Abderrahmane El Malhouni, aussi la thèse de Doctorat de Mina Hilali (2015) dans laquelle elle démontre, en s'appuyant sur une étude quantitative, l'impact du tourisme sur la place après sa patrimonialisation à partir de 2001, et dont résulte, surtout, le rétrécissement de l'espace culturel immatériel de la halqa¹ et l'expansion de l'espace marchand (restaurants et commerces), etc.

Le patrimoine immatériel de ce territoire agonise aujourd'hui ! Il se présente étant victime d'une touristification marchande, d'une défiguration du patrimoine matériel, d'un appauvrissement du patrimoine immatériel ainsi qu'elle présente un lieu de mendicité et « d'atteinte » aux droits de l'Homme (O.Tebaa ,2011). Cependant, aucune étude n'a traité ce territoire en s'intéressant à sa gouvernance. Afin de comprendre ce constat de déséquilibre entre sa touristification et sa patrimonialisation, nous allons essayer dans cette recherche de comprendre la gouvernance territoriale de la place de Jamaâ el Fna dans le contexte de sa touristification et de sa patrimonialisation car tous les deux nourrissent mutuellement la place de Jamaâ el Fna et font d'elle un espace économique d'altérité et d'authenticité.

B. Problématique et hypothèse :

C'est dans le contexte de gouvernance du duo « Tourisme- Patrimoine » relevés du territoire soumis aux décideurs locaux que notre travail de recherche a pour but d'analyser la gouvernance locale du territoire Place de Jama el Fna : S'inscrit-il- réellement dans la nouvelle approche de développement du Maroc basée sur le territoire ?

¹Halqa : la forme circulaire de l'auditoire pour voir un spectacle

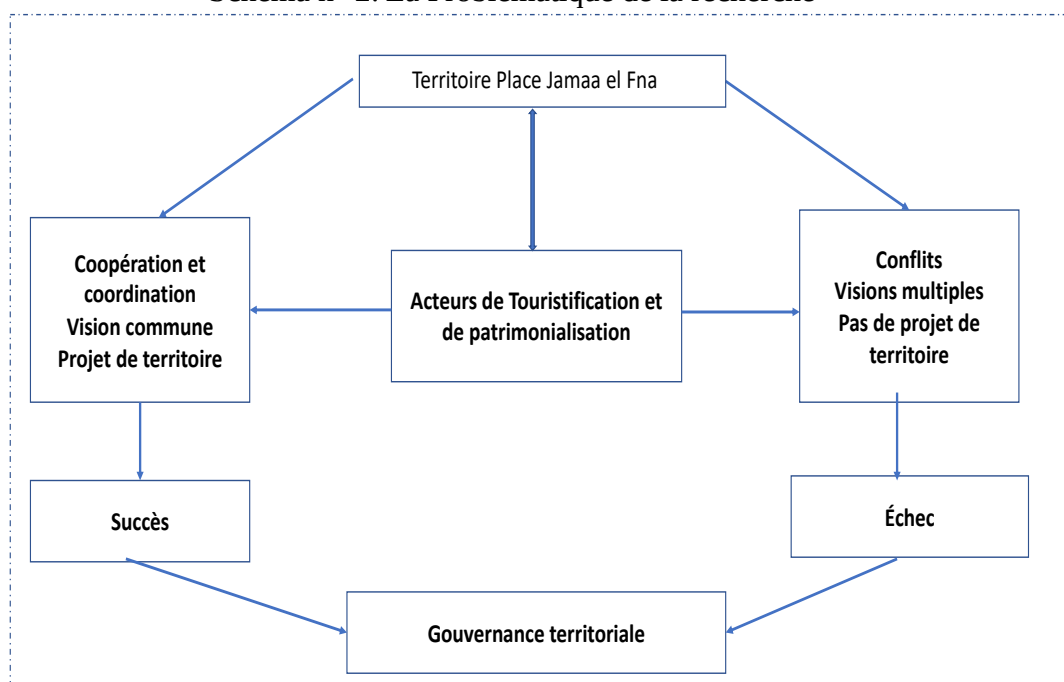
De ce fait, nous soulevons plusieurs questions concernant la gouvernance de cette place :

1. Qui sont les acteurs de touristification et de patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna ?
2. Quelle coordination des politiques publiques et quelles stratégies adoptées par les acteurs du territoire de la place de Jamaâ el Fna afin d'assurer la préservation et la reproduction de ses patrimoines (matériel et immatériel) et sa mise en tourisme ?
3. Y-a-t-il une articulation, une convergence ou divergence et conflit entre les différentes stratégies ou projets des acteurs de la place de Jamaâ el Fna ?
 - Comment se gouverne donc ce territoire dans des contextes de touristification et de patrimonialisation ?
 - Quel impact sur la conservation de son patrimoine matériel, et la préservation et la reproduction de son patrimoine immatériel ? Y-a-t-il une mise en valeur de ses patrimoines ?
4. Le territoire de la place de Jamaâ el Fna présente-t-il un seul projet de territoire fédérateur entre les deux processus de touristification et de patrimonialisation, ou un territoire des projets de différents acteurs?

Toutes ces questions **constituent** le socle de notre problématique que nous formulons comme suit :

« Quelle gouvernance locale du territoire de la place de Jamaâ el Fna dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation ? »

Schéma n° 2: La Problématique de la recherche



Source: Amina Lamghari Moubarrad, 2019

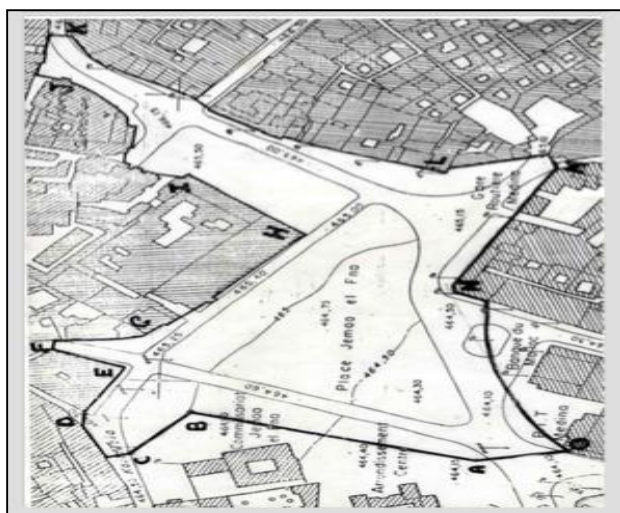
Hypothèse :

La gouvernance locale du territoire de la place de Jamaâ el Fna est inadaptée à nos jours à l'approche territoriale, ce qui ne lui permet pas une articulation entre sa touristification et sa patrimonialisation, notamment de conserver, de préserver, de reproduire et de mettre en valeur ses patrimoines ainsi que de présenter un projet de territoire et non pas un territoire de projets pour les différents acteurs.

C. Présentation du terrain d'étude de la Place de Jamaâ el Fna

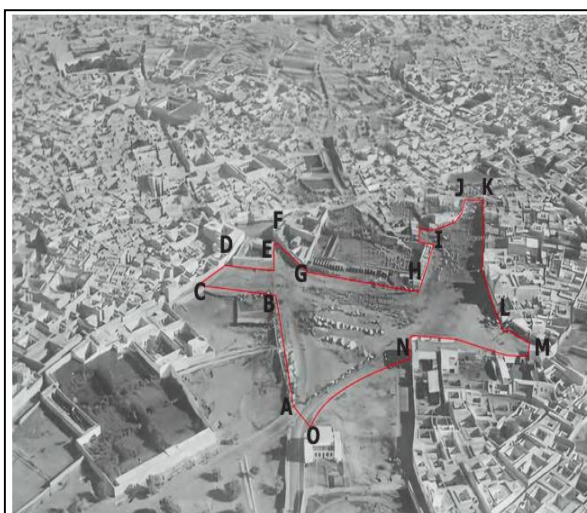
Notre recherche porte sur l'étude de la gouvernance locale d'une Place publique déclarée en tant que telle depuis sa classification zone *non aedificandae* par le dahir de 1922 et aussi du tourisme et du patrimoine matériel et immatériel de l'Humanité classée par l'Unesco.

Carte n° 1: Carte des points de superposition des bornes de la place de Jamaâ el Fna définies par l'arrêt vizirial de 1921.



Source : Conservation Régionale de culture et patrimoine de Marrakech

Photo n° 1: Photo aérienne de la place de Jamaâ el Fna démontrant ses limites tracées par le dahir 1922



Source : Conservation Régionale de culture et patrimoine de Marrakech

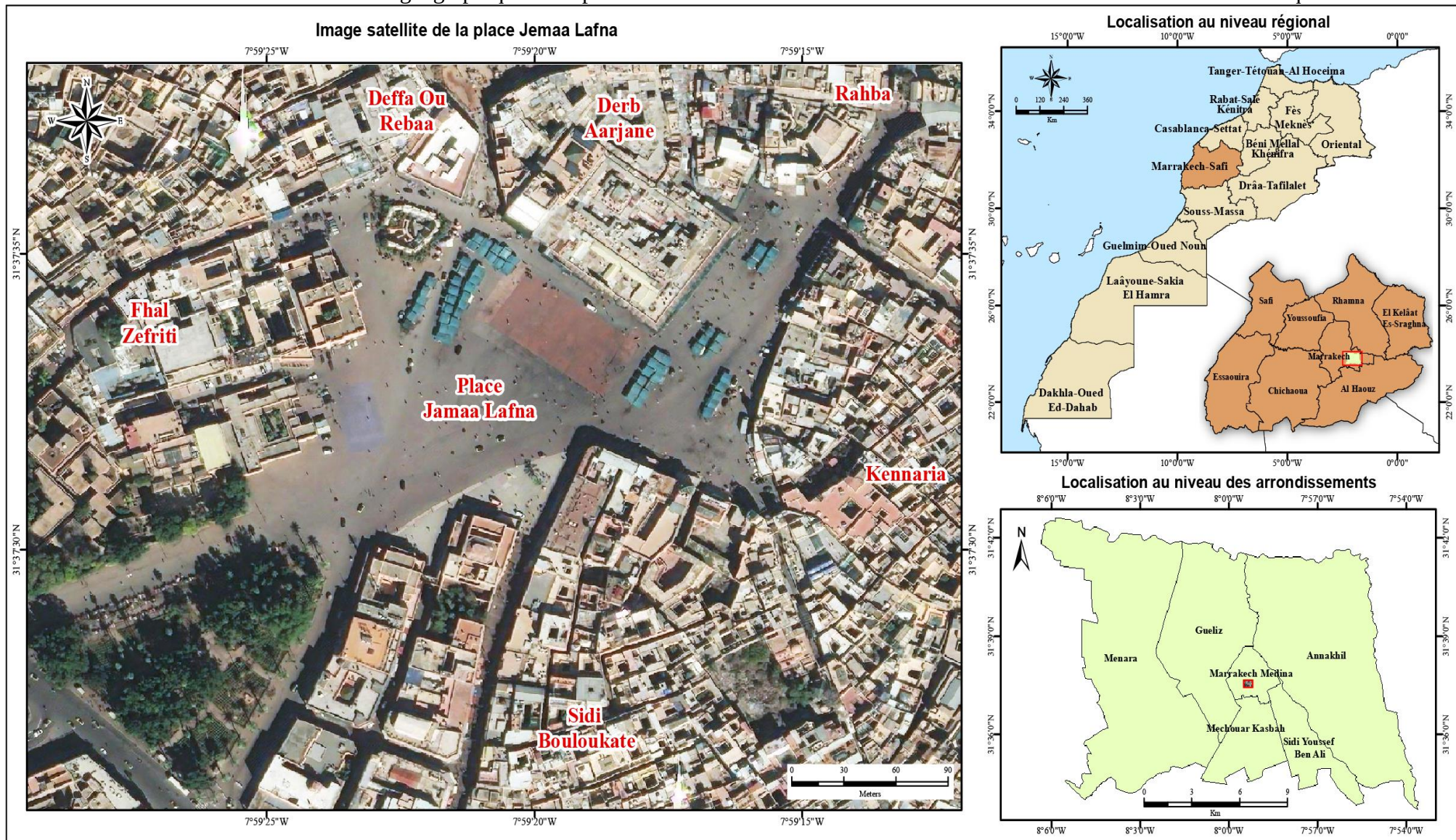
Le mot Place publique a pour origine le mot latin (*platea*), qui a pour synonyme un espace vide et découvert entouré par du bâti. Selon (P. MERLIN et F.CHOA, 2005) son importance est relative à la fonction qu'elle remplit dans la vie publique et ce qu'elle représente culturellement dans une époque.

Il y a différents types de place publique selon la classification de (B.GAUTHIEZ, 2003) : La Place, la Place attenante, la Place fermée, la Place ouverte, la Lice, l'esplanade, le champ de foire, le système de places.

La Place publique Jamaâ el Fna se case dans la catégorie d'esplanade car il s'agit d'une place vaste et ouverte qui permet une vue dégagée sur le paysage environnant. Elle porte aussi le qualificatif de l'espace publique tampon de la médina de Marrakech vue que d'une part elle

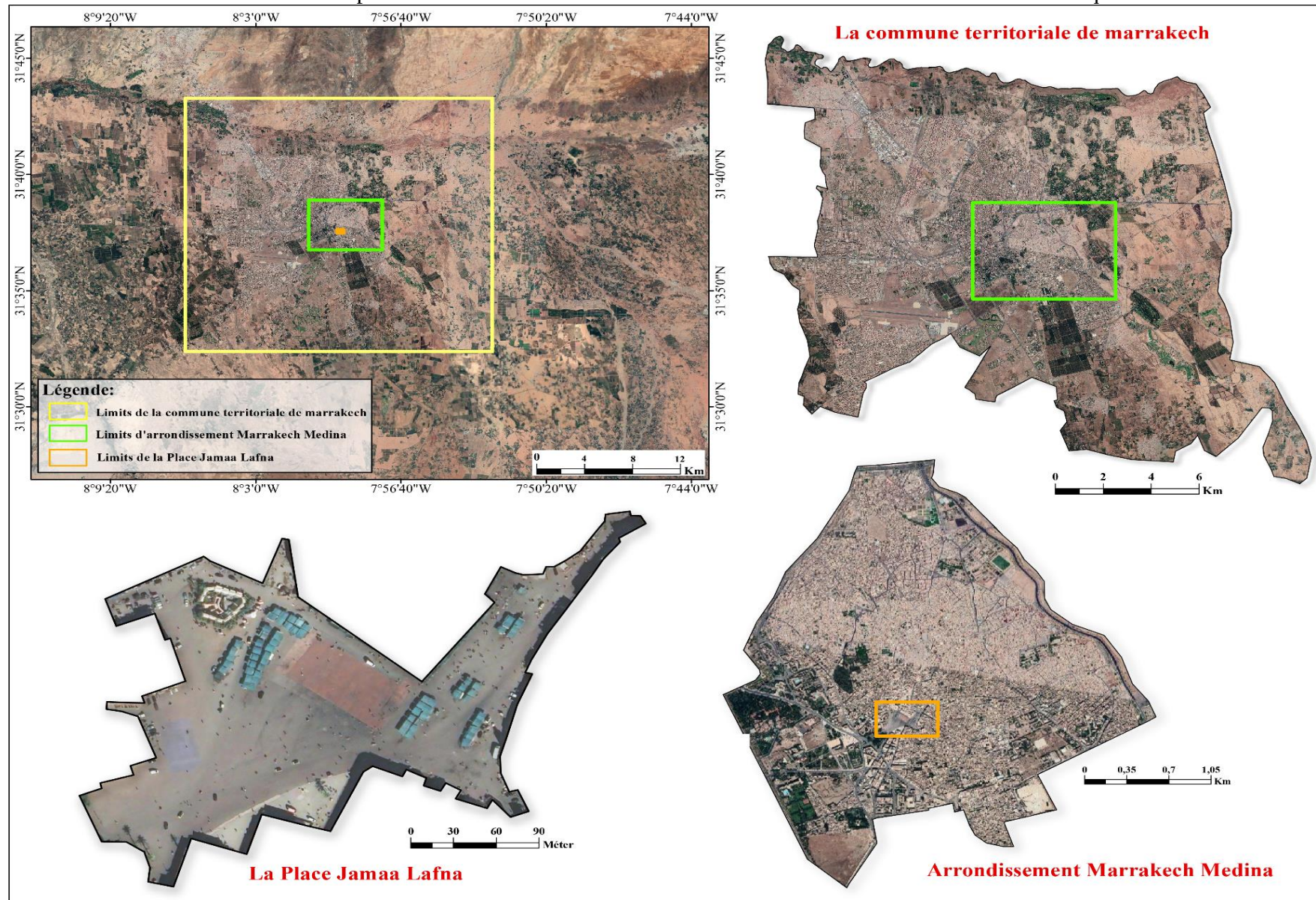
se situe entre le côté Est qui correspond au quartier Ibn Youssef, l'un des premiers quartiers de l'empire almoravide dans lequel se trouve l'université Ibn Yous, le noyau de la médina et le côté Ouest qui se distingue par la présence du quartier militaire ou du Makhzen (la Kasba); Et d'autre part, elle fait la liaison entre la médina authentique (intra-muros) et la nouvelle médina (extra-muros)

Carte n° 2: Localisation géographique de la place de Jamaâ el Fna dans la ville de Marrakech et dans la Médina authentique



Source : Amina Lamghari Moubarrad, 2022.

Carte n° 3: La place de Jamaâ el Fna dans la ville de Marrakech et dans la Médina authentique



Source : Amina Lamghari Moubarrad, 2022.

La place de Jamaâ el Fna est un espace public urbain qui date depuis la naissance de Marrakech en l'an 1062. Selon (MERLIN. P et CHOAY. F 2005) « L'histoire de la place est scandée à la fois par celle de l'urbanisation et par celle du pouvoir, non sans accuser les décalages chronologiques et les différences morphologiques d'un pays à l'autre ». Elle est aujourd'hui le résultat d'un long parcours à travers les âges. L'entreprendre nécessite, donc, un retour en arrière pour pouvoir comprendre son appropriation à travers l'histoire.

La définition que présente le Petit Robert au mot appropriation est l'action de rendre quelque chose usagère, ou destinée.

Les ethnologues définissent le mot appropriation en tant qu'action de désignation et de marquage par lesquels les individus d'une espèce repèrent et délimitent leur territoire. C'est une expression que les anthropologues, sociologues, géographes, et urbanistes associent au mot espace pour exprimer le lien symbolique, affectif et de souveraineté entre les individus et leur espace environnant.

(FISCHER. G.N 1983) évoque différentes formes d'appropriations :

- L'appropriation juridique : qui s'exprime par des moyens légaux de possession ;
- L'appropriation créatrice : se manifeste par l'usage pratique et fonctionnel d'un objet ;
- L'appropriation sentimentale : s'exprime par toute manifestation, peu importe la forme ou le type d'activité, qui permet une prise de position et un attachement à son environnement ;

De plus, l'appropriation a des différents niveaux, elle peut être commune suite à un lien de voisinage, ou privée dans le cas d'une possession personnelle, ou collective quand elle présente un espace commun comme c'est le cas de la Place publique (FISCHER. G.N, 1983).

Selon la loi organique loi 113-14, la place publique est un espace public commun entre l'État représenté par le Wali (le Gouverneur) et la commune (les élus). L'article 87 de cette loi, précise que parmi les compétences partagées entre l'État et la commune « la préservation des spécificités du patrimoine culturel local et son développement ». De ce fait, la gouvernance de la place publique Jamaâ el Fna dépend d'une gouvernance locale. Mais est ce que cette gouvernance locale de la place de Jamaâ el Fna se base sur une approche territoriale qui permet une articulation entre le tourisme et le patrimoine ?

D. Positionnement théorique et approche scientifique de la recherche :

L'analyse de la gouvernance du territoire se base sur le déchiffrement et la compréhension des relations entre les acteurs du territoire et leur capacité de réaliser un projet de territoire (FG Dumont, 2012).

En effet, l'acteur est défini en sciences sociales en tant qu'individu ou groupe qui collabore à une action avec l'intention d'intérêts collectifs pour cette action (M.Crosier et E.Frideberg, 1977). Cependant, en géographie l'acteur n'est pas juste un humain mais il est défini en tant qu'« une personne physique ou morale possédant le pouvoir d'agir sur une certaine portion de la surface terrestre, de la transformer, d'en user suivant ses intentions et ses besoins » (Brunet- et al. 1996, p85). De Plus, le territoire est lui-même définit chez les géographes en tant qu'entité organisée par des acteurs sociaux et institutionnels qui entretiennent des rapports hiérarchiques, de domination, de solidarité et de complémentarité (Laganier et al., 2002). Ainsi l'acteur et le territoire sont interdépendants car ce dernier est le résultat des actions que l'autre mène. Par conséquent les acteurs sont territorialisés car ils sont mobilisés dans un système participatif afin d'assurer la gouvernance d'un territoire donné.

En outre, la notion de territoire donne un nouveau sens à l'espace. Selon (B. Pecqueur et V. Peyrache-Gadeau, 2010), elle renvoie au système d'action de l'acteur sur l'espace qu'il compose, au sens porté par l'histoire de cet espace dont la culture et le patrimoine sont ses références, et ses évolutions dans le temps. Le système est définie par (M. Crosier et E. Frideberg, 1977, p 238) en tant qu'«un ensemble dont toutes les parties sont interdépendantes, qui possèdent donc un minimum de structuration, ce qui le distingue du simple agrégat, et qui dispose en même temps, de mécanismes qui maintiennent cette structuration et qu'on appellera mécanisme de régulation ». Selon (A. Moine et N. Sorita, 2015), le territoire peut être apparenté à un système dynamique complexe qui est basé sur des relations durables de proximité géographique développée entre plusieurs acteurs. Il est nourri par les échanges et les relations entre ses acteurs du système économique, politique et social nationaux et internationaux. (F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur, 2005) le définissent comme un construit économique, politique et social qui dépassent la notion classique de la division d'un espace entre l'État et la région ou la commune.

L'échelle spatiale du territoire est composite et imbriquée, elle va de la vie socio-économique du territoire en question à la gestion de ses ressources et à son rayonnement sur les autres territoires avoisinants. André Torre (2010), avance la théorie des proximités géographiques et organisées et leurs apports dans la coordination entre acteurs. Il souligne que

la gouvernance locale du territoire reflète la gestion des acteurs qui sont liés par des « relations de proximité organisée, dues au fait qu'ils appartiennent aux mêmes réseaux (logique d'appartenance) et qui partagent des objectifs communs (logique de similitude) » (Torre, 2011, p 116).

Dans ce sens, la gouvernance territoriale est un mode de gestion qui nécessite que les acteurs du territoire aient des liaisons qui se traduisent par :

- Un processus institutionnel et organisationnel.
- Une proximité géographique.
- Avoir des similitudes et appartenir aux mêmes réseaux.
- Avoir des stratégies en commun pour accomplir un projet commun et cohérent.

La gouvernance territoriale est « l'ensemble de règles institutionnelles, des modes de fonctionnement des organes de décision, des procédés de préparation des décisions, des capacités de mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques, sociaux ou associatifs, des aptitudes à partager, des connaissances et des expertises, et des modes de coordination, d'information et d'évaluation, le tout dans le but d'améliorer l'attractivité territoriale au profit de la population » (GF.Dumont, 2012)

À vrais dire, la gouvernance territoriale s'effectue à partir d'une articulation entre les acteurs politiques, économiques et sociaux qui doivent se trouver un consensus et mobiliser les ressources humaines, économiques, environnementales et culturelles du territoire pour atteindre son développement à travers un projet de territoire (M. Aderghal et al, 2012).

En se référant à ce qui précède, on déduit que le territoire est un système défini en tant que projet commun de production, de négociation et de partage d'un devenir commun. Il est le résultat et le produit de tous ses acteurs autant publics, politiques que privés et sociaux. De ce fait, pour qu'une ressource soit territorialisée, il faut que sa mise en valeur soit inscrite dans un projet porté par ses acteurs. Par conséquent, le territoire dépend lui-même de la nature du projet qu'il va supporter.

En effet, le projet de territoire résulte d'une action collective qui nécessite la collaboration de tous les acteurs concernés dans une dynamique de mise en valeur des richesses du territoire concerné. Il faut approcher ce dernier en se basant sur une vision globale du développement fondée sur une approche systémique qui assure la connexion et l'assignation transversale des ressources et des capacités locales au niveau des trois

dimensions économiques, sociales et culturelles. (C. Courlet et al, 2013) évoquent que le projet territorial est construit du bas c'est-à-dire qu'il est conçu par les habitants du territoire auxquels il va s'appliquer. Il n'est pas un projet élaboré par le haut (les institutions centrales) et exécuté par les acteurs locaux que la population du territoire doit subir. Ils le définissent en tant que résultat d'un processus dynamique qui mobilise les compétences de tous les acteurs locaux qui partagent le même lieu de vie afin de promouvoir un développement endogène qui exprime une cohérence dans leur vision malgré la différence de leurs intérêts.

Dans le sillage des explications de ces mêmes auteurs, pour qu'il y soit projet de territoire, certaines mesures fondamentales doivent être prises en considérations :

- Qu'il soit une expression d'un futur partagé des acteurs (exprime une vision commune des acteurs du territoire) ;
- Qu'il soit le produit de l'élaboration de tous les acteurs du territoire ;
- Qu'il soit une expression de la même valeur ;
- Qu'il se base sur des stratégies accessibles et traduisibles en objectifs et en actions répertoriées en plan d'action.

C'est dans la suite de ce raisonnement que nous nous basons sur cette approche par acteur pour la compréhension de la gouvernance territoriale de la Place Jamaâ el Fna.

E. Méthodologie de recherche :

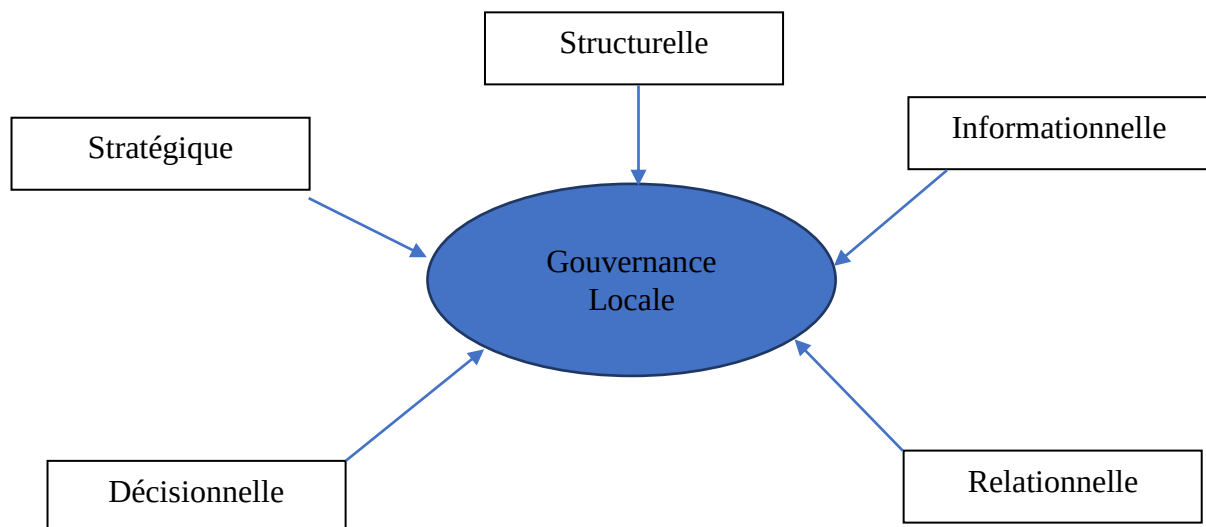
Pour une compréhension globale de la gouvernance locale, D Carassus et K Baldé (2020) propose une grille d'analyse qui comprend cinq dimensions :

1. Structurelle : parce que les organisations publiques sont régies par des lois et des règlements qui dictent leurs limites d'interventions ainsi que leur fonctionnement ;
2. Stratégique : car les collectivités locales doivent avoir une vision prospective de leur territoire exprimée par un projet de territoire qui unit les partenaires multiples et leur permet d'avoir un objectif en commun.
3. Décisionnelle : vue que la gouvernance se base sur les mécanismes de négociation et de consensus entre l'ensemble des acteurs dans la prise de décision. Donc il est important de savoir comment chacun des partenaires agit dans ce processus ;

4. Relationnelle : Pour la compréhension des relations de coopérations, de coordination et de concertation entre les acteurs. L'identification de ces réseaux est importante pour le déchiffrement de la gouvernance locale.

5. Informationnelle : Étant donné que la gouvernance se base sur la transparence entre les acteurs, subséquemment la communication de l'information est influente dans la réussite de la gouvernance.

Schéma n° 3: Les cinq dimensions d'analyse de la gouvernance locale



Source : (D Carassus et K Baldé, 2020)

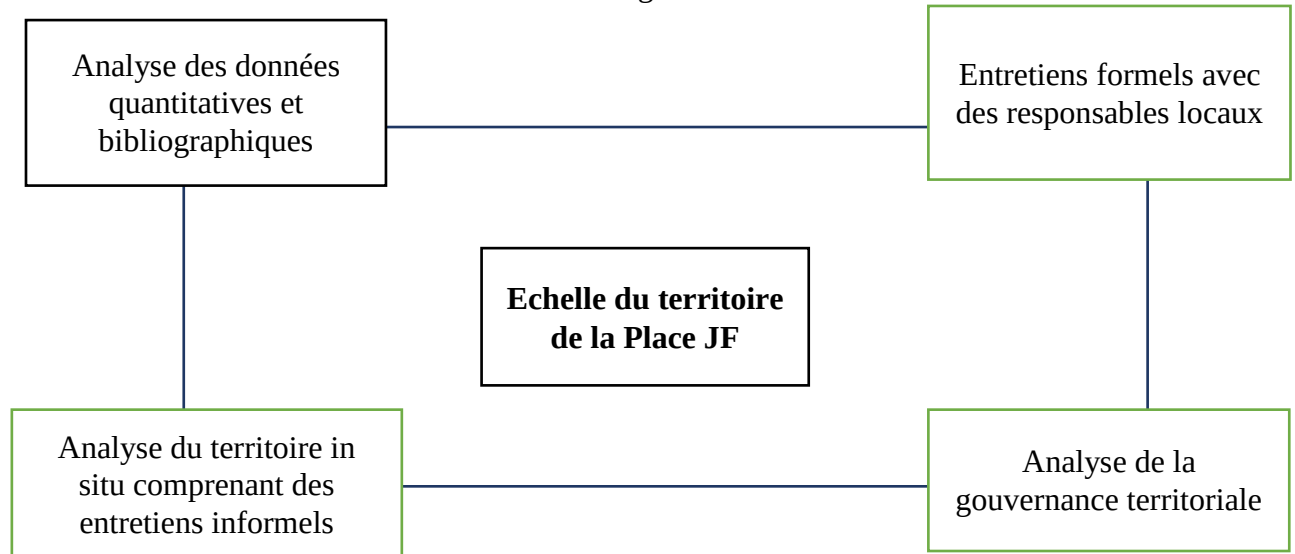
L'épistémologie de notre recherche est basée essentiellement sur le constructivisme car nous avons besoin de comprendre le sens de la réalité partagée et négociée par les acteurs du territoire de la Place Jamaâ el Fna pour pouvoir analyser sa gouvernance. « Le raisonnement systémique ne cherche pas le ou les coupables, n'essaye pas de localiser le vice de structure ou le vice de fonctionnement, mais il s'agit de faire un diagnostic du système et de comprendre en quoi et pourquoi dans ce système, les comportements ou les mécanismes incriminés sont en fait rationnels » (M. Crozier & E. Friedberg, 1977).

Dans le même sens Dumont (2012) évoque que « Pour un territoire comme pour un patient, il n'y a rien de nouveau depuis Hippocrate ; seul un bon diagnostic peut déboucher sur une bonne ordonnance, donc être utile à l'élaboration d'une stratégie adaptée et à sa mise en œuvre ».

Selon Dumont (2012) pour comprendre la gouvernance territoriale il faut d'abord commencer par :

1. Une analyse bibliographique et géographique afin de déceler les caractéristiques économiques, historiques, urbanistiques, démographique et foncière du territoire ;
2. L'élaboration et la réalisation des entretiens formels et informels avec les acteurs locaux du territoire pour compléter l'analyse du territoire *In situ* ;
3. Définir la nature des relations harmonieuses ou conflictuelles entre les acteurs du territoire : autorité locale, politiques, économiques, et sociaux.

Schéma n° 4 : Le diagnostic territorial



Source : (Dumont, 2003)

Pour ce travail de recherche, nous avons choisi de poursuivre les pas tracés par (Dumont, 2003) tout en se basant sur les cinq dimensions de la gouvernance locale, présentées antérieurement, afin de comprendre les interactions entre les acteurs du territoire de la place de Jamaâ el Fna ainsi que son modèle de gouvernance.

Nous avons mobilisé donc plusieurs approches constructiviste, systémique, patrimoniale, de touristification et territoriale du fait que l'objet de recherche se présente composite. L'approche déductive a été intégrée dans notre démarche afin de mettre un focus sur la réalité du territoire de la place. Par conséquent, cette démarche nous permet de ressortir les déductions qui examinent notre hypothèse.

- Le Choix de terrain

Le choix de la place de Jamaâ el Fna n'est pas fortuit. Elle est doublement classée par l'Unesco en tant que patrimoine matériel (1985) et chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel en (2001). En conséquence, elle comprend les deux types de patrimoine culturel dont le plus emblématique est le patrimoine immatériel qui représente jusqu'aujourd'hui un

terrain d'étude nouveau et complexe chez l'Unesco en raison de sa nature orale. D'autant plus que la place de Jama el Fna est l'unique territoire qualifié de place publique incomparable par son oralité et le premier reconnu à l'échelle internationale pour la richesse et la diversité de son patrimoine immatériel. Aussi, la place de Jamaâ el Fna représente une image de marque touristique pour Marrakech et le Maroc depuis bien un siècle. Donc, l'étude de la gouvernance territoriale de ce microsysteme permettra de comprendre, d'expliquer et de confronter la théorie à la réalité complexe des territoires de tourisme et de patrimoine surtout immatériel.

- Revue de littérature :

Notre étude bibliographique a comporté trois axes fondamentaux qui seront développés par la suite :

Le premier avait pour objectif de cerner le cadre théorique de la gouvernance locale territoriale. Pour faire, nous avons tenté de comprendre la gouvernance en tant que concept global ainsi que les typologies qui en découlent dont la gouvernance locale et territoriale basée sur l'approche acteur. De plus, nous avons traité les fondamentaux théoriques qui traitent de la touristification et de la Patrimonialisation liées par une articulation afin de tenter de définir un modèle de gouvernance d'un territoire qui comporte et vie du tourisme et du Patrimoine dont les différents acteurs doivent porter un projet en commun.

Le deuxième axe de notre recherche bibliographique et non le moindre consiste à retracer l'évolution historique de la Place Jamaâ el Fna, et ressortir ses caractéristiques territoriales (urbanistiques, foncières, financières, patrimoniales, touristiques, etc.) ainsi que poursuivre l'évolution de sa touristification et sa patrimonialisation.

- Une étude documentaire :

Ce volet comprend l'étude des lois et des documents des différentes institutions et organismes (Commune, Agence urbaine, Unesco, etc.) pour d'une part connaître les lois qui régissent chacun des acteurs et aussi extraire leur attribution et leur marge d'intervention ainsi que leur rôle dans la gouvernance du territoire de la Place Jamaâ el Fna.

Nous avons aussi procédé à l'analyse des conventions qui concernent les projets menés sur notre territoire d'étude afin de comparer les attitudes de ses acteurs pour sa gouvernance dans les deux cas : sans ou avec une convention.

- **Une étude qualitative :**

Dans la perspective de retirer le maximum des informations concernant la gouvernance locale du territoire place de Jamaâ el Fna, nous avons structuré nos entretiens selon les cinq axes thématiques de la gouvernance locale et nous les avons adaptés aux indicateurs de patrimonialisation et de touristification afin de qualifier la nature convergente ou divergente des relations entre les acteurs du territoire place de Jamaâ el Fna et ressortir les points nodaux du pouvoir dans ce territoire. Nous nous sommes rendu à tous les services des institutions publics concernés par ce territoire (16 services) pour mener notre entretiens semi-directif dont les thèmes sont les axes que nous avons cités dessus (annexe1).

Un deuxième guide d'entretiens (annexe2) est consacré aux représentants ou aux membres des associations des pratiquants du patrimoine oral, des restaurateurs, de la société civile et de la protection des animaux (19 associations en total) de la place Jamaâ el Fna. Nous les avons classés dans la rubrique société civile qui se compose de leurs associations celle des bazaristes et l'association Al Mounia connue en tant qu'acteur dynamique dans la sauvegarde et la revivification du patrimoine à Marrakech. Nous nous sommes entretenus également avec les experts est M Ahmed Skounti Professeur anthropologue et est expert consultant de l'UNESCO sur les questions liées à la Convention du patrimoine mondial (1972) et à la Convention du patrimoine culturel immatériel (2003) et le Bureau d'étude BCK chargé du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna.

Concernant les autres acteurs économiques (restaurant, cafés, commerces etc) qui pourtourne la place) nous avons constaté lors des enquêtes informelles que nous menions pour collecter des informations sur la place qu'ils n'interviennent en rien dans la place et qu'il ne se sentent pas concernés par nos questions. C'est d'ailleurs l'un des résultats que nous avons ressorti depuis ces premières étapes est que les acteurs économiques et touristiques de la place n'ont aucune action dans la place, ni dans sa gouvernance.

Nous avons ensuite retranscrit les 37 entretiens et nous les avons traités avec le logiciel NVIVO. Dans cette étape de transcription nous avons élaboré un codage pour faciliter le référencement entre les nombreux entretiens par exemple le code C : comprend la Direction Régionale de la culture et La Conservation régionale du patrimoine culturel de Marrakech-Safi, etc.

Nous avons opté pour le logiciel NVIVO parce qu'il propose la possibilité de traitement de corpus texte qui pour notre cas sont les textes des entretiens retranscrits sur un fichier texte. NVIVO permet de donner une vue de l'ensemble des données sans omettre aucune

information, qui sont présentés sous forme de nuage de mot il a aussi la faculté d'assurer la connexion entre les mots et les idées ainsi les résultats sont plus expressifs.

- **Une étude quantitative**

L'analyse de la gouvernance d'un territoire de tourisme et de patrimoine ne se limite pas à une étude qualitative basée sur des entretiens avec les acteurs. Elle nécessite un deuxième élément important à savoir la perception de la population et des touristes qui sont également des acteurs du territoire. Cela nous permettrait de déduire des résultats mesurables de la gouvernance territoriale de la place de Jamaâ el Fna, dans le contexte de sa touristification et sa patrimonialisation.

Pour évaluer la perception de ces acteurs et vue la nature cosmopolite de Marrakech nous avons élaboré un questionnaire (annexe3) au profit des touristes (Nationaux, internationaux et marocains résidents à l'étranger) et de la population locale de Marrakech.

Pour réaliser ce questionnaire qui comprend également des axes qui concernent les indicateurs de patrimonialisation et de touristification ainsi que ceux de la gouvernance, et en raison des circonstances de la crise pandémique Covid-19 qui coïncidait avec la période de notre étude empirique, nous avons procédé par **un échantillon par convenance** qui repose sur la volonté et la disponibilité des individus.

Donc suite aux mesures de la distanciation physique qu'exigeait la crise sanitaire nous avons testé en premier lieu la diffusion en ligne de notre questionnaire. Néanmoins, le nombre de questionnaires traités ne nous a pas permis d'avoir un large éventail de réponses (74 participants). C'est pour cela que nous avons procédé par une méthode hybride qui repose sur le contact direct, avec la population locale et les touristes disponibles, et par contact téléphonique surtout avec les touristes qui avaient déjà visité la place en activité. Cette méthode nous a permis de collecter 309 réponses à nos questionnaires que nous avons essayé de répartir à un nombre plus au moins égal entre les catégories des questionnés.

Tableau n° 1: Catégories des individus questionnés

L'origine	Nb. des questionnaires	Pourcentage
Natif (ve) résident à Marrakech	30	9,7%
Marocain (e) résident à Marrakech	79	25,6%
Etranger (e) résident à Marrakech	31	10,0%
Touriste national(e)	63	20,4%
Touriste international(e)	106	34,3%
TOTAL OBS.	309	100%

- Les outils d'analyse :

Les données récoltées des entretiens que nous avons accomplis sont traitées par le logiciel Nvivo de traitement qualitatif. Ce choix est justifié du fait qu'il permet de traiter l'ensemble des verbatim des acteurs, de classer les thèmes nodaux et de traiter le corpus textuel de chaque axe.

Concernant les données obtenues par les questionnaires, elles sont traitées par le logiciel Sphinx. L'output obtenu permet de faire les sélections des résultats à plat et croisés qui présentent les résultats statistiques obtenues permettant ainsi d'analyser le résultat statistique selon la variable choisie.

F. Structure de la thèse

Le travail de notre recherche est ordonnancé en trois parties :

La première partie intitulée « La Gouvernance as du Tourisme et du Patrimoine : Quel cadrage théorique ? », est consacrée aux fondements historiques et théoriques des concepts clés de notre recherche. Au niveau du chapitre I et II nous traitons la touristification, la patrimonialisation, et le territoire tout en s'arrêtant sur la particularité de la place publique. Ceci dans l'objectif d'asseoir notre lecteur vers le monde de la gouvernance que nous traitons dans le chapitre III. Nous démontrons le parcours des évolutions de ce concept adapté par les politiques publiques dans la gestion des territoires pour atteindre un développement local. L'objectif de cette partie est de tenter de mener ce cadrage théorique vers une conception d'une définition d'une gouvernance territoriale dans le contexte des territoires spécifiques de touristification et de patrimonialisation.

La seconde partie intitulée « Trajectoire de la place de Jamaâ el Fna et cheminement vers un appauvrissement culturel et une touristification irréfléchie » présente une analyse des évolutions spatiale, historique, sociale, culturel, économique et touristique de notre territoire

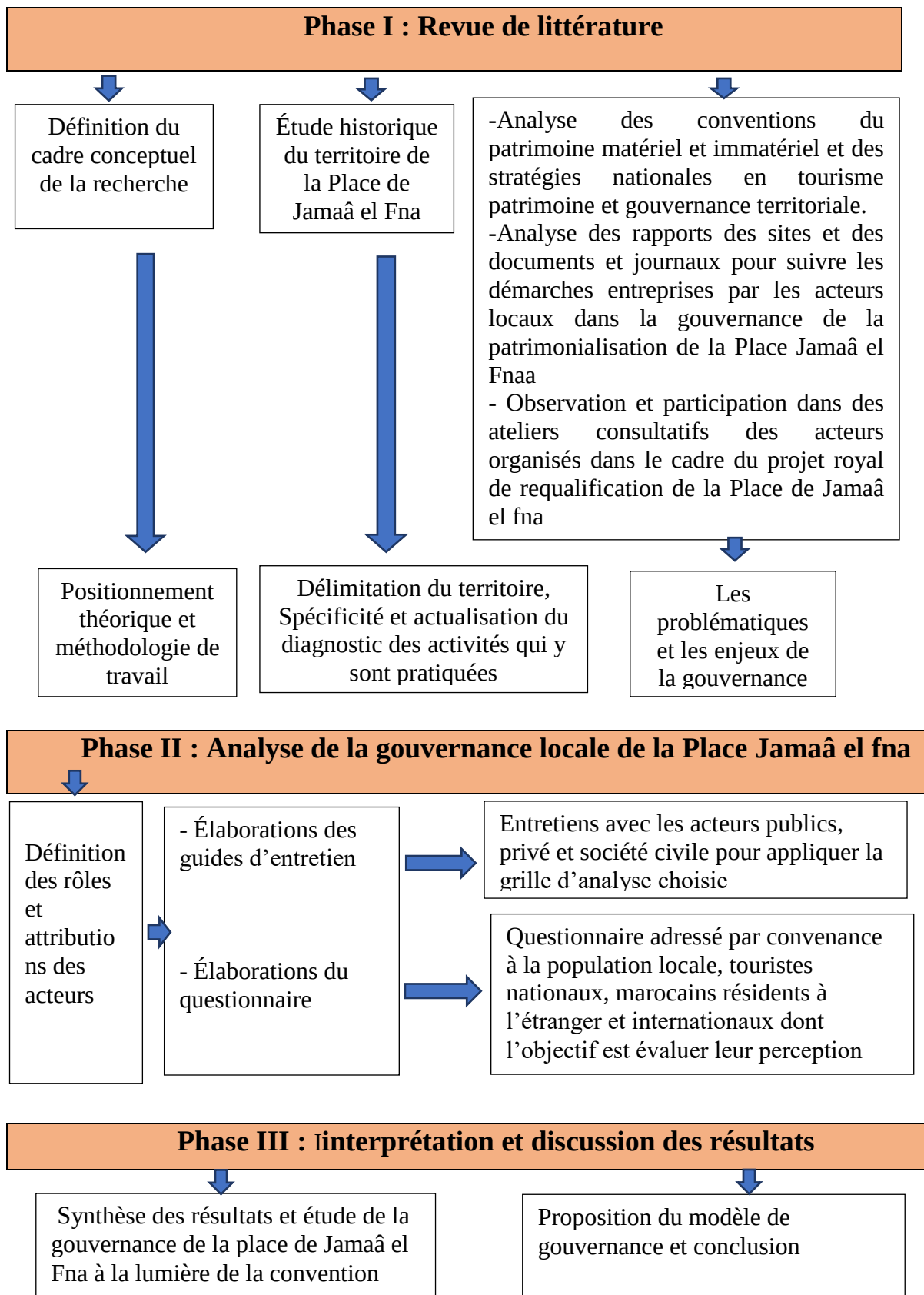
d'étude. Pour ce faire, nous avons d'abord dans le chapitre I dressé une remontée historique pour suivre les évolutions de la Place de Jamaâ el Fna. L'objectif de ce chapitre est de comprendre l'articulation entre le côté touristique et culturel dans ce territoire et les conséquences des actions menées par les acteurs locaux, pour faire face aux évolutions urbaines de la ville de Marrakech, sur l'évolution de sa touristification au détriment de ses ressources culturelles. Le chapitre II traite des processus de patrimonialisation matériel et immatériel de la place de Jamaâ el Fna et l'attitude des acteurs locaux envers les engagements de l'Unesco.

La troisième et dernière partie porte le titre « La Gouvernance locale de la Place de Jamaâ el Fna dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation » comprend dans son chapitre I un rappel des fondements théoriques et méthodologiques que nous avons adoptés pour l'analyse de la gouvernance territoriale de notre territoire de recherche. Après quoi, dans le chapitre II nous analysons les politiques publiques suite aux prérogatives et aux attributions de chaque acteur au niveau local et nous présentons et discutons les résultats obtenus de nos entretiens en se basant sur l'application des axes théoriques et méthodologiques que nous avons choisi afin de pouvoir tester notre hypothèse et ressortir le modèle de gouvernance de territoire existant. Dans la poursuite de ce raisonnement, nous traitons dans le chapitre III, le rôle des conventions pour mener à bien une gouvernance territoriale démontré par la mise en œuvre des acteurs locaux des conventions des projets royal concernant notre territoire de recherche.

Pour conclure ce travail, nous présentons dans la conclusion générale une synthèse des conclusions partielles des trois parties qui façonne le corps de ce travail de recherche. Elle porte un regard sur le travail effectué, les apports de cette thèse et présente des ouvertures possibles pour les futures recherches.

La structure retenue pour ce travail de recherche peut être exposé comme suit :

Schéma n° 5 : Structure de la recherche



PARTIE I :

**LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE DU
TOURISME ET DU PATRIMOINE : QUEL
CADRAGE THÉORIQUE ?**

Chapitre 1

Territoire, acteurs et action collective dans une place publique

Chapitre 2

*Le couple touristification et patrimonialisation : un dualisme pour
atteindre le développement territorial*

Chapitre 3

*De la gouvernance à la gouvernance territoriale du tourisme et du
patrimoine*

Introduction de la première partie

Au Maroc, le tourisme a fait preuve de performance et s'est confirmé en tant que secteur conséquent par sa contribution dans la croissance économique. Il participe de 7% du PIB au PIB nationale et contribue à l'activité de 5% de la population (OT, 2020). La diversité culturelle est parmi les atouts du Maroc sur lesquels la stratégie touristique mise pour atteindre des exploits plus importants. La culture qui « constitue un atout concurrentiel majeur, avec huit sites classés au patrimoine mondial, en plus de la place Jemâa El Fna à Marrakech. »(CES, 2021). Par conséquent, la territorialisation des stratégies de développement du tourisme et de valorisation du patrimoine présente une opportunité pour le développement local.

Selon le troisième point que l'article 4 de la charte marocaine de tourisme durable évoque : « L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles, artisanales et folkloriques traditionnelles et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement » surtout avec les engagements internationaux que le Maroc veille à accomplir et qui font part des 7 enjeux présentés dans la stratégie du Schéma National du Développement Durable 2030 (Unesco). Cependant, comme nous l'avons mentionné les constats présentés par les scientifiques démontrent le contraire de ces consignes quand il s'agit du territoire de la Place de Jamaâ el El fna (Mina Hilali, 2015) et portent une brèche de questionnement sur la gouvernance de ce territoire dans le contexte de sa touristification et de sa patrimonialisation.

La gouvernance est un concept abordé par différentes disciplines sans pour autant s'opposer au principe de la diversité des acteurs, leur interdépendance et participation dans la prise de décision. De même, la gouvernance est liée au territoire vu qu'elle s'exerce sur un espace bien défini et approprié par ses acteurs.

C'est pour cela dans cette première partie structurée de trois chapitres nous nous intéressons à définir chacun des concepts qui compose la gouvernance territoriale dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation.

Chapitre 1 : Territoire, acteurs et action collective dans une place publique

Introduction Chapitre 1

Le concept de territoire a surgi suite à un éclatement de la macroéconomie par la science régionale et ce n'est que vers la moitié des années 90 que le territoire est considéré en tant qu'un construit matériel, social et idéal.

Le territoire en tant que concept a dépassé le champ académique dans les recherches en sciences économiques, politiques, et plus récemment dans les sciences de gestion appliquées à la géographie pour prendre forme dans ce que nous appelons aujourd'hui les approches de développement par la gouvernance territoriale.

Tel qu'il est défini par (Lardon, Maurel et Piveteau, 2001, p. 49), le territoire est « un espace socialisé, c'est à dire approprié, organisé, qui a un sens et qui donne du sens à ceux qui y vivent ou qui y exercent des activités, et qui, pour ceux qui ne sont pas du lieu, présente une spécificité ».

Par conséquent, le territoire peut prendre différentes forme et échelles spatiales. Cette approche doit être prise au niveau local, régional, national et même internationale. De ce fait, la place publique est un espace public où s'exprime la sociabilité, l'appartenance et présente la spécificité locale. Cependant, le concept de place publique a connu des évolutions et se présente aujourd'hui en tant qu'une expression d'action collective réfléchie.

Dans ce chapitre, nous allons en premier lieu préciser les caractéristiques du concept « territoire » ainsi que sa dépendance de l'action collective de ses acteurs. Dans un second lieu, nous mettons en exergue le concept de la place publique en tant que territoire complexe, d'action collective caractérisée par la notion de l'appropriation.

1. Le territoire : un reflet de sens et d'objectifs

L'ensemble des définitions présentées par les scientifiques du mot territoire mettent en avant la continuité de la pensée de Guy Di Méo (1991, 1998, 2001) qui stipule qu'il s'agit d'un espace de vie auquel les individus présentent un attachement, façonnent et interagissent. Par conséquent ils deviennent acteurs d'un espace qu'ils s'approprient physiquement et aussi culturellement.

1.1 Le territoire est un système dynamique et organisé

Selon (Leloup et Moyart, 2003), le territoire est un système dynamique complexe qui résulte d'un construit social permanent et se base sur l'appropriation. Il se qualifie par la proximité géographique de ses acteurs publics, privés, institutionnels et sociétés civiles qui partagent le même espace et qui interviennent dans la préservation de ses ressources et son développement. Ces auteurs rajoutent que le territoire n'est pas clos mais au contraire il est emboîté dans différents espaces qui agissent sur lui, et sur lesquels il agit.

Le territoire se caractérise par le fait qu'il présente un système basé sur la proximité géographique de ses acteurs qui ont le souci du construit commun. « En ce sens, le territoire est un système aux limites auto-construites et dès lors fluctuantes en fonction du processus d'appropriation des acteurs. » (Leloup et Moyart, 2003).

En effet, le territoire dépend de ses acteurs avec leurs différents mobiles et divers objectifs et intérêts pour le construire. Par conséquent, le territoire est un aboutissement d'un construit social continu. C'est la conséquence d'un processus de territorialisation qui se façonne par les tensions ou la coordination et l'appropriation de ses acteurs. Il s'agit d'une dynamique endogène de mise en valeur de ses ressources latentes ou encore non développées.

De ce fait le territoire acquiert une dynamique qui lui est spécifique. Il se présente en tant qu'un ensemble homogène qui agit et interfère dans le système global par des relations d'ouvertures sur d'autres territoires et des rapports qu'il maintient avec les acteurs nationaux et internationaux. Cependant, cette interconnectivité lui vaut une gymnastique dans les prises de décisions. Ses acteurs sont amenés à entreprendre des actions de coordinations au niveau local, central et global.

D'autre part le territoire est caractérisé par une multiplicité d'acteurs ce qui présente une problématique au niveau de la coordination des actions afin de s'inscrire dans des logiques et des intérêts de chacun. C'est dans cette perspective que N. Bertrand et al. (2001) éclaireissent que « si la collectivité locale garde un rôle d'orientation et de pilotage, elle compose avec

d'autres institutions, publiques ou privées, obéissant à leurs propres logiques d'intérêt et/ou exerçant des responsabilités sur des domaines de compétences tantôt partagés, tantôt en désaccords, mais jamais absolument étanches ou autonomes ». (cité par Leloup. F et al 2005)

Dès lors, les acteurs se trouvent face à des modes organisationnels caractérisés par des normes d'articulation et de régulation qui sont basées sur des formes de coordinations et de négociations afin d'aboutir à des concertations pour bien atteindre leurs objectifs et assurer le développement de leur territoire. Il s'agit de développer de nouvelles mesures d'ententes construites sur des échanges entre acteurs. C'est l'art de la gouvernance territoriale.

1.2 Le territoire et l'action publique des acteurs locaux

La nécessité de l'implication des acteurs locaux privés, public et sociétés civiles dans la gestion des projets de développement local ne présente généralement que le côté économique du territoire. Cependant ce dernier a une organisation spécifique car il représente un construit social, économique et spatial.

En effet, le concept « territoire » a apporté une nouvelle notion dans l'action publique. Car « Il ne s'agit plus de gouvernement d'unités administratives locales mais de gouvernance coordonnée des acteurs d'un territoire, tel que définie en développement local. » (F. Leloup, L. Moyart, B. Pecqueur, 2005). Dans ce sens il ne s'agit plus de politique publique mais plutôt de l'action publique des acteurs locaux du territoire pour le Co-pilotage des projets de développement locale. Ceci ne veut pas dire que le territoire est une unité exclue et isolé mais c'est un maillon d'une échelle spatiale qui se nourrit des interactions et des échanges. Il a des objectifs économiques à réaliser et une histoire commune partagée entre ses acteurs et tout cela dépend de leur appropriation de ressources et du processus de coordination, de négociation et d'interactions mené dans leur gestion (N. Bertrand et al. (2001).

2. La Place publique

La place publique est une composante du territoire et dont l'utilité finale s'articule autour de plusieurs tendances : sociale, économique, culturelle et politique. Quand il s'agit de la place de Jamaâ El Fna cela prend une large dimension. Ainsi une place publique devient une référence identitaire et un levier économique à haute valeur ajoutée.

2.1 La place publique : est-elle un concept unifié ?

Le concept de la place publique chez les occidentaux remonte à de longues dates. En effet, l'agora grecque et le Forum romain avaient des fonctions économiques, politiques, et sociales (célébration d'évènements), en rajoutant la fonction de scène théâtrale au Forum. Les

places publiques occidentales vont passer par des phases d'apogées du XVI au XVIII^{ème} Siècle (ornement architecturale prestigieux et décors pour les villes). Elles étaient synonymes de richesse et de goût pour les arts. Puis, elles vont se multiplier pour présenter des lieux de commémoration et de convivialité urbaine, et connaître le déclin surtout dans le continent américain avec l'apparition des galeries commerciales à la moitié du XIX^{ème} siècle.

L'ancrage de la philosophie de la place publique va faire renaître une doctrine scientifique canadienne qui va souligner l'importance sociale des places publiques et va permettre à celle-ci de présenter une résilience en se liant à la contemporanéité. Dans ce sens, la place publique contemporaine devient un projet de territoire qui doit répondre à un besoin bien précis et qui régule entre différentes logiques (urbanistique, politique, économique, sociale et culturelle).

Cependant, la Place publique dans les pays d'orient n'a pas la même connotation. C'est souvent un espace public qui se trouve à côté de la mosquée. Par contre ce sont les souks qui comprenaient les fonctions de la place publique. C'est suite à l'intervention du raisonnement occidental à partir de la fin du XIX^{ème} siècle que la place publique dans le monde oriental va prendre forme et sera pour origine de rénovation des espaces authentiques de leur médina. Ce manque de prise en compte des spécificités locales a fait perdre à l'espace publique sa spécificité.

Au Maroc, Paul Charles-Dominique cité par M Diouf & Frederiks, 2013 fait référence au grand voyageur marocain *Ibn Batouta* qui lors de son voyage au royaume du Mali, utilisait le terme arabe « *Machwâr* » pour désigner la place publique. Ce terme est utilisé pour identifier l'esplanade qui se trouve à proximité du palais royal et qui servait de passage du cortège, de lieu de parades militaires et aussi un territoire de regroupement de la population pour soulever des discussions et des consultations « *Al Chûra* » avec son roi. Elle accomplissait un rôle politique. Le concept de La place publique n'est pas reconnu au Maroc, preuve à l'appui est que le terme Place publique ou espace public ne sont pas traités dans le « Recueil Des Concepts et des Termes en Usage au MHU » Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace marocain. C'est des concepts nouveaux qui se sont introduits avec la récente instauration de l'urbanisme.

2.2 Que nous transmet la morphologie orthogonale d'une place publique ?

La place publique peut prendre différentes formes qui peuvent être régulières ou irrégulières. En revanche « la place publique orthogonale ou rectangulaire et le plan de rue en

damier est un modèle d'aménagement urbain spécifiquement sénégalais » (M.Diouf & R. Frederiks, 2013). Ces auteurs expliquent que la conception urbaine orthogonale autour d'une place orthogonale ou rectangulaire appelée « *pénc et damier* » est un modèle conçu à la ville Touba, a pour origine les orientations des chefs de confréries soufis « *mouridines* » qui se sont basés sur le positionnement de la *Qibla* (direction de la Meque) dans la conception de leur ville. Cette configuration urbaine va être répandue par l'implantation des maîtres soufis des *Tariqas* (*La Tijania, Al Qadiria*) pendant la période coloniale dans d'autres villes et pays musulmans.

En effet, cette forme orthogonale est forte présente à la médina de Marrakech ainsi qu'à la Place de jamaâ el Fna. Nous pouvons se référer à cette recherche de Diouf et Frederiks(2013) pour constituer certains rapprochement urbanistique entre la ville sainte de Touba fondée en 1888¹ et la médina de Marrakech qui est fondée au onzième siècle par les soufis almoravides, nomades sahariens imprégnés de la spiritualité des confréries et connu par leur rigidité religieuse, pour expliquer la forme orthogonale de la médina et de sa grande Place de Jamaâ el Fanaa qui sont toutes les deux orientées vers la *Qibla* et imprégné des doctrines soufies qui se trouvent concentrées dans le tissu urbanistique authentique. De plus, les caractéristiques culturelles de la Place de Jamaâ représentent jusqu'à nos jours un haut lieu de présence des confréries religieuses : Aissawa, Hmad o Moussa, Gnawa, Hdawa, etc.

Certes que la place de Jamaâ el Fna a connu différentes évolutions dimensionnelles dues aux développements urbains que les autres dynasties ont certainement apporté à cette esplanade de Kasr Al hajar (premier palais Almoravide), mais cela ne réduit pas le rôle important et le pouvoir que les confréries symbolisent chez les différentes dynasties du Maroc. Ces propos ne prétendent en aucun cas que nous avançons une thèse des origines topographiques de la place de Jamaâ el Fna mais nous mettons en avant juste une hypothèse qui pourrait être vérifiée dans des études postérieures.

3. La dimension territoriale de la Place publique

La place publique est un territoire à multiple usage et fonctions. Elle n'est pas restreinte ou limitée à sa délimitation spatiale ; elle puise son importance dans sa dimension territoriale étroitement liée aux enjeux et à la dynamique insufflée par les acteurs qui s'y activent.

¹ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Touba_\(S%C3%A9n%C3%A9gal\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Touba_(S%C3%A9n%C3%A9gal))

3.1 La place publique est un espace d'action collective

Par opposition à ce qui est privé l'espace public est un espace ouvert, commun et accessible à tous (Sennett, 1979 cité par Dacheu 2008). Il peut prendre différentes formes : place, cours, espace vert, Etc (Merlin et Choay, 2005). En effet, l'attribut public est un terme polysémique qui peut englober différentes logiques et multiples emplois. Dans ce sens Jean-Claude David (2002) évoque que « le caractère public de l'espace, peut-il correspondre à différents critères, de propriété du foncier et du bâti, de mode de production, de mode de gestion, de morphologie, d'accessibilité et de pratiques, de fonctions ». D'autant plus le mot public ne fait souvent surgir plusieurs connotations : l'appropriation collective soit de l'ensemble du peuple ou d'une collectivité sociale, le pouvoir de l'État et du politique, célèbre et de libre usage. Par conséquent, la place publique est un territoire public qui comprend différentes logiques. (Romero, 2001) évoque, que selon le champ disciplinaire, la place publique peut se traduire à un sujet de convergence que de divergence.

Serfati (1988) citée par France Harvey (2014) souligne que : « *Les places publiques urbaines sont des territoires collectifs extérieurs, aux limites physiques clairement définies (par des bâtiments par exemple, ou des jardins, des rues) et aisément accessibles (par plusieurs rues, ruelles, escaliers, etc.). En ce sens, ce sont des lieux à la fois clos et ouverts, qui favorisent le séjour autant que le passage. Du fait de leur caractère d'espace physiquement et socialement ouvert, leur rôle et les pratiques qui leur sont propres sont influencés par le contexte urbain dans lequel elles s'insèrent. Leur situation, l'architecture et les fonctions symboliques de nombre d'entre elles font qu'elles jouent, d'autre part, un rôle structurant du tissu urbain dans son ensemble* » (Serfaty, 1988).

Nous pouvons ressortir de cette définition certaines caractéristiques standards de la place publique urbaine : C'est un territoire public, d'action collective, multifonctionnel et qui est interdépendant de son emplacement et de sa spécificité. Cela s'exprime par sa force de rayonnement d'une part et son imprégnation dans le contexte global d'autre part.

3.2 La place publique : un espace dynamique et d'ancrage territorial

Accessible à tous (Sennett, 1997), la place publique est pointée du doigt en tant que lieu de sociabilité par excellence. C'est un espace public de rencontre, de coexistence et de conflits issus des multiples usages qu'il comprend (Hannigan, 2013). La nature ouverte et collective de la place publique fait d'elle un espace de différentes activités qui doit répondre à

plusieurs besoins (Harvey 2014 par référence à Serfati, 1988). Elle présente un lieu d'effervescence, de mobilité et d'expression de la dynamique humaine.

Pour Paquot (2009), la dimension relationnelle de l'espace public est une composante dans le façonnage de la personnalité de l'individu, c'est un espace d'anonymat (Lévy, 1999) qui conjugue entre l'individualisme et la collectivité par la liberté d'expression et l'éventualité de se faire remarquer (Iveson, 2008). Par conséquent, socialement la place publique est un espace où s'entremêlent les sens et l'espace. Elle ne se limite pas à ce qui résulte du cadre bâti, mais c'est une ambiance générale qui provient de l'appropriation (Audas, 2008).

L'appropriation est « un ensemble de processus psychosociologique qui se situent dans un rapport sujet-objet, entre le sujet (individu ou groupe) qui s'approprie l'espace et les objets disposés autour de lui dans la vie quotidienne. Elle associe des pratiques, des processus cognitifs et des processus affectifs. » (Chombart de Lauwe, 1975). Associant ces facteurs psychologique et sociaux à l'espace explique la notion d'ancrage territorial. C'est le développement d'un sentiment d'appartenance et d'attachement des usagers envers leur espace.

D'un point de vue, urbanistique philosophique, géographique, et sociologique (Lefebvre, 1974) on trouve que l'appropriation découle de la conjugaison entre l'espace conçu par les acteurs et l'espace vécu, ressenti et interprété par les usagers.

Dans la Géographie sociale, l'appropriation de l'espace peut -être entreprise selon deux aspects : l'appropriation matérielle qui suscite une occupation physique et une appropriation idéale qui provient d'un tissage relationnel entre l'individu et l'espace.

La place publique est un territoire complexe qui cristallise chez ses usagers le sentiment d'appropriation et d'identification, reflète la volonté des acteurs politiques et économiques et nécessite la vaillance des aménagistes à joindre aux interventions techniques la dimension symbolique et culturelle ainsi que traduire la volonté du public.

Conclusion chapitre 1

Dans ce chapitre, nous avons d'un côté présenté une synthèse du concept « territoire », et d'un autre côté, nous avons défini le concept de la place publique et sa liaison avec celle du territoire.

En effet, plusieurs auteurs ont défini le territoire et idéelle et cité ses caractéristiques. Selon la revue de littérature traitant du sujet de territoire depuis les années 1970, nous pouvons déduire que ce dernier se base sur le sentiment d'appropriation de ses acteurs et présente le résultat de leurs interactions. Par conséquent, il est un construit de plusieurs visions élaborées par ses acteurs (politique, économique, sociale, culturelle, etc) et dépend de leur action collective.

A travers sa nature d'espace public, la place publique peut être considérée un modèle de ce que représente un territoire. Il s'agit d'un espace délimité de réalités à la fois matérielles, sociales et idéelles qui présente pour les géographes un support pour qui « l'apparence fait le paysage, l'appartenance fait le territoire » (Benko, cité par Pecqueur, 2009, p.57), elle est également spécialement définie mais non bornée du point de vue économique et symbolique. Il s'agit d'un territoire construit par ses acteurs selon plusieurs échelles (Herbaux, 2007) et qui inter-agit à leur action de mise en valeur de ses ressources particulières. Pour cela, le rapprochement entre ces deux concepts a pour objectif de préciser que l'étude de la place publique s'inscrit l'approche territoriale.

Chapitre 2 : Le couple touristification et patrimonialisation : un dualisme procuré pour atteindre le développement territoriale

Introduction Chapitre 2

Dans ce chapitre nous allons aborder les fondements des concepts de touristification et de patrimonialisation ainsi que leur évolution. Une évolution qui touche le statut social juridique et culturel pour aboutir à une vision territoriale ayant pour objectif majeur : Le développement territoriale durable via le duo Tourisme et Patrimoine

Dans cette phase de notre recherche, nous nous appuyons sur les approches théoriques qui stipulent que le tourisme et le patrimoine sont deux processus multidimensionnel et complémentaire. D'une part, la prise de conscience de la vulnérabilité du patrimoine (matériel et immatériel) met en exergue la question de sa conservation au cœur des recommandations des chercheurs et acquiert, à travers la réflexion, une reconnaissance du danger de l'uniformisation produite par une touristification non réfléchi.

C'est à partir de là que nous considérons que dans ce chapitre, il est important de définir les concepts de la touristification et de la patrimonialisation ce qui nous mènera vers la connaissance des deux processus convoités par les recommandations des institutions nationales et internationales pour atteindre un développement territorial durable.

1. La touristification, un processus multidimensionnel et une marche à suivre pour le développement économique et socioculturel.

Le mot touristification n'existe pas dans le lexique français. C'est une adoption des scientifiques francophones en référence au mot anglais « Touristification » pour exprimer l'expansion de l'activité touristique.

Depuis longtemps la mise en tourisme était perçue du point de vue économique et du drainage touristique tel un facteur provocateur, mais depuis le Sommet de la terre de Rio en 1992, le tourisme s'est lié aux principes du développement Durable de l'Agenda 21.

Dans l'objectif d'atténuer les effets néfastes de tout type de tourisme, la conjugaison des principes du développement durable et du tourisme a fait qu'indépendamment de la nature du tourisme ciblé, on ne vise aujourd'hui que le tourisme durable qui vise à répartir équitablement les avantages socioéconomiques entre toutes les parties prenantes; il respecte les sociétés et promeut la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel; et met en avant une meilleure gestion et protection de l'environnement.

Après cette étape de mise en accord sur l'engagement du tourisme en tant que moyen de développement économique durable, l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de tourisme en 1999 a souscrit le code mondial d'éthique du tourisme en tant que référence et principes à respecter par les pratiquants et les acteurs du développement touristique.

Deux ans plus tard, grâce à l'encouragement des Nations Unies, l'Organisation Mondiale de Tourisme (OMT) a mis en application ce code sous l'égide du comité mondial d'éthique du tourisme. Ce code est composé de dix principes qui abordent amplement les aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels du tourisme et des pratiques des voyageurs. Chargeant ainsi, le tourisme, le touriste et les sociétés d'accueil (Articles 1, 2, 3 du Code mondial d'éthique du tourisme) à s'engager dans la compréhension, le respect, et l'épanouissement, et aussi à la contribution du développement et de l'enrichissement du Patrimoine (Article 4 du Code mondial d'éthique du tourisme). Ces principes sont considérés en comme des obligations que les acteurs de tourisme sont conviés à honorer et respecter (Article 6 du Code mondial d'éthique du tourisme).

En effet, le tourisme est une activité polyfonctionnelle car elle est exercée par des secteurs d'activités très diverses et ne se limite pas aux services *stricto sensu* touristiques, mais elle déborde largement dans d'autres fonctions: C'est « *un système de réseaux d'actions*

et de décisions qui opèrent simultanément dans de nombreuses sphères de la vie collective (économiques, politiques, culturelles, sociales et religieuses) et à tous les échelons géographiques, local, régional, national, international et mondial. » (M.F Lanfant, 2004).

Au sillage de cette nouvelle vision, le processus de touristification ne peut être complètement compris sans être entrepris dans le contexte multidimensionnel du territoire « The process of 'touristification' can not be fully understood without scanning the multi-dimensional context and referring to the territoriality paradigm in the development of tourism » (M Jansen-Verbeke, 2009). Cela veut dire que « le processus de "touristification" ne peut être pleinement compris sans analyser le contexte multidimensionnel et se référer au paradigme de la territorialité dans le développement du tourisme ».

Afin de consolider l'aspect systémique du tourisme que M Jansen- Verbeke a emprunté le langage informatique pour présenter la mise en tourisme en tant qu'une composition du :

- **Hardware** : pour désigner l'aspect tangible et matériel de la mise en tourisme (aménagements, infrastructures)
- **Software** : par référence à l'aspect immatériel de la mise en tourisme (culture, Patrimoine, valeurs, savoir-faire locaux, etc.)
- **Orgware** : traite la mise en tourisme des territoires à travers l'étude de l'ensemble des acteurs des locaux, nationaux et internationaux tout en impliquant le touriste.

1.1 Le tourisme une clé de voûte pour le développement économique;

Depuis les années soixante, les organisations internationales, telles que la Banque mondiale et l'Organisation des Nations unies (ONU), soulignent l'importance du tourisme dans développement socioéconomique (Boujrouf, 2005).

En effet, au III^{ème} millénaire, le tourisme s'est confirmé en tant qu'une industrie à part entière. En 2012, l'Organisation Mondiale de Tourisme (OMT) déclare qu'il est classé dans les premiers rangs de l'économie mondiale car une personne sur onze à travers le monde travaille au tourisme (OMT, 2012). En 2013 le nombre des touristes dans le monde a pour la première fois dépassé symboliquement le milliard (OMT 2013). En 2015, il a surpassé les attentes de l'OMT avec un milliard 138 millions de visiteurs (OMT, 2015). En 2018, il présentait 11% du PIB international (OMT, 2018) et en 2019, il a généré 2,4 milliard de Dollars US (OMT, 2019).

L'activité touristique s'est répandue dans tous les pays qu'ils soient riches ou pauvres. Le rôle du tourisme dans le développement économique n'est plus à prouver. Il fait partie des objectifs 8, 12, 14 de Développement Durable tracés par l'Organisation des Nations Unies (ONU), et est fortement ciblé dans la Stratégie Nationale de Développement Durable 2030 car la croissance démographique des entreprises touristiques joue un rôle dans la création de l'emploi direct ou indirect et constitue une alternative de lutte contre la pauvreté. Sa part en croissance dans le PIB international et national renforce encore plus son poids dans les stratégies de développement, il fait cible des investissements mondiaux surtout dans les pays émergents où les aménagements d'infrastructures touristiques présentent pour ses derniers une occasion de réduire de lourdes charges et en même temps un impact fictif sur leur recettes fiscales. D'autant plus, l'Axe stratégique 9 de cette vision 2030 met au clair que le Maroc vise une touristification réfléchie qui s'articule entre l'aspect matériel et immatériel de la mise en tourisme des territoires nationaux. "Un tourisme durable qui accélère le développement économique du Royaume sans dégrader son patrimoine naturel et culturel " (Stratégie Nationale de Développement Durable 2030).

1.2 Le tourisme une promesse de développement socioculturel

Son engagement au niveau social correspond à l'équité de partage des bénéfices afin de lutter contre la pauvreté. Le respect des droits de l'Homme et la parité des chances pour tous dans la société, la répartition des bénéfices équitablement par toutes les parties prenantes dont l'objectif est d'améliorer le niveau de vie des États, des collectivités locales et des individus. Cette dimension renvoie à l'aspect moral du tourisme (Softward) qui doit faire profiter les populations locales (C. Van Der Yeught, 2009) et en même temps apporter des changements sur leur territoire.

Cependant, l'évolution du tourisme n'est pas sans effet néfaste sur les pays et les populations d'accueil. La forte exploitation des ressources naturelle et culturelle ainsi que le croisement des disparités sociales ont fait l'objet de plusieurs plaidoyers des années quatre-Vingt. Par conséquent, l'encadrement du tourisme par les principes du développement durable ont fait qu'il se porte responsable non seulement d'une pérennité environnementale et économique mais aussi sociale et culturelle. Par conséquent, la diversité culturelle des territoires représente des ressources touristiques à préserver et à gérer avec prudence (Unesco

2006)¹ par conséquent les lieux du patrimoine nécessitent des soins attentifs (études savantes, restaurations, aménagement urbanistiques, ...etc.) pour ressortir et faire sentir aux visiteurs le sens historique et culturel des lieux(Softward).

En revanche, la protection des patrimoines historiques et culturels présente un capital rentable pour le tourisme qui « repose largement sur l'appétit de découverte d'autres lieux, d'autres civilisations, d'autres manières de vivre » (R. Knafo, 2011). D'un autre côté le tourisme constitue un facteur de mise en valeur du patrimoine (C. Battailou ; 2010). Toutefois, l'indifférence aux legs du passé et les ambitions mercantiles peuvent provoquer des effets fatidiques sur les patrimoines culturels (matériel et immatériel) et naturel. La « folklorisation » des coutumes et des traditions fait perdre l'identité des sociétés traditionnelles, et la standardisation des espaces efface l'originalité des lieux (Marcotte, Bourdeau, 2010).

2. Patrimoine et patrimonialisation : du pacte social au pacte conventionnel

La notion du patrimoine s'inscrit dans l'ordre d'une éthymologie évolutive, passant, ainsi, du simple héritage ancestral familial ou tribal, au statut d'une propriété nationale qui suscite l'intérêt général des nations et qui fait l'objet d'un pacte conventionnel.

2.1 L'évolution de la notion du Patrimoine

Apparue au XIIe siècle, le mot patrimoine désigne étymologiquement l'ensemble des biens hérités du père ou par extension de la famille. C'est au XXème Siècle que la notion du patrimoine s'est élargie car ses définitions sont devenues nombreuses et la rapportent soit à une contextualisation soit à une conceptualisation.

L'origine de la notion du patrimoine reste un sujet de débats des auteurs. (K. Pomian, 1993) la renvoie à l'Italie de la Renaissance suite à l'assemblage de cette dernière des trésors et de collections du patrimoine culturel européen. Pour (JP Babelon & A. Chastel ; 1994) la notion de patrimoine, même si le terme n'était pas encore d'usage, revient à la sauvegarde par les religieux et les monarques au Moyen Age des archives royales et religieuses, des demeures, etc.

Avant le XXème S la sauvegarde du patrimoine revenait à une volonté privée et non pas à une initiative collective. Ce n'est qu'après les révolutions italienne et française que la

¹ Mike Robinson et David Picard dans le cadre du programme "Tourisme, culture et développement" et publiée par L'Unesco en 2006

sauvegarde du patrimoine va devenir une ambition collective dans ces pays (T Le Hegarat, 2015). Par conséquent, la notion de patrimoine va être construite au début du XXème siècle et prendra le caractère du bien public commun par l'intervention des municipalités et des institutions étatiques et internationales dans sa sauvegarde. Aussi Le Hegart, (2015) ; citant les témoignages de Françoise Choay et Patrice Beghain ; évoque que l'usage du terme patrimoine va prendre lieu en 1930. Cependant, le souci de patrimonialisation ne va concerner que l'aspect matériel du patrimoine (monuments, *artefact*,).

En effet, c'est dans les années 1980 que la notion du patrimoine va connaître un élargissement et une expansion géographique. Il est passé d'une légitimation élitiste imposée par le haut à un choix consensuel demandé par le bas : la population. C'est le lancement d'une nouvelle aire où la représentativité du patrimoine provoquera une nouvelle reconfiguration des rapports entre l'histoire et la mémoire et une reconnaissance institutionnelle et juridique à l'échelle nationale et même mondiale.

L'éclatement de la notion du Patrimoine a eu pour conséquence un élargissement de sa définition chez les auteurs par l'introduction de l'énumération de ses typologies. Dans ce sens Jean-Yves Andrieux (1997) cité par Thibault Le Hégarat (2015, p. 07) souligne que :

« [...] le patrimoine recouvre à la fois le temporel (le palais de l'Elysée) et le spirituel (le Sacré Coeur de Montmartre), le réel (le monument aux morts) et l'immatériel (la cérémonie du 11 novembre), le multiple (la langue) et l'unique (le sceptre de Charles V ou la chapelle-reliquaire de La Martyre), l'industriel (la fonte Art nouveau) et l'artistique (la maison de Victor Horta à Bruxelles, 1898), le tout (la Grande Guerre) et la patrie (Verdun), le genre (le patrimoine naturel) et l'espèce (le paysage), le signe (la cathédrale de Reims, le Panthéon) et le sens (la monarchie, la république). On pourrait décliner longtemps les formes de sa variété. ».

Cette définition dilatée du patrimoine va être une source de discussion entre les acteurs de la culture qui certains d'entre eux (M Melot ; 1999) vont la considérer comme satisfaisante et explicite pour tous, et pour d'autres elle a causé la banalisation et la confusion du sens de la notion du patrimoine (T Le Hegart, 2015).

Toutefois, indépendamment de l'élargissement de la notion du patrimoine, la définition du concept Patrimoine est strictement liée à ce que les scientifiques appellent le « pacte

patrimonial »¹. C'est-à-dire il est impérativement essentiel qu'il y ait consensus et partage issus d'une volonté sociale entre les individus pour élire un objet ou un acte, ou un paysage en tant que patrimoine culturel et d'une reconnaissance administrative qui exprime un aspect d'appropriation et de reconnaissance qui se traduit par une législation, une labélisation, une protection, etc.

2.1.1 Le Patrimoine culturel matériel

En novembre 1972, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), instaure des définitions conventionnelles pour le patrimoine culturel matériel et naturel.

L'Unesco considère patrimoine matériel tout œuvre humaine (monuments, ensembles de constructions isolées ou réunies, et sites) qui représente une « valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science » (Article 1 de la convention Unesco, 1972)

Cette reconnaissance de la part de l'Unesco engage les États partis d'intégrer la protection du patrimoine matériel dans leur programme de planification générale, de doter les territoires abritant les patrimoines reconnus des services de protection de Patrimoine, de développer des mesures administratives, législatives et scientifiques, techniques et financières pour la protection et la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine. D'autant plus, la reconnaissance par l'Unesco accroît la protection du Patrimoine matériel labélisé par l'établissement d'un système de coopération entre les États membre via la mise en place d'un comité intergouvernementale, d'un fond, et des formalités d'assistances internationales ainsi que des programmes éducatifs afin d'assurer la protection du Patrimoine mondial.

Au-delà de l'identification et des techniques d'inventaire du patrimoine matériel, sa transmission reste relative à la culture de son pays d'origine. Car contrairement à ce qu'entreprennent les pays occidentaux et méditerranéens dans la phase de conservation qui doit protéger le patrimoine matériel des pays tels que le Japon ou la Mauritanie trouvent dans l'apport des éventuelles modifications de ce patrimoine un enrichissement, une reconnaissance et un respect de cet héritage².

¹ Consciences patrimoniales Matériaux de cours issus des formations Mutual Heritage, Heritage awareness Materials from Mutual Heritage training courses ; Volume 2 Emilie Destaing et Anna Trazzi (ed.) ; 2010 Bononia University Press Tutti i diritti riservati ISBN 88-7395-589-4

²ibid. (4)

2.1.2 Le Patrimoine culturel immatériel

En 2003 lors de la 32ème session de l'Unesco à Paris, le patrimoine culturel immatériel est défini conventionnellement par l'Unesco en tant que : « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » (Unesco, 2003)

Ce concept est issu d'un certain nombre de référencement : Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et aussi de la reconnaissance de ce patrimoine en tant qu'élément fondamentale de diversité culturelle et de développement durable.

Plusieurs étapes ont précédé la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel : il s'agissait d'abord des recommandations de l'Unesco pour la sauvegarde de la culture traditionnelle populaire de 1989, suivit par sa Déclaration Universelle de la diversité culturelle en 2001, et par la Déclaration d'Istanbul en 2002.

Cette reconnaissance du patrimoine immatériel par l'Unesco émane de sa dimension intrinsèque dans le patrimoine matériel (savoir-faire), à son rôle de fixateur de spécificité culturel contre la standardisation provoquée par la mondialisation et aussi de l'importance de la population autochtones dans la sauvegarde, l'entretien et la recreation de ce patrimoine. S'ajoute à cela la dimension de l'enrichissement des relations humaines par l'échange et la tolérance.

La convention de sauvegarde du patrimoine immatériel a doté ce dernier d'un Comité intergouvernemental de sauvegarde (Article 5 de la Convention 2003) composé de délégués élus par les États parties. Il a pour mission de soutenir, et d'assister les États membres dans la mise en œuvre de la Convention de sauvegarde ainsi que l'élaboration des projets d'usage des ressources du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (Article 25 de la Convention 2003), que les États parties et les donateurs, la Conférence générale de l'Unesco et d'autres organismes alimentent.

Pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, la convention 2003 déclare que la sauvegarde est basée en premier lieu sur des moyens techniques (identification, inventaire), puis sur l'intégration du patrimoine dans la politique générale du pays par :

- La mise en place d'un ou des organismes compétents dans la sauvegarde du Patrimoine culturel Immatériel ;
- Intégrer le patrimoine immatériel dans les dimensions juridique, technique, administrative et financière par :
- Mettre en place des institutions de formation pour la gestion et la transmission du Patrimoine culturel Immatériel.
- Mise en place des institutions de documentations tout en les laissant accessibles.
- Encourager la recherche scientifique dans le domaine.

Néanmoins, l'évaluation de sauvegarde post-patrimoniale de l'Unesco se passe à travers des rapports périodiques que l'Etat partie devrait soumettre tous les 6 ans (Article 29 de la convention du Patrimoine mondiale). Il s'agit d'une auto-évaluation de l'état du patrimoine par les organismes du pays où il se trouve.

Bien que selon la convention du patrimoine mondial le comité mondial du patrimoine effectue des mesures de vérification chaque année à un certain nombre de sites inscrits, le lien direct que l'Unesco a avec le patrimoine se passe à travers des écrits et des pourcentages produits par le pays évalué lui-même et la sauvegarde du Patrimoine dépend essentiellement de la volonté locale (Skounti, 2022)¹.

2.2. Le Patrimoine un concept de logiques diverses

Le patrimoine est un concept qui s'est développé dans un contexte historique. Sa dimension s'est transformée au mode pluriel en raison des mutations sociale, politique et économique. Il devient la propriété et le champ d'action de plusieurs acteurs.

2.2.1 Une logique identitaire

Par définition, le Patrimoine est un héritage sélectionné qui renvoie à un passé commun et à une appartenance à un groupe social (famille, communauté, nation. Etc). En effet, le Patrimoine est considéré comme un référentiel et aussi un objectif de transmission intergénérationnel. Pour L'Unesco « Le patrimoine contribue à la revalorisation continue des cultures et des identités et constitue un véhicule considérable pour la transmission de l'expertise, des compétences et des connaissances entre les générations. »². Il s'agit d'un legs

¹Ahmed Skounti (2022): Conférence « Le Dilemme de la patrimonialisation entre le local et le global »

²CDIS Methodology Manual FR_V5 (23.10.2014).pdf ;

<https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/digital-library/cdis/Dimension%20Patrimoine.pdf>

chargé de sens et de savoir qui permet de cristalliser l'identité du groupe (Di Meo, 1995 ; Micoud 2004 ; François et al 2006).

2.2.2. Une logique sociale

Elle est à l'origine de son essence. Dans ce sens Di Meo explique que le Patrimoine « traduit un accord social implicite (souvent territorialisé et institutionnalisé) sur des valeurs collectivement admises » (Di Meo, 2008) qui sert également les stratégies alternatives (Palisse, 2006) vue son inclusion dans les projets de développement local qui sont soutenues par les collectivités.

2.2.3. Une logique politique

Patrimoine et politique riment ensemble depuis le classement des monuments historiques dans les sites urbains. Le Patrimoine servait le projet politique dans le sens où il présente un enjeu dynastique car il témoigne du pouvoir d'un chef d'une nation ou d'un État qui portait fierté pour les successeurs et les engagent à le conserver et le transmettre (Beghain, 2012).

Il a aussi un rôle dans les discours politiques au niveau des collectivités territoriales en tant que bien commun territorialisé (Veschambre, 2004).

Cette corrélation entre patrimoine et politique se confirme internationalement par les procédures d'inscription et de reconnaissance par l'organisme de l'Unesco (Patrimoine International de l'Humanité), et se traduit par les démarches stratégiques de mise en valeur.

2.2.4 Une Logique économique

Cette dimension lui est reconnue par nature en tant que legs parental. De plus, le développement de la notion du patrimoine au XX ème siècle entraine l'accroissement et la multiplicité des acteurs de la patrimonialisation et son inclusion dans les projets de développement durable. Il est considéré en tant que ressource territoriale pour le développement (Grefe ; Barrère& al. 2005 ; Peyrache-Gadeau& Pecquer, 2004 ; Bessière, 2001 ; Landel et Sénil, 2009). Cette dimension économique du Patrimoine a connu une croissance suite à l'évolution de l'ingénierie culturelle qui l'entreprind en tant que ressource capable de générer des emplois et des profits.

2.2.5 Une logique touristique

Le postulat que le Patrimoine est l'immobile du tourisme est mise en avant par (Lazzarotti et Violier, 2007). En outre, cette logique qui accompagne le Patrimoine dans

toutes ses formes de prolifération (privé ou public, matériel ou immatériel, sacré ou ordinaire /profane) lui a permis de s'ancrer au cœur du concept du développement durable qui a pour base la préservation et la transmission des ressources aux générations futures (Di Meo, 2008). Dans ce sens, le patrimoine a pris place dans les stratégies de développement touristique.

2.3 La patrimonialisation, un processus composite d'enjeux territoriaux.

La naissance du concept de la patrimonialisation est issue d'une confrontation intellectuelle entre les universitaires et les professionnels du patrimoine (T Le Hegart, 2015). C'est une réaction entreprise par les sociétés actuelles pour lutter contre les effets de l'introduction des nouvelles idéologies imposées par la colonisation, la mondialisation et l'universalité, et pour rejeter l'approche sélective de la perception classique du patrimoine.

La patrimonialisation est un processus de choix et de distinction d'un bien culturel ou naturel par une société qui vise à profiter de sa mise en valeur dans le présent et d'assurer sa sauvegarde et sa transmission pour les générations futures (Skounti, 2010).

2.3.1 les phases du processus de la patrimonialisation

Selon les conventions de sauvegarde du patrimoine matériel 1972 et immatériel de 2003, le processus de la patrimonialisation est composé de différentes démarches scientifiques:

- La phase 1 : L'identification

La première phase est l'identification, qui inclut la nomination qui est considérée comme la première partie du processus de la patrimonialisation. Elle consiste à définir l'objet de la patrimonialisation qu'il soit matériel ou immatériel, préciser sa nature (espace public ou privé, site, chant ou dance... etc.) ce qui permet de la hiérarchiser.

La nomination doit se faire d'abord en langue vernaculaire pour renvoyer au sens réel du sujet pour la population locale car la traduction des vocables ne reflète pas le sens culturel de la nomination des choses.

La seconde phase est appelée l'inventaire. Il s'agit d'une étape où le patrimoine est : d'abord, 1- localisé dans l'espace pour désigner avec précision son territoire et le cartographier ; 2-Nommé ; 3-Référencé chronologiquement et enfin 4- Répertoire.

Dans cette dernière étape, une fiche de l'objet patrimonial est instaurée. Elle comporte les réponses aux questions suivantes : Qui l'a fabriqué ? Comment il a été fabriqué ? Comment il était utilisé ? Par qui il était utilisé ?... etc.

- Phase 2 : La Protection et la Conservation

La protection est une action liée à la reconnaissance institutionnelle publique. Il s'agit d'une démarche politique qui met en place des dispositifs appropriés (des lois) et des stratégies d'accompagnement des projets de financement de la restauration et de la protection du Patrimoine.

La Conservation quant à elle c'est une opération qui consiste à préserver et maintenir l'authenticité du Patrimoine. Elle émane d'une volonté collective et peut ou ne pas être prise en charge par les institutions publiques et les mesures législatives. Cependant, la conservation du patrimoine matériel n'est pas synonyme de reproduction à l'identique car il s'agit d'une maintenance et non pas d'une rénovation, et celle du patrimoine immatériel n'est pas immuable parce qu'elle peut connaître une reproduction (UNESCO 2003, art. 2).

- Phase 3 : La valorisation et la revitalisation

Ce sont les objectifs de toute action de patrimonialisation. Toutes les conventions (1972, 2003, 2005) les recommandations, les conférences et les rapports de l'Unesco traitant la sauvegarde du Patrimoine incitent les États parties à déployer tous les moyens juridiques, financiers, administratifs, stratégiques et scientifiques pour la mise en valeur du Patrimoine.

La valorisation du Patrimoine a longtemps été attachée à son apport culturel (Choay, 1992).

Mais depuis l'évolution de la notion du patrimoine dans les années quatre-vingt sa valorisation fait cible des programmes de développement territorial. Il « est donc désormais un des secteurs de la coopération pour le développement. » (Verniers, 2015).

- Phase 4 : La transmission

Cette étape n'est généralement pas mentionnée dans le processus de patrimonialisation mais selon notre point de vue, indépendamment de sa vocation politique, elle représente l'objectif moral du processus de la patrimonialisation c'est la ligature entre les générations (passées-futures).

Le Patrimoine et le territoire sont interdépendants « le Patrimoine constitue un élément d'appropriation d'un territoire, de sa délimitation, de sa revendication et de sa défense » (Skounti ; 2020).

La littérature scientifique qualifie la patrimonialisation en tant qu'un processus qui est premièrement complexe car il nécessite une articulation entre des histoires individuelles, des actions collectives, des procédures institutionnelles et des mesures juridiques. Deuxièmement, il est hétérogène vu la diversité des acteurs et des facteurs qui y interviennent pour son émergence sur un territoire donné, et troisièmement il est politique sélectif car il est sélectionné pour représenter le message qu'une population ou un peuple souhaite diffuser et transmettre.

Dans le cas du Maroc, et spécialement en ce qui concerne les Médina M. Aba Sadki qui de par son expérience professionnelle dans des postes de responsabilité au Ministère de la Culture marocaine et à l'inspection des monuments historiques de la Médina de Meknès,¹ témoigne que les Médinas sont des territoires de luttes et de conflits sur différents niveaux et degrés.

En effet, comprendre la gouvernance d'un territoire patrimonialisé est un moyen ad-hoc pour examiner les pratiques et les représentations des acteurs autour des enjeux patrimoniaux. Nous allons illuminer cette idée en profondeur dans la deuxième partie de ce travail.

Selon (V. Veschambre et al 2001)² « Le conflit patrimonial est aussi un conflit territorial » car le patrimoine représente l'histoire ou une partie de l'histoire d'un espace géographique. Cet espace fait l'objet de multiples enjeux urbains, économiques, politiques, socioculturels symboliques et touristiques qui nécessitent un consensus entre les acteurs qui interviennent dans sa connaissance, sa protection et sa mise en valeur. D'autant plus, la labélisation de l'Unesco des espaces patrimoniaux engendre une ouverture internationale qui met en épreuve la compétence des acteurs territoriaux à valoriser leurs ressources et mettre au centre des stratégies économiques et territoriales afin d'attirer le plus de capitaux.

¹Aba Sadki; «Urbanisation et conflits patrimoniaux dans les sites de patrimoine mondial au Maroc : le cas de la médina de Meknès »dans ouvrage collectif Patrimoine et Territoire, Marrakech, Centre Marocain de la recherche et des Études Territoriales, 1 ère Ed 2020, pp 17-27

² Gravari-Barbas Maria, Veschambre Vincent, 2001 « Patrimoine et environnement. Les territoires du conflit ». Norois, n185, P.3.

Cependant, l'Unesco alerte contre les pratiques territoriales « inadaptées contribuant à la marchandisation du patrimoine (...) et à la dégradation de son authenticité » Unesco 2016. De ce fait il est nécessaire d'interroger la pertinence des approches mises en œuvre pour la gouvernance du territoire du patrimoine et du tourisme.

3. La Touristification et la patrimonialisation pour une coproduction territoriale

Dans les paragraphes précédents, nous avons vu à travers la revue de littérature que les concepts « touristification » et « patrimonialisation » interagissent tous les deux en rapport avec le territoire. Ce constat a conduit les géographes à enrichir les questionnements sur l'articulation entre ces deux processus en étroite relation avec le territoire. C'est d'ailleurs la discipline qui a le plus traité des perspectives spatiales de la relation entre le tourisme et le patrimoine (Lazarotti, 2010).

Tableau n° 2: Résumé des définitions de la complémentarité du tourisme et du patrimoine

Auteurs	Perception du tourisme et du Patrimoine
(Bridonneau, 2011 ; Despiney, 2011 ; Vernières, 2011)	Le patrimoine est une ressource territoriale qui par la mise en tourisme augmente l'attractivité du territoire et participe au développement territorial local.
Edgar Morin, 2001 Cité par Lazzarotti(2010)	Le tourisme et le patrimoine sont deux logiques qui se complètent, se nourrissent l'une de l'autre, mais sont caractérisées de conflit.
Lazzarotti (2010)	Le tourisme et le patrimoine sont rattachés et additionnels. Par conséquent, les deux processus ne peuvent aboutir à un développement durable (territoire de valeurs économique et symbolique) que par arrangement entre le tourisme et le Patrimoine. Ils sont caractérisés par une relation de couplage.
Laurent Bourdeau, Maria Gravari-Barbas et Mike Robinson (2012)	Le tourisme est le moyen de reconnaissance internationale des valeurs patrimoniales. Ils sont interdépendants

Ces définitions avancées par ces auteurs consolident l'idée que le tourisme et le patrimoine doivent être entrepris conjointement. Ils sont complémentaires et les deux processus de la patrimonialisation et de la touristification participent à la création du territoire et se reflètent sur son développement. Ils renforcent cette connexion entre le tourisme et le patrimoine tout en la joignant au type de relation qui caractérise les différents acteurs des deux disciplines. Ils soulignent que les agents de tourisme et du patrimoine peuvent être des acteurs de consensus entre les acteurs tant pour sa conservation, que pour sa valorisation,

comme ils peuvent être une raison de conflits entre les acteurs qui voient dans la touristification un élément de marchandisation (SANDRI, 2013).

Dans ce sens quels sont les défis que soulève la gouvernance locale d'un territoire du tourisme reconnu par l'UNESCO ?

Conclusion chapitre 2

La patrimonialisation et la touristification ont pris au cours des années une tonalité singulière due, d'un côté, à leur implication dans le développement socio-économique. Et d'un autre, à l'ensemble des interactions des deux processus et leurs impacts sur le territoire.

Partant de ce constat, l'Unesco a adopté les Conventions pour la sauvegarde du Patrimoine (matériel et immatériel). Lesdites conventions ont pour but, outre la sensibilisation à l'importance de ce patrimoine culturel, sa préservation, sa reproduction et sa promotion au niveau local, national et internationale et dans la même logique sa promotion par une touristification valorisante recommandée aux stratégies de développement local, interpellés à adhérer à une vision territoriale.

Toutefois l'articulation de ces deux processus connaît des entraves dans sa réalisation, en raison des divergences de visions, adoptées par les acteurs de la gouvernance et les objectifs des uns et des autres.

Une jointure de l'ensemble des objectifs de ces deux processus reste complexe vue la part de l'authenticité et de l'universalité du patrimoine culturel qui incombent de le préserver de toute menace, et la touristification qui menace l'intégrité de l'identité culturelle de ce dernier par une standardisation.

Chapitre 3 : De la gouvernance à la gouvernance territoriale du tourisme et du patrimoine

Introduction chapitre 3

Dans ce chapitre nous commencerons par donner une vision globale sur l'évolution du concept de la gouvernance. Nous nous baserons dans cette phase sur les différentes définitions élaborées par les instances économiques, politiques et culturelles et aussi sur les théoriciens des différentes disciplines.

Nous allons voir que la complexité des deux processus de la patrimonialisation et de la touristification du territoire est un enjeu auquel les acteurs de ce dernier doivent soulever par des mécanismes de gestion et des connaissances multidisciplinaires afin d'atteindre les résultats escomptés par les stratégies de développement local, national et international.

Et dans un deuxième temps, notre attention sera axée sur la gouvernance territoriale en tant que processus complexe mais nécessaire pour atteindre une patrimonialisation dynamique et une touristification valorisante de la sauvegarde de l'authenticité et du développement économique.

1. La Gouvernance un concept lié à l'art et à la manière de gouverner

La gouvernance est largement liée à la gestion, c'est pour cela que la gouvernance des territoires de tourisme et de patrimoine nécessite une conjonction entre la capacité des acteurs des processus de touristification et de patrimonialisation de transformer les ressources patrimoniales spécifiquement et territoriales globalement en générateurs de développement. Tels sont les points que nous essayerons de traiter ci-dessous.

1.1 La définition chronologique de la gouvernance

La gouvernance est un mot qui remonte à l'époque d'Aristote, il était employé pour désigner un gouverneur juste et étique d'un État (Commission Européenne pour la démocratie par le droit, 2011). Les français l'ont utilisé au XIII^{ème} siècle pour indiquer « l'art ou la manière de gouverner », elle est assimilée à la notion générale de gouverne ou gouvernement pour désigner la gestion du bien public (Pitseys, 2010). Puis, sous le même sens elle a été adoptée par la langue anglaise au XIV^{ème} siècle avec son apparition dans la publication intitulée *The Governance of England* de l'auteur légiste anglais John Fortescue (Nidaye, 2008).

Depuis les années trente, le mot gouvernance est lié à la démocratie participative. Elle était revendiquée par les mouvements sociaux urbains et les idéologies autogestionnaires des années 1960 et 1970 aux USA, qui utilisaient la notion de gouvernance sans utiliser le terme "gouvernance".

À vrais dire, le terme "gouvernance" s'est vulgarisé avec les institutions d'aide au développement spécialement la Banque mondiale. Par la suite il a pris la forme d'un concept bien construit avec la commission européenne qui a gardé sa signification primaire "l'art et la manière de gouverner", et lui a associé la participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques. Depuis, gouvernance et société civile vont de pair.

L'expression société civile désignait « dans son sens originel, absence de distinction entre « État » et « société » ou entre société civile et société politique. Elle signifiait simplement ensemble d'hommes réunis dans un ordre politique légitime, notion indifféremment rendue par « société » ou par « communauté ». (Khilani, 2001 par référence à A. Black 1993)

C'est Hegel, le premier théoricien qui a séparé l'Etat de la communauté civile en (Khilani, 2001 par référence à Reidel 1984). Pour Hegel la société civile est une pensée philosophique qui désigne "l'ensemble des citoyens qui, hors de la sphère politique et

étatique, et dans la diversité de leurs appartenances professionnelles et sociales constituent la société et expriment leur volonté de participation.". Cette participation pour Cassen (2002) peut prendre différentes formes d'organisations selon des objectifs divers : économique, social, culturel, éducatif, sportif, humanitaire, civique ou autre. Elle donne une représentation d'une société soudée autour d'un consensus sur des valeurs communes et met l'accent sur la mise en accord des acteurs et leur coordination pour un objectif en commun plus que le contenu de l'accord lui-même (Ghorra-Gobin, 2009). Joumard, (2009) rajoute que la gouvernance présente un synonyme du mot « participation » dans les communiqués et textes des Nations Unies.

Nous dressons dans le tableau qui suit les définitions en revue des principales organisations internationales :

Tableau n° 3: Les définitions de la gouvernance selon les organisations internationales

Institutions	Liée à l'exercice du pouvoir	Liée à une approche participative	Contexte de la définition
Banque Mondiale (BM)	X		
L'organisation des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	X	X	
La Commission Européenne(CE)	X	X	La responsabilité, le contrôle Et l'efficacité
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	X		La responsabilité et le contrôle
L'Agence Canadienne de développement international(ACDI)	X	X	La légitimité
Institut de recherche et de débat sur la gouvernance (IRDG)		X	La légitimité
La commission sur la gouvernance globale (CGG)		X	La responsabilité et le contrôle
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	X		

Selon les institutions internationales, les indicateurs de la bonne gouvernance au niveau local, national et international sont :

- La participation des différents acteurs ;
- La remise des comptes avec le contrôle et le suivi ;

- La transparence avec une communication fluide et transversale ;
- La responsabilité/imputabilité dans le sens de la rigueur ;
- Efficacité et efficience dans le sens de la bonne gestion des ressources et du pouvoir.

1.2. La gouvernance en revue scientifique

La gouvernance est un concept polysémique. Il est abondamment traité par des multiples disciplines (sciences économiques, sciences de gestion, science politiques, sciences juridiques, sciences géographiques, etc).

En guise d'une synthèse de quelques références traitant de la définition conceptuelle de la gouvernance nous citons :

Tableau n° 4: Les critères de la gouvernance selon la revue de littérature

La Gouvernance	Idée Principale	Référence
	Repose sur les pratiques de prise de décision	Giroux (2006), Cité Par St-Amaud Et La Croix (2012) ; Maria Gravaï-Barbas Et M Sébastien Jacquot (2012) ; Maurice Basle (200)
	Mode de pouvoir des acteurs	John Pitseys (Ph) (2010-2014)
	Action publique qui repose sur la coopération, le relationnel et les réseaux.	Jean-Pierre Gaudin (2003)
	Processus de participation et coopération entre tous les acteurs	Patrick Le Gales (1998)
	La décentralisation du pouvoir	Linda GARDINAL Et Caroline ANDREW (2001)
	-Planification -Participation -Efficacité -Responsabilité Bon fonctionnement et gestion du territoire	Maria Graval-Barbas Et M. Sébastien Jacquot (2012)
	- Processus d'interaction et d'accommodation entre les acteurs publics-privés - partenariat et participation	Marie-Claude Smouts, Dario Batistella Et Pascal Venesson (2003)
	-Négociation et équité entre tous les acteurs pour définir le bien commun	Mereau De Farges (2003)
	-Nouvelles pratiques pour améliorer la transparence dans l'action publique : Décentralisation, participation, coordination	Francis Garon Et Eric Monpetit (2011)
	-Multiplicité d'acteurs -Coordination -Participation, -Planification -concrétisation	Sylvie Lardon Et Al (2008)

Source: Amina Lamghari Moubarrad à partir de la bibliographie consultée

Les définitions fournies par ces chercheurs de différentes disciplines (géographie, sociologie, philosophie, de droit et des politologues) révèlent que la gouvernance est liée à :

- 1- La décentralisation
- 2- La multiplicité et la diversité d'acteurs
- 3- La planification, la participation et la coordination entre les acteurs pour atteindre L'objectif commun
- 4- La transparence
- 5- L'équité dans la prise de décision

2. La gouvernance, un concept adapté de l'entreprise au territoire

Comme beaucoup de concepts liés au pouvoir et à la direction de projets, la gouvernance ne se limite plus au pouvoir centralisé dans une entité unique ou manipulée par un seul décideur. Plus qu'une autorité de direction au sein d'une entreprise, la gouvernance est un processus de gestion multidimensionnel. Il associe plusieurs acteurs privés et publics autour d'un projet territorial pour un objectif de développement et de croissance économique, sociale et culturelle.

2.1 L'approche économique de la gouvernance

La gouvernance a pris de l'apogée dans le monde de l'entreprise. Selon (Joumard, 2009) la gouvernance désigne « clairement un processus et non une institution ou une structure, un système en réseau régissant les relations d'acteurs réunis avec l'objectif d'engendrer un profit ou une meilleure gestion. Il explique que suite au mouvement néo-institutionnalisme lancé par Coase en 1937, la gouvernance était appliquée pour la première fois en 1970 dans le cadre d'une nouvelle approche économique qui intègre la notion de la participation de tous dans la réussite de l'entreprise.

De ce fait, la gouvernance se base sur la coordination horizontale entre tous les acteurs de l'entreprises quelques soient leurs champs d'action (pouvoir, information, ou ressources) dans l'objectif d'assurer la coordination entre eux. Elle incite les travailleurs à s'investir dans un projet collectif et conçoit l'entreprise en tant qu'un « modèle biologique » (Pitseys. 2010) et que son développement dépend de la cohérence dans sa démarche et une commodité d'adaptation à l'environnement externe (Dionne-Proulx, J. et Larochelle, 2010).

2.2 L'approche politique de la gouvernance

En 1979, après une conviction internationale que l'atteinte du développement passe par une bonne gouvernance, le secrétaire général des Nations Unis Kofi Annan annonce dans son

discours que « une bonne gouvernance constitue peut-être le facteur le plus important pour l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement ». Il a déclaré également en l'an 2000 lors du Sommet du millénaire que « la gouvernance démocratique et participative fondée sur la volonté populaire » est la clé de succès pour réaliser un développement économique et humain¹. Depuis, la responsabilité du gouvernement est proclamée de la part de la société civile car c'est un élément essentiel de la gouvernance qui doit se baser sur la transparence, et la responsabilité de tous pour le développement.

Dans les années 1980, la gouvernance fait son apparition dans le domaine des politiques publiques. Elle résulte d'un contexte de crises et de changements dont l'origine remonte à la remise en question de l'État-providence et le phénomène de mondialisation (Lacroix ; Saint Arnaud, 2012).

De ce fait, le développement d'un territoire dépend non pas uniquement de ses élus, mais également d'une multiplicité d'acteurs publics et privés dont le degré et la nature de leur implication sont différentes. En outre, l'action publique de la collectivité territoriale se base sur le processus interactif de collaboration et de négociation entre les différents acteurs et non seulement sur un modèle politique traditionnel centralisé. Par conséquent, le mot gouvernance est adopté par les sciences politiques afin de définir les modalités de gestion des gouvernements.

La gouvernance est justifiée principalement par la nécessité de rendre le pouvoir à la société civile (Joumard, 2009). C'est une forme de gestion qui se base sur la participation et l'équilibre des rapports sociaux et des relations entre les acteurs étatiques et privés, et aussi un moyen pour remédier aux désintérêts des citoyens à la politique et aux affaires publiques.

Toutefois, (Forger.G 2010) souligne la complexité des affaires publiques surtout avec le développement durable qui nécessite une gestion des ressources dans le présent afin d'en préserver pour le futur et d'agir à la fois au niveau local et global.

3. Du développement local vers une gouvernance territoriale

L'évolution des sociétés, la croissance démographique, les mutations politiques et le développement scientifique ; autant de changements structurels qui incitent les autorités publiques à remettre en question leurs visions et leurs stratégies de gouvernance.

¹ Robert E. Hall et Charles Jones, « Why Do Some Countries Produce So Much More Output per Worker than Others? »; Daniel Kaufman et Aart Kraay « Growth Without Governance »

3.1 Du développement local au développement territorial

La théorie de développement local résulte des disparités spatiales dues aux différentes approches économiques exogènes et sectorielles qui n'ont pas atteint des résultats satisfaisants. Suite à cela, pendant les années quatre-vingt-dix, un ensemble de chercheurs dans différentes disciplines, signalées avant, ont mené un ensemble de réflexions qui ont donné naissance à la théorie du développement local en tant que développement endogène basé essentiellement sur une approche territoriale (Baron et Hattab-Christmann, 2006).

En effet, selon le rapport présenté par André Boisvert (1994) des productions scientifiques autour du principe d'endogénéisation du développement peut être atteint selon deux approches complémentaires celle de (Vachon et al., 1993): la première se base sur la cohésion sociale, la synergie entre les acteurs du territoire, la confiance mutuelle, le contrôle, la surveillance et l'assistance de l'État ou le privé dans la prise de décision ; et la seconde concerne le développement économique local afin d'améliorer les conditions financières des citoyens (travail, transport, éducation, santé etc.).

Dans l'objectif de définir le concept du développement local, Katalyn Kolosy (2011) a évoqué les explications d'un chargé de Comité de Liaison des Bassins d'Emploi (CLBE) qui souligne que :

« C'est une démarche volontaire d'acteurs se réunissant sur un territoire à taille humaine pour envisager l'avenir de leur territoire. Cela en perspective avec d'autres niveaux d'administration et d'autres échelons politiques de la nation. C'est une vision du local dans le global, qui voit le territoire comme un système en relation avec d'autres systèmes et d'autres acteurs. Les acteurs œuvrent à l'amélioration des conditions de vie de leur territoire, ce qui passe, notamment, par le développement et l'emploi. »¹.

Cette définition est très explicative de la liaison qui se trouve entre le développement local et le territoire. D'autant plus, elles ressortent l'importance d'appréhender le territoire en tant qu'un système qui nécessite la participation et la collaboration de tous ses acteurs (administratifs, institutionnels et population) à différentes échelles locales et nationales. Elles confirment que le développement global reste tributaire d'une gouvernance territoriale.

¹« Réflexion pour une définition théorique du concept » ; le 10 janvier 2011 par Katalin Kolosy modifié le 18 février 2 ; <http://www.globenet.org/horizonlocal/perso/defloc.html>.

3.2 La gouvernance territoriale : une équation complexe face à la multiplicité d'acteurs

La gouvernance d'un territoire est le résultat de « l'ensemble de règles institutionnelles, des modes de fonctionnement des organes de décision, des procédés de préparation des décisions, des capacités de mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques, sociaux ou associatifs, des aptitudes à partager des connaissances et des expertises, et des modes de coordination, d'information et d'évaluation, le tout dans le but d'améliorer l'attractivité territorial au profit de la population » (Dumont, 2012).

S'ajoute à cela, la condition de proximité géographique entre les acteurs (Gilly et Wallet, 2005). De ce fait la gouvernance territoriale se base sur le réseau des acteurs du territoire qui développent une connectivité et un flux d'informations pour fonder une stratégie commune et développer leur projet territorial et satisfaire les besoins de leur territoire (Torre, 2011).

En effet, aboutir à de tels résultats dans la gouvernance territoriale dépend du degré de coordination entre les acteurs du territoire. Vue leur diversité et leur multiplicité, selon (Leloup, Moyart, B. Pecqueur, 2005), les acteurs doivent développer des partenariats et se présenter en tant qu'une institution fédératrice d'un projet de territoire cohérent et intégré.

Assurément, les jeux de négociations et de compromis entre acteurs sont déterminés par des rapports de force selon le champ d'action de chaque acteur et des intérêts en commun qu'ils peuvent se partager ou non avec les autres vues qu'il s'agit d'une action collective (Crosier et. Frideberg, 1977). De ce fait, des partenariats entre les différents acteurs sont nécessaires pour mener à bien le projet territorial mais ne sont pas la clé de voute pour sa réussite et son développement car si les actions entreprises par les acteurs ne sont pas unifiées par une seule vision cela peut mener à une démarche sectorielle favorisant la séparation des logiques en s'éloignant de l'objectif commun.

Selon Gilly et Perrat (2003), la gouvernance du territoire peut être qualifiée selon l'acteur dominant du territoire, il les a classés selon trois identifiants :

1. La gouvernance du territoire est privée si l'acteur dominant est une organisation privée, c'est à dire que c'est lui le coordinateur des acteurs (coordination strictement économique)
2. La gouvernance du territoire est institutionnelle ou publique si c'est un organisme public qui s'occupe de la coordination (coordination strictement étatique)

3. La gouvernance du territoire mixte ou partenariale c'est la plus courante car elle comprend une coordination économique, politique et sociale. A raison que l'État ou les institutions publiques qui représentent le partenaire principal qui prend en gage la régulation administrative.

De cette typologie, la gouvernance mixte est la plus conforme au territoire de tourisme et de patrimoine telle que la place Jamaâ el Fna, car elle contient des institutions publiques de proximité (collectivités territoriales et institutions de l'État décentralisées etc.) ainsi que des organismes économiques (Entreprises, firmes etc.) et la société civile qui le présente.

4. La gouvernance territoriale dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation

La gouvernance n'est pas qu'un simple concept théorique. Il s'agit véritablement d'une vision de gestion réaliste avec des objectifs prédéfinis et des acteurs compétents. Dans le cas d'un territoire de tourisme et de patrimoine, il s'agit de mettre en place une stratégie d'articulation de deux processus : la touristification et la patrimonialisation.

4.1. Le territoire du Tourisme

La nature transversale du tourisme et la multiplicité des acteurs qui y interviennent (acteurs publics, acteurs privés nationaux et internationaux, société civile, population et touriste) présente un cadre favorable pour l'application de la gouvernance. Définit en tant qu'un ensemble de services (Gadrey, 1992), le tourisme repose sur l'interaction entre le producteur du produit touristique (le territoire d'accueil) et le consommateur (le touriste). Cette relation est expliquée en tant que processus continu dans lequel les acteurs du territoire doivent fournir et assurer la réalisation de la plateforme d'accueil (aménagement, infrastructures, hébergement, restaurations etc.) et le touriste représente la batterie qui alimente la continuité de ce mécanisme par l'expression de sa demande, sa consommation et son évaluation.

(Marsalt et Brault et al, 2008) considèrent le territoire touristique (destination) en tant qu'une relation triadique entre le client usager (touriste et population locale), le prestataire (les acteurs du territoire et acteurs internationaux) et le bien support (espace et tout ce qu'il comprend : infrastructure, patrimoine, nature, etc.).

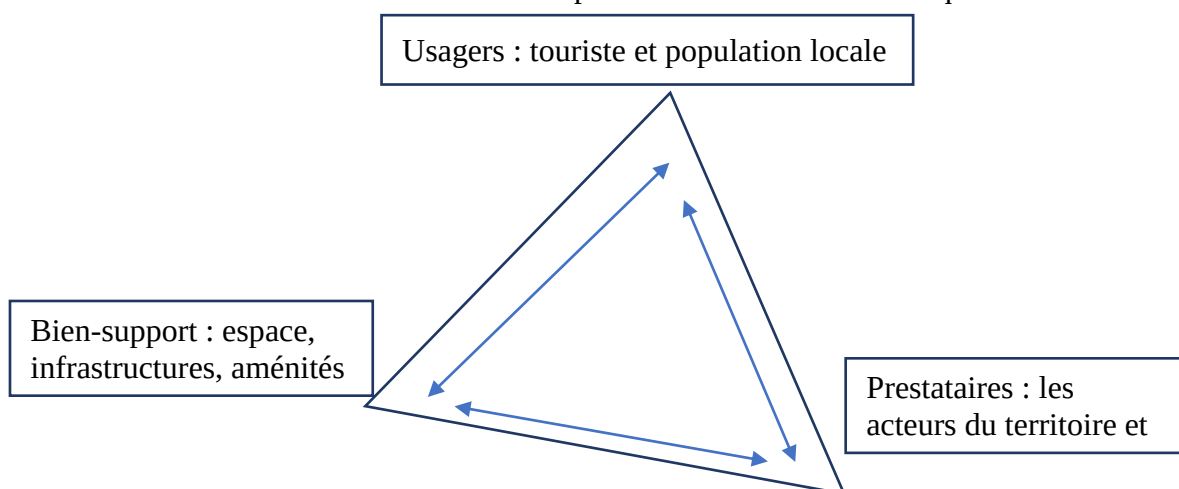
Marsat et Bonniot (2017) développent cette définition en spécifiant que d'une part la nature du prestataire dépend de son contact avec l'utilisateur du territoire (touriste ou population).

D'autre part, ils rajoutent que le territoire contient deux types d'acteurs :

- Acteurs du *front office* : qui sont en relation direct avec le client comme la population en tant que propriétaire du territoire et participe à l'accueil du touriste, des prestataires de service (hôtel, restaurant, guides, etc) classés dans la gamme des « opérateurs de ressources ».

- Acteurs du *Back office* : qui ne sont pas en contact direct avec le client. Ils se composent des acteurs institutionnels qui interviennent dans l'élaboration des stratégies touristiques orientées vers l'aménagement touristique et les acteurs qui assurent la gestion locale (collectivités locales, autorité locale, etc.) pour la mise en valeur des ressources territoriales.

Schéma n° 6 : La composition du territoire touristique



Source : J-B Marsalt, A. Bonniot, 2017

Ceci se joint à ce que nous avons expliqué précédemment concernant la théorie de touristification qui se base sur la combinaison du Hardware (aménagements, infrastructures), Software (culture, Patrimoine, valeurs, savoir-faire locaux, etc.) et **Orgware** (l'intégration et l'implication de tous les acteurs dans la mise en tourisme des territoires incluent le touriste).

4.2 Le patrimoine universel conditionné par un plan de gestion

L'ampleur qu'a prise le patrimoine en tant que produit touristique a provoqué des déséquilibres dans le processus de sa sauvegarde et de sa transmission. C'est pour cela que l'Unesco exige depuis l'année 2007 que « Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou tout autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être conservée, de

préférence par des moyens participatifs. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé »¹ (Unesco, 2012).

Les sites qui sont inscrits avant la date de la mise en œuvre de cette condition sont appelés à fournir progressivement les plans de gestion de leur patrimoine labélisé.

Parmi les conditions que l'Unesco ² recommande de respecter dans le plan de gestion du patrimoine mondial à valeur exceptionnelle et universelle :

- Maintenir son intégrité et son authenticité.
- Définir ses limites par une reconnaissance législative qui assurera sa protection juridique des éventuels aménagements.
- Assurer sa gouvernance par une structure fédératrice qui veille sur sa gestion et son suivi quotidiennement.
- Consacrer des moyens financiers, techniques et des compétences humaines pour assurer sa gestion.
- Impliquer les communautés locales et la totalité de la ville dans sa valorisation économique et sociale par la communication et la sensibilisation ;
- Fournir des informations instructives pour faciliter sa compréhension de la part du grand public.

Ce plan de gestion « permet de développer, capitaliser et diffuser la connaissance sur les différents champs du patrimoine, mais permet aussi de fédérer ses différents acteurs autour des valeurs du bien, chacun avec ses responsabilités, avec une vision commune de l'objectif à atteindre : une prise réelle de responsabilité dans une gestion crédible et exemplaire des biens, dans le respect des valeurs du patrimoine mondial. » (Watremez, 2013).

Dans ce sens, le territoire de tourisme et de patrimoine dépend d'une gouvernance hybride, transversale et cohérente des acteurs de tourisme et du patrimoine universel sans qu'elle soit strictement liée à un secteur (Tourisme ou patrimoine).

¹ Paragraphes 108 et 109 des Orientations pour la mise en œuvre de la Convention UNESCO, Centre du patrimoine mondial, Les orientations pour la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial, 2012, <http://whc.unesco.org/archive/opguide12-fr.doc>

² UNESCO, Centre du patrimoine mondial, Les orientations pour la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial, 2012, <http://whc.unesco.org/archive/opguide12-fr.doc>

4.3 La gouvernance dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation.

Nous nous appuyons sur l'approche systémique de (Crosier et Frideberg, 1977) pour avancer que la gouvernance du territoire dans un contexte de touristification et de patrimonialisation nécessite un mécanisme de régulation externe qui permet aux acteurs multiples et divers concernés de négocier, coopérer et coordonner afin d'arriver à un consensus dans leur décision et assurer un projet territorial qui permet la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

A ce niveau nous pouvons définir la gouvernance territoriale dans un contexte de touristification et patrimonialisation comme :

« Un moyen de gestion qui implique non seulement la participation des acteurs du territoire, mais se base également sur leurs adhésion et collaboration moyennant de multiples mécanismes de négociations et de coordinations afin d'aboutir à des concertations. Elle est le médian par lequel les acteurs d'un territoire touristique et patrimonial donné peuvent dépasser tous leurs conflits pour atteindre une vision territoriale commune en vue de monter et accomplir d'une manière concrète et cohérente le projet du territoire qui permet la sauvegarde et la valorisation du patrimoine comme base d'attractivité touristique. »

Conclusion du Chapitre 3

L'objectif de ce chapitre était, de comprendre dans un premier temps, la place qu'occupe actuellement la gouvernance dans la gestion des espaces publics. Dans ce contexte, nous avons identifié les socles théoriques des deux processus de la patrimonialisation et de la touristification.

Ce chapitre s'est concentré également, sur l'engagement des instances internationales tel que l'Unesco pour le développement territorial durable à travers une touristification des territoires patrimoniaux. Dans ce sens, nous avons souligné que le développement économique, sociale et culturel est présent de manière directe dans les prescriptions des plans de gestion des sites universels. Cela est recommandé par l'Unesco, et d'une manière concrète, la mise en place d'un plan de gestion de ces sites qui accordent une large participation et sensibilisation de tous les acteurs territoriaux est devenue une condition pour la reconnaissance mondiale.

Dans cette logique, et afin d'intégrer la gestion des territoires universels du tourisme et du patrimoine, les fondements théoriques de la gouvernance territoriale s'avèrent le mode de gestion le plus adaptable à la concrétisation d'un développement durable du territoire de tourisme et du patrimoine. Dans ce sens nous avons développé à travers ces bases théoriques une définition de la gouvernance territoriale du tourisme et du patrimoine pour atteindre une synchronisation entre le symbolique, l'économique et le politique.

Conclusion première partie

Dans l'objectif de clarifier notre positionnement théorique vis à vis de la gouvernance territoriale dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation, nous avons présenté dans cette première partie les définitions de concepts clés de notre recherche. Par conséquent nous retenons de cette approche théorique que :

Le territoire est tridimensionnel. Il est le résultat d'un construit économique, social et spatial. Il est le résultat d'un construit collectif des acteurs. C'est un maillon d'une échelle spatiale qui se nourrit des interactions et des échanges. Il a des objectifs économiques à réaliser et une histoire commune que ses acteurs partagent et protègent. Donc il s'agit d'une appropriation de ressources et d'un processus de coordination, de négociation et interactions pour une gestion commune assurée par des acteurs. Ainsi la gouvernance permet la coordination et favorise le dialogue et la négociation entre ses acteurs pour atteindre la concertation et la mise en place d'un projet commun, issu d'une vision commune.

Dans ce sens la gouvernance territoriale s'impose non seulement comme un nouveau mode de gestion de l'action publique des stratégies nationales par les acteurs locaux mais fait appel également à leur implication et capacité de développer et de mettre en œuvre un projet de développement endogène et cohérent avec la nature et la spécificité de leur territoire.

La touristification et la patrimonialisation sont des processus mis en avant par les institutions internationales en tant que moyens de développement économique, social, et culturel. La conjugaison entre ces deux processus répond aux besoins de développement durable.

Nous avons démontré à travers la revue de littérature que ces deux processus s'associent explicitement pour une coproduction territoriale qui combine attractivité, compétitivité, et spécificité.

Le triptyque touristification – patrimonialisation -territoire est complexe car la démesure entre eux mène soit à une touristification marchande amputant le territoire de son sens, soit à une muséification de ce dernier.

Par conséquent, la gouvernance territoriale dans le contexte de touristification et de patrimonialisation se prescrit dans un contexte de cohésion territoriale. Elle engage les acteurs locaux à consolider la compilation entre les deux processus de touristification et de patrimonialisation. Elle élargit le panel des acteurs du territoire pour la mise en œuvre de l'action publique parce qu'elle implique les chercheurs, les acteurs privés et les acteurs

publics et elle se décline de façon sectorielle tout en apportant une vision d'ensemble à l'action conduite dans chaque secteur.

Pour atteindre ce résultat, la gouvernance territoriale dans le contexte de touristification et de patrimonialisation a pour but de maintenir des mesures décisionnelles, structurelles, stratégiques, informationnelles, et organisationnelles ainsi que d'assurer des régulations constantes entre les différent et multiples acteurs formels et informels du territoire pour assurer son développement tout en prenant en considération les différents enjeux économiques, politiques, culturels et sociaux.

PARTIE II

D'une esplanade à une place publique : Trajectoire et changement physionomique et conceptuel de la place de Jamaâ el Fna

Chapitre 1

Le territoire Place de Jamaâ el Fna

Chapitre 2

La place de Jamaâ el Fna : Des aménagements en faveur d'une touristification marchande

Chapitre 3

La place de Jamaâ el Fna patrimoine matériel et immatériel de l'Humanité : Quels enjeux ?

Introduction de la deuxième partie

Après avoir mis au clair le fondement théorique de notre recherche dans la première partie, nous consacrons cette seconde à la définition de notre territoire d'étude « place de Jamaâ el Fna ».at

Ce territoire ne dispose pas d'une monographie, c'est pour cela que nous allons premièrement remonter l'histoire pour accompagner les mutations de ce territoire qui date du XIIème siècle.

Dans cette partie, nous allons présenter un diagnostic du territoire de la place de Jamaâ el Fna tout en étudiant et analysant ses évolutions afin de comprendre le constat actuel qui justifie sa touristification.

Ce diagnostic permettra aux lecteurs de se positionner de près de la réalité complexe de ce territoire international au niveau touristique et patrimonial et permettra de mettre les jalons d'un raisonnement systémique pour analyser sa gouvernance par la suite.

Dans cette partie nous démontrons aussi les défis et les enjeux que présente ce territoire pour les acteurs locaux, nationaux et internationaux. Il comprend le patrimoine matériel régi par des mesures de sauvegarde bien déterminées et aussi un patrimoine désigné d'immatériel exprimée par son vécu quotidien qui pourrait échapper aux mesures calculables mais dépendra d'une oralité pratiquée et transmises pour faire face à la mondialisation et la standardisation.

Par conséquent, les acteurs locaux se trouvent responsables de la sauvegarde du tangible et de l'intangible sans aucune expérience préalable au niveau local, national et international, d'autant plus que la Place de Jamaâ el Fna représente, un des premiers sites ornés du label de l'Unesco « chef d'œuvre du patrimoine immatériel oral de l'humanité ». D'autant plus que, le patrimoine matériel dans les médinas est assez spécifique vue qu'elles ne sont pas structurées par un plan d'aménagement ce qui pourrait laisser le champ libre devant plusieurs actions non réfléchies.

Pour porter une analyse de la place de Jamaâ el Fna nous présentons dans cette partie trois chapitres qui traitent successivement ce territoire, son sens et ses acteurs de touristification et de patrimonialisation.

Chapitre 1 : le territoire place de Jamaâ el Fna

Introduction Chapitre 1

Dans ce chapitre nous allons faire un tour d'horizon sur l'histoire la place de Jamaâ el Fna dont l'existence est liée à celle de la ville de Marrakech. Elle est non seulement un espace géographique qui s'inscrit dans le tissu urbain de la Medina de la ville de Marrakech, mais elle renvoie à toute son histoire. Il s'agit d'une esplanade qui s'identifiait à plusieurs qualificatifs et qui comprend non seulement le passé d'une nation mais également le présent dans son unicité et sa symbolique.

De ce fait, nous allons découvrir ses fonctions et l'évolution urbanistique de son territoire ainsi que son statut juridique et les mesures prises pour la protection de son patrimoine matériel et immatériel. Au milieu de notre traitement de ce chapitre nous allons aborder les contraintes et les problèmes liés à l'exploitation de la place de Jamaâ el Fna. Nous allons également faire un focus sur les événements et activités pécuniaires qui ont fait de la place de Jamaâ el Fna un haut lieu de pouvoir et de commerce. Dans cette dynamique grandissante et de par sa situation géographique, nous allons voir les changements opérés sur la place sur le plan social et économique.

Par conséquence, notre attention sera axée sur la description de la place de Jamaâ el Fna. Nous nous baserons au cours de ce chapitre sur une base de donnée élaborée à partir de différentes références bibliographiques et documents administratifs. Le dépouillement de cette base de données nous permettra de comprendre les diverses évolutions et composantes de cette place.

1. La place publique, un concept occidental introduit dans la conception urbanistique de la Médina de Marrakech

La place de Jamaâ El Fna évoluait au gré de son entourage dans un contexte historique instable. L'occupation française a joué un grand rôle dans le développement de la place. On lui attribuait une importance territoriale en raison de sa portée patrimoniale, économique et sociale. C'est ainsi que la place de Jamaâ El Fna est perçue au cœur d'une volonté politique qui vise à l'associer à un processus de touristification et de patrimonialisation.

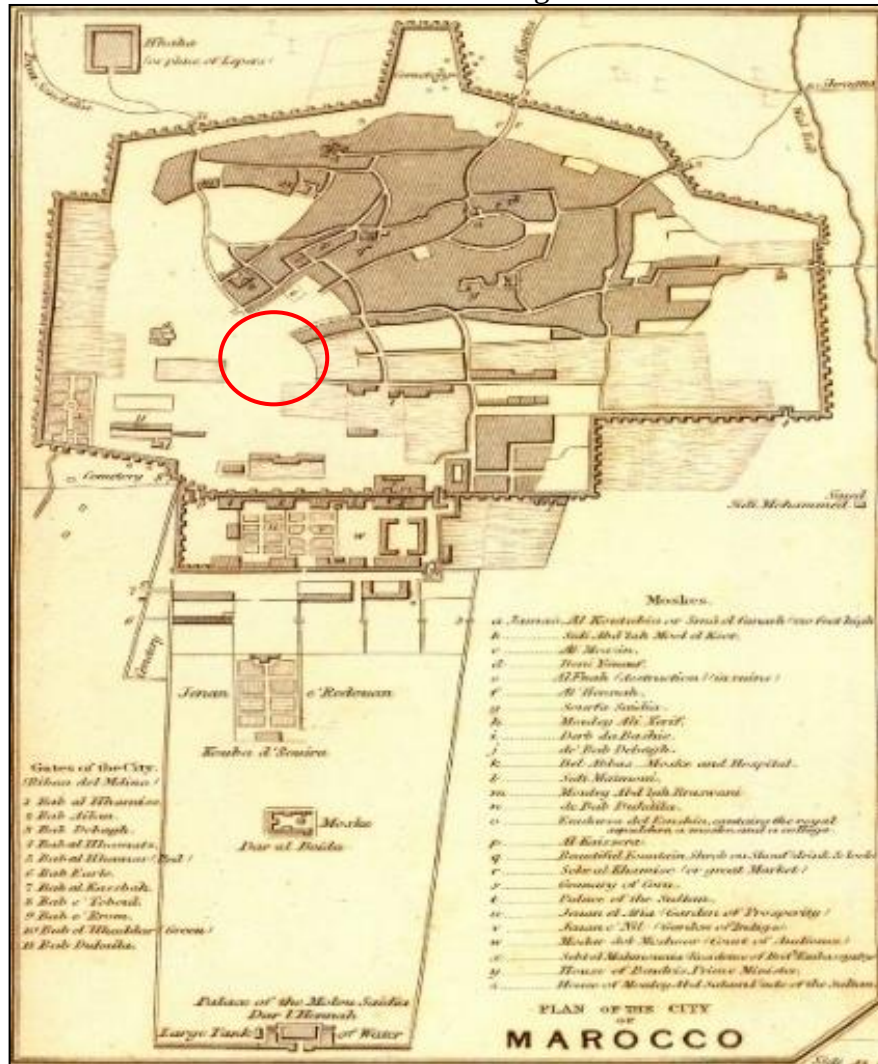
1.1 D'une esplanade à une Place : une stratégie prospective vers une touristification

La place de Jamaâ el Fna existe vraisemblablement depuis la fondation de Marrakech. Selon l'auteur du Kitab al-Istibsar (écrit vers 1184) « *une vaste esplanade vide, dite **Rahbat al-Qasr**, s'interposait entre les deux pôles* ». Selon le géographe El Idrissi cité par Hamid Triki, elle correspondait au XII^{ème} Siècle à une « enceinte isolée au milieu de la ville » qui séparait le côté Est où se trouvent le quartier universitaire Ben Youssef et le côté Ouest où avaient lieu les fortifications de Qasr Al Hjar (Palais Al Hajar) du fondateur de Marrakech dont les ruines se trouvent à côté de la Koutoubia (Hamid Triki, 2003).

Néanmoins au milieu du XIV^{ème} siècle, connu au Maroc comme phase de dépression aggravée par la Peste Noire, on ne trouve aucune mention de la place dans les écrits. Ce n'est que vers le XVI^{ème} siècle que Léon l'Africain va dresser un premier descriptif de ce qu'il appelait « la place vaste » sans la dénommer mais El Youssi va reprendre le mot Rahba au XVII^{ème} siècle dans ses « Mouhadarats » (A. Hilali, 2015). Selon (H. Triki, 2003), ce qualificatif d'esplanade exprime la fonction première de la place en tant que Mechouar qui présente une esplanade qui servait à cette période de lieu de défilé des parades militaires lors de leurs départ et retour des conquêtes, d'où le nom Al Foutouh (conquêtes) attribué à la porte à proximité de la place de Jamaâ el Fna, se référant ainsi à sa fonction de lieu de parades militaires.

Les plans ci-dessous illustrent l'évolution urbanistique de la médina autour de la Place Jamaâ el Fna :

Plan n° 1: Plan Washington 1830

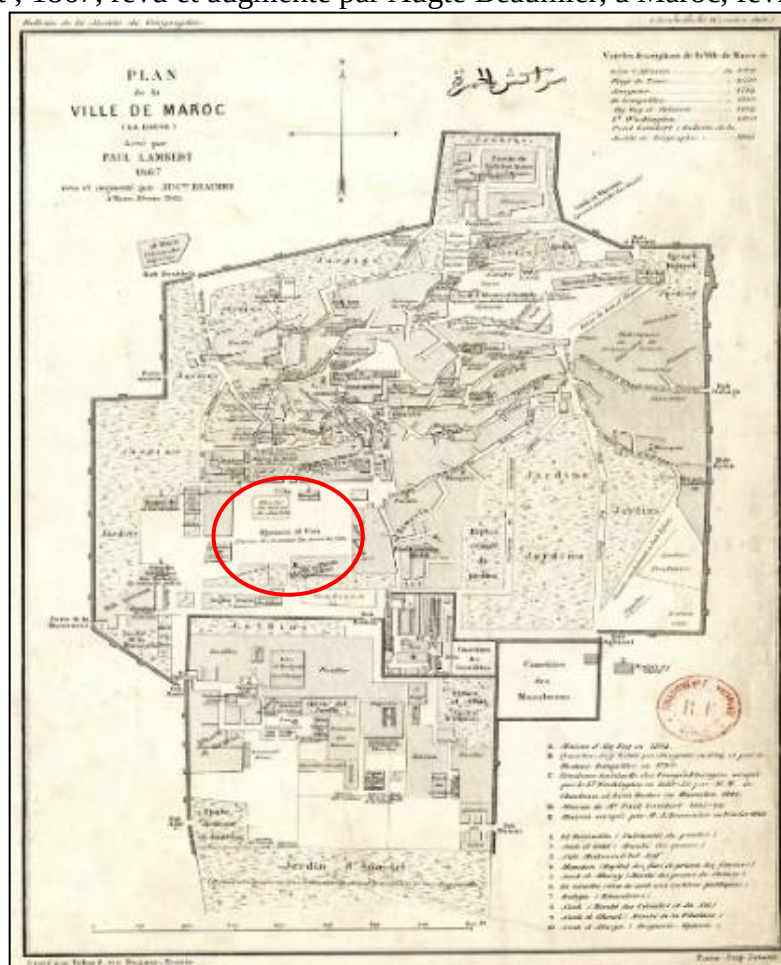


Source: "Geographical Notice of the Empire of Morocco", Journal of the Royal Society of London, vol. 1 (1831).

Ce plan nous permet de porter notre imagination de l'étendu de la Place de Jamaâ el Fna avant 1830. Selon le plan du Lieutenant Washington en 1830, la place de Jamaâ el Fna présentée par la lettre "e ». Elle présente un grand espace vide directement lié avec la mosquée *Al Koutoubya* indiquée par la lettre "a" où se situait avant la résidence royale des Almoravide *Ksar Al Hajar*. Il peut servir également à lier le nom de l'esplanade à la mosquée « Fnah" qui apparaît dans l'espace vide de Jamaâ el fna.

Un autre plan démontrant la grandeur spatiale de la place de Jamaâ el fna est celui de Paul Lambert (1867). Ce plan revu et agrandi par Auguste Baumier en 1868 porte l'information de l'activité de course de chevaux dans ce lieu.

Plan n° 2: Plan Paul Lambert 1867- 1868 de la ville de Maroc (la Rouge) / levé par Paul Lambert ; 1867, revu et augmenté par Augte Beaumier, à Maroc, février 1868.



Source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8446712n>. Plan de la ville de Maroc (la Rouge) / levé par Paul Lambert ; 1867, revu et augmenté par Augte Beaumier, à Maroc, février 1868.

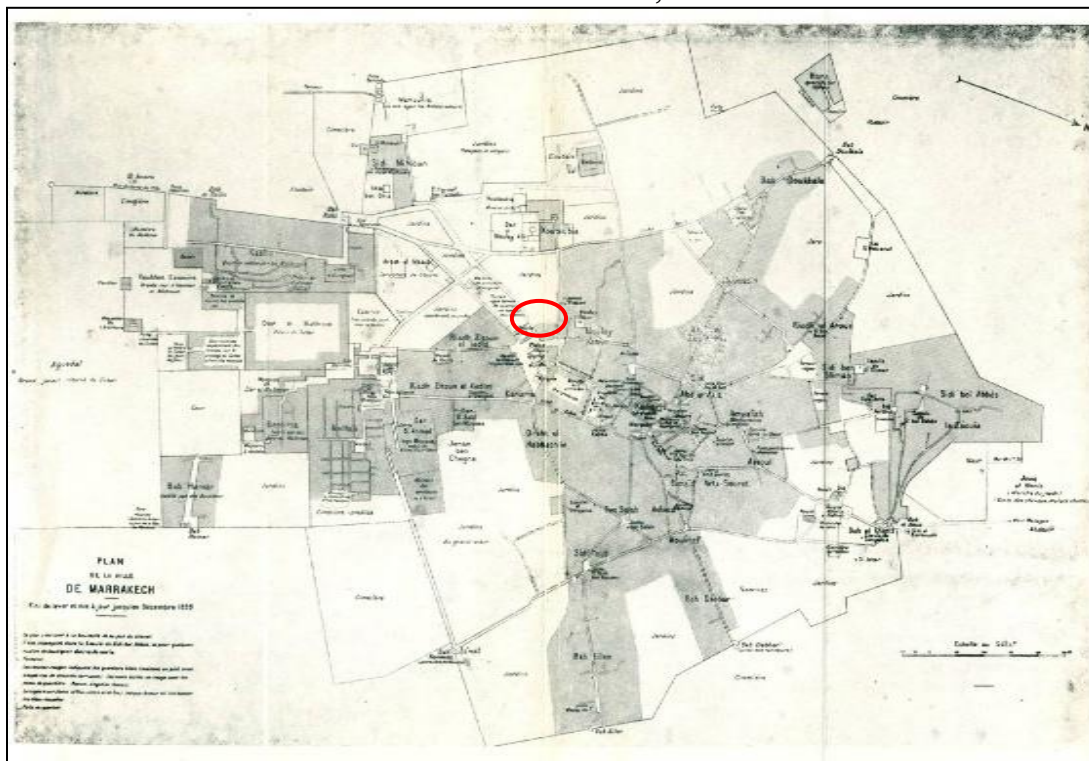
Ce plan dessiné par Lambert, commerçant¹ qui parcourrait les villes du Maroc comprend plus de détails sur la médina de Marrakech, rapporte que celle-ci possédait plusieurs jardins intramuros qui pourtournaient son tissu urbain. Ce plan retrace encore l'existence de la mosquée dans ce vaste espace et nous renseigne également sur certaines activités de la Place de Jamaâ el Fna telles que le commerce de bois et de charbon vue que le grand souk (marché) à l'époque était Souk Lakhmiss et démontre également son usage en tant que lieu de festivités, si vaste qu'il servait de champ de course des chevaux pendant les festivités. Elle apporte également une toponymie commerciale très riche concernant les noms de *souks* (Marchés) et *Fondouks*².

¹ HESPERIS ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES; ANNÉE 1949; TOME XXXVI; LIBRAIRIE LAROSE, PARIS II, RUE VICTOR-COUSIN, VC. <https://www.hesperis-tamuda.com/Downloads/1940-1949/Hesp%C3%A9ris%20Tamuda%201949.pdf>

² *ibid*,15

Larras ancien officier de la Mission militaire française auprès du sultan Moulay Abdal Aziz, est considéré l'un des premiers géographes français qui a apporté avec la précision scientifique d'un chargé d'armée française les détails de la médina de Marrakech :

Plan n° 3: Plan Larras, 1899



Source : Gaston Deverdun, Marrakech des origines à 1912, vol. II, Rabat, 1966, planche CIII.

Ce plan est considéré comme un des documents qui contiennent plusieurs détails qui vont servir aux services militaires français pour la mise du Maroc sous protectorat en 1912 ¹.

A l'opposé des plans précédents de Washington (1830) et celui de Lambert (1886), le plan de Larras (1899) contient deux informations nouvelles : la première est la forme orthogonale de l'esplanade et la deuxième c'est l'attribution du mot Place à cet espace indiqué uniquement "*Djamaa el fna* " dans les plans précédents. Ce sont les prémisses d'adaptation du nouveau concept occidental "Place" au style urbanistique de la médina de Marrakech.

Dans cet essai d'adaptation du concept place publique, Elie Moulay et Adam Moulay évoquent que « Derrière le changement de ce mot, l'apparition du terme « Sahat » consacre la mutation de Jamal 'Fna' en une place, concept urbain européen étranger à l'univers mental des médinas. »². Par conséquent, cette déviation fait part de la stratégie coloniale française qui

¹ *ibid.*, 15

² Elie et Adam Mouyal ; Rahba Jma 'el-Fna', Le plus grand port sec du continent avant sa mutation en plus célèbre de ses places » in Bulletin du patrimoine de Marrakech et sa région /Vol 2/ N° 3, 2021.

va apporter un changement conceptuel du rôle et du statut de cette place d'un espace de marge à un espace central de la médina : « Il faut garder à l'esprit que Jam' al- Fnā', nouveau centre de la ville tel que nous le voyons à présent depuis un siècle est produit par une inversion des polarités de l'ouverture forcée au monde marchand moderne pour ne pas redire colonial. (...). Lyautey et sa «gold team» savaient et ont choisi cette place pour en faire le centre, l'espace d'une confluence culturelle sous contrôle (...) la dévitalisation du centre sacré par mille ans de dévotions et en place du pôle spirituel instaure un centre profane, place urbaine au sens des villes modernes, dédiée aux flux, au commerce et fait révolution pour l'époque, à l'industrie du tourisme occidental et son objet, la couleur locale, foules bigarrées, rythmes extatiques, fumées troublantes, odeurs enivrantes, curiosités d'un autre âge, fureurs nocturnes, feux follets des becs de gaz. »¹.

Cette stratégie a eu un énorme succès à tel point que la place a commencé à subir une forte pression urbanistique. Ceci s'est traduit depuis 1920 par un rapport sur la situation de la place de Jamaâ el Fna dans lequel l'auteur Pauty note qu'à cette date une grande partie du commerce européen s'étend vers la place et qu'elle courrait le risque d'être engloutie par les multiples commerces qui se développaient autour d'elle: « Chaque foule grouillante l'anime qui déserterait l'endroit si l'on ne gardait à cette immense place le cadre auquel elle est habituée et qui lui donne un si grand caractère [...] Ainsi, nous avons classé non aedificandi la place Djemaâ el Fna, mais nous n'imposons aux façades qui l'entourent qu'une servitude d'aspect [...] Nous traiterons chaque immeuble de cette place comme un cas d'espèce ». (Pauty, revue Hesperis, 1922). Par conséquent, une demande de classement est soulevée au Sultant Moulay Youssef qui par arrêt viziriel² du Vizir Mohammed Al Mokri du 28 juillet 1921 ordonne une enquête sur la proposition de classement de la Place de Jamaâ el Fna. Suite à cela, la demande de classement est confirmée par le dahir de 1922 makhzanien du feu Moulay Youssef qui a déclaré juridiquement le classement de la place de Jamaâ el Fna et y interdisait toute construction afin de la sauvegarder comme un espace d'échange et de spectacle³.

¹ Op. cit, ibid

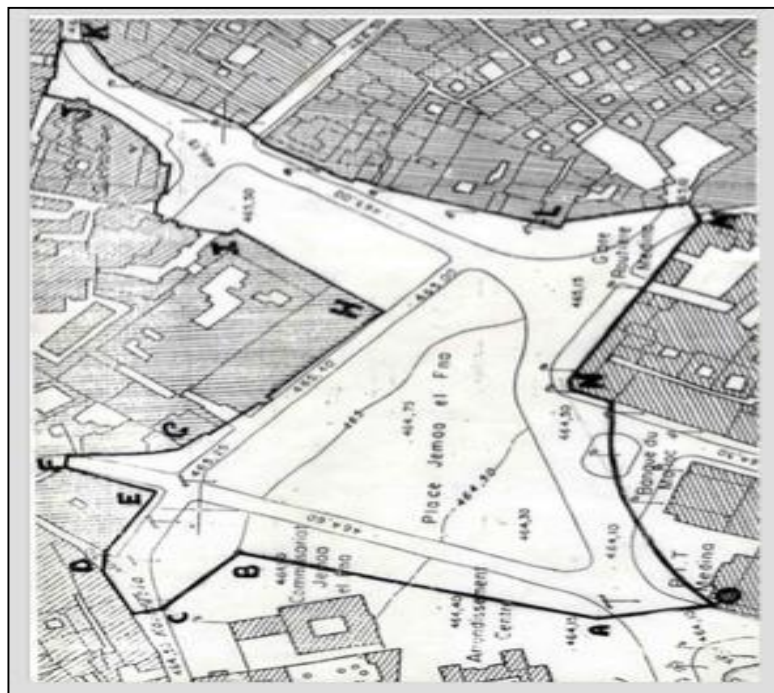
² Bulletin officiel n°458 du 2 août 1921, p 1204

³ Bulletin Officiel N°509 du 25 Juillet 1922, P 1188

1.2. Le cadre juridique de la place de Jamaâ el Fna : des mesures pour la protection du patrimoine matériel et un vide législatif du patrimoine immatériel.

La place de Jamaâ el Fna possède un seul document légal et juridique qui la définit physiquement et présente des mesures de protections de son patrimoine matériel. Il s'agit du dahir de classement signé fin Juillet 1922¹.

Plan n° 4: des points de superposition des bornes de la place de Jamaâ el Fna définies par l'arrêté viziriel de 1921.



Source : Conservation Régionale de Culture et Patrimoine de Marrakech

La protection de la place faite par l'urbaniste Prost et le dahir a figé les limites de la place comme la montre la carte ci-dessous. Par conséquent, depuis 1922 la superficie de la place de Jamaâ el Fna est classée zone non aedificandi.

Cette délimitation avait pour objectif de doter la place d'un cadre juridique, de garantir un meilleur contrôle et de réussir la stratégie touristique planifiée par Lyautey en gardant le timbre de dépaysement pour les riches touristes qui logeaient dans l'Hôtel la Mamounia (premier hôtel moderne au Maroc est situé à proximité de la place Jamaâ el Fna) et se rendaient à la Place en quête de dépaysement chez ce qu'ils indiquaient par « les indigènes ».

Ce dahir qui est toujours d'actualité est le premier document, qui malgré son contenu discriminatif, porte une protection au patrimoine matériel de la Place :

¹ibid, 20

- Protection spatiale : Le dahir précise que « la zone délimitée par les points A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et O teintée en rose et gravée sur le plan joint au présent dahir, est grevée d'une servitude Non aedificandi »¹;

- Protection du paysage architectural : Le dahir interdit toute modification des façades qu'avec une autorisation et sous contrôle des conservateurs des monuments historiques ;

- Divise le bâti en 2 zones entre « civilisés et indigènes » : interdit aux marocains tout usage ou location de la zone déterminée entre les points A et I.

Cependant, la législation marocaine ne dispose pas d'une loi traitant la protection du patrimoine immatériel. La seule et unique loi qui régit le patrimoine au Maroc c'est la loi 22-80 du 25 décembre 1980 : « aucune des lois couvrant le domaine du patrimoine établies entre 1913 et 1980 n'a concerné la composante immatérielle de l'héritage national » (Skounti, 2005).

Néanmoins, en 2005, Ahmed Skounti annonçait qu'un projet de loi relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel du Royaume du Maroc est en cours de finalisation.

Ahmed Skounti (2005) nous dévoile que ce projet de loi traitait dans son article 3 le patrimoine immatériel en tant que :

Encadré N° 2: Proposition de projet de texte de loi concernant le patrimoine immatériel

« L'ensemble des créations fondées sur la tradition et exprimant l'identité culturelle et sociale marocaines dont les normes et les valeurs se transmettent oralement, par imitation ou d'autres manières.

Font partie de ce patrimoine la langue, la littérature, la musique, le chant, la danse, les festivités, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes et le savoir-faire ancestral de l'artisanat, de l'architecture, de l'art culinaire, de la production et de la conservation des produits, de la médecine et la pharmacopée traditionnelle et de tous les autres arts ainsi que **les espaces culturels, lieux d'affirmation et de perpétuation de l'identité nationale, témoin de l'enracinement de notre culture et participant à son universalité.**

- Les « Trésors nationaux Vivants », personnes reconnues pour l'excellence et la rareté de leur savoir-faire et qui incarnent les compétences et les techniques de certains aspects de la vie culturelle et artistique, qu'ils soient de représentativité locale ou nationale tels que les représentations théâtrales, la danse et la musique folkloriques, les métiers et le travail, l'habitat, l'alimentation et le vêtement et tous les autres arts définis plus haut. » (Article 3, I.d.). »

¹Ibid

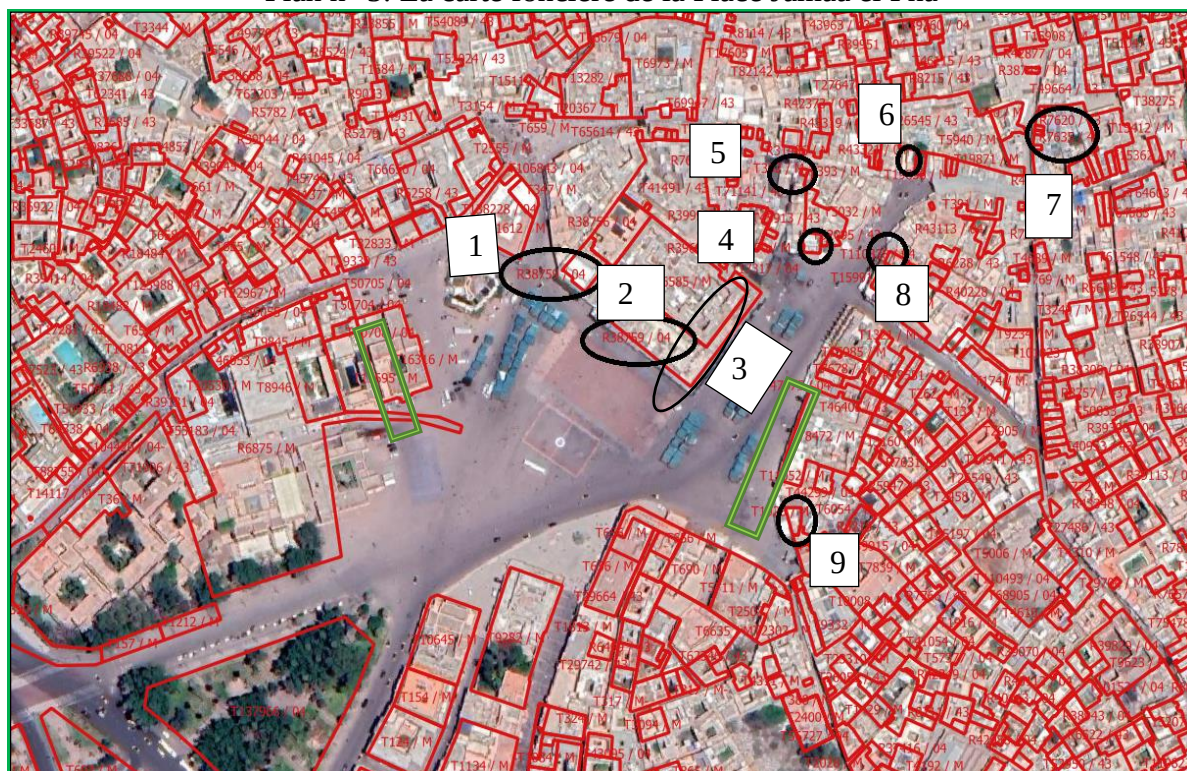
Certes que cette définition proposée dans ce projet de loi donne une reconnaissance aux différentes typologies de patrimoine immatériel et aux détenteurs du savoir-faire en extinction mais ne déclare pas « les modalités de sa prise en charge, contrairement à son versant matériel (sites archéologiques, monuments, ensembles historiques, sites naturels, objets archéologiques et ethnographiques). Et en innovant par la reconnaissance de la valeur de personnes détenant un savoir-faire en la matière, il ne prévoit pas les mécanismes administratifs et juridiques à même de faciliter la mise en place de ces Trésors Nationaux Vivants. » (A. Skounti, 2005).

De plus le projet de cette loi n'a pas encore abouti depuis 17 ans. Par conséquent le Ministère chargé de la Culture et du patrimoine du Maroc n'a pas un cadre légal auquel il peut faire recours pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, le vide législatif est maintenu et le patrimoine immatériel de la place de Jamaâ el Fna se trouve dépendant du plan de gestion exigé par l'Unesco depuis 2007.

1.3 Le cadre foncier de la place de Jamaâ el Fna

Selon notre entretien avec le chef de service des transactions immobilières et de conservation des biens immobiliers de la commune, la place de Jamaâ el Fna est un territoire qui ne possède pas encore de titre foncier. C'est à dire qu'elle n'appartient juridiquement à aucune entité. Ce qui la laisse sans cadastre (chose demandée par la commune à la wilaya depuis 5ans mais qui est toujours en cours). Autre caractéristique foncière de la place c'est qu'à part les établissements étatiques (Banque Al Maghrib, la Poste, le commissariat de police, l'arrondissement, etc.), 90% des commerces qui constituent ses bordures appartiennent aux habous comme il est montré par les cercles bleus dans la carte ci-dessous et le reste c'est des propriétés privées.

Plan n° 5: La carte foncière de la Place Jamaâ el Fna



1 : Mosquée

2 et 3 ; café Argana et 89 boutiques de souk jdid limitrophes à la place

4 Mosquée

5, 6, 7, 8, 9 Lieux de commerces

Bâtiments Étatiques

Source : Administration Habous et affaires islamiques (2021)

D'après cette carte-image, le territoire de la place de Jamaâ el Fna se caractérise par une domination des habous¹ qui induit une faible recette fiscale vu que les locations habous sont généralement symboliques et ne reflètent pas la valeur réelle du bien ce qui se répercute sur les rentes foncières de ce territoire considéré en tant qu'arrondissement de faibles recettes fiscales.

2. La place de Jamaâ el Fna un haut lieu de pouvoir et de commerce

Au cours de son histoire, la place de vJamaa el Fna se métamorphose en un lieu de rencontre et de concentration de pouvoirs, public et privé. convoitée par les marchands et les

¹ Habous: "Bien de mainmorte. L'effet du **habous** est d'immobiliser la propriété entre les mains du fondateur et de sa descendance, si la fondation est conditionnelle; ou entre les mains de la corporation donataire, si la fondation est suivie d'un délaissement immédiat. "https://fr.wiktionary.org/wiki/habous Tu peux trouver une autre définition plus adaptée que celle-ci.

urbanistes, elle devint un haut lieu d'attraction économique et culturelle ainsi qu'un grand centre de négoce.

2.1 La place de Jamaâ el Fna : un territoire de pouvoir

A la base un Mechouar (esplanade), la Place de Jamaâ el Fna contenait au XVI^{ème} Siècle un lieu de munition. L'explosion de ce dernier en 1764(H. Triki, 2003)¹ a causé de nombreux dégâts et a coûté la vie à plusieurs personnes. Cette fonction va durer jusqu'au XX^{ème} S par la présence de la caserne *Tabor*, dont le nom *Tamajort* est encore d'usage chez les anciens marakchis, détruite par le résistant Mohammed Al Hiba lors de ses actions révolutionnaires contre l'occupation française au XX^{ème} Siècle.

-Vers la fin du XIX^{ème} Siècle, la place de Jamaâ el Fna a connu aussi la mise en place des demeures de personnalités de pouvoir étrangers et marocains « qui contrôlaient une large partie de l'espace et de l'autre côté les Européens et un consortium d'intérêt maroco-français, déjà présents dès le début du siècle »². En effet, Le Caïd Maclean, honoré de cette fonction de « Caïd » en raison de sa fonction de conseiller et de sa proximité du sultan My Abdel Aziz était autorisé à édifier sa maison qui abritait un bureau de renseignements à la place jamaâ el Fna, et aussi des personnalités marocaines de pouvoir ont édifié leur riads (demeures) tel que le Caïd El Ourazazi avec une série des fnadqs (dépôts) à la place de l'ancien consulat d'Allemagne³, le Caïd El Mtougui, etc.. Cela expliquait la présence des espions engagés par les colons et leurs adjoints des autorités marocaines qui surveillaient les paroles des hlayqis (El Malhouni ,2015).

A cela s'ajoute la construction des institutions étatiques : Poste (1913), Banque Al Maghrib (1919), et du premier commissariat de police sous les ordres du protectorat, lieu actuel du « croissant rouge », avant son délabrement à son lieu actuel en 1954⁴.

Au XXI^{ème} siècle, la place Jamaâ al fna est dotée d'une attention royale d'une grande envergure de la part de sa majesté Mohamed VI qui a dédié à la Médina de Marrakech, le Projet de « Marrakech, Cité de renouveau Permanent » dont un grand axe est consacré à la Requalification urbanistique de la Place Jamaâ el Fna.

Photos n° 2 : La présence des symboles de pouvoir dans la place de Jamaâ el fna

¹ Hamid Triki, «La place Jama'al Fna, de l'énigme à l'histoire» in collectif, Jam'al Fna entre art et bazar, coll. Dialogues sur la ville, Actes des journées 13,14 juin 2003,p26.

² Jaafar Kansoussi, « La Place Jam' al ' Fna , histoire d'une renaissance » in Bulletin du patrimoine de Marrakech et sa région /Vol 2/ N° 3, 1921.

³Témoin oculaire,

⁴Ibid

La caserne du Tabor détruite par El-Hiba autour de 1912



Source: www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/maroc/marrakech/marrakech-maroc-place-djamel-fena-djamaâ-el-fna-et-caserne-du-tabor-photographie-maillat-tres-bon-etat-1173551984.html

La poste place de Jamaâ el Fna à l'époque du protectorat français



Source : La photo Felix - La photo provient de la collection Decailloz

Maison Caïd Mac Lean à l'époque u protectorat français



Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2010/02/18/16885449.html>

Visite de sa majesté le Roi Mohammed VI à la place de Jamaâ el Fna le 27 Janvier 2017 lors du lancement du projet du projet «Marrakech, ville de renouveau permanent »



Source: https://telquel.ma/2016/12/29/en-images-mohammed-vi-a-la-rencontre-des-vendeurs-de-jema-el-fna_1529139

2.2. La place de Jamaâ el Fna un lieu multimodale

En raison de son positionnement géographique, la place de Jamaâ el Fna depuis qu'elle faisait office d'esplanade et souk connaissait un trafic des bêtes qui servaient de moyens de transports. Puis selon les anciennes photos (illustration 15), les rails du train arrivaient jusqu'à la place de Jamaâ el Fna.

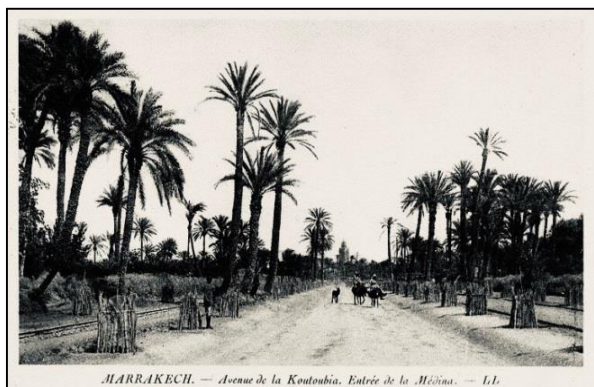
Entre 1928 et 1930, période aussi où les français ont mis en place la gare routière à la place Jamaâ el Fna. C'était un lieu de départ et d'arrivée des voyageurs de toutes les destinations jusqu'à son déplacement au début des années 1980. La Place connaissait

également le stationnement des taxis, des parkings de voitures, des calèches, des mobylettes et bicyclettes. D'ailleurs la place connaît toujours son parking des calèches et la circulation de tous types de transports des deux et quatre roues malgré les restrictions de circulation qui interdisent les particuliers de circuler (seules les personnes travaillant dans les administrations situées dans la place et les livreurs de marchandises) ont droit d'accès en voiture de franchir la place entre 12h et minuit.

Photos n° 3: Les modalités de transports à la place de Jamaâ el Fna

Un cliché du photographe Boumendil : "Entrée de la Médina". On voit à gauche les rails de la voie de 60

Locomotive "Decauville Aîné" de Marrakech suivie d'au moins deux wagons



Source: <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2020/07/04/38410289.html>

Carrosses et un baladeur à dos d'âne dans la Place Jamaâ el fna



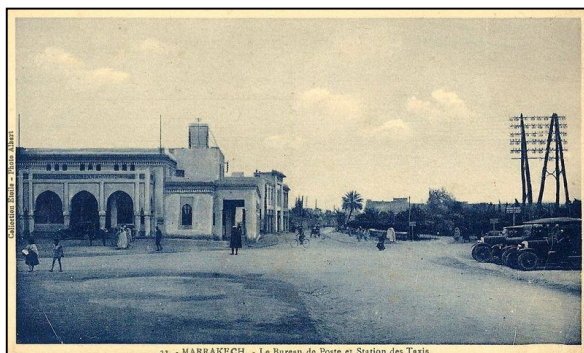
Source: <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2020/07/04/38410289.html>

Parking des Taxis à la Place de Jamaâ el Fna



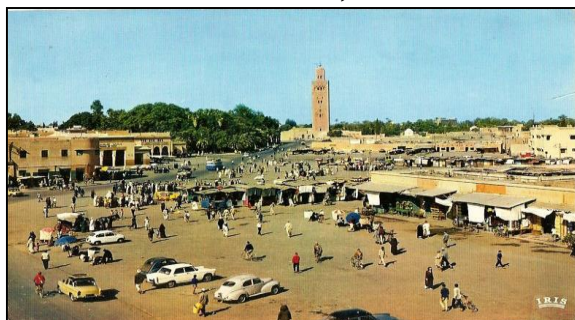
Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2010/05/14/17849601.html>

Voitures stationnées devant l'actuel « souk Jdid »,



Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2010/05/14/17849601.html>

Gare routière de la Place Jamaâ el Fna



Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2010/05/14/17849601.html>



Source: <https://www.alamyimages.fr/gare-routiere-de-djemaa-el-fna-place-des-morts-marrakech-maroc-1974-image366664836.html>

2.3. La place de Jamaâ el Fna, un territoire de commerce

Grâce aux écrits de l'espagnol Carvajal Marmol qui habitait Marrakech au XVI^{ème} Siècle, nous pouvons mettre date à l'activité commerciale dans la Place Jamaâ el Fna. Cet auteur cité Par Hamid Triki (2003) nous rapporte le descriptif suivant : « il y a plusieurs boutiques en cette place, écrit Marmol : des serruriers, des cordonniers, des charpentiers, et tous types de gens qui vendent de bonnes à manger. Dans un côté s'installent les vendeurs de la soie et du lin, de coton et de laine fine ou grosse. C'est là qu'est le lieu de la douane où se tiennent les marchands chrétiens de l'Europe, avec leurs marchandises et où se fait le trafic de la ville. ». Cette citation détaillée nous révèle premièrement l'existence d'une variété d'activités de négociation (marchands), de spéculation financière (douane), de métiers (Serruriers, charpentiers etc.) et de service (vente de nourriture) et le caractère cosmopolite de la Place en tant que lieu de commerce international.

Selon les écrits, cette fonction commerciale revient à plusieurs facteurs : son positionnement géographique au Sud-Ouest de la médina, sa proximité de la porte Bab-Rob source des afflux de caravaniers Subsahariens, sa nature d'espace public, assez vaste pour l'absorption d'un grand nombre de commerçants, de marchandises et des bêtes qui les transportaient, et aussi c'est le lieu adéquat de contrôle d'entrées et de sortie des différentes denrées et des gens qui se rendent à la Place.

Au XVII^{ème} Siècle la Place est qualifiée du « plus grand port sec du continent » (Moulay, 2003). S'était un grand souk aux grains dont Marrakech disposait la gestion de distribution vers les autres cités et pays. Selon l'architecte urbaniste Van Der Meerschen (2003), ce caractère de souk, grand Marché, est un timbre spécifique de la Place. Un statut illustré par différentes photos et cartes postales exposées par Mana'k et Ghandi (2003) qui exposent le grand souk de marchandises variées (vendeurs de potiers, grains, livres. Etc). En plus, la place était un lieu de nombreux bouquinistes qui fournissaient des ouvrages, entre autres, aux hlayqis pour enrichir leur discours.

Suite à la croissance de l'activité commerciale, la place va connaître un autre aménagement qui ne concerne pas cette fois les établissements étatiques et les lieux de résidence et de sécurité mais plutôt par la construction d'un certain nombre de lieux commerciaux.

À la fin des années 40 et le début des années 50, le courant commercial s'est progressivement déplacé du cœur de la médina (quartier Ben Youssef) vers la périphérie de

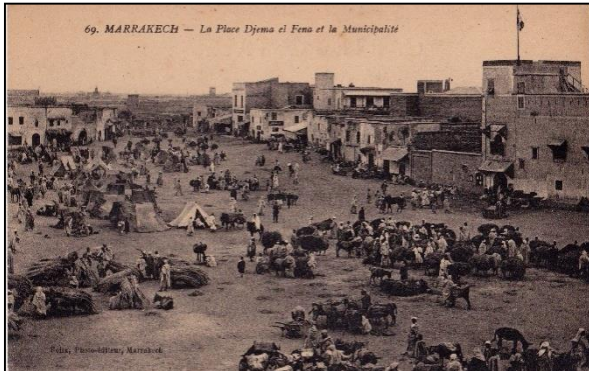
Jamaâ el Fna (Mouyals, 2003) et son pouvoir d'attraction commercial s'est démesurément multiplié. Au niveau architectural, cela s'est traduit par une tendance à la « bidonvilisation ». C'est alors que les autorités ont décidé d'y remédier par l'élimination des constructions anarchiques et par l'édification du « Souk Jdid », une série de boutiques appartenant au habous alignées à la lisière Nord de la place et la Kissaria (centre commercial) Meftah Al Kheir qui va avoir lieu entre 1975 et 2014¹.

Après cet aménagement, les commerces qui entouraient la place continuaient à être destinés en premier lieu aux ruraux (grossistes et autres commerces) et en second aux locaux et aux touristes (cafés). Mais cet ordre de priorité va changer avec le déplacement de la gare routière dans les années Quatre-vingt, la patrimonialisation de la médina en 1985, et classification de la place de Jamaâ el Fna Chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité en 2001. Ainsi, pendant les cinquante ans qui séparent les années 1970 des années 2000 ce sont les commerces touristiques qui vont prendre l'élan suite aux commerçants qui ont changé de cap et de produits pour devenir des bazaristes et des vendeurs d'artisanats.

¹ Youssef Ghandi « Photographies sur l'Histoire de la Place » in Bulletin du patrimoine de Marrakech et sa région /Vol 2/ N° 3, 1921.

Photos n° 4: Quelques activités commerciales dans la Place de Jamaâ el Fna

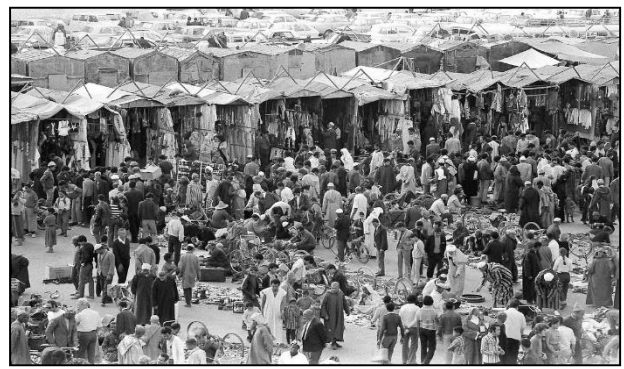
Commerces dans la Place de Jamâ el Fna



Source : <https://www.alksar.com/place-jemaa-el-fna-marrakech/>

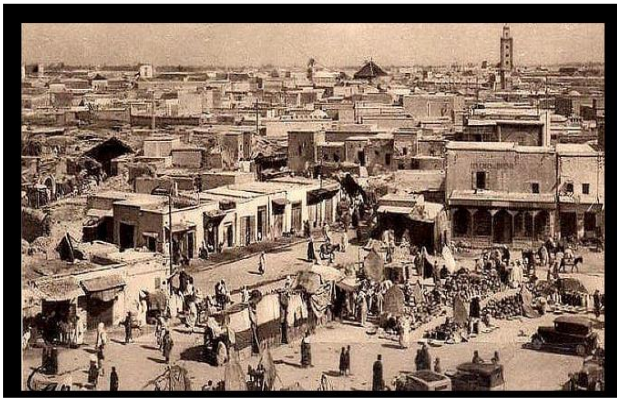
Photo de la place dans les années 1920

Marché aux puces à la place de Jamâ el Fna



Source : <https://www.vanupied.com/marrakech/monuments-marrakech/place-jemaa-el-fna-a-marrakech-le-coeur-vibrant-du-maroc.html>

Photo d'un vendeur de livre dans la place Jamaâ el fna



Source : <https://www.facebook.com/Marrakech1000years/photos/a.416283312084187/1764233087289196/>

Photo du Café Matich et de son propriétaire Mohammed Matich (1958)



Source : <https://www.facebook.com/Marrakech1000years/photos/a.416283312084187/1764233087289196/>

Photo du Café Matich (2022)



Source : groupe face book « Nass Marrakech »



Source : Photo prise par Amina Lamghari Moubarrad

Conclusion Chapitre 1

Dans ce premier chapitre de la deuxième partie nous sommes remontés dans l'histoire et avons observé l'évolution de la place de Jama el Fna qui a connu un changement conceptuel de son rôle et de son statut au cours de son évolution territoriale. Elle était un espace de rencontre d'échanges commerciaux et de point de départ pour les voyageurs. Elle fut même un carrefour d'échange international entre marchands. On attribuait donc plusieurs fonctions à la place de Jamaâ el Fna qui n'était qu'un espace sans contour. Elle attirait progressivement l'attention des mandataires étrangers et notables ayant présidé à la destinée de la ville de Marrakech pour devenir une place d'un pouvoir d'attraction majeure.

L'appellation place ayant été un concept occidental a été introduit dans l'urbanisme de la Medina de Marrakech. La place est devenue un haut lieu de pouvoir, d'échange et de négoce entre différents commerçants (Marocains et européens). A cet effet la place de Jamaâ el Fna possède un seul document légal et juridique qui la définit physiquement. Il s'agit du dahir de classement signé fin Juillet 1922.

Nous avons relevé également que place Jamaa el Fna a connu de multiples mutations au gré des événements politiques, économiques et sociaux. Elle servait jadis d'exhibition aux forces militaires et de lieu des pouvoirs politiques qui gouvernaient et garde actuellement cette faculté grâce à son emplacement et sa notoriété universelle.

Nous avons aussi soulevé la problématique de l'exploitation de la place par les habous ce qui se répercute sur sa rentabilité financière et donc compromet les rendements économiques de ce territoire.

Nombreux sont donc les caractéristiques de cette place historique. Delà, l'ancienneté historique, le positionnement géographique et les diverses fonctions économiques et politiques de la place de Jamaâ El Fna attestent sa spécificité commerciale.

Chapitre 2 : La place de Jamaâ el Fna, des aménagements en faveur d'une touristification marchande

Introduction Chapitre 2

Dans ce deuxième chapitre de la deuxième partie nous allons approfondir notre recherche pour mieux évaluer l'importance de la place Jamaa el Fna en tant que levier économique de développement. Des programmes de réaménagement urbanistique ont été graduellement ordonnés ; assemblant dans un même espace une architecture occidentale et nationale et d'expression orale. Une promotion immobilière se développait progressivement à travers la construction d'un quartier européen. Toute une dynamique marchande s'installe et une nouvelle forme de tourisme voit le jour après la construction des hôtels et toutes les structures nécessaires pour accueillir les visiteurs de Marrakech. Ainsi la place Jamaa el Fna devint un territoire d'attractivité économique et culturel. Il s'agit d'un territoire national de patrimoine immatériel.

Nous allons approfondir notre recherche pour mieux évaluer l'importance de la place Jamaa el Fna en tant que levier développement culturel. Presque la moitié de ce chapitre est consacrée au patrimoine oral qui constitue l'activité savante dans la place Jamaa el Fna à côté des métiers artisanaux. Nous allons traiter les différents types et changements que le timbre culturel oral de la place de Jamaâ el Fna a connu avec les programmes de développement urbanistique.

Nous allons, en fin, aborder les problèmes liés à une forme de concurrence entre les acteurs culturels et économiques de la place et l'organisation de son espace en se basant sur une évolution cartographique de l'occupation spatiale de la place de Jamaâ el Fna.

1. La place de Jamaâ el Fna : un lieu de déclenchement d'un développement touristique à Marrakech

Comme nous l'avons abordé précédemment, la place de Jamaâ el Fna constituait depuis le XVIème S. un haut lieu d'échange et de négoce entre différents commerçants (citadins, ruraux, subsahariens, européens, etc), ce qui nécessitait une certaine logistique touristique pour conforter les différents étrangers qui n'avaient pas où loger. Dans cette perspective, un certain nombre de foundouqs en pisé (hôtels pour hommes et parking pour les bêtes), qui connaissaient un classement selon le rang social de l'hôte, étaient construits à proximité de la place¹. De ce fait ces hébergements touristiques authentiques peuvent être considérés parmi les premiers aménagements touristiques de la place particulièrement et de Marrakech en général.

1.1 La place de Jamaâ el Fna (1913-1956): premier quartier moderne et touristique à Marrakech

Avec le Protectorat, la place de Jamaâ el Fna va commencer à prendre une autre forme à partir de 1913, c'est le premier lieu à Marrakech qui va connaître un aménagement touristique selon le concept occidental du « Tourisme ». Ainsi le tourisme à Marrakech va passer du mode authentique au mode plus moderne basé sur une stratégie touristique coloniale graduelle.

Étant donné que le tourisme Sdf est un secteur transversal qui nécessite une stratégie globale, les colons français avaient déjà cette vision euristique dont nécessite ce secteur. Dans ce sens, dans leur stratégie d'aménagement touristique ils ont introduit en premier lieu dans la Place des établissements administratifs, sécuritaires, économiques pour préparer l'introduction des établissements touristiques.

Selon la collection photographique et cartes postales de la place de Jamaâ el Fna exposées et analysées par Patrick Manac'h et Youssef Ghandi², et la documentation publiée dans le site « mangin@Marrakech »³ créé par Michel de Mondenard qui présente une source d'informations fiables (recommandée par Patrick Manac'h) et documentées pour les intéressés de l'histoire des lieux à Marrakech mis en réseau par le feu Michel de Mondenard

¹ A Mouyal et E. Mouyal. « Rahba jam'al-fna', le plus grand port sec du continent avant sa mutation en plus célèbre de ses places renaissance » in Bulletin du patrimoine de Marrakech et sa région /Vol 2/ N° 3, 1921.

²Patrick Manac'h et Youssef Ghandi. « La Place Jam' al ' Fna , histoire d'une renaissance » in Bulletin du patrimoine de Marrakech et sa région /Vol 2/ N° 3, 1921.

³ <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2009/03/01/12737259.html>

le 21 décembre 2012¹, la place a connu une transformation d'un espace vide (Plan Larras 1899) à une place qui dispose du premier quartier moderne de Marrakech, avant même la construction de Guéliz. Elle va être graduellement transformée par des aménagements dus à la fonction de Marrakech en tant que pôle économique attractif des afflux des différents commerçants étrangers et en tant que destination touristique depuis le début du XIX^e S.

Des analyses et des commentaires des urbanistes, des historiens, des géographes des plans (Washington 1830, Lambert 1867 et Larras 1899) et des photos et cartes postales des collectionneurs, nous retenons que la place a connu un ensemble de constructions coloniales : la première c'est la poste de Marrakech située au abords de la place qui fût construite vers 1913 avant celle de Guéliz, Banque Al Maghrib avec une autre série des banques (Crédit Foncier de l'Algérie et de La Tunisie) aujourd'hui remplacée par les agences bancaires, l'instauration des cafés dans la place selon le concept européen dont les propriétaires sont des étrangers : Le Grand Café de France qui utilisait un slogan publicitaire « Au rendez-vous des affaires », Café Glacier , et des lieux de loisirs comme la Brasserie-Cinéma L'Eden galleries, etc.

Aussi, les colons vont mettre en place les premières structures hôtelières à Marrakech². Cela d'abord va commencer par la construction d'une série de petits hôtels qui ne sont pas très confortables dans la médina où logeaient les missionnaires et les voyageurs.

Cependant, ces hôtels n'étaient pas à la hauteur de recevoir une clientèle prestigieuse. Pour cela, le grand terrain à proximité de la place de Jamaâ el Fna servant depuis le XVII^e S de lieu de *Nzaha*³ pour la famille royale de Moulay Al Mamoun fils du sultan Alaouite Sidi Mohammed Ben Abdellah va intéresser les français et va être sujet du premier projet d'hébergement touristique étatique financé par la Compagnie des Chemins de Fer et planifié à l'occidental en 1925: « Lyautey veut mettre en valeur l'intérêt folklorique et touristique des activités de la place, la construction dans les années vingt d'un palace dans les jardins de la Mamounia dans l'enceinte même de la Medina, à un jet de pierre de la place, est éloquent à cet égard. Marrakech est la capitale touristique du Maroc. La nouvelle avenue Gueliz - Jama

¹ Patrick Manac'h et Youssef Ghandi ; « Que nous dit la Photographie » in Bulletin du patrimoine de Marrakech et sa région /Vol 2/ N° 3, 1921.

² <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2020/05/28/37386203.html>

³ Nzaha: est un rituel chez les hommes marrakchis qui organisent pendant leur jour de repos hebdomadaire un déjeuner dans les jardins de la ville accompagné de musiques et chants

'al Fna, dite Grande Avenue, vient plus tard assurer ce point d'ancrage européen au cœur de la Medina indigène. »(M Van Der Meerschen , 2003)¹.

Photos n° 5: Histoire de la touristification à Marrakech

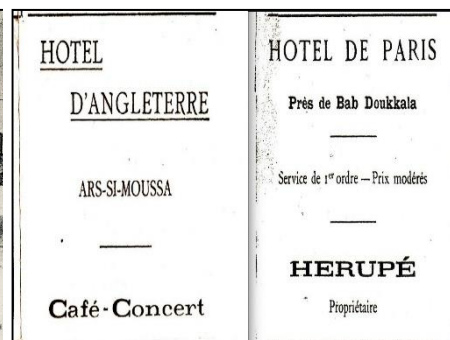
Le premier hôtel de Marrakech était situé au début de la rue Douar Graoua à proximité de la rue Riad Zitoun Djdid.



Cours intérieur de l'Hôtel le Marrakech devenu hôtel de France après le protectorat



Fiche publicitaire des Hotels Angleterre et Paris existant avant 1920



Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2020/05/28/37386203.html>

La famille Churchill fête Noel à l'Hôtel la Mamounia en 1935



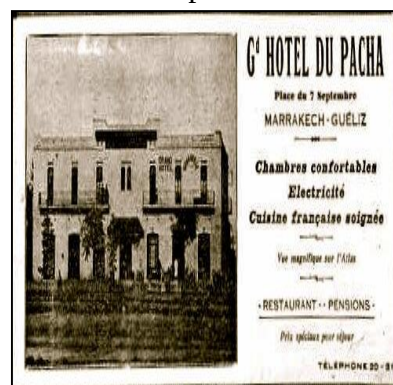
Source: <https://mamounia.com/fr/depuis-1923.html#61657a9f6d71a>

Hôtel la Mamounia



Source: <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2020/05/28/37386203.html>

Ex Grand Hôtel renommé G'Hôtel du Pacha à partir de 1920



Source: <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2020/05/28/37386203.html>

En outre, la place va connaître l'installation de différents établissements d'hébergement, de restauration et d'administration. Cette liste non exhaustive élaborée suite aux témoignages des adhérent du site mangin@marrakech nous donne un petit aperçu sur l'infiltration du tourisme dans la place depuis un siècle.

¹ Van Der Meerschen " Jama' al Fna : zone franche culturelle " in Jama'al Fna entre art et bazar". Actes des journées d'étude 13 et 14 juin 2003.dialogues sur la ville

Tableau n° 5: Liste de quelques lieux de commerce dans la place de Jamaâ el Fna (1956-1957) :

- MARONET – Agence Transports Voyageurs	- Parc – hôtel
- Chez Manolo	- Commissariat de police de médina
- Café de la Place – de S. Louis	- Café de France (hôtel restaurant du)
- Grande Brasserie de France – de Zecchetti	- Café de paris – duchon Maurice
- CTM – de l’Inspection Sud	- Brida frères
- Hôtel Terminus (immeuble CTM)	- Café « Roi de la bière » - de Jean Weber
- Delyannis Théodore - alimentation	- Lounis – transports voyageurs
- Sapeurs-pompiers	- Pharmacie du progrès –de Sclingand.
- Pappas Jean – alimentation	

Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2008/12/11/11706621.html>

Une autre série d’hôtels va avoir lieu dans des quartiers mitoyens, il s’agit de l’hôtel les Al Moravides en 1969, puis après l’Hôtel Chams en 1971 au sein de la médina, et en 1972 les investisseurs hôteliers ne sont plus à la recherche juste de la proximité de la place en tant que lieu attractif de dépaysement, mais ils vont vouloir carrément avoir une vue panoramique sur la Place. C’est le cas du Club Med qui va se positionner au bord de la place sur les lieux occupés avant par le marché à puce « Joutiya » et l’espace des manèges de jeux et du cirque pendant les fêtes. Ce Club est considéré comme un symbole de dépassement de toute mesure de respect de la culture locale « L’ombre de la Koutoubia sur la piscine du Club¹ ». Il va créer une colère chez les habitants de la ville, mais malgré cela le Club Med a continué son fonctionnement pour de longues années avant son déménagement à la Palmeraie.

S’ajoute à cela la mise en place de la Gare routière (1928, 1985), ce qui va accentuer la construction des hébergements touristiques et des commerces au service des multiples voyageurs autour de la Place.

¹ Van Der Meerschen, in Bulletin du patrimoine de Marrakech et sa région /Vol 2/ N° 3, 1921.

Photos n° 6: Place Jamaâ el Fna un territoire d'attractivité touristique

Gare Routière Jamaâ el fna



Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2011/05/06/21072916.html>

Touriste prend en photo un acrobate de la Place de Jamaâ El Fna



Source : <https://mylittlekech.com/place-jemaa-el-fna/>

Hôtel Tazi à proximité de la Place



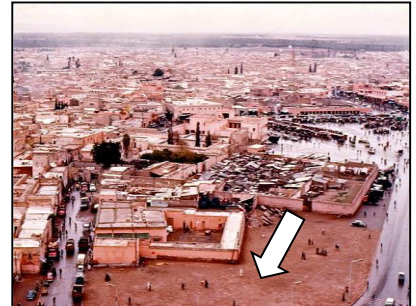
Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2011/05/06/21072916.html>

Photo café de France années 1940



Source : <https://mylittlekech.com/place-jemaa-el-fna>

L'emplacement occupé par Club Med



Source : <http://mangin2marrakech.canalblog.com/archives/2011/05/06/21072916.html>

Photo d'un groupe de jeunes sur la terrasse d'un café à la Place de Jamâ el Fna



<http://www.darnna.com/phorum/read.php?2,123>

30

1.2 La place de Jamaâ el Fna 1973-1985 : un changement de cap pour des aménagements urbanistiques en faveur d'un tourisme en croissance

À part l'espace vert du Jardin Arset Al Bilk mit en place sous les ordres de Lyautey « ancien jardin Foucauld, construit sur une ancienne propriété du Caïd Mzoudi »¹, la place suffoquait d'une surabondance des divers moyens de mobilités (autocars, taxis, calèches, carrosses, mobylettes, etc) qu'elle regroupait jointement au nombre important des voyageurs, des passagers, des hlayqis et leurs spectateurs fourmillants qui tous partageaient la place.

Pour assouvir cette situation, l'architecte-urbaniste de la ville de Marrakech Michel Van Der Meerschen rapporte qu'en 1972, le conseil communal de la ville accordait une attention particulière au futur de la place de Jamaâ el Fna. « La moralité, l'hygiène, les encombrements de la circulation, l'attribution des lots pour boutiques à roulettes, etc., étaient des sujets souvent débattus devant les techniciens municipaux » (Van Der Meerschen, 2003). Suite à

¹ (Ghandi. Y ,2020) « Photographies sur l'histoire de la place» in Bulletin du patrimoine de Marrakech et de sa région.N°3.

cela il a reçu l'ordre de la part du Pacha de Marrakech pour recevoir l'architecte du Roi et des chemins de Fer qui venait lui exposer un projet d'aménagement de la place de Jamaâ el Fna qu'il a conçu à Paris loin de la vie réelle de la Place. Il s'agit d'un « projet de vaste amphithéâtre entourant une série de cercles légèrement excavés, le tout recouvert d'une pierre jaunâtre. Je n'ai pas remis de rapport favorable sur ce projet » (M Van Der Meerschen, 2003) car il ne porte qu'une vision et une conceptualisation encore une fois européenne qui ne fait recours à aucun référencement commercial, culturel et symbolique de la Place.

Par conséquent, en 1973 la municipalité fait appel à la délégation de l'Urbanisme pour élaborer une étude socioéconomique prospective des impacts de déplacement de la gare routière de la place de Jamaâ el Fna (M Van Der Meerschen, 2003). Cette étude menée par le sociologue Pegurier et le géographe A. Mandleur affirme les caractéristiques suivantes :

- Les ruraux représentent 90% de la clientèle des commerces dont la majorité est destinée à cette clientèle,
- Les moyens de transports utilisés cette catégorie de passagers était principalement les cars et les taxis collectifs,
- Le nombre de touristes sur la place est conséquent par rapport au marrakchis de souche.

Ces résultats obtenus démontrent que la place de Jamaâ el Fna matérialisait une image de ruralité ce qui ne convenait pas à l développement touristique prévu cette fois-ci par la municipalité. Par conséquent le projet de l'organisation de la mobilité urbaine dans la place va être le déménagement de la gare routière qui s'est fait par étapes et avec beaucoup de prudence « Un maximum de précautions furent dès lors prises lors du déménagement de la gare routière » ((M. Van Der Meerschen, 2003) pour ne pas provoquer une colère des commerçants, des hlayqis et des ruraux et déstabiliser l'ordre dans la place. Donc cette opération de déménagement s'est faite pendant les années 1982-1984 d'une manière progressive mais non avertis vers le quartier de Bab Doukkala sur un terrain classé aussi zone non aedificandi¹. Ce transfert de la gare routière n'était pas épargné de polémique des gens qui avaient leur négoce (formels et informels) dans ou à proximité de la place et des halyqias

¹ Ahmed Skounti « Pauvreté Versus « Étatisation » Processus de Patrimonialisation, Pauvreté Et Gestion De La Médina » dans « Patrimoine Et Développement Durable Dans Les Villes Historiques Du Maghreb Contemporain » suite à la rencontre internationale « Fès 2003 », organisée par l'UNESCO - Bureau Régional UNESCO de Rabat, le Ministère de la Culture du Royaume du Maroc et la Coopération italienne

aussi vue la perte du grand nombre de voyageurs ruraux qui s'approvisionnaient de la Place et qui fréquentaient pour la même occasion les hlaqis.

De plus, au même moment que les études du déménagement de la gare routière étaient en cours, une autre opération allait s'effectuer dans la rue de Derb Dabachi dont les élus ne pensaient que se débarrasser des réclamations de la population vis à vis de la situation difficile de cette ruelle qui assure le trafic dans les deux sens des piétons, des motorisés, des calèches et autres vers la place Jamaâ el Fna.

Selon Van Der Meerschen (2003)¹, en 1968, le plan de zonage n°4833 (qui n'a légalement qu'une durée de deux ans) approuvé par le décret n°376-68 du 26-08-68 couvrait tout le territoire municipal. L'un de ses objectifs était de répondre aux demandes des élus pour l'élargissement de la ruelle de Derb Dabachi de 20m et plus. C'est à dire la démolition d'un grand nombre de constructions de cet ancien quartier, ce qui allait provoquer un effet de boule de neige de dévastation et de décombres vue la nature du bâti en pisé à la médina, et aussi rendre la place un carrefour routier (Meerschen ; 2003).

Cette solution proclamée par les élus n'était pas admise par le délégué du Ministère d'intérieur qui a fait appel à l'architecte-urbaniste Van Der Meerschen pour préparer un plan d'aménagement de la médina de Marrakech.

Au même moment, cette situation de démolition dans les centres historiques et ses effets d'aspiration faisait déjà sujette d'inquiétude en Europe où ces opérations se faisaient en faveur des aménagements urbains et des nouvelles constructions, ce qui était à l'origine du Congrès sur le patrimoine architectural à Amsterdam en octobre 1975 pour stopper ce genre de solution.

Pour bloquer ces démarches comme guise de solution, le 7 mai 1975 Marrakech va avoir le plan d'aménagement N°6666 (Annexe) approuvé par le Ministère de L'Habitat mais non homologué. Ce plan d'aménagement connu entre urbanistes par le plan des quatre 6 et toujours d'actualité va avoir pour objectif :

- D'interdire tout changement du tissu urbain présent ;
- De diminuer la population de la médina de 220000 en 1975 à 180000
- De procurer des équipements et développer des espaces verts

¹ Op.cit

- D'organiser la circulation par des mesures d'interdiction de transit de véhicules particuliers et l'organisation de la circulation
- Et d'organiser l'insertion des nouveaux commerces

Aussi, ce plan a figé les bâtiments administratifs et les équipements dont dispose la place (Poste, Banque du Maroc, Croissant rouge Marocain, Coopérative artisanale, Mosquée Kherbouch, Arrondissement de police, Arrondissement centre, Jardin Arset el Bilk et le marché.), il a aussi assuré 7 parkings dont la majorité sont remplacés aujourd'hui par des constructions. Ce plan a aussi maintenu les lignes commerciales qui disposent d'un R+1 et R+2.

Cependant ce plan d'aménagement qui est toujours d'usage n'a pas désigné le type de commerce à pratiquer dans la place ce qui a laissé libre accès à l'infiltration de plusieurs commerces touristiques et à la disparition d'un grand nombre de parkings. Par conséquent, la grande majorité des commerces qui entourent la place se sont convertis en commerces touristiques et c'est ainsi pour la médina en générale.

Photo n° 7: Place Jamaâ el Fna "Saha Soghra" 1974-1976



Source: https://www.bernardcordier.com/Images/Maroc/M_MA_00074.html

La lecture de cette photo permet de constater la condensation et le trafic congestionné dans la Place de Jamaâ el Fna avant le déplacement de la gare routière, mais également démontre que le nombre des hlaqis et des gens qui les entourent dans la petite place (*saha soghra*). Elle rapporte également l'état du bâti de la place de Jamaâ El Fna avant que ses hauteurs subissent les dépassements.

1.3. La place de Jamaâ el Fna (1980-2000) : une nouvelle division spatiale en faveur des activités touristiques

La touristification de la place Jamaa el Fna nécessitait un aménagement de son espace et la mise en place d'activités susceptibles d'attirer l'attention du touriste. Cependant à travers la mise en place de structures marchande, la politique de touristification est axée sur la vision marchande au détriment de l'empreinte culturelle orale historiquement ancrée dans la place.

1.3.1 Domination des restaurateurs

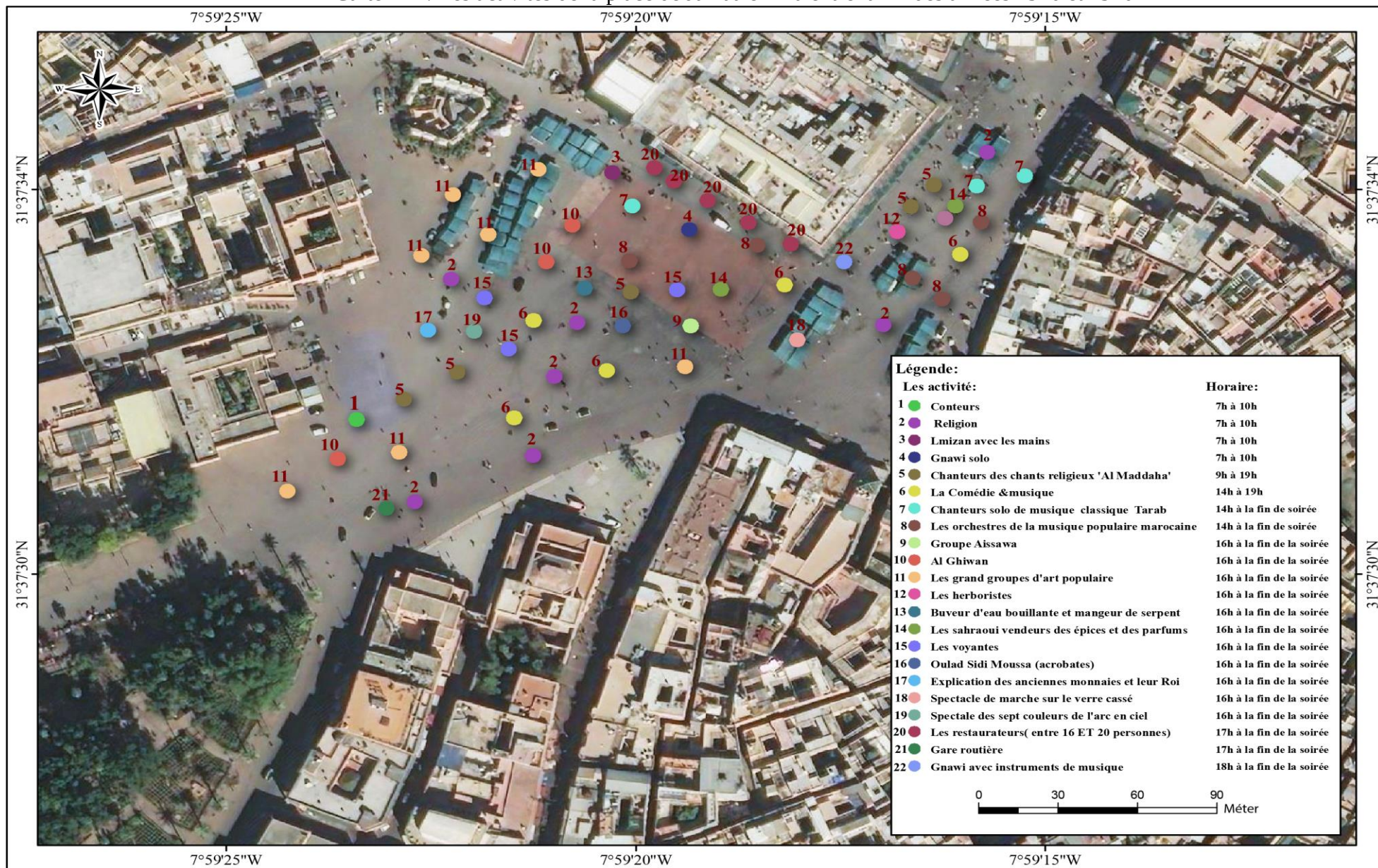
Comme nous l'avons évoqué plus haut, le commerce des mets par des vendeurs ambulants dans la place existe depuis le XVIème siècle.

Selon les témoins avec lesquels nous avons mené des entretiens, la grande place (*saha Al kobra*) en face de Banque Al Maghrib ne connaissaient pas un nombre aussi important de restaurateurs.

En effet, la restauration se limitait à quelques dizaines de vendeurs de plats équipés de petite table avec un tabouret pour assouvir rapidement la fin du demandeur.

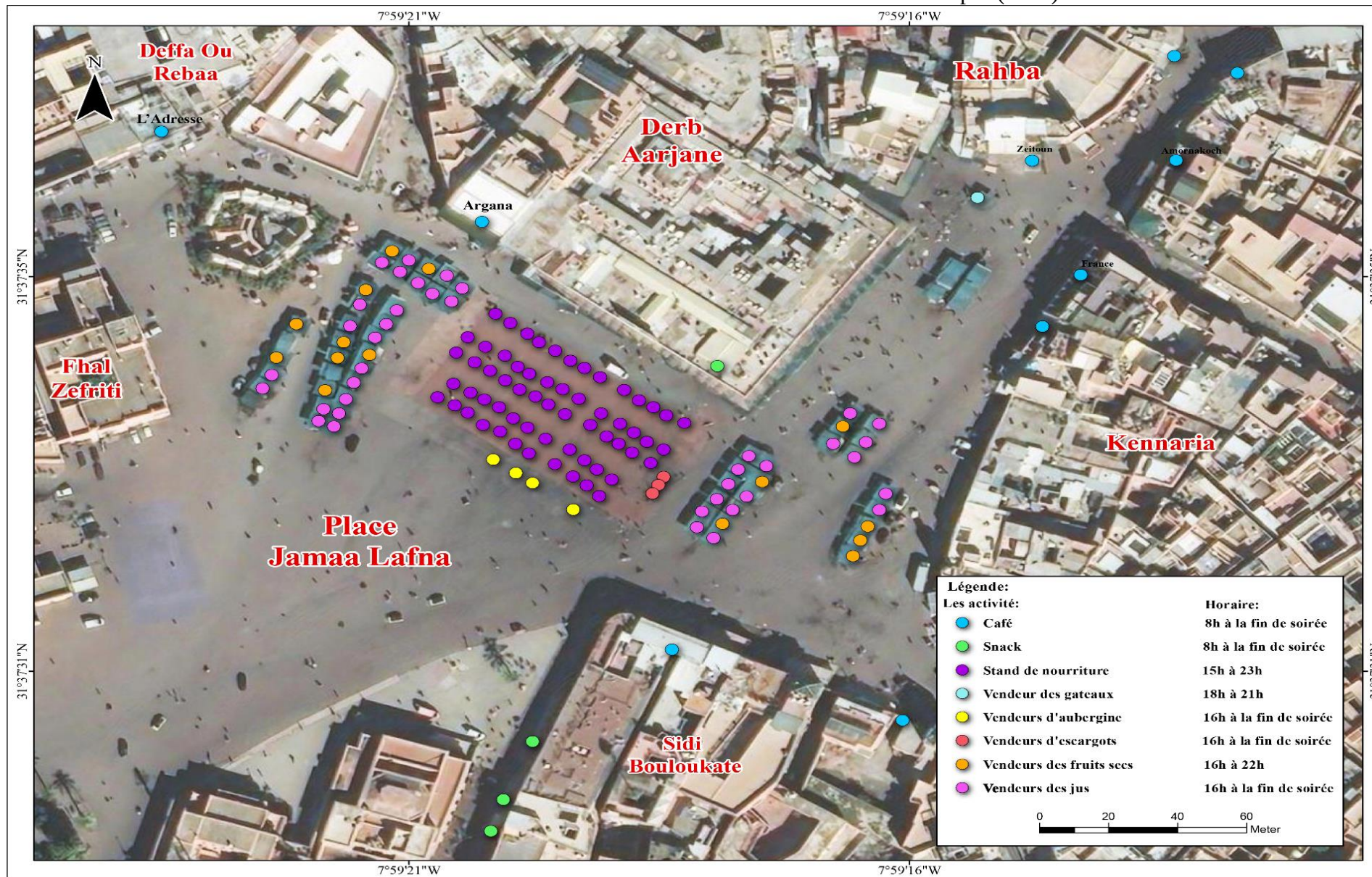
La carte que nous présentons ci-dessous est le résultat de notre repérage sur terrain en 2021. Nous avons marqué la localisation de chaque activité par le *Golbal positioning system* (GPS) et nous avons identifié et démontré l'occupation spatiale de la place de Jamaâ el Fna par les activités de restauration et de vente des boissons.

Carte n° 4: Les activités de la place de Jamaâ el Fna entre la fin des années 1940 et 1970



Source : Élaboré suite au témoignage oculaire des autochtones

Carte n° 5: Les activités de restauration et de vente de boissons et repas (2021).



Source : Élaboré selon le repérage des activités sur la place de Jamaâ el Fna (2021)

C'est vers les années Quatre-vingt-dix que le conseil communal va doter les restaurateurs de baraques unifiées. Ainsi ils ont été autorisés à occuper l'espace jadis utilisé par les *hlayqis* et les bouquinistes (lieux actuels des vendeurs de fruits secs). Le nombre délivré des baux d'occupation temporaire de l'espace public ne fera qu'augmenter jusqu'à ce que le Conseil Communal ait eu le besoin de mettre en place un arrêté pour les limiter au nombre de 64 tables (*quelssa*¹) de restauration, 64 baraques de Jus d'orange.

Désormais, la place occupée par les restaurateurs a provoqué un désagrément chez les *hlayqis* et la population marrakchies, qui n'hésitent pas d'exprimer leur mécontentement face à la métamorphose spatiale de la place par l'expression « *Al Merqa jrat ala al Halqa* » qui veut dire « Le commerce de la sauce a chassé le spectacle de *Halqa* ». Or, pour la Délégation Régionale de Tourisme de Marrakech, cette situation est formulée en slogan Marketing « La place de Jamaâ el Fna, le plus grand restaurant à ciel ouvert »². Suite à un sondage d'opinion auprès d'une population de 309 individus (locaux, touristes nationaux et internationaux et marocains résidents à l'étrangers). Le tableau cidessous illustre parfaitement le croisement de la variable des catégories d'ages avec la perception de l'organisation des réstaurateurs de la place de Jama el Fna

Tableau n° 6: la perception d'un chantillon de population au sujet des restaurateurs de la place de Jamaâ El Fna

Age/Organisation Restauration	Non réponse	Mauvaise	Moyenne	Bonne	Très bonne	TOTAL
Non réponse	25,0%	0,0%	25,0%	25,0%	25,0%	100%
Moins de 25ans	4,4%	5,6%	33,3%	50,0%	6,7%	100%
Entre 25 et 50 ans	4,3%	4,9%	47,2%	39,9%	3,7%	100%
Entre 50 et 65ans	4,7%	7,0%	37,2%	46,5%	4,7%	100%
Plus que 65 ans	11,1%	11,1%	33,3%	33,3%	11,1%	100%
TOTAL	4,9%	5,5%	41,1%	43,4%	5,2%	100%

L'organisation des restaurateurs dans la place Jamaa el Fna est telle qu'elle suscite des réactions et des impressions incohérentes auprès d'une population de catégories d'ages différentes. Sur une population de 300 visiteurs, 4,3 % à 25 % (toutes catégories différentes) se sont abstenus de répondre à notre questionnaire. Pour la catégorie de moins de 25 ans, l'organisation est plutôt moyenne (33,3%) ou bonne (50%). Chez la catégorie de plus de 25

¹ Nom donné au stands des activités sur la place de Jamaâ el Fna

²<https://www.petitfute.com/v48159-marrakech/c1173-visites-points-d-interet/c1213-office-de-tourisme/382360-delegation-regionale-du-tourisme.html>

ans et moins de 50 ans, l'avis est plutôt équilibré (47,2% la trouvent moyenne et 39,9% la trouvent bonne). Chez la catégorie de 50 à 65 ans, l'organisation est moyenne à hauteur de 37,2% et bonne à 46,50%. Au delà de 65 ans. Chez la catégorie de plus de 65 ans 41,1 trouvent l'organisation moyenne et 43,4 la trouvent bonne.

Généalement, toutes catégories confondues, de 4,9 % à 11,1% trouvent l'organisation des restaurateurs mauvaise. De 33,3 % à 47,2 % la trouvent moyenne et de 33,3% à 50% la trouvent bonne. Une population, toutes catégories confondues de 3,7% à 11,1% la trouvent très bonne.

De ce sondage d'opinion, nous tirons la conclusion suivante : nous sommes devant un paradoxe de taille. Le taux de satisfaction de la population questionnée au sujet des restaurateurs de la place de Jamaâ El Fna traduit indiscutablement la demande élevée exprimée par les consommateurs des produits de restauration dans la place de Jamaâ El Fna. Et cela malgré le non respect des normes d'hygiène alimentaire. Partant de ce constant, la situation révèle une nouvelle donne. La restauration est devenue une composante indissociable de l'attractivité de la place de Jamaâ El Fna. Ceci dit, il s'agit d'une ressource économique territoriale inscrite dans le panel de touristification. Une réalité qui impose une intégration de l'activité de la restauration dans la place de Jamaâ El Fna dans une vision commune. Et dans une vision d'articulation entre la touristification et la patrimonialisation, cette ressource (Restauration) peut intégrer un programme de valorisation de l'art culinaire locale et national.

1.3.2 L'herboristerie dans la place : un savoir-faire perdu face à une multiplicité de commerçants déguisés

Le Professeur écologiste Mohammed Alifriqui dans sa conférence sur la Pharmacopée¹ la vente des plantes médicinales est une activité très ancienne à la place de Jamaâ el Fna les vendeurs. Ces vendeurs provenaient du village Tassint situé à côté de Rissani dont l'herboristerie s'est développée grâce aux échanges avec les nomades qui faisaient escale dans leur oasis pour s'approvisionner en l'occurrence des plantes médicinales.

Ainsi, ces échanges ont donné lieu à une transmission du savoir-faire des nomades à la population locale dont certains se sont spécialisés dans la commercialisation de la pharmacopée sur la place de Jamaâ el Fna.

¹ Mohammed Alifriqui

Ces connaissances ont perduré de génération en génération notamment suite à l'implantation des stands. Selon le témoignage des personnes interviewées (herboristes, *hlayqis*, police administrative de l'arrondissement de Jamaâ el Fna, les autorités locales et les autochtones), le nombre de ses derniers ne dépassait pas sept vendeurs connaisseurs en médecines traditionnelles dans la place de Jamaâ el Fna et ce jusqu'aux années quatre-vingt.

Captivés par l'activité touristique, une foule de commerçants s'est convertie en herboristes, leur nombre va atteindre vingt-huit herboristes organisés en quatorze *quelssa* en 2022. L'herboriste Hassan qui nous était indiqué par un réseau de connaissance en tant qu'herboriste héritier du métier de ces ancêtres qui détient ce savoir-faire de son père nous révèle lors de l'entretien qu'il nous a accordé que ces actuels herboristes de la place ne sont pas tous des connaisseurs dans le métier mais pour la plupart des commerçants charlatans qui se rendent à la place pour vendre aux touristes marocains et étrangers des produits transformés de toutes provenances. La conséquence de la multiplicité de leur effectif explique leur domination de presque tout l'espace appelé « *Saha Soghra* » petite place située en face du café de France qui était dédiée avant à l'oralité.

Photos n° 8 : Herboristes de la Place de Jamaâ el Fna



Source: Cliché Amina Lamghari Moubarrad 2023

1.3.3 L'expansion des bazars

Les boutiques qui font le bord de souk Jdid en face de café France, ce qu'on appelle la petite place (*Saha Soghra*) dont la plus connu « *Hanout Matich* » qui date de 1958, et des baraques avoisinantes étaient déplacées à Souk Al Bahja en 1984 et sont remplacés par des boutiques d'artisanat depuis la patrimonialisation de la médina en tant que patrimoine matériel de l'Humanité en 1985. La même chose se produira après sur toutes les boutiques de l'autre côté de la place de Jamaâ el Fna.

Photos n° 9: Bazaristes de la Place de Jamaâ el Fna



Source: Cliché Amina Lamghari Moubarrad 2023

1.3.4 La domination des tatoueuses de henné

Selon (Borghi, 2003)¹, les tatoueuses de henné sur la place de Jamaâ el Fna étaient à la base des femmes qui persécutaient les touristes pour leur vendre des colliers souvenir qui ont eu l'idée ingénieuse de proposer des services de tatouage de henné. Activité lucrative et rentable puisqu'elle ne subit aucun barème de prix (c'est selon le client) ni de contrôle de produit le nombre de ces tatoueuses n'a fait qu'augmenter.

Par conséquent le conflit d'usage d'espace n'a fait que s'amplifier entre les *hlayqis* et les tatoueuses de henné qui selon notre entretien avec la tatoueuse Fatima chacune ramène ses proches pour travailler créant ainsi des clans.

Selon le témoignage du *hlayqi* Mohammed Sghir, l'ampleur qu'a pris ce problème a donné écho dans la ville de Marrakech et a mené les deux parties (*hlayqis* et *neqachates*) vers une rencontre avec le gouverneur de la ville en 2000, qui pour calmer la situation a demandé de recenser les tatoueuses pour fixer leur nombre et leur donner droit à deux tabourets pour conforter leur client au moment de la réalisation du tatouage. En effet, cette situation n'a fait que légitimer leur occupation de l'espace, créer des sources de corruption selon les entretiens des tatoueuses menés par l'anthropologue Rachelle Borghi (2003), ainsi que multiplier leur nombre et celui des tabourets qu'elles disposent (8 à 10 tabourets chacune) en 2022.

¹ Rachel Borghi " Le rôle de la femme marocaine sur la Place Jama' al Fna'' Rachele Borghi." in Jama' al Fna, entre art et bazar, Actes des journées d'étude 13 et 14 juin 2003 ; dialogue des villes.

Photos n° 10: Tatoueurs de héné sur la place de Jamaâ el Fna pendant la matinée



Source: Cliché Amina Lamghari Moubarrad 2021



Source: Cliché Amina Lamghari Moubarrad 2023



Source: Cliché Amina Lamghari Moubarrad 2023



Source: Cliché Amina Lamghari Moubarrad 2023

2. La place de Jamaâ el Fna : un foyer de culture savante

Plus qu'une place marchande ou un lieu de rencontre, la place de Jamaâ El Fna est une université d'arts et de cultures, construite à ciel ouvert. Sa notoriété est universelle en raison de l'originalité de ses représentations culturelles.

2.1 Une place pas comme les autres

La place de JF est « le seul lieu de la planète où tous les jours de l'année se produit de la musique populaire, des contes et des différentes formes de spectacles en même temps et chaque jour, face à un public constamment renouvelé. » (J. Goytisoló, 2003)¹.

En effet, toutes les places publiques de Marrakech et du Maroc connaissent des halqas « cercles » de contes, de musiques, de jeux ou autres, mais c'est à la place de Jamaâ el Fna l'ornement de ses pratiques qui persistent encore de nos jours malgré le rétrécissement et l'appauvrissement culturel dont souffre la place actuellement (extension des services marchands au détriment des spectacles du patrimoine oral).

¹ ibid

Abou- Al-Hassan-Al Yûsi est un des intellects marocains du XVII ème Siècle qui fût le premier à décrire *la halqa* à la place de Jamaâ el Fna :

Encadré N° 3: Descriptif de la Place de Jamaâ el Fna selon Al Yûsi

« Dans les années soixante (de l'Ile siècle de l'hégire, années cinquante du 17e siècle de l'ère chrétienne), j'ai été encore à mon jeune âge quand je rentrai à Marrakech en quête de savoir. Un jour je suis allé à la grande place (al-rahba) pour voir les panégyristes (maddahin). Je me suis arrêté à un cercle où il y avait une grande foule autour d'un vieux conteur qui disait des choses comiques. La première chose que j'ai entendue de lui fut la suivante : " Il est arrivé un jour que cinq hommes de différentes origines se rencontrèrent. Il s'agissait d'un homme de Fès, d'un homme de Marrakech, d'un homme d'une tribu arabe, d'un homme d'une tribu berbère et un homme d'une oasis de Daraa (au sud de l'Atlas). Un par un, les cinq hommes commencèrent à dire chacun le meilleur met qu'il aimerait avoir à manger à l'instant. Pour le fassi, c'est le bouillon de pigeonneaux, pour le Marrakech, c'est le pain blanc et de la viande de mouton. Pour l'arabe, c'est une sorte de couscous à gros grains dit berkoukech, arrosé de lait et de beurre. Pour le berbère, c'est la bouillie ('asida) d'une sorte de maïs dit anlli avec de l'huile, pour l'homme de Draa, enfin, c'est la soupe de son terroir avec le type de dattes dit afeggus."

Source : Texte traduit et cité par Ahmed Taoufiq dans « Place Jama 'l-Fna Marrakech-Maroc. Patrimoine de l'Humanité » ; Octobre 2001. Royaume du Maroc, Ministère de la Culture et de la Communication.

Bien évidemment, qu'il n'est pas le seul à être ébloui par ce grand théâtre en plein air comme évoque l'un des pionniers du théâtre marocain Tayeb Sadiqi¹, les écrivains de toutes nationalités et disciplines confondues ont trouvé dans la place de Jamaâ el Fna une cause d'étonnement, et une source de dépaysement et d'inspiration.

Les *halqas* de la place étaient abondantes et variées d'ailleurs leurs descriptifs ont fait sujets de plusieurs ouvrages financés par l'Unesco en 2003 depuis sa patrimonialisation. Elles avaient une littérature qui reflétait l'esprit et l'âme de la population. Elles étaient tellement riches de sermons que la nostalgie de cette sagesse est exprimée dans un poème de Zajal qui décrit la richesse de la halqa et du lien entre le Marrakchi et la Place Jamaâ el fna (Al Malhouni, 2015) dont témoigne le document du quatrain exprimant la richesse de la halqa du cheikh kobiri en annexe.

¹ Tayeb Sadiqi

2.1.1 La place de Jamaâ el Fna (XVIIème Siècle , 1956) : un réceptacle culturel et une notoriété internationale

Selon Al Malhouni (2015), la fonction culturelle de la place de Jamaâ el Fna va connaître son apogée pendant le règne de Sidi Mohammed Ben Abdellah 1721_1790 vu le grand intérêt qu'il portait à la culture marocaine dont notamment les Oulamas et les poètes du Malhoun (genre de chant de poèmes littéraires marocain) et va se détériorer après l'indépendance.

Le grand poète du Malhoun¹ Jilali Mtired est l'un des grands personnages qui étaient charmés par la place de Jamaâ el Fna qui leur était source de création des chefs d'œuvres de *Qsidates* (poèmes) comme (Al Harraz, Tayr et Zetma,.etc) qui se répandent jusqu'à aujourd'hui entre les chanteurs et les amateurs de cet art typiquement marocain dont chacun de ces poèmes comprend deux sens : Un sens apparent accessible à tous les auditeurs et un sens caché qui n'est compris et assimilé que par une élite et une vaillance culturelle pour les interpréter.

Selon les écrits d' Al Malhouni et les déclarations des témoins oculaires avec lesquelles nous avons entrepris des entretiens pour nous renseigner sur l'historique de la place Jamaâ el Fna, ce genre de poèmes et de chants a subsisté à la place jusqu'à la fin des années soixante, et que différents types de proses de Malhoun se répandaient dans différents spectacles (Al arjouza, Al Berwal, Al Robaâi, Al Moqataâates Al Zajaliya, Al Qasida,..Etc).

La place de Jamaâ el Fna contenait aussi d'autres types d'expressions culturelles orales que El Malhouni(2015) a listé dans les 2 tomes de son ouvrage « *Dakirat Mourrakoch : place de Jamaâ el Fna* ». Parmi ces artistes de culture orale :

-Les conteurs qui sont divisés en deux catégories :

- Les Raouis qui se mettaient au pied de la Koutoubia pour raconter des histoires de Sira (histoires des prophètes en prose (Nathriya)

- Les conteurs des contes de fées : S'étaient des spécialistes des contes de littérature (Saif ibn di yazan, Al Antariya, Al Azaliya,.etc)

- Tous les disciples de confréries qui trouvent dans la Place un lieu d'expression de leurs rituels : Aissawa, Hadawa, Hmadcha et Ouled Sidi Ahmed o Moussa

¹Malhoun :

- les Méddahas récitaient avec un accompagnement rythmique les chants et les poèmes d'éloge au prophète Mohammed ((Sala Allah alayhi wa salam)

-Des halqas de musiques des quatre coins du Maroc tels que la « Aita », le « Haouzi », le « Aroubi », « Ahwach ».etc. Et plusieurs autres types de halqas de spectacles ludiques qui se trouvaient sur la place que nous mentionnant sur la carte des activités de la place de Jamaâ el Fna en 1947.

Photos n° 11:Quelques pratiques culturelles orales dans la place Jamaâ el fna entre 1926 et 2000

Groupe de musiciens Jamaâ el Fna Marrakech, circa 1926.



Source:MarcelinFlandrin;<https://patrimoinesdemarrakech.wordpress.com/2020/09/15/la-place-le-theatre-du-peuple/>

Danseurs Chleuh, Jemaâ El Fna, Marrakech-1930



Source:MarcelinFlandrin;<https://maisondelaphotographie.ma/produit/musicien-jemaa-el-fna-1930/>

Conteur de la place de Jamâ el Fna



<https://www.bladi.net/conteurs-jemaa-el-fna-extinction.html>

La place de Jamaâ el Fna est également un lieu de naissance de la chanson marocaine moderne. Preuve à l'appui les chanteurs marocains tel que « Houcine Slaoui » qui fut au cours des années 1940 le premier chanteur moderne marocain, a entamé sa carrière sur la place Jemaa El-Fna et a connu une très large diffusion nationale tant au Maroc qu'à l'étranger. Sa fameuse chanson « El Mericane » qui relate avec humour et critique l'impact des américains pendant leurs débarquements au Maroc et l'aisance avec laquelle ils étaient accueillis particulièrement par les marocaines a rayonné jusqu'aux USA où elle a été récemment réarrangée par le musicologue américain Philip Schiller. Aussi, le musicien Hamid Zahir est un fameux chanteur populaire de la place de Jamaâ el Fna a introduit dans la chanson moderne le style local de Marrakech et du Haouz, grâce à quoi il a gagné sa grande popularité dans tous les pays du Maghreb et a contribué à une large diffusion de ce style à l'échelle nationale et beaucoup d'autres artistes qui ont trouvé dans cette place une source d'inspiration et une occasion pour présenter leur art.

Photos n° 12: Artistes marocains célèbres qui présentaient leur spectacle à la Place de Jamaâ el Fna

Le Cheikh par excellence des «Rwais» du Souss : Lhaj Belaïd Soussi (vers 1873-vers 1945). Compositeur, musicien et chanteur.



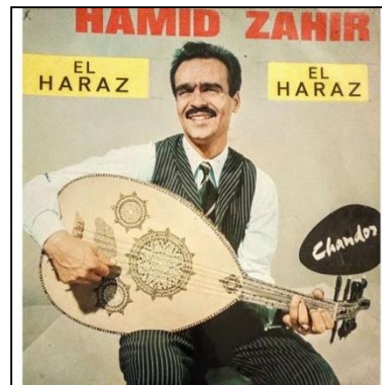
Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Lhaj_Bela%C3%Afd

Houcine Slaoui. Chanteur très populaire au cours des années 1940



Source : <http://lazyproduction-arabtunes.blogspot.com/2016/09/houcine-slaoui.html>

Hamid Zahir. Au début de sa longue carrière



Source : <https://img.cdandlp.com/2020/01/imgL/119763142.jpg>

2.1.2 Le Hlayqi à la place de Jamaâ el Fna : une sensibilité artistique, un cursus de transmission et une reconnaissance du savoir de l'oralité

L'orateur ou le *hlayqi* selon le jargon local est un personnage doté d'une capacité littéraire, sonore, gestuelle, sensitive et d'une forte présence qui lui permettent d'attirer l'attention de son public et sentir ses réactions. Il est en perpétuel échange avec ses spectateurs qui n'hésite de les rendre acteurs de sa prestation.

Cette faculté provient de deux composantes : l'inné et l'acquis. L'inné parce que la sensibilité artistique est un don jusqu'aujourd'hui inexplicable et acquis parce que le *hlayqi* passe par un cursus d'apprentissage pour avoir sa place à la Place de Jamaâ el Fna.

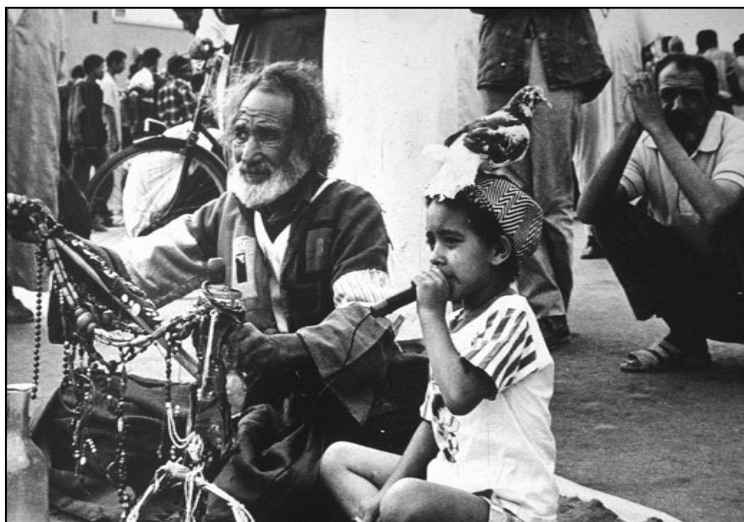
Selon la déclaration de plusieurs personnages halyqias tel My Ahmed Al Jabiri, Cherqaoui, My Ahmed Al Ftine et autres à la revue Al Alam, et notre entretien aussi avec le halyqi conteur Mohammed Sghir, pour être *hlayqi* il faut d'abord avoir la sensibilité artistique et par la suite suivre un processus de formation.

La formation de ces futures *hlayqis* commence d'abord par l'écoute d'un des maîtres des *halqas* d'une « filière » qui intéresse l'apprenti pour bien assimiler et mémoriser les gestes de son maître, et mémoriser le savoir-faire. Puis il devait être un voyageur à la quête des autres maîtres qui se trouvent dans d'autres villes et villages pour approfondir son savoir, ouvrir son esprit et s'exercer jusqu'à atteindre un niveau de savoir-faire qui lui permet d'enchanter les spectateurs avant de passer l'épreuve ultime devant les maîtres de la *halqa* de

sa spécialité à la place Jamaâ el Fna. Ainsi si son potentiel de captivité du public est important il aura une place à la place et sera respecté par ses confrères.

Le *hlayqi* subissait aussi une éducation comportementale. Il devait faire preuve de bonne conduite, de respect, de considération aux anciens maîtres et ne pouvait contredire l'Amine (le représentant) des *hlayqias* et de la Place.

Photo n° 13: La Transmission du savoir faire d'un grand *Hlaïqi* Cherkaoui et son fils



Source : photo de H. Nadim

Indépendamment de son activité d'animateur et de sa vocation d'orateur et d'artiste, le *hlayqi* jouait un rôle social, politique, éducatif et même de psychothérapeute si l'on additionne l'importance de divertissement et du rire dans le bien-être de l'individu.

Ces artistes ont joué un rôle prépondérant dans l'éducation littéraire et religieuse de la population. La majorité parmi eux assistaient aux cours religieux des Oulamas (professeurs des sciences religieuses) et des salons littéraires ce qui se faisait renvoyer dans **leurs** récits (contes, chants, etc).

De plus, leurs productions littéraires populaires étaient évaluées par des foqahas qui sont des intermédiaires entre la culture savante et la culture populaire¹. L'exemple à donner dans ce sens est celui du personnage emblématique, selon les dits des markchis, du *Hlayqi Cherqaoui* connu par sa halqa de "Moul Lehman et Rgila" qui était analphabète mais un savant qui a pu avec un grand sens artistique et culturel assurer la transmission de certains messages comparatifs et analytiques des conflits culturels entre l'écrit et l'oral (Malhouni, 2015).

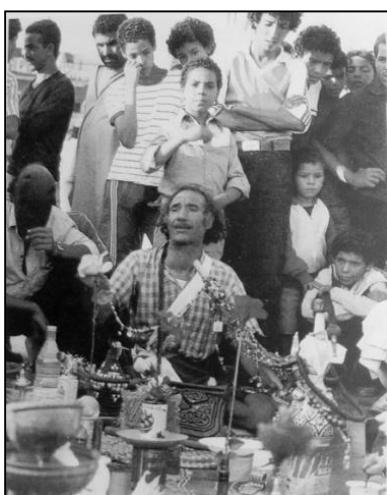
¹Témoignage du Hlayqi conteur Mohammed Sghir

Le hlayqi jouait aussi un rôle dans l'éveil patriotique chez les citoyens lors du protectorat. Pour cela, ils utilisaient des messages codifiés et des figures stylistiques *Robaïyates*, ou le *Ärobi* (quaterins), ou emprunter des personnages des contes tel que *Kalila wa Dimna* afin de dénoncer les problèmes sociaux, et pour réveiller la conscience publique contre l'exploitation du colon français sans que ses espions puissent comprendre.

Ils traitaient également les problèmes sociaux dans leurs Halqas comme le cas de Baqchich et beaucoup d'autres (Saroukh, Tabib al hacharates, etc) traitaient des sujets d'actualité et apportaient joie et gaieté à leurs spectateurs, en utilisant des figures de styles et des approches humoristiques. Les musiques rithmiques d'Alhauzi ou Ahwache ne pouvaient laisser aussi leurs spectateurs figés, s'étaient des beaux spectacles qui apportent la bonne humeur et l'enchantement.

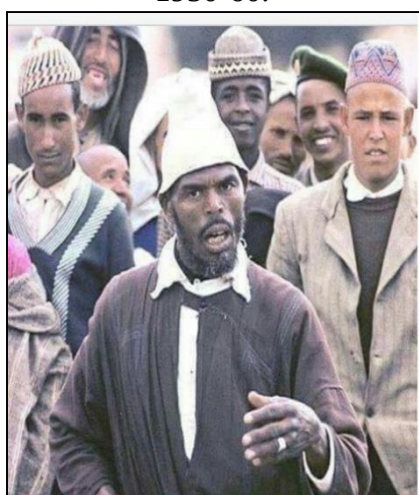
Photos n° 14: Quelques personnages de halyqias mémorables de la place de Jamaâ el fna

Cherkaoui pendant sa Halqa sur le langage des oiseaux



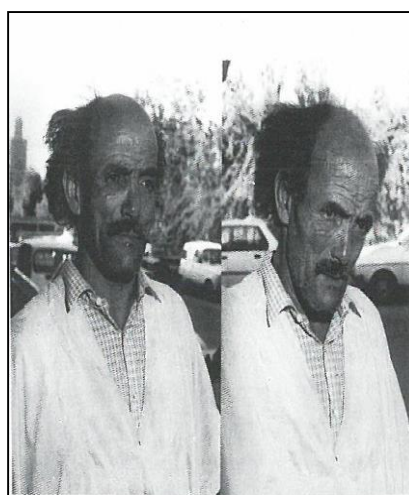
Source : photo de Al-Ghanat Abdejabbbar

« Baqchich » fameux comédien et mime sur la place aux années 1950-60.



Source : <https://www.facebook.com/Marrakech1000years>

Tabib al-Hacharat, le «Médecin des insectes».



Source : Horizons maghrébins. Marrakech : Seuils, lectures, n° 23-24, 1994

2.2 Les moments insolites de la place de Jamaâ el Fna (1970)

« *Le musée vivant Jama' al-Fna' et le travail de ses différents acteurs a enrichi la musique, le théâtre, la poésie, le roman, la peinture, bref, l'œuvre un grand nombre d'artiste marocains et étrangers* » ¹ :

¹Juan Goytissolo, Bulletin du Patrimoine de Marrakech et de sa région ; « La place de Jamaâ el Fna » Vol.2 ; N°3.2021.

2.2.1 Les cafés Matich et la petite Sorbonne de Marrakech : Lieux d'une affluence multiculturelle

Après l'indépendance (1956), la place de Jamaâ el Fna témoignait de la présence d'un certain nombre d'intellectuels marocains et étrangers tels que Roland Barth, Rolling Stones, et Moustaki qui se réunissaient au café nommé « La petite Sorbonne » actuel « café Argana »¹.

Nombreux sont les témoignages des Marrakchis qui décrivent « La Sorbonne de Marrakech »²:

« Les jeunes se bouscuaient alors dans La Sorbonne de Marrakech venus de tous les horizons et de tous les continents [...] Cette expérience culturelle créée par La Sorbonne était unique dans le paysage marrakchi. Il y avait des étudiants, des enseignants, des directeurs, des fonctionnaires, des plasticiens, des hommes de théâtre et des poètes populaires ». (A. Belhaj, 2018).

Selon le témoignage de notre interlocuteur³ qui fréquentait le Café la « Sorbonne de Marrakech », cette effervescence culturelle coïncidait aussi avec l'apparition des hippies, vers 1968, sur Jamaâ el-Fna, en provenance de la Californie et de Katmandou. Ils fréquentaient les halqas et étaient accueillis par la jeunesse marocaine dont les lieux de prédilection sur la place sont le café « Matich » et le café littéraire « la Sorbonne de Marrakech » ou « la petite Sorbonne » comme d'autres préféreraient la nommer. Leurs débats étaient d'un grand intérêt philosophique et littéraire.

2.2.2 Exposition-manifeste dans la place Jemaa El-Fna en 1969

C'est un véritable manifeste pour un art marocain libéré des clichés orientalistes et aspirant à intégrer dans leurs œuvres les héritages plastiques à dominance géométrique. Les pionniers de cet acte révolutionnaire furent : Farid Belkahia, Mohamed Melehi, M. Chabâa et bien d'autres artistes qui ont organisé une exposition-manifeste en 1969 de leurs œuvres sur la place de Jamaâ el Fna et animé une semaine, de débats et de dialogue autour de l'art et de l'identité culturelle marocaine.

¹ <https://aujourd'hui.ma/culture/parcours-une-exposition-qui-retrace-la-vie-de-abdelhay-mellakh>

² Ahmed Belhaj Ouarhan, « Café de la Sorbonne » dans l'ouvrage collectif : Marrakech, lieux évanescents, coordination Yassin Adnan, éd. Marsam, Rabat, 2018, pp. 13-15

³ Aziz Ben Syed témoin oculaire natif de Marrakech

Photo n° 15: « Exposition-manifeste » des peintres marocains à la place Jamaâ el fna en 1969



Source: <https://www.facebook.com/lagalerie38.casablanca/photos/a.252962418053422/5296637077019239/>

2.2.3 La place de jamaâ el Fna un lieu de révolution du théâtre marocain

C'est une place qui constituait la source d'inspiration des grands hommes dramaturges du théâtre tel que Abdesalam Charaibi, Hassan Al joundi, Tayeb Sdiqi, etc.

C'est dans ce sens que Tayeb Sadikki a révélé le théâtre marocain par le souffle artistique de la *Halqa* de la place de Jamaâ el Fna a dressé un portrait « d'espace scénique ouvert »¹.

Dans cette perspective de remonté historique de la Place Jamaâ el Fna, nous avons élaboré avec l'aide de deux témoins oculaires les activités de la place de Jamaâ el Fna dans les années soixante.

Pour reproduire ce travail en forme de carte nous avons, à l'aide de ces témoins, situé chaque activité avec la marge horaire qu'elle occupait en l'identifiant avec un numéro sur l'image aérienne de la place de Jamaâ el Fna

2.3 Place Jamaâ el fna (1970-2000) entre ultime génération de transmission et continuité du processus de patrimonialisation

Les années 1970 vont être marquées aussi par la dernière génération des hlayqi et d'artistes qui ont suivi le cursus de transmission de leurs maîtres à la place Jamaâ el fna.

Ces hlayqis dont Mohammed Sghir, Mohammed Bariz, Al Azaliya, Meriem Amal¹ et autres vont être le bout de la chaine de transmission qui s'est brisée suite à plusieurs

¹Bulletin du Patrimoine de Marrakech et de sa région ; « La place de Jamaâ el Fna » Vol /2/ ; N°3. Bulletin semestriel – décembre.2021.

facteurs avant la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna en tant que chef d'œuvre du patrimoine oral immatériel.

Suite à nos entretiens avec ces personnages sur les causes de cet arrêt de transmission de la place, ils révèlent que :

- La scolarisation des enfants et des jeunes et leur volonté de vivre une vie meilleure que celle de leurs ancêtres qui se contentaient de peu et ne souhaitaient que la bénédiction ou la *baraka* ;

- Le déplacement de la gare routière, la place de Jamaâ el Fna a perdu son grand public qui était composé majoritairement des ruraux, des voyageurs, des artisans mais avec le déplacement de la gare routière 80% de leur public s'est éloigné ;

- L'orientation de la place vers le tourisme et le touriste, et le dépeuplement de la médina de sa population qui n'hésitait pas de faire le détour pour passer dans la place ne serait-ce que pour arracher un moment de détente et son remplacement par une population étrangère qui visite mais ne s'attarde pas dans la halqa, car qu'elle ne comprend pas ce qui se dit. Cela a même impacté le comportement du hlayqi qui au lieu d'être un artiste qui attire le public il est devenu un persécuteur de touriste.

- La technologie et l'apparition du téléphone portable.

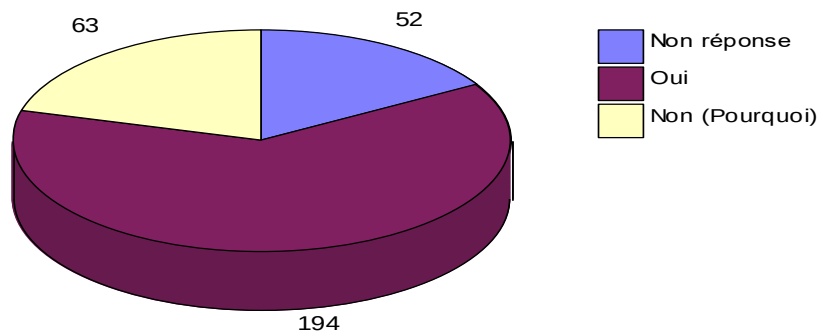
- L'organisation des shows dans les hôtels, les restaurants, et les soirées privées a vidé la place de ses artistes qui préfèrent se faire payer pour des prestations plutôt que d'attendre un public incertain à la place de Jamaâ el Fna ;

- La pollution sonore provoquée par les hauts parleurs incontrôlables des boutiques du pourtour de la place et qui n'hésitent pas d'augmenter le son de musique diffusée pour attirer les touristes.

Cependant, les résultats obtenus d'après notre enquête sur la volonté du public d'assister aux hlaqis et sur leur attachement à sauvegarder ce patrimoine immatériel démontre que la demande est toujours d'actualité :

¹ Mohammed Sghir, Mohammed Bariz et Al Azaliya sont des conteurs. Meriem Amal est une animatrice de Halqa d'El Ghiwane.

Graphe n° 1: L'attractivité du patrimoine oral de la Place de Jamâ el fna



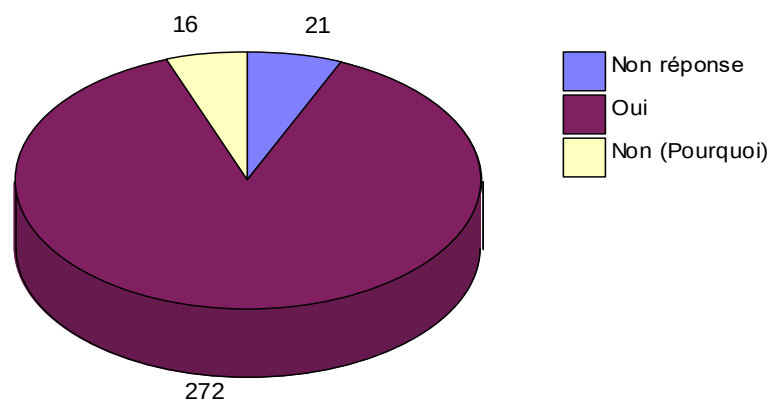
Source : Source: Enquête personnelle Mars 2021

Les réponses des différentes strates des interviewés (Résidents à Marrakech, touristes nationaux, touristes marocains résidents à l'étranger, et touristes internationaux) confirment leur intérêt au patrimoine immatériel de la place de Jamaâ el Fna et que le spectateur est toujours intéressé par les prestations servies par les artistes malgré le développement technologique. Par conséquent c'est aux artistes pratiquants de ce patrimoine immatériel d'innover, d'enrichir leurs prestations, de les adapter aux nouvelles générations et de s'approprier ce patrimoine immatériel.

Le processus de patrimonialisation relève d'une volonté commune de sauvegarde d'un objet ou d'une pratique. Il s'agit d'une prise de conscience des nations quant à la nécessité de préserver leur patrimoine immatériel, non pas uniquement, en tant que témoignage d'un passé révolu, mais, en tant qu'héritage qui doit être protégé afin qu'il soit légué aux générations futures.

Cette volonté est exprimée par le public. Selon le graphique présenté ci-dessous, presque la totalité des questionnés affirment la nécessité de sauvegarder les halaqis.

Graphe n° 2: continuité du processus de patrimonialisation de l'oralité dans la Place de Jamaâ el Fna



Source: Enquête personnelle Mars 2021

Ce graphique démontre la reconnaissance et la représentativité du patrimoine immatériel de la place de Jamaâ el Fna un niveau, non pas uniquement national et régional mais aussi international. Mais il peut s'avérer dangereux dans le sens qu'il peut transformer cet héritage à une marchandise exposée à des négociations.

Il est évident que la culture n'échappe pas au monde de consommation surtout quand elle présente une ressource de vie pour ceux qui la pratiquent. Le public représente un soutien financier, humain et émotionnel pour l'artiste hlayqui mais ce dernier s'est penché excessivement dans la démesure car le temps consacré actuellement à la collecte d'argent est beaucoup plus important que la prestation elle-même. S'ajoute aussi le variant de la supplication, les lamentations, les plaintes puis les critiques adressées au public. Cette situation devenue flagrante par les hlayqis de la place de Jamaâ el fna, elle articule d'une part une touristification déséquilibrée de la culture et aussi la représentativité de ce patrimoine chez ses pratiquants.

Conclusion Chapitre 2

Après une lecture de l'histoire de Jamaâ El Fna du vingtième siècle, nous retenons l'intensité des événements et une dynamique de changements structurels qui ont donné un nouveau visage à la place Jamaa el Fna. Une véritable impulsion économique sociale et culturelle qui propulse la place à un stand élevé d'importance. Nous avons remarqué une véritable prise de conscience chez les autorités locales, de la nécessité de faire des aménagements d'ordre urbanistique pour réaliser un développement économique et social.

Le vingtième siècle a, donc, connu une véritable révolution des mœurs et visions pour la gestion de la place de Jamaâ El Fna ; une évolution qui projette la place à de nouvelles perspectives d'avenir.

Aussi nous retenons de ce chapitre l'importance culturelle de ce territoire d'expressions artistiques qui à longueur de journée transportait et conduit encore tout spectateur du monde réel au monde imaginaire.

Nombreux sont donc les savoirs humains que contienne cette place. Delà sa valeur exceptionnelle reconnue la classe en tant que témoin authentique de la culture d'une ville et d'un pays. Cependant, la gestion et la conservation du patrimoine culturel de la place dans toutes ses formes matérielles et expressions immatérielles subissent des pressions « mercantiles » qui tendent vers une touristification marchande qui menace sa richesse de culture orale. malgré les conflits, dus à une mauvaise gestion et l'absence de critères pour l'attribution des lots aux acteurs de la place Jamaa el Fna.

Chapitre 3 : La place de Jamaâ el Fna patrimoine matériel et immatériel de l'Humanité

Introduction Chapitre 3

Dans ce chapitre nous allons traiter le vif du thème de notre recherche. Nous allons d'abord aborder la dimension patrimoniale de la place de Jamaâ El Fna en se référant aux recommandations de l'Unesco et du Roi du Maroc. Des recommandations qui stipulent l'engagement et le devoir moral à mettre à exécution pour gérer, conserver et entretenir le patrimoine ancestral de la place de Jamaâ el Fna dans le cadre d'un programme de sauvegarde des centres historiques du monde. Nous allons voir comment le Maroc, en sa qualité d'Etat membre de l'Unesco, s'est attelé à ces recommandations concernant particulièrement les médinas des villes impériales telles que Fès et Marrakech. Une démarche de patrimonialisation qui engage l'Etat à travers ses institutions nationales et locales ainsi que d'autres acteurs privés.

Nous allons voir également comment l'idée de la patrimonialisation de la culture orale a été le fruit de recherches scientifiques qui l'inscrivent dans le registre de l'identité culturelle. Nous allons aussi mettre au clair cette démarche ainsi que le processus entrepris par plusieurs acteurs en face d'une forte pression exercée par le processus de touristification. Comme nous allons exposer les difficultés de mettre en marche ce processus de patrimonialisation et l'incapacité des acteurs à respecter les recommandations de l'Unesco. Aussi nous allons citer les symptômes de la défiguration de la place de Jamaâ El Fna à cause de la croissance des projets marchands au détriment du patrimoine de la place. A coup de sondages et statistiques illustrés par des graphiques, nous allons vous présenter les avis des touristes nationaux et étrangers qui évaluent l'importance du patrimoine dans un espace inondé par les activités commerciales.

1. À l'origine d'une patrimonialisation matérielle de la Place Jamaâ el Fna

La patrimonialisation matérielle de la place de Jamaâ El Fna est le fruit de la conjugaison de deux volontés : royale et onusienne.

1.1 La dix-neuvième conférence de l'Unesco pour une protection des centres historiques du monde

Suite aux multiples dévastations que connaissaient les centres historiques dans le monde, l'Unesco, en sa dix-neuvième conférence organisée du 26 octobre au 30 novembre 1976 à Nairobi a édicté une recommandation de sauvegarde des centres historiques. En effet, leurs environnements doivent être considérés en tant que patrimoine universel témoignant d'une valeur architecturale, culturelle, religieuse et sociale de l'humanité. « Partout dans le monde sous prétexte d'expansion ou de modernisme, des destructions ignorantes de ce qu'elles détruisent et des reconstructions irraisonnées et inadéquates portent gravement atteinte à ce patrimoine historique » (Unesco, 1976).

Selon cette recommandation, la sauvegarde des centres historiques comprend « l'identification, la protection, la conservation, la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement. ». Elle est formulée contre les transformations abusives, l'urbanisme moderne et son uniformisation, la détérioration, et de démolition. Dans ce sens, l'Unesco a recommandé aux États membres de se doter d'une politique nationale, régionale et locale pour la planification urbaine et des aménagements des territoires. Les États membres doivent appliquer des mesures de sauvegarde juridique et administrative, dont la législation doit comprendre les lois et les plans de sauvegarde qui devraient guider les collectivités locales dans toute intervention sur le tissu historique.

En effet, l'article 17 de la recommandation de 1976 présente aux États membres une forme de gestion pour la sauvegarde des centres historiques :

Encadré N° 4: Critères de gestion des centres historiques universels

17. Compte tenu des conditions propres à chaque pays et de la distribution des pouvoirs au sein des diverses administrations nationales, régionales et locales, les principes suivants devraient inspirer la mise en œuvre de la sauvegarde :

- a. Une autorité responsable devrait assurer la coordination permanente de tous les intervenants : services publics nationaux, régionaux et locaux ou groupes de particuliers.
- b. Les plans et documents de sauvegarde devraient être élaborés après que toutes les études scientifiques nécessaires auront été menées par des équipes pluridisciplinaires composées notamment: de spécialistes de la conservation et de la restauration y compris les historiens d'art, d'architectes et d'urbanistes, de sociologues et de planificateurs, d'écologistes et d'architectes-paysagistes, de spécialistes de la santé publique et de l'assistance sociale, et plus spécialement de tous les experts des disciplines utiles à l'aménagement des ensembles historiques et traditionnels;
- c. Les autorités devraient prendre l'initiative d'organiser la consultation et la participation de la population concernée.
- d. Les plans et documents de sauvegarde devraient être approuvés par l'organisme désigné par la loi.
- e. Les services publics chargés de l'application des dispositions de sauvegarde à tous les niveaux - national, régional et local - devraient être pourvus du personnel nécessaire et dotés de moyens techniques, administratifs et financiers adéquats.

Source : <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/recommendation-concerning-safeguarding-and-contemporary-role-historic-areas>

Suite à cette recommandation de l'Unesco, la fin des années 1970 sont marquées par l'orientation des pays arabes vers leur patrimoine dans un souci identitaire, nationaliste et de ressource à valoriser.

Au Maroc comme pour la plupart des centres historiques arabes, les médinas étaient mises à l'écart suite à une politique du protectorat qui a eu pour impact l'évacuation de ces dernières de leurs fonctions centrales et du rejet de leur population vers un nouveau symbolisme civilisationnel moderne instauré dans les nouveaux quartiers hors des remparts¹. ce « regard porté sur les médinas évolue de façon positive et les médinas sont au centre de considérations culturelles, touristiques, économiques et politiques. » (A-C Kurzac-Souali, 2010).

¹ Ahmed Skounti « Pauvreté Versus « Étatisme » Processus De Patrimonialisation, Pauvreté Et Gestion De La Médina » dans « Patrimoine Et Développement Durable Dans Les Villes Historiques Du Maghreb Contemporain » suite à La rencontre internationale «Fès 2003 », organisée par l'UNESCO - Bureau Régional UNESCO de Rabat, le Ministère de la Culture du Royaume du Maroc et la Coopération italienne

1.2 Une volonté royale met en éveil les acteurs institutionnels et leur rappelle l'importance du patrimoine matériel des Médinas du Maroc

La conférence de l'Unesco en 1976 est considérée comme une étape primordiale dans la reconnaissance internationale de la Médina de Fès par l'orientation internationale de la reconnaissance de sa valeur historique, artistique et culturelle et aussi par la mobilisation des équipes d'expertises afin de mettre en place un Schéma Directeur d'Urbanisme de Fès (SDUF) finalisé en 1978.

Dans ce sens les discours politiques se tournaient vers les multiples valeurs de la médina dont le discours royal de 1980 du feu Hassan II concernant la médina de Fès pour motiver le nationalisme via la considération de cette médina authentique et de l'ensemble des médinas du Maroc en tant que patrimoine « qui rassemble et fédère les citoyens en valorisant les identités par leurs distinctions culturelles. ».

Ainsi la démarche de patrimonialisation au Maroc, commençant par celle de la médina de Fès en 1981 par l'Unesco et suivie de celle de la médina de Marrakech en 1985, est le résultat d'un engagement politique et économique et aussi une motivation élitiste marocaine suscitée par les recommandations de l'Unesco à la valeur culturelle et civilisationnelle que comprennent les médinas.

Cette approche de patrimonialisation basée sur un appui étatique a engagé plusieurs acteurs institutionnels dont le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme qui doit mettre au centre la valeur urbanistique et culturelle des médinas. Egalement sont engagés, le Ministère de la Culture et celui de tourisme dans la mise en place des programmes de sauvegarde et des plans de gestion et aussi la promotion d'un tourisme culturel afin de diversifier le panel des produits touristiques marocains, basés sur le tourisme balnéaire notamment dans la ville d'Agadir et un enjeu de développement.

Cette reconnaissance internationale du centre historique de la Médina de Marrakech en tant que patrimoine matériel de l'Humanité porteur de l'authenticité et de la tradition urbaine fait bénéficier la place de Jamaâ el Fna de ce titre de patrimoine mondial. Une reconnaissance qui favorise sa promotion et sa valorisation en tant que place publique porteuse de patrimoine matériel. Cependant elle a fait d'elle et de la médina une visée touristiques basée sur une folklorisation de la culture et non pas une sauvegarde (Skounti, 2004) vue qu'aucun plan de gestion de la médina et de son patrimoine n'a encore vu le jour.

2. La patrimonialisation de l'oralité de la place Jamaâ el Fna : un processus exogène

La patrimonialisation de l'oralité de la place Jamaa el Fna est une thèse scientifique qui a été portée par des chercheurs et des intellectuels. Un processus déclenché en dehors de ceux ou celles qui le pratiquaient sur place et doivent le promouvoir et le transmettre aux générations futures.

2.1 Un résultat scientifique à l'origine d'une patrimonialisation de l'oralité de la place Jamaâ el Fna

Par définition, la patrimonialisation est un processus endogène qui émane de la volonté et du consensus d'une population donnée pour élire un bien ou une pratique en tant que patrimoine à préserver et sauvegarder.

Selon le témoignage porté en 2003 par l'architecte-urbaniste Saïd Mouline, membre de l'association « place de Jamaâ el Fna patrimoine oral », « L'idée de l'oralité en tant que patrimoine culturel de l'humanité vient de Juan Goytisolo » (S. Mouline, 2003).

Professeur linguiste qui habitait à proximité de la Place, Juan Goytisolo va être intéressé par l'oralité des hlayqis et va faire de la place son terrain d'étude pour soulever l'interdépendance entre l'oralité et l'écrit dans le sens que : l'oralité aide à la compréhension de l'écrit et celui-ci la codifie et la protège de déperdition (J. Goytisolo, 2003)¹. Cette réflexion fut le sujet de son article publié en premier lieu à la revue « El Pais » qui fut traduit et repris par des journaux de grande importance mondiale². Ce postulat des scientifiques a suscité l'Unesco, d'élargir le champ du patrimoine culturel et reconnaître l'importance de l'oralité en tant qu'identité culturelle. D'ailleurs les recherches autour de ce sujet ont démontré le point nodal entre le patrimoine immatériel et patrimoine matériel, c'est la liaison du signifiant-signifié.

Dans la suite de ce raisonnement scientifique, une élite d'intellectuels marocains s'est unis à Goytisolo pour créer l'association « Jamaâ el Fna , Patrimoine oral » dont le Notaire casablancais Mustapha Zine fut le président, Juan Goytisolo vice-président la Professeur Ouidad Tebbaa secrétaire générale, et aussi une élite intellectuelle composée d'architectes

¹ Idem P24 « Mon premier contact avec la tradition orale dans la place de Jama' al Fna à Marrakech me conduisit à réfléchir sur la spécificité de la littérature écrite, en partant des différences existant entre ces deux formes. Alors que dans la tradition orale l'orateur peut, à chaque instant se référer au contexte, à une situation concrète et précise commune à tous ceux qui intègrent la halka ou cercle de spectateurs, dans le domaine de la littérature écrite l'auteur et le lecteur n'ont rien en commun, excepté le texte composé par le premier et le fait d'appartenir, par naissance ou par apprentissage à une même communauté linguistique. » Juan Goytisolo

² Mustapha Zine, Allocution de bienvenue in « Place Jama'al Fna entre art et bazar » ; Actes des journées d'étude 13 et 14 juin 2003 ; Collection fondée et dirigée par Saïd Mouline.

urbanistes et autres dont certains sont des fonctionnaires du Ministère de la Culture et de Ministère de l'Habitats,.etc. Cependant, les hlayqis qui sont les pratiquants de ce patrimoine oral et les premiers concernés par le patrimoine immatériel de la place se trouvent absents de cette lutte pour la préservation du patrimoine oral de la Place Jamaâ el Fna.

Le dossier de demande de classification de la place de Jamaâ el Fna en tant que Chef d'œuvre du patrimoine orale de l'humanité¹ est monté en 1997 sous le patronage effectif du Ministère de l'enseignement supérieur et sous la présidence d'un représentant de l'académie marocaine de Rabat et les membres de l'association « Place Jamaâ el Fna, patrimoine oral » qui ont fourni de grands efforts pour l'élaboration du dossier de demande de reconnaissance du Patrimoine immatériel de la place Jamaâ el Fna par l'Unesco. Il est d'ailleurs considéré le modèle à suivre pour les nombreuses demandes de reconnaissance internationale du patrimoine immatériel soumises en approbation par les autres pays (S. Mouline, 2003).

2.2 Les recommandations royales pour la patrimonialisation de l'oralité de la place de Jamaâ el Fna

Avant de prendre une telle initiative d'envergure internationale relative à la demande du classement de ce territoire public nodal d'ancrage de (pouvoir, politique, commerce, tourisme et culture), le ministre d'enseignement supérieur , de recherche scientifique et Président de l'Institution Nationale Marocaine de l'Éducation, du Savoir et de la Culture a adressé une lettre² à feu Hassan II. Il s'agit de la demande proposée par le Professeur Juan Goytissolo à l'Unesco pour qualifier la place de Jamaâ el Fna Patrimoine Oral de l'Humanité. Cette lettre contient aussi les prérogatives de cette reconnaissance mondiale que le Ministre a exposée et énumérée devant sa majesté :

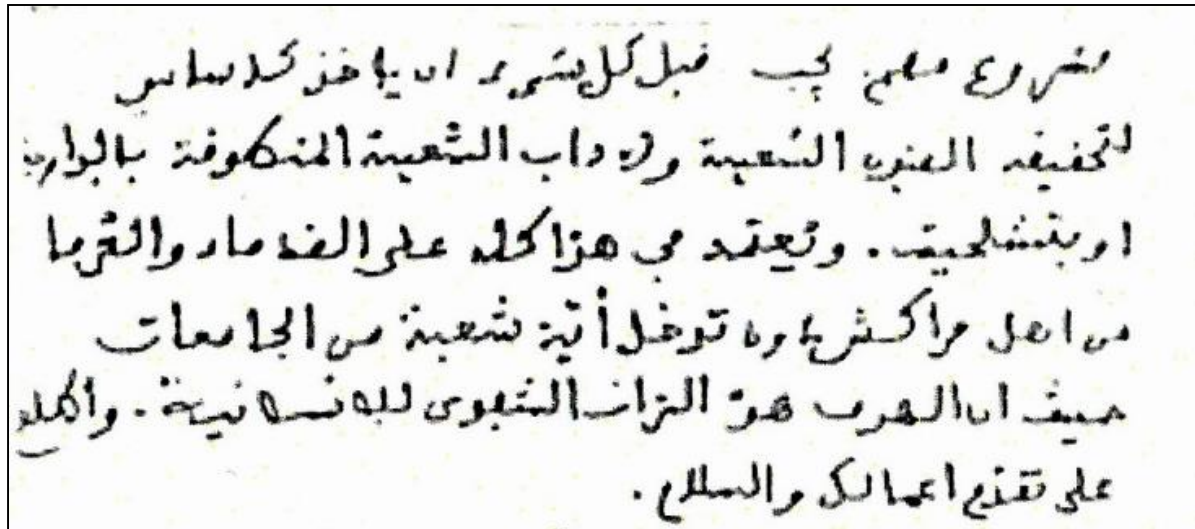
- Une allocation budgétaire de la part de l'Unesco et des organismes internationaux pour :
 1. Recenser, répertorier et cerner les pratiquants et les troupes du patrimoine immatériel exercé dans la Place
 2. Réaliser une étude multidisciplinaire de terrain dans l'objectif de formuler les nécessaires étapes pour la préservation du patrimoine immatériel de la Place, la sauvegarde de sa diversité et de sa continuité.
 3. Et que l'exposition des résultats de cette étude fera le sujet d'un congrès international.

¹ Idem P.8 Mustapha Zine Président de l'Association

²Lettre adressée à feu sa Majesté le Roi Hassan II par le Ministre Driss Khalil, et annotée par le souverain in Bulletin du Patrimoine de Marrakech et sa région, Vol 1 / N°3, 2021.

La réponse du feu Majesté le Roi Hassan II à cette lettre de demande d'orientation est une démonstration de l'intérêt et la veille que portent les hautes instances à toute action menée dans la place de Jamaâ el Fna et témoigne de l'importance que contient cette dernière.

Illustration n° 1: Lettre de réponse du feu Majesté le Roi Hassan II sur la demande de patrimonialisation de l'oralité Jamaâ el Fna



Source : Bulletin du Patrimoine de Marrakech et sa région

Sa majesté Hassan II souligne que le projet est intéressant mais il précise que « ce projet devrait concerner les arts et la littérature populaire exprimés en dialecte marocain et Tachlhit. Il est impérativement important de se baser pour sa réalisation sur les anciens connaisseurs marrakchis sans introduire aucune discipline universitaire car l'objectif est le patrimoine oral pour l'humanité » (traduction faite par moi-même de la lettre de feu majesté Hassan II).

Ces précisions dictées par sa majesté, connu pour son amour et son attachement à la culture marocaine, aux arts populaires et sa considération de la littérature populaire de la place de Jamaâ el Fna. Il n'hésitait pas à inviter les maitres de Jamaâ El Fna à son palais¹, à multiples reprises. Un acte qui n'est pas étrange à sa personne. Néanmoins sa recommandation de ne pas introduire le discours universitaire dans l'oralité de la place de Jamaâ el Fna nous mène en tant que chercheur à se poser la question : Pourquoi cette orientation stratégique pour la place de Jamaâ el Fna ?

¹ Journal Al Alam: article contenant des entretiens avec les différents pratiquants du patrimoine immatériel de la place de Jamaâ el Fna après sa labélisation en 2003

Dans ce sens, nous allons suivre dans la deuxième partie les traces des évolutions de la place de Jamaâ el Fna depuis sa déclaration par l'Unesco en tant que chef d'œuvre du patrimoine oral immatériel de l'Humanité en 2001.

3. Des labels en faveur d'une touristification marchande

Sous l'impulsion de la mondialisation, la touristification de la place de Jamaâ El Fna prend des proportions démesurées, dans une logique marchande et met en danger la pérennité du patrimoine.

3.1 Une pression touristique au détriment du patrimoine matériel dans la place de Jamaâ el Fna

À l'instar des centres historiques urbains du monde, la mondialisation de la gentrification touristique étroitement liée à la mondialisation économique et culturelle (Gothman, 2018) a touché de plein fouet la médina de Marrakech après son classement en 1985 par l'Unesco en tant que Patrimoine mondiale.

La gentrification de la médina est soutenue par les politiques publiques pour un accompagnement des stratégies touristiques mondiales. Ainsi, les facilités administratives des procédures d'acquisition foncière et d'investissement touristiques à la médina prédisposée aux investisseurs étrangers ont encouragé « le remplacement d'affectations résidentielles par des affectations commerciales (touristiques) et le remplacement de petites entreprises familiales par l'industrie des loisirs et par des attractions touristiques (Gotham 2005a; 2005b). » cité par (Gothman, 2018).

En conséquence, les Riads et les maisons à la médina et à proximité de la place de Jamaâ el Fna achetés par les étrangers sont convertis en établissements d'hébergement touristiques (hôtels et maisons d'hôtes), les restaurants, les bazars et les boutiques d'artisanats vont prendre place des anciens commerces et activités destinés aux ruraux et aux locaux.

Selon l'architecte-urbaniste Van Der Meerschen¹, depuis 1973 la place de Jamaâ el Fna connaît des infractions architecturales due à une pression commerciale accrue (cafés, boutiques, bazars) ; construction du bâtiment commercial à côté de café France -projet dessiné par l'inspecteur des monuments historiques, coopérant militaire français - et qui selon les spécialistes (Architectes-urbanistes) ne respect en rien les normes architecturales de la place

¹ Van Der Meerschen « 'Jama' al Fna : zone franche culturelle » Dans « Actes des journées d'étude 13 et 14 juin 2003 » Ministère Délégué Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme Direction de l'Architecture et Association Jama' al Fna, Patrimoine Oral

désigné par le dahir de 1922. C'est le même cas pour « le café glacier Argana qui essaye de racheter sa honte en construisant un oratoire coiffé d'un minaret. »¹.

Lors de la session normale du 16 juin 2021 à laquelle nous avons assisté, l'arrondissement de la médina a présenté l'évolution des études réalisées dans le projet de requalification de la place de Jamaâ el Fna. Une exposition du scénario par le bureau d'étude qui après diagnostic, démontre qu'à part les bâtiments publics le reste du cadre bâti de la place de Jamaâ el Fna a subi des modifications ; classées modérées (20% à 50%) et élevées (50% à 100% chez les commerçants et restaurateurs au pourtour de la place).

Photos n° 16: des Types de dépassements sur le cadre bâti de la Place de Jamaâ el Fna



Type de dépassement acceptable nécessite une intervention sur l'enseigne, épurement des façades et enterrement des câblages électriques et autres modification



Type de dépassement modéré au niveau de la terrasse qui nécessite une modification des matériaux utilisés et traitement des façades



Type dépassement élevé qui a subi une démolition des dépassements et traitement des façades. cafés dépassants le règlement de 8 m donnant sur la Place

Source: Cliché Amina Lamghari Moubarrad 2019

Dernièrement, un projet de centre commercial allait prendre place d'une ancienne Qissaria située à Bab Ftouh à proximité du café L'Adresse. Ce projet fût la note de trop dans la liste des dépassements et des grignotages en hauteur et en largeur par des projets incontrôlés que connaissait la place de Jamaâ el Fna depuis le Dahir de 1922 sur

Photo n° 17: Infraction du patrimoine matériel dans la place de Jamaâ el Fna

¹ ibid



Source : <http://www.almarrakchi.com/2020/02/16/%D8%A7%D8%A8%D9%86%D8%>

Cette situation a entraîné plusieurs réclamations de la part de la population et de la société civile sans trouver de réponse. Le 16 février 2020, le Journal régional de Marrakech « AlMorrakochi »¹ rapporte que l'écho de cette défiguration de la Place a dépassé le local pour être exposée à la Directrice Générale de l'Unesco, Madame Audrey Azoulay, qui a adressé en 2019 un courrier officiel accompagné d'un dossier complet des transgressions du patrimoine matériel de la place de Jamaâ el Fna pour les acteurs locaux. Cependant, ces derniers n'ont donné aucune réponse, ce qui a provoqué la colère de la Directrice Générale de l'Unesco qui a soulevé le problème aux hautes instances et elle a demandé au ministère d'intérieur d'ouvrir une enquête sur la défiguration de la Place. Automatiquement, après intervention des hautes instances, le Wali de Marrakech a pris le sujet en main et a convoqué en urgence extrême les autres acteurs (Le Maire Mr Bel Caïd, l'agence urbaine, les autorités locales, le Délégué Régional de la culture, et le conservateur régional du Patrimoine) pour ouvrir une enquête à propos de ce projet de centre commercial qui s'est avéré qui n'est pas conforme à ce qui lui était présenté avant.

3.2 La Patrimonialisation immatériel de la place de Jamaâ el Fna un projet perçu depuis une vision réductrice par ses acteurs.

La place de Jamaâ El Fna, comme perçu par L'Unesco, est un ensemble de représentations de l'oralité qui mérite d'être valorisée dans l'intégralité de toutes ses activités patrimoniales culturelles et marchandes. Cependant les acteurs locaux avaient une vision focalisée sur le conte et le conteur.

¹ <http://www.almarrakchi.com/2020/02/16/%D8%A7%D8%A8%D9%86%D8%>

3.2.1 Les acteurs de la patrimonialisation de la place Jamaâ el Fna

Le dépôt de dossier de demande de la patrimonialisation de l'oralité de la place de Jamaâ el Fna en 1997 était suivi par plusieurs commissions d'études, des experts nationaux et internationaux envoyées par l'Unesco. Ils l'ont validé par une déclaration le 18 Mai 2001 en tant que chef d'œuvre du Patrimoine oral immatériel de l'Humanité.

Les acteurs de cette célébration de reconnaissance internationale de l'oralité de la place de Jamaâ el Fna par l'Unesco le 18 mai 2001 sont :

- L'Association « place de Jamaâ el Fna patrimoine orale »
- Le Wali
- Le Gouverneur de Marrakech-Médina
- Le Ministre de la Culture
- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
- Le Directeur Général de l'Unesco
- Le président de la communauté Urbaine (Le Ministère chargé de L'Habitat et de l'Urbanisme est devenue acteur depuis 2003)

Par conséquence « *L'adoption par la Conférence générale de l'Unesco du concept de patrimoine oral et immatériel de l'humanité, apporte un soutien décisif à notre engagement à préserver du danger d'extinction un nombre incalculable de traditions orales et musicales, de savoirs et pratiques artisanales, tout comme ses "trésors vivants". Aujourd'hui, nous ne pouvons plus alléguer l'ignorance devant le fait que toute cette richesse culturelle qui fut le noyau séminale de ce que nous appelons "haute culture" pourrait être effacée si nous ne nous précipitons pas pour la sauver. Comme l'a écrit l'écrivain Carlos Fuentes en parlant des communautés indigènes du Mexique : "chaque fois qu'un Indien meurt, c'est toute une bibliothèque qui meurt avec lui".* » (Juan Goytisolo, 2003)

Cette déclaration de Goytisolo laisse bien clair que la patrimonialisation de la Place n'est que la première phase d'un processus qui pourrait aboutir à la sauvegarde et à la transmission. Donc qu'elle démarche ont entrepris ces acteurs de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna après sa labellisation par l'Unesco et est-ce que la sauvegarde de son patrimoine est atteinte ?

3.2.2 La patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna : des actions de sauvegarde sans continuité

Lors de son entretien accordé au journal « Aujourd'hui le Maroc » le 27 décembre 2005, M Mustapha Zine président de l'association « place de Jamaâ el Fna Patrimoine oral » a dévoilé que « Après la reconnaissance officielle internationale de la place Jamaâ El Fna comme patrimoine oral et immatériel de l'Humanité, l'UNESCO a élaboré un programme d'action en faveur de cette place qui a charmé le monde et qui continue de séduire des milliers de touristes nationaux et étrangers. L'organisation internationale a accordé à notre association une somme de 225 000 dirhams pour la mise en œuvre de ce plan dont l'objectif principal est la préservation du patrimoine. Il était question d'établir une étude sur le terrain, de collecter et d'archiver tous les documents concernant cette place ancestrale. Le programme prévoit également la création d'un site Web pour mieux faire connaître la place, son histoire et ses composantes à travers des documents photographiques et des récits de voyages. Il était également question de mener des actions de sensibilisation auprès de jeunes étudiants dans les collèges et les universités pour rapprocher la place Jamaâ El Fna du jeune public.", explique Mustapha Zine, président de l'Association de Jamaâ El Fna. »

Les objectifs réalisés de ce Projet triennal (2001-2004) auquel l'Unesco, le parlement européen, le gouvernement japonais et d'autres organismes internationaux en collaboration avec l'Association « place Jamaâ el Fna, Patrimoine oral », le Ministère de la culture, et la Direction de l'Architecture représentant le Département de l'Habitat et de l'Urbanisme du Royaume du Maroc ont apporté leur soutien pour tracer les lignes directrices pour « La Préservation, la Revitalisation et La Valorisation de la place de Jamaâ el Fna Jama' al Fna dans toutes ses dimensions, symboliques, sociales, créatives, attractives, festives et ludiques, dans le cadre physique qui accueille ses activités quotidiennes »¹ sont :

- 1- Des publications scientifiques portant sur le patrimoine immatériel de la place Jamaâ el Fna² ;

¹ Réda Guennoun « Un projet et une vision pou Jama'al Fna » dans « Jama'a el Fna entra Art et bazar » Actes des journées d'études de 13-14 Juin 2003 ; Ministère Délégué Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme ; Direction de l'Architecture et Association Jam'al Fna, Patrimoine oral

² <https://aujourd'hui.ma/societe/jamaa-el-fna-ne-sen-laisse-pas-conter-37949> Beaux Livres « Jamaâ el Fna Marrakech » (M. Al Faiz, O.Tebaa, 2003)

« la place jamaa el fna patrimoine culturel immatériel de marrakech, du Maroc et de l'humanité » (A. Skounti, O.Tebaa).

« Étude du Profil sociologique des acteurs de la Place Jemaâ El Fna et de la transmission du patrimoine culturel immatériel » (A. Skounti, O. Tebaa, 2006).

2- Journées d'études scientifiques le 13 et 14 Juin 2003, sous le nom « Jamaâ el Fna entre Art et bazar » ;

3- Deux journées d'études et de réflexion scientifiques sur la place de Jamaâ el Fna et son patrimoine oral le 11 et le 12 octobre 2004 organisées à Marrakech par l'étroite collaboration de l'Unesco et du gouvernement japonais. L'objectif de cette rencontre était de soutenir les actions menées par le projet et établir un état des lieux et des avancements du projet;

4- Présentations des spectacles de halqas de conteurs deux fois par semaines pour favoriser le contact entre les étudiants et les trésors vivants de la Place ont été organisées jusqu'à 2005 dans des écoles, lycée et à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines Cadi Ayyad de Marrakech ;

5- Organisation des concours annuels destinés aux conteurs pour sélectionner les meilleurs qui allaient recevoir des prix allant de 1000 à 30 000 dirhams ;

6- Distribution de T-Shirt portant le slogan prononcé par Juan Goytisolo « Je suis fils de Jama' al Fna et j'en suis fier » pour raccommoier les enfants de la place Jamma el Fna ;

7- Et offre des tenues à la Brigade de Nettoyage de la Place et des vélomoteurs à la Brigade de Surveillance.

Ces actions scientifiques (publications, colloque, journées d'étude et des rencontre) ont permis de créer une bibliographie importante sur le patrimoine oral de la place de Jamaâ el Fna qui n'était pas répertoriée. Cependant, les autres objectifs du projet qui concernent directement la préservation, la revitalisation et la valorisation du patrimoine immatériel de la place de Jamaâ el Fna et ses acteurs ne sont pas atteints.

Cela s'explique par le désengagement de l'association « Place Jamaâ el Fna, Patrimoine orale » de la poursuite de ce projet car « la tâche s'est avérée difficile. La poursuite des actions nécessite d'importantes ressources humaines. **Nous n'avons pas pu continuer.** C'est pourquoi nous avons clôturé nos comptes, il y a deux mois de cela (septembre 2005 selon la date de l'article de presse). Les dépenses sont de l'ordre de 100.000 dirhams. Le reliquat de la somme initiale, 125 000 dirhams, a été remis à l'UNESCO. » (Aujourd'hui le Maroc 27 décembre 2005).

«De l'immatérialité du patrimoine culturel » Ouvrage collectif. Édité par Ahmed Skounti et Ouidad Tebaa, 2011. Publication du Bureau régional de l'UNESCO à Rabat et Équipe de recherche Culture, patrimoine et tourisme de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université Cadi Ayyad, Marrakech.

S'ajoute à cela les manifestations du 24 décembre 2005 portées par les animateurs des autres hlaqis (charmeurs de serpents, acrobates, monteurs des animaux, etc) et aussi les neqacahtes pour protester contre leur exclusion de la décision du conseil communal : « Lors de la session d'octobre 2005, le Conseil communal a décidé de mettre en place un fonds de 40.000 dirhams **en faveur des conteurs** de la place Jamaâ El Fna. L'objectif est de sauvegarder le patrimoine oral de cette place séculaire. »

Cette déclaration du vice-président du conseil communal en 2005, nous montre l'incompréhension des acteurs de la proclamation de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna en tant que chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, qui ne concerne pas uniquement les conteurs défendus par l'élite scientifiques mais tout son patrimoine oral. C'est l'esprit et l'âme de la place de Jamaâ el Fna dans son intégralité qui sont reconnus par l'Unesco et non pas seulement un aspect spécifique ou une activité sans les autres. Pourtant c'est le refrain qui fait animer tous les discours depuis le fondement de son dossier de classification.

3.2.3 Une désappropriation des conteurs de leur territoire place de Jamaâ el Fna

L'exclusion des autres formes du patrimoine oral dans la place, consécutive des actions menées par les acteurs de sa patrimonialisation va introduire un sentiment de supériorité chez les conteurs. Ces derniers se considéraient plus importants, rares et privilégiés que leurs confrères ; surtout qu'ils sont devenus des vedettes¹ des conférences et des festivals internationaux et on leur octroyait des certificats. Ce qui va se répercuter négativement sur leur appropriation de la place qu'ils ont désertée. Ajoutant à cela la déception ressentie de leur part après l'espoir qu'ils ont nourri des discours de l'association, des scientifiques, de l'Unesco et du conseil communal. Un sentiment de déception accentuée par l'illusion d'acquérir un statut de maître « trésors vivant » rémunérés pour assurer la transmission des futures générations.

Cette situation va créer une désunion entre les pratiquants du patrimoine oral dans la place de Jamaâ el Fna qui s'est verbalisée par les autres hlayqis lors de leur manifestation contre la décision du Conseil communal en 2005 et aussi va se faire sentir sur la place.

À notre avis c'est dans ce sens que la recommandation de feu majesté Hassan II a été promulguée. L'introduction des hlayqis dans le monde du discours universitaire a bouleversé

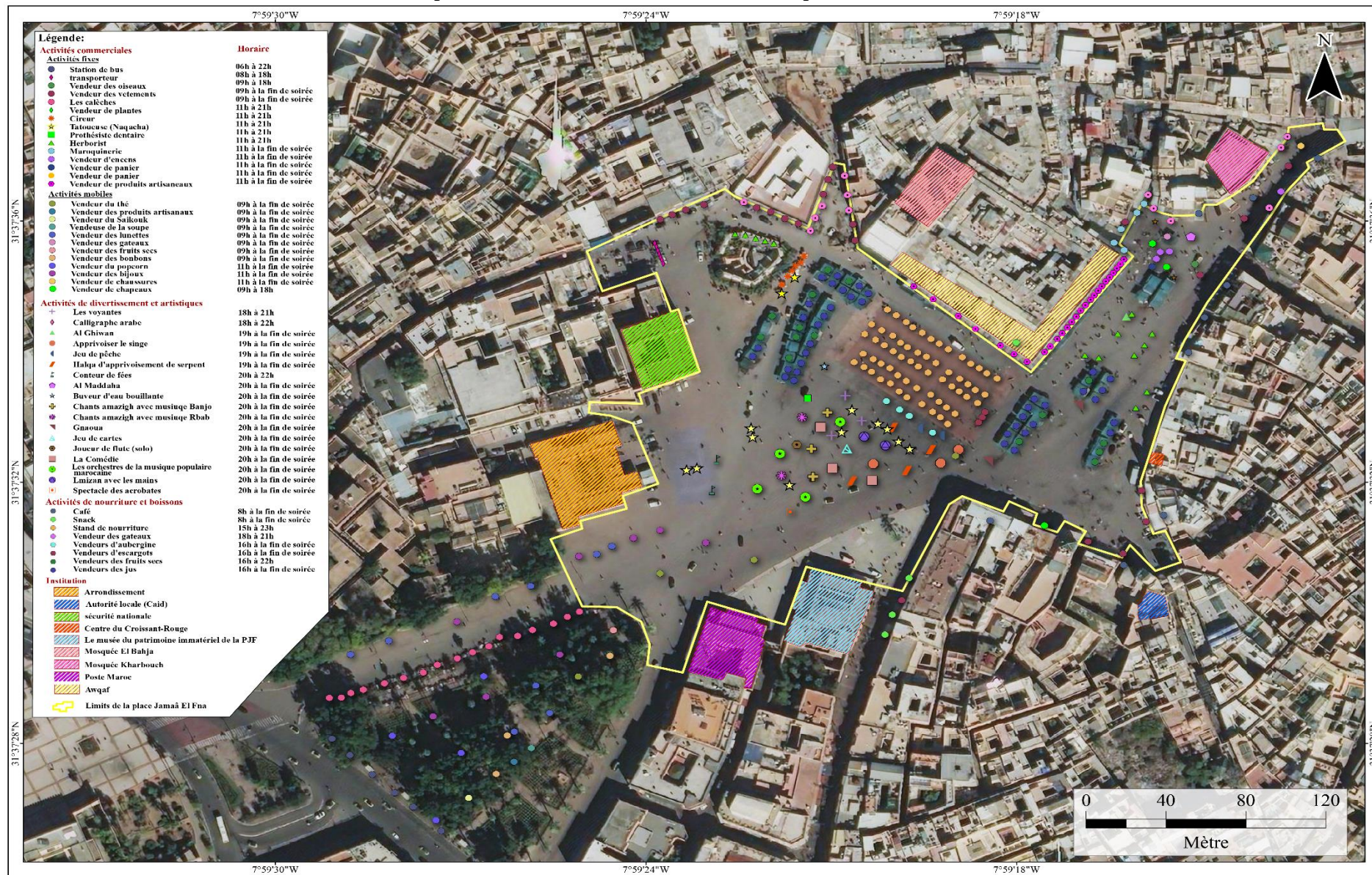
¹C'est ainsi qu'ils sont nommés dans un article de presse accordé par M Jaafar Kansoussi à medias 24 ;<https://medias24.com/2016/01/18/marrakech-la-place-jamaâ-el-fna-en-danger/>

leur référentiel et a freiné leur spontanéité de pratiquants d'art populaire. Le discours universitaire conceptualise le vécu de la place de Jamaâ El Fna au moment où le hlayqi se dote d'un savoir-faire inné et libre de toute formalité académique.

3.3 La place Jamaâ el Fna en 2021 : un territoire dominé par le commerce

Nous avons effectué un repérage des activités commerciales et culturelles sur la place de Jamaâ el Fna afin de matérialiser sa situation actuelle sur la photo satellite suivante :

Carte n° 6: Répartition de différentes activités sur La place de Jamaâ el Fna en 2021



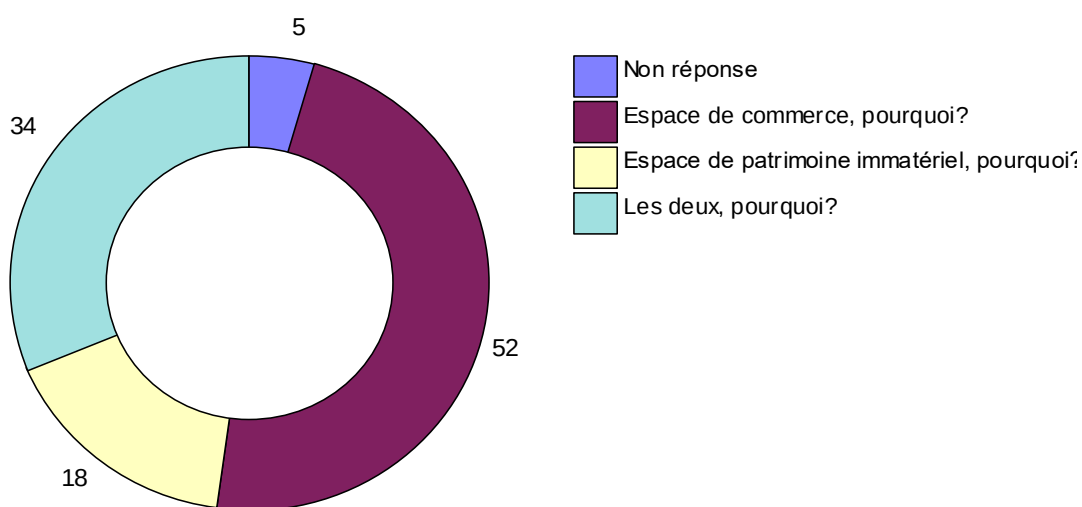
Source : Amina Lamaghari Moubarrad

Ce montage démontre que, plus que les deux tiers des places occupées sont destinés aux activités de commerce touristique (commerces fixes, ambulants, vendeurs de produits à manger et à boire). En effet, la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna patrimoine immatériel n'a fait qu'accentuer le rétrécissement et l'appauvrissement de l'oralité dans la Place. « La culture de la place est en crise » (Hilali, 2015) suite à la disparition d'une oralité identitaire et son remplacement par tout ce qui est folklorique, le changement comportemental des hlayqis pour qui le souci de performance est remplacé par la mendicité au nom de l'oralité.

En outre, qualifier la place de commerciale ou de patrimoniale reste tributaire de la perception du visiteur. Dans ce sens, nous avons mené une enquête qui comprend des questions sur la patrimonialisation et la touristification de la Place.

Il est conclu de cette enquête que la place subie des transformations et des mutations importantes.

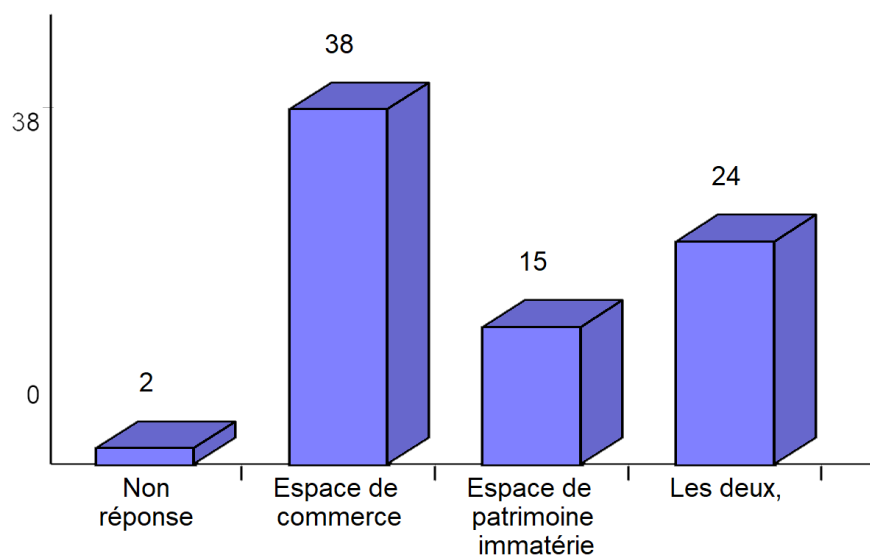
Graphique n° 3: La perception des marocains de Place de Jamaâ el Fna



Source : Enquête personnelle, Mars 2021.

Selon ce graphique, nous retenons que 47,7% des 109 personnes interviewées trouvent que la place de Jamaâ el Fna est commerciale et ne représente pas un espace patrimonial. Ceci peut s'expliquer par leur référentiel de la Place qui a connu un rétrécissement du nombre des activités culturelles. Ce résultat revient dans les graphiques ci-dessous qui représentent l'avis des 42,9% de 63 touristes nationaux questionnés et 48,1% de 79 touristes marocains résidents à l'étranger (MRE).

Graphique n° 4: La perception des Touristes marocains résidents à l'étranger sur la place de Jamaâ el Fna



Source : Enquête personnelle Mars, 2021.

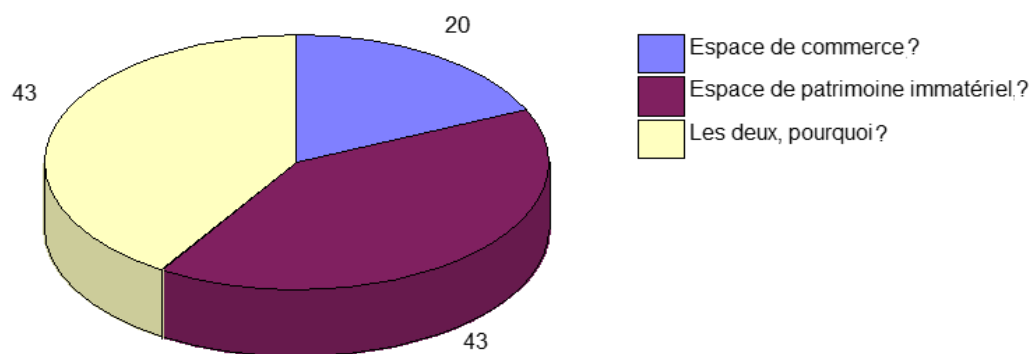
Ces résultats traduisent la pression commerciale que connaît la place au détriment de son patrimoine immatériel de ce territoire pour lequel les marocains garde une nostalgie d'une part et connaissent ses formes et sa diversité aujourd'hui rétrécie.

Cependant, pour le peu qui reste de ce patrimoine immatériel et malgré son appauvrissement culturel les résultats reflètent que la place de Jamaâ el Fna est perçue en tant qu'espace de commerce et espace de patrimoine reste significatif. Selon les graphiques ci-dessus nous remarquons que malgré que les interviewés marocains résident à Marrakech ou ailleurs dans d'autres villes ou pays la représentativité de la place de Jamaâ el Fna en tant que lieu de commerce et de patrimoine reste présente.

Concernant les réponses des touristes internationaux pour cette même question concernant la représentation de la Place de Jamâ el Fna est-ce un lieu de commerce ou de patrimoine ?

Nous avons obtenu le résultat suivant :

Graphe n° 5: La perception des Touristes internationaux de la place de Jamaâ el Fna



Source : Enquête personnelle, Mars 2021.

De ces résultats obtenus nous pouvons déduire deux points importants :

-Le premier c'est que le référentiel culturel est important dans la perception et l'attractivité touristique via le patrimoine. Autrement dit, l'avis des marocains sur l'aspect commercial de la place au détriment de son patrimoine immatériel ainsi que les résultats que nous avons cartographié en 2021, démontrent réellement que le patrimoine immatériel de la place de Jamaâ el Fna est en retrait suite à un engouement commercial.

Ceci est approuvé par le croisement dans le tableau ci-dessous, qui représente le croisement de l'indicateur origine de l'individu questionné et de sa qualification de la place de Jamaâ el Fna :

Tableau n° 7: Le qualificatif de la Place de Jamaâ el Fna selon le référentiel culturel

Origine/Image de la place	Non réponse	Espace de commerce, pourquoi ?	Espace de patrimoine immatériel, pourquoi ?	Les deux, pourquoi ?	TOTAL
Natif (ve) résident à Marrakech	10,0%	46,7%	10,0%	33,3%	100%
Marocain(e) résident à Marrakech	2,5%	48,1%	19,0%	30,4%	100%
Etranger (e) résident à Marrakech	6,5%	16,1%	45,2%	32,3%	100%
Touriste national(e)	6,3%	42,9%	28,6%	22,2%	100%
Touriste international(e)	0,0%	18,9%	40,6%	40,6%	100%
TOTAL	3,6%	33,7%	30,1%	32,7%	100%

Source : Enquête personnelle Mars, 2021.

-Le deuxième point à souligner justifie le dépaysement des étrangers (résidents à Marrakech ou touristes internationaux. Ce qui nous mène à réfléchir sur l'image que nous souhaitons présenter de notre patrimoine identitaire immatériel aux touristes, vue les mauvaises pratiques relevées chez certains pratiquants dans la place de Jamaâ El Fna. Une situation alarmante qui contraste avec la stratégie de valorisation et du patrimoine et du tourisme dans la place de Jamaâ El Fna.

Conclusion Chapitre 3

Dans ce chapitre nous avons mis au clair deux réalités, opposée l'une à l'autre ; d'un côté les recommandations de l'Unesco et la volonté royale multiplient leurs appels pour la sauvegarde du patrimoine à travers un processus et des démarches à mettre à exécution, de l'autre côté nous relevons l'incapacité des acteurs publiques et privés de coordonner leurs actions et mettre en place un plan de gouvernance. Cela est dû aux conflits d'intérêts et aux Dans la même logique de paradoxe, le processus de touristification n'accorde aucun intérêt à la valorisation du patrimoine de la place Jamaa el Fna et intensifie la croissance de projets commerciaux au détriment de la vocation patrimoniale de la place. Aussi tous les efforts accomplis par les chercheurs scientifiques pour réussir le projet de patrimonialisation à travers des études et des recherches pertinentes, se trouvent gelés par l'incapacité des acteurs à formuler une vision commune dans la gestion du patrimoine.

Ainsi une patrimonialisation désordonnée donne le sens d'une défiguration de la place de Jamaâ el Fna à cause de la croissance de projets marchands bien au détriment du patrimoine culturel. Nous en concluons alors qu'il faut une démarche plus structurée, institutionnalisée et qui implique tous les acteurs dans une vision commune pour dépasser les conflits d'intérêt.

Conclusion de la deuxième partie

Sommairement, depuis le protectorat la place de Jamaâ el Fna a connu des changements multiples et successifs résultants d'une part de l'introduction de la culture occidentale.

Destinée par une stratégie française depuis le début du XIX^{ème} S à devenir un pôle d'attractivité touristique, la place de Jamaâ el Fna a connu plusieurs conversions qui n'ont pas seulement eu d'impact matériel (d'une esplanade à une Place), mais aussi immatériel «d'une place de commerce international et de culture à une Place au service du tourisme» (Meerschen, 2003).

En effet, après l'indépendance en 1956, la place se trouvait héritière d'un aménagement touristique (hôtels, restaurants, gare routière, .etc). Elle a acquis également un cadre juridique (Dahir 1922) qui désigne ses pourtours et ordonne son patrimoine architectural. Toutefois, les acteurs publics depuis les années 1968 se trouvaient face aux enjeux que demande la gestion urbaine d'une place touristique.

Assurément que le déplacement de la gare a allégé les problèmes urbanistiques de circulation, et encore plus la pollution en raison de combustion d'essence et de gazole (bus, motos, carrosses, bus touristiques, calèches, motos, etc.), mais ne les a pas résolus. À notre avis l'éloignement de la clientèle rurale que connaissait la place est parmi les facteurs à souligner dans la dégradation de la culture savante de la Place Jamaâ el Fna. Certes que les hommes marakchis sans exception se rendaient en cachette de leurs parents à la place pour se faufiler et s'amuser dans les cercles des *hlayqis* surtout à leur jeune âge. C'est l'une des expériences les plus marquées dans leur mémoire et qui les laissent aujourd'hui regretter avec nostalgie le passé culturel et spectaculaire de la Place; mais une fois grandi et reconnu dans la société un marakchi de souche ne lui était pas permis socialement d'être aperçu dans la place, donc les *hlayqis* étaient assistés par les multiples marocains d'ailleurs (ruraux et touristes nationaux) et aussi les artisans et leurs ouvriers qui provenaient des environs de Marrakech et qui se rendaient aux *hlayqis* de la place en quête d'amusement et de joie une fois leur journée de travail terminée.

C'est cette catégorie qui était à l'écoute du *hlayqi* et qui recevait des cours religieux sous forme de chants, de hadits et étaient avides d'écouter les légendes des héros comme Sayf dou Yazal et Antar Ibn Chaddad, etc. Les touristes étrangers ne parlent pas tous si non la majorité le dialecte marocain par lequel véhicule le langage des *hlayqis* et leur référentiel culturel. Ils sont d'ailleurs jusqu'aujourd'hui que des spectateurs passifs qui certainement

vivent le dépaysement mais ne font pas vivre et enrichir la culture orale des *halqas* et des *halyqis* dont le caractère artistique s'est converti en comportement d'harcèlement, de mendicité et d'arnaque envers les touristes étrangers et marocains.

La sauvegarde du patrimoine immatériel nécessite une reproduction et une adaptation aux conditions actuelles. L'évolution est inéluctable, la population a changé et les exigences ce sont multipliées. Les acteurs pratiquants l'oralité sont invités à accompagner ce changement et enrichir leur répertoire tout en gardant l'aspect authentique qu'est la *halqa*. La patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna ne concerne pas un aspect de l'oralité indépendamment des autres, de plus, elle englobe même sa touristification. Les cafés, les restaurants mobiles, les vendeurs de jus, (...), et les *hlayqis* font un dans cet environnement unique au monde. C'est cet environnement dans son ensemble qui est doté d'une reconnaissance universelle et les acteurs sont affrontés à sa gestion selon des mécanismes de gouvernance territoriale pour répondre aux exigences de développement durable.

Cependant, le tourisme est l'une des activités du développement économique et social dans la place. La création des emplois, les aménagements, la commercialisation de ce territoire par l'opérateur touristiques a permis de le garder en tant que lieu attractif. C'est pour autant que nous nous intéressons à étudier la gouvernance locale de ce territoire des Patrimoines et du tourisme.

PARTIE III :

**LA GOUVERNANCE DE LA PLACE DE JAMAÂ
EL FNA DANS LE CONTEXTE DE LA
PATRIMONIALISATION ET DE LA
TOURISTIFICATION**

Chapitre 1

**Quel modèle de gouvernance connaît le territoire place de Jamaâ
el Fna dans le contexte de la touristification et de la
patrimonialisation ?**

Chapitre 2

**Le projet royal de la requalification de la Place Jamaâ el Fna, une
initiation des acteurs à la gouvernance territoriale**

Introduction de la Troisième partie

Après avoir consacré la première partie de la recherche au cadrage théorique, et démontré les enjeux auxquels les conventions de l'Unesco et les exigences de développement durable soumettent les acteurs locaux et nationaux, nous avons présenté dans la deuxième partie la place de Jamaâ el Fna pour rapprocher le lecteur de l'histoire et de la complexité de ce territoire. Pour la continuité de notre raisonnement constructiviste, cette troisième partie présentera en tant qu'exercice d'application des requis théoriques pour ressortir le modèle de gouvernance appliqué à la Place de Jamaâ el Fna.

Dans cette phase, notre recherche sera concentrée sur la nature de gouvernance entreprise par les multiples acteurs publics et privés. Nous allons à travers une analyse pointue et argumentée en matrices dévoiler les pouvoirs et intérêts des acteurs qui approchent le projet de touristification et de patrimonialisation de la place Jamaâ el Fna en fonction de leurs intérêts et leurs influences qui diffèrent d'un acteur à un autre en fonction de leurs pouvoirs. Le positionnement de chaque acteur dans sa vision de gouvernance vacille d'une volonté passive à une volonté peu active ou innovante. Nous allons voir comment, dans les jeux de force des influences, le Makhzen dans une vision sécuritaire réduit la gouvernance au maintien de l'ordre. Enfin nous allons voir à travers le résultat d'un sondage populaire comment les citoyens locaux et touristes perçoivent les acteurs responsables de la gouvernance du patrimoine de la place Jamaa el Fna.

Pour compléter cette étude traitant l'analyse de la gouvernance locale de la Place de Jamaâ el Fna, le deuxième chapitre de cette partie s'intéresse à l'étude de la gouvernance locale des acteurs du projet royal de la requalification de la place de Jamaâ el Fna.

Chapitre 1 : Quel modèle de gouvernance connaît le territoire de la place de Jamaâ el Fna?

Introduction Chapitre 1

Le rôle du tourisme et du patrimoine dans le développement territorial au niveau local, régional et international n'est plus à prouver. Dans ce sens, les acteurs locaux du territoire se trouvent devant l'exercice d'une gestion hybride des composantes touristiques et patrimoniales.

Nous partons de la définition de (M. Crosier et E. Frideberg, 1977) qui stipule que « Le raisonnement systémique ne cherche pas le ou les coupables, n'essaye pas de localiser le vice de structure ou le vice de fonctionnement, mais il s'agit de faire un diagnostic du système et de comprendre en quoi et pourquoi dans ce système, les comportements ou les mécanismes incriminés sont en fait rationnels ».

La définition du sens de la gouvernance depuis diverses références théoriques a été importante dans la mesure où il nous permettait d'évaluer la typologie de la gouvernance telle quelle est perçue et pratiquée dans la gestion de la place de Jamaâ El Fna. Nous avons vu que la méthodologie de recherche choisie reposait sur une grille d'analyse multidimensionnelle en vue de bien cerner tous les aspects, liés à la gouvernance.

Pour cela nous allons adopter une méthodologie qui consiste à faire une étude de terrain et une analyse à travers un ensemble d'axes prédéfinis pour que l'on puisse mesurer l'efficacité de la gouvernance de la place Jamaa el Fna. C'est un travail approfondi pour comprendre les mécanismes de la gestion du patrimoine sur la base d'une volonté commune de touristification et de patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna.

Dans une approche qualitative, nous nous sommes approchés de l'acteur public et de la société civile pour les questionner sur la problématique de la gouvernance et déchiffrer, ainsi, leurs visions, leurs contributions et la nature de leurs relations. De cette manière nous allons voir s'il y a un consensus de base pour une probable gouvernance. C'est un travail approfondi pour comprendre les mécanismes de la gestion du patrimoine sur la base d'une volonté commune de touristification et de patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna.

Dans ce chapitre, nous allons aborder la structure de gestion du territoire de Jamaâ El Fna en listant le potentiel humain et institutionnel qui régissent le patrimoine de la place. Nous allons montrer le périmètre d'action de chaque acteur public ou privé local et les attributions qui leur sont allouées conformément aux lois pour intervenir dans la gouvernance

de la place de Jamaâ el Fna. Dans des tableaux récapitulatifs, nous allons montrer les intérêts et pouvoirs de chaque acteur public ou privé interviewé en traçant son périmètre d'action dans la place de Jamaâ el Fna. Pour un traitement crédible des données collectées, nous avons utilisé des logiciels très fiables pour aboutir à un résultat plus expressif sur le bilan de notre recherche.

Ensuite nous allons diffuser les résultats des enquêtes menées auprès des acteurs concernés par la gouvernance de la place de Jamaâ el Fna pour expliquer les manquements et problématiques de la politique d'une gouvernance collective. Les résultats sont alarmants à plus d'un titre et mettent à nu la déficience d'une gouvernance qui souffre de plusieurs tares.

1. Le cadre Structurel du territoire de la place de Jamaâ el Fna : Un grand décalage entre les attributions officielles des acteurs locaux et le positionnement patrimonial et touristique de la Place Jamaâ el Fna.

Les acteurs locaux du territoire sont régis par des lois et des règlements qui dictent leurs limites d'interventions ainsi que leur fonctionnement. Dans ce sens nous allons en premier lieu identifier les attributions de chacun et sa marge d'intervention dans la gouvernance de la Place de Jamaâ el Fna. Par la suite nous allons mettre un focus sur les intérêts et pouvoirs de chacun des acteurs publics locaux et l'état d'exécution de leurs prérogatives.

1.1 Acteurs publics locaux du territoire Place Jamaâ el Fna

-Des représentants locaux des ministères de la Culture, du Tourisme, de l'Intérieur ; Les Collectivités territoriales : Le Conseil Régional et la Commune ; l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires(ONSSA).

1.1.1 La Direction régionale de la Culture

Selon le décret n° 1701.16 du 4 ramadan 1437 (10 juin 2016) qui définit les fonctions et l'organisation des départements non centralisés du Département de la culture, du Ministère de la Culture et de la Jeunesse. La Direction Régionale de la Culture représente le Ministère au niveau local. Elle est en charge de plusieurs tâches culturelles dont notamment la préservation et la valorisation du patrimoine culturel régional à travers l'inspection des sites et monuments historiques, et un service d'inventaire et de valorisation du patrimoine culturel¹.

La Direction régionale de la culture assure le rôle d'un département administratif au niveau de la région qui doit contribuer à l'actualisation de la carte culturelle et à l'élaboration des inventaires et la mise à jour statistique.

1.1.2 La délégation régionale de tourisme

Selon l'arrêté du ministre du tourisme n°27684 du 12 juillet 1994², les délégations régionales représentent le département de tourisme au niveau local. Elle exécute les décisions du Ministère, fait office de banque de données pour d'éventuels projets touristiques intéressants au niveau local. Aussi elle est le représentant du département ministériel de tourisme dans toutes les commissions régionales, et participe à l'élaboration des plans

¹ Site officiel du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la communication.
<https://mjcc.gov.ma/fr/ministere/>

²Arrêté du ministre du tourisme n° 2768-94 du 2 safar 1415 (12 juillet 1994) portant organisation et attributions des services extérieurs du département du tourisme.

d'action de développement économique, et s'associe jointement avec les autorités locales et les collectivités territoriales pour l'élaboration des programmes collectifs d'intérêts touristiques. Elle fait le suivi de l'aménagement et l'équipement des sites touristiques. Elle contrôle, encadre et coordonne toutes les activités et professions touristiques. Elle veille à leur organisation, et contribue à la préparation et l'exécution des programmes de promotion et d'animation touristique de la région.

La délégation de tourisme est responsable aussi du bon fonctionnement des établissements de formations situés sur leur territoire ainsi qu'elle collabore avec eux pour l'insertion des lauréats dans les stages et le marché de travail et assiste les associations et les syndicats dans leurs activités à caractère touristique.

Elle assure aussi l'assistance et l'expertise auprès des investisseurs et des entreprises touristiques.

1.1.3 La Wilaya

Présidé par le Wali¹ qui a la qualité de représentant de l'État et représente la tutelle du Ministère d'intérieure sur les assemblées locales élues. Il accomplit le rôle d'interlocuteur principal des instances élus qui représentent la population sur son territoire. Dans le cadre de la régionalisation avancée et selon la lettre royale sur la déconcentration des investissements en 2002² et selon la charte de la déconcentration de 2019³ le rôle du Wali au niveau régional est la coordination entre les différents départements ministériels. Il est aussi responsable au niveau régional du contrôle et du bon fonctionnement des services ministériels déconcentrés afin de garantir l'efficience, l'efficacité et la convergence entre les politiques publiques au niveau régional, préfectoral et provincial.

1.1.4 Le Conseil Régional de la région Marrakech Safi

Dans le cadre de la régionalisation avancée, la région est chargée du développement durable et inclusif de son périmètre. Elle représente un niveau d'organisation territoriale décentralisée du Royaume qui dans le but d'une déclinaison des stratégies de l'État a plusieurs compétences (propres, partagé avec l'État et transféré de l'État. Il est chargé de

¹ Le préfet

²La Lettre Royale sur la gestion déconcentrée de l'investissement :https://collectivites.territoriales.gov.ma/sites/default/files/pnct/202106/Lettre%20des%20Collectivite%20Locales%20N%C2%B0%205%20Fran%C3%A7ais_0.pdf

³Charte de déconcentration: https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline/files/Decret_Charte_Deconcentration_Fr.pdf

l'élaboration et l'exécution du Plan de Développement régional (PDR, 2018) qui doit porter, entre autres, une stratégie régionale pour la sauvegarde, la valorisation du patrimoine matériel et immatériel ainsi que pour le développement de l'attractivité touristique de toute la région.

1.1.5 La Commune

Cette institution jouit de plusieurs types de compétences propres, partagées avec l'État, et transférées aussi de l'État (loi organique 113-14) pour la gestion de l'espace public, la sauvegarde, la valorisation du Patrimoine et aussi le développement touristique. Dans l'objectif de proximité aux citoyens et de réaliser une meilleure mobilisation des ressources locales et gestion des espaces publics de proximité, les villes atteignant 500000 habitants possèdent des communes urbaines et des arrondissements dotés de conseils, de compétences de proximité, d'une autonomie budgétaire mais sans personnalité juridique propre. L'arrondissement s'occupe précisément des services publics de base entre autres la police administrative pour la gestion de l'espace public de proximité.

Dans le Plan de d'Action communal (2017-2022), la commune vise la valorisation du patrimoine matériel et surtout immatériel de la place Jamaâ el Fna diagnostiqué en situation inquiétante. En ce qui concerne le tourisme, la commune a pour vision le développement touristique de Marrakech en tant que destination internationale et secteur de développement économique de la région.

1.1.6 La Sureté Nationale

A pour rôle le maintien de l'ordre public, la protection de la vie et des biens des citoyens. Au niveau du tourisme, la Sureté Nationale a garanti au Maroc une réputation de sécurité et de confiance. Elle n'épargne pas d'effort pour investir dans l'équipement de sécurité d'une grande performance technologique de surveillance et d'une logistique impeccable dans les patrimoniaux afin de garantir une sécurité infaillible aux touristes et un séjour paisible. Elle coordonne avec tous les secteurs pour mener à bien la paix publique.

1.1.7 L'Agence urbaine

C'est un établissement public soumis à l'autorité gouvernementale chargée de l'Urbanisme, de l'Aménagement de territoire et de l'Habitat et de la Politique de la ville. C'est une personnalité morale d'autonomie financière. Parmi ses missions de promotion du territoire la réalisation et l'exécution des projets d'aménagements portés par l'État, et les

collectivités locales¹. Dans le cadre des grands projets de la préservation et la valorisation de la Médina, l'Agence urbaine assure le rôle de responsable du comité technique. Dans ce périmètre elle a élaboré en 2019 le Règlement de Construction Communal qui vise la réhabilitation des terrasses, des cafés et restaurants dans le tissu historique et qui fixe les normes d'extension verticale en précisant la hauteur, les matériaux et les formes à utiliser afin de garder l'authenticité et l'harmonie du paysage du tissu historique de la médina.

1.1.8 Département de l'Habitat et de la politique de la ville

Dans le cadre de la stratégie du secteur de la politique de la ville, parmi les objectifs de ce département est la collaboration avec les autorités locales, les collectivités territoriales, les institutions publiques et les services déconcentrés et les associations pour le développement de l'attractivité de la ville. Ses interventions concernent le patrimoine matériel des sites historiques

1.1.9 L'office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires(ONSSA)

C'est un établissement étatique qui assure la protection de la santé du consommateur et veille à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Nous avons organisé ces acteurs en forme de tableau afin de faciliter la compréhension de l'action de chaque acteur dans la gestion et la touristification de la place de Jamaâ el Fna ainsi que ses intérêts et son pouvoir sur le territoire.

¹ <https://www.muat.gov.ma/sites/default/files/agences%20urbaines/Agences%20Urbaines%20word.pdf>

Tableau n° 8 : Pouvoirs et intérêts des acteurs publics locaux de la Place Jamaâ el Fna

Acteurs	Poste d'occupation De l'interviewer	Code de l'interviewé	Date de l'entretien	Champ d'intervention dans la Place	Intérêts	Pouvoirs
Direction régionale de la culture	Directeur régional	C	01/06/2021	-Représentation du ministère de la culture -Préservation du patrimoine matériel de la place - Au niveau du patrimoine immatériel de la Place JF nous n'avons aucune intervention. A part l'octroi des cartes d'artistes aux hlayqis	Sauvegarde du patrimoine matériel	Veiller au respect de la réglementation de la loi 22-80 à et du Dahir de 1922
Conservation régionale du patrimoine et de la culture	Directeur de l'inspection régional		16/06/2021			
Délégation du tourisme	Responsable	T	27/02/2021	- On participe à titre volontaire vue l'importance et le positionnement de la Place Jamaâ el Fna	Attractivité touristique	Pas de pouvoir.
Wilaya	Wali Pacha Caïd Khalifa Service des affaires touristiques et économiques de la ville de Marrakech	A	10/06/2021	Nous représentons l'État au niveau local donc nous assurons des actions qui relèvent de tous les ministères : on assure la coordination avec tous les acteurs de la place, le suivi des projets sur la Place. La réflexion de la Place. La libération du domaine public. Et notre mission aussi est de garder une stabilité sociale et sociét..	Maintien de la sécurité et l'ordre public	Représentation de l'État et pouvoir exécutif
Conseil régional	Présidente de la commission de l'action culturelle au niveau du Conseil Régional	CR	01/06/2021	« Pour être honnête le conseil régional n'a pas son mot à statuer dans l'affaire de la place de Jamaâ el Fna Pour ce conseil actuel on a ni les moyens humains, ni matériel ni financier. On n'a pas un budget spécifique pour Jamaâ el Fna.Le budget réservé à l'action culturelle est minime : Pendant toutes ces 5ans du mandat il y a eu des petites actions comme : des aides aux gens de la place qui souffre de précarité sociale -il n'y a pas eu un programme qui est bien spécifique mais il y a justement une demande de régulariser les hlayqis.	Valoriser le patrimoine local et développer les projets et circuits touristiques	Stratégie régionale

				On a toujours défendu leurs intérêts en disant qu'il faut les régulariser. Nous, on a demandé aux gens de la place de se mettre en forme d'association car ceux qui parmi eux bénéficient d'association ils ont eu des subventions. Par contre ceux qui ne font pas partie d'aucune associations et qui connaissent des situations de précarités, de maladies il y a des interventions qui ne sont pas ponctuelles mais par l'intervention de quelqu'un. -Pendant tout le mandat depuis 2016 sauf en 2020. les associations travaillant sur le patrimoine ont bénéficié des subventions qui répondent aux critères de la région parce que la région subventionne (actions de festival, des activités culturelles permanentes).		
Commune	-Annexe de la commune Arrondissement Jamaâ el Fna -Annexe de l'arrondissement Jamaâ el Fna	CM	Du 11/06 au 17/06	- C'est le maire et son conseil qui décident - Au niveau de l'arrondissement on assure la gestion de l'espace public, on contrôle, l'organisation de positionnement des restaurateurs fait depuis 9 Mai 2017 - Concernant les hlayqis, les tatoueuses de henné et les autres activités.c'est le Caïd que s'en occupe -Dans le cadre du projet Royal de la requalification de la place de Jamaâ el Fna on a participé dans le diagnostic des dépassements au niveau du patrimoine matériel	Assurer la réalisation du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	Gestion de l'espace public de la place et Préservation du patrimoine matériel
Agence Urbaine	Directeur de l'agence urbaine	AU	18/06/2021	Dans le cadre <i>du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna</i> e« Présider le comité de validation technique du projet de la requalification de la place Jamaâ el Fna, notre objectif c'est d'avoir l'accord tacite des partenaires au niveau technique »	Accomplir nos engagements dans la convention du Projet Royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	Aménagement et urbanisme
Habitat	Chef de département	H	28/07/2021	Dans le cadre du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna « Le rôle de la Direction de l'habitat c'est le ravalement des façades En tant que domaine public, c'est la commune qui gère la place publique elle devait normalement avoir		

				son propre budget pour assurer ses engagement mais comme elle ne peut pas nous tous on travaille à son profit. »		
Sureté nationale	Responsable	SN	08/06/2021	Sécurité de la place	Maintien de l'ordre	Sécurité et pouvoir judiciaire
ONSSA	Responsable	ONS	28/07/2021	« Nous on se manifeste suite à la demande de la wilaya pour participer à la commission qu'elle organise : on vérifie l'hygiène, et la température des produits, les produits de préparations »	Sécurité sanitaire des produits alimentaires et hygiène	Contrôle et sanction
Sapeur pompiers	Responsable	SP		Secours d'urgences	Apport de sécurité	Intervention immédiate en cas d'accident

Source et année : Amina Lamghari Moubarrad 2021

De ce premier classement des acteurs publics de la Place Jamaâ el Fna, les premiers résultats qui ressortent sont :

- Résultat 1 : Le patrimoine immatériel n'est pas dans la liste du gouvernorat des acteurs publics

L'acteur C : il explique cela par l'absence de la loi qui régule son intervention sur le patrimoine immatériel et de ses pratiquants. Cela n'est pas non plus une raison pour que ce service local décentralisé n'assure pas au moins l'inventaire du patrimoine immatériel et de ses pratiquants et de disposer dans ses archives des inventaires fournis à la remise du dossier de la demande de patrimonialisation en (1997).

Par conséquent nous signalons que l'absence de gestion de l'inventaire du patrimoine immatériel et de ses pratiquants par le service délégué du ministère de la culture (service de conservation du patrimoine et de la culture) ne permet pas de faire un suivi des évolutions du dit patrimoine. Cela constitue une défaillance flagrante et complique toute démarche de coordination avec les autres acteurs, notamment l'agence urbaine et les autorités locales. Le département juridique de l'agence urbaine avance que : « Ce n'est pas juste la loi qui crée du blocage c'est **le ministère de la culture qui ne se considère pas un acteur de patrimoine immatériel, Il ne fait pas d'efforts il pouvait faire un cahier de charge des hlayqis à la place de Jamaâ el Fna** ». (Acteur AU). Un décalage confirmé par l'acteur A qui confirme que : « **La Direction régionale de la Culture intervient en disant que le sol et les murs lui appartiennent mais pas le patrimoine immatériel et les hlayqis. Comment elle n'a pas la légitimité d'intervenir dans le patrimoine immatériel et en même temps elle peut fournir des cartes d'artistes aux hlyqis de la place de Jamaâ el Fna** ».

De ce constat, nous déduisons que l'acteur C se dérobe de ses prérogatives, sous prétexte d'un vide législatif. Or il est possible de mettre en place une meilleure gestion, susceptible de veiller au contrôle du patrimoine immatériel en assurant au moins l'inventaire qui fait partie de ses prérogatives ainsi que le suivi des pratiques et des pratiquants.

-Concernant l'acteur CR : la stratégie du Plan de Développement Régional Culturel et Patrimonial (2017-2022) est consacrée en premier lieu à l'arrière-pays de Marrakech d'autant plus, les ressources financières et humaines font défaut.

Cette situation démontre encore une fois une forme de désengagement manifestée par cet acteur public vis-à-vis sa contribution dans la gouvernance du patrimoine immatériel de la

place de Jamaâ El Fna. Cet acteur se base sur une vision de rente qui n'est cohérente ni avec la stratégie nationale (Encadré n 1) ni avec les recommandations de l'Unesco). Quant à l'acteur CM : la place de Jamaâ el Fna se limite à son espace public, son patrimoine immatériel est une affaire du service décentralisé de la culture et des associations culturelles. (Nous gérons l'espace occupé par les restaurateurs et nous distribuons les subventions pour les hlayqis quand il y en a).

De cette vision communale, nous constatons que la gouvernance du patrimoine immatériel est sujet d'une gouvernance structurée de rente à caractère sociale.

- **Résultat2 : La Délégation Régionale de tourisme n'est pas un acteur dans la place Jamaâ el Fna**

Concernant l'acteur T : Les lois qui régissent les métiers réglementés de tourisme ne concernent pas les activités liées à la dynamique touristique dans la place de Jamaâ el Fna (réstaurations, artisanats, patrimoine immatériel Etc). Toutefois les services de la délégation participent à titre volontaire dans les différentes commissions déclenchées par les services de la Wilaya et ce en raison du positionnement touristique de la place comme un environnement par lequel le touriste passe une expérience touristique.

Encore une fois, dans le cadre des prérogatives des acteurs publics responsables de la gouvernance de la place de Jamaâ El Fna, nous constatons que le patrimoine immatériel n'entre ni dans les priorités du governoat ni dans la vision de gouvernance de ces acteurs.

1.2. Les acteurs privés : Associations des métiers de la Place Jamaâ el Fna

Dans la place de Jamaâ el Fna il y a des acteurs économiques et des acteurs pratiquants du patrimoine oral.

La place de Jamaâ el Fna connaît diverses activités économiques occupantes de l'espace public et ses bordures que nous expliquons ci-dessous :

1.2.1 L'activité avec location temporaire de l'espace public

Il s'agit des métiers de service touristique (restaurateurs, vendeurs de jus, etc). Les propriétaires de ces négoce disposent d'un bail communal d'occupation temporaire d'espace public de la place de Jamaâ el Fna équivalent à 980 Dhs/mois. Selon les conditions imposées par la commune, ces baux ne peuvent être ni vendus, ni hérités et dans le cas de désistement le bénéficiaire paye un montant de 5000Dh à la commune. En réalité, ces activités connaissent

beaucoup d'opérations de location et de vente informelles dont le seul perdant est la trésorerie communale.

Le nombre des baraques commerciales de la place de Jamaâ el Fna est aux environs de 164 divisées comme suit :

Tableau n° 9: Activités commerciales occupants l'espace public de la place de Jamaâ el Fna et loué temporairement par la commune

Activité	Nombre de baraque	Prix à payer par mois pour chaque baraque
Restaurateurs	63	1200 dh
Jus D'orange	64	1200 dh
Des fruits secs	8	1200 dh
Escargots	7	1200 dh
Infusions et autres	7	1200 dh
Pépinières	15	1200 dh
Total	164	7200 dh que la commune reçoit de la location temporaire de l'espace public de la Place de Jamaâ el fna

Source: Tableau réalisé d'après les entretiens avec les acteurs publics, 2021

Ces commerces connaissent aussi un autre classement qui dépend de la rentabilité de l'activité. Les plus lucratifs sont ceux qui disposent dans la place de Jamaâ el Fna des baraques connues de « Halapa » qui vendent les plats et salades variées, puis les vendeurs de jus et ceux de fruits secs ce qui leur donnent un pouvoir économique par contre les autres commerçants de mets et de plantes restent en derniers.

En effet, le discours avec les acteurs locaux autour de ces activités commerciales mènent à la confusion et comprend beaucoup de paradoxes : d'une part le lieu public occupé par ces acteurs est d'une très grande valeur commerciale vue la situation stratégique de la Place Jamaâ el Fna. Cependant, l'Acteur CM autorise les dépassements de la location temporaire de l'espace public en avançant la situation précaire des commerçants « Si le bénéficiaire de cette autorisation est décédé, cette autorisation reviendrait aux héritiers même si cela est interdit parce qu'on prend en considération le côté social plus que le côté juridique. » (Acteur CM). D'autre part ce même acteur (CM) confirme que « Ces acteurs sont très puissants » de telle sorte qu'ils interviennent par leur financement dans plusieurs activités représentatives de la ville de Marrakech au niveau national. Ils représentent également un appui de marketing touristique local et national et participent à la création

d'emplois pour un grand nombre de personnes en situation précaire et sans formations préalables.

1.2.2 Activités commerciales autorisées mais sans location temporaire de l'espace public

Il y a d'autres activités économiques autorisées par les autorités locales et la commune mais avec une absence de redevance. Il s'agit des herboristes et des tatoueuses de henné qui ont l'autorisation de la commune et des autorités locales d'occuper l'espace mais sans paiement de baux d'occupation temporaire de l'espace public de la place.

1.2.3 Activités commerciales informelles

Ces commerces sont concentrés dans la petite place de Jamaâ el Fna et aussi sur les bords de la grande place.

L'espace public de la place de Jamaâ el Fna est occupé aussi par de nombreux commerçants ambulants de différentes nationalités qui se sont accaparés de l'espace public de la place suite à leur occupation régulière des mêmes places. Il s'agit des commerçants marocains de différents produits d'artisanats, ou autres et aussi des coiffeuses et esthéticiennes subsahariennes qui ont fait de l'espace public de la place leur salon de beauté en plein air, et aussi leurs confrères qui exposent en vente des accessoires et des produits cosmétiques.

1.2.4 Les activités économiques limitrophes de la place

Les pourtours de la place sont composés de 89 boutiques de Souk Jdid qui tracent les bords de la grande et petite place et dont le loyer est dérisoire vu qu'elles sont des fonds de Habous. Selon Luccioni (1945) cité par (Bouderbala, 1999) « Le habous est un acte juridique par lequel une personne, en vue d'être agréable à Dieu, se dépouille d'un ou plusieurs de ses biens, généralement immeubles, et les met hors du commerce, en les affectant à perpétuité à une œuvre pieuse, charitable ou sociale soit d'une manière absolue exclusive de toute restriction (Habous public), soit en réservant la jouissance de ces biens à une ou plusieurs personnes déterminées (habous de famille) ; à l'extinction des bénéficiaires, le habous de famille devient habous public. ».

Dans le cas de ces 89 boutiques de *souq Jdid* elles sont des habous public « Clé » c'est à dire un local à usage commercial ou industriel moyennant une redevance inférieure à la valeur réelle (Khalfoune. 2005).

Les commerçants de ces boutiques spécialisés majoritairement en vente de produits d'artisanats pour touristes sont divisés en 2 associations. Une qui comprend les boutiques frontalières de la petite Place (en face de café de France) et l'autre les boutiques contiguës de la grande place.

Concernant les autres commerces mitoyens de la place de Jamaâ el Fna ils reviennent à des propriétaires privés. Nous avons mené des entretiens avec un certain nombre d'établissements et nous sommes arrivés à la saturation d'information qui confirme qu'ils n'ont aucune intervention dans la gouvernance de la place de Jamaâ el Fna à part leur profit de l'attractivité de la place qui génère les flux de touristes.

1.2.5 Acteurs privés pratiquants l'oralité

Ces acteurs dont le nombre est méconnaissable par les services décentralisés de la culture « nous ne disposons pas de l'inventaire des hlayqias » varie entre 460 et plus selon les témoignages de l'acteur (A) sont organisés en 17 associations.

Cette motivation associative émane d'une volonté politique. Elle a pour objectif d'estomper la tension de ces acteurs et de leur trouver une formule légale pour pouvoir bénéficier des subventions.

D'ailleurs, le mandat depuis 2016, sauf en 2020 suite à la crise pandémique Covid-19, les pratiquants du patrimoine immatériel de la Place qui possèdent des associations ont profité des subventions. Par contre ceux qui ne font partie d'aucune association et qui connaissent des situations de précarités bénéficient selon l'acteur CR des interventions non ponctuelles des bienfaiteurs.

Une autre action, au profit des hlayqis, menée par les services décentralisés du Ministère de la culture en 2021, comme remède à leurs multiples revendications sur les réseaux sociaux, surtout pendant l'arrêt de leurs activités suite au confinement imposé par la crise sanitaire Covid-19. Cette action concerne la distribution des cartes d'artistes pour les hlayqis de la place sans aucun contrôle ; malgré qu'elle ait été ordonnée selon l'acteur A depuis 2017. La reprise de cette carte de reconnaissance a été motivée par le déclenchement des dernières protestations des pratiquants du patrimoine immatériel de la place (période Covid, 2019, 2020, 2021) et le lancement du chantier du projet royal de la protection sociale en Avril 2021.

Cette opération a commencé en 2017 (Acteur A) mais n'a pas pris suite qu'après leurs dernières protestations (2020-2021) et le lancement du chantier de la protection sociale par sa majesté le Roi MVI en avril 2021.

En outre, la place de Jamaâ el Fna connaît un grand mouvement associatif qui s'inspire de la création de l'association des Hakawatiyines, créée au moment de la patrimonialisation de la place de Jamaâ El Fna. Toutefois ce mouvement associatif, jusque-là inédit chez les hlayqis, a été déclenché pour une revendication des droits et de reconnaissance.

Cette abondance d'associations qui s'est constituée est uniquement la conséquence de revendications des intérêts des hlayqis non prises en charge (Reconnaissance et couverture sociale) et non pas pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Ainsi le mode de gestion authentique de la place de Jamaâ El Fna représenté par Lamine (Equivalait au maître savant et sage élu par les hlauqis pour les représenter auprès des autorités et résoudre leurs litiges) est substitué au mode associatif caractérisé par multiplicité des intervenants.

Concernant l'organisation spatiale des patiquants du patrimoine de la place Jamaa el Fna se fait toujours selon mode coutumier avec l'intervention des autorités locales en cas de litiges.

Nous présentons dans le tableau ci-dessous la panoplie des associations des métiers de la place ainsi que leurs intérêts et pouvoir.

Tableau n° 10: Secteurs privés représenté par les associations des métiers exerçant une activité sur la place de Jamaâ el Fna et ses pourtours

Métier (Hanta)	Nombres d'associations	Date de création	Nom de l'association Interviewée	Personne interviewée	Date de l'entretien	Code	Champ d'intervention	Intérêt	Pouvoir
Restaurateurs	4	2003	Association de « Vendeurs des mets à la place de Jamaâ el Fna »	Membre de l'association	14/02/2022	AR	Restauration	« Défendre nos intérêts et nous représenter devant l'autorité en cas de conflits avec les autres. »	Économique (Attractivité touristique, et emplois)
Vendeurs de Jus d'orange et fruits secs	1	Pas de réponse	Pas de réponse	Membre de l'association	14/02/2022	AJ	Restauration	Idem	Économique (Attractivité touristique, et emplois)
Pépinière	1	Pas de réponse	Pas de réponse	Membre de l'association	14/02/2022	AP	Commerce	Idem	Économique (Attractivité touristique, et emplois)
Herboristes	1	2010	« Association des âchabas »	Membre de l'association	14/02/2022	AHE	Commerces	Idem	Commerciale et Le label « La place de Jamaâ el Fna chef d'œuvre du patrimoine immatériel de l'Humanité »de l'Unesco
Tatoueuses de héné (neqachates)	1	2020	Ne sait pas le nom	Membre de l'association	14/02/2022	AT	Esthétique	Idem	Commerciale (Attractivité touristique)
Calèches	2	Pas de réponse	Pas de réponse	Membre de l'association	19/03/2022	AC	Transport	Idem	Commerciale (Attractivité touristique)
Bazaristes Souk Jdid	2	2007	Association des commerçants et des artisans de souk Jdid	Président de l'association	14/02/2022	AB	Commerces	Idem	Commerciale (Attractivité touristique)
Conteurs	1	Créer en 2001 et dissoute quelques années après Recréer	Association des maitres Hlayqia et patrimoine de la Place Djemaa el Fna	Membre de l'association	05/02/2022	AH	Animation	Idem	Le label « La place de Jamaâ el Fna chef d'œuvre du patrimoine immatériel de l'Humanité »de l'Unesco

		en 2022							
Musiciens (El Ghiwane, lefqih et conteurs)	1	En cours	Association des artisans des halqas de spectacles de patrimoine et tous les arts à la Place Jamaâ el Fna	Présidente de l'association	5/02/2022	AM	Animation	Idem	Le label «La place de Jamaâ el Fna chef d'œuvre du patrimoine immatériel de l'Humanité »de l'Unesco
Aissawa	2	2007	« Association Floklor Aissawa », et « Association	Président de l'association	14/02/2022	AA1	Animation	Idem	Le label «La place de Jamaâ el Fna chef d'œuvre du patrimoine immatériel de l'Humanité »de l'Unesco
		Pas de réponse	<i>Almorakochiiyine de l'art de Aissawa Al Assil à Jamaâ el Fna »</i>	Président de l'association	14/02/2022	AA2	Animation	Idem	Le label «La place de Jamaâ el Fna chef d'œuvre du patrimoine immatériel de l'Humanité »de l'Unesco
Gunawa	1	Pas de réponse	Association de Gnawa de la place Jamaâ el Fna	Membre de l'association	14/02/2022	AG	Animation	Idem	Le label «La place de Jamaâ el Fna chef d'œuvre du patrimoine immatériel de l'Humanité »de l'Unesco
Total Association	17							Le même intérêt	

Source: Tableau réalisé d'après les entretiens avec les présidents des associations, 2021.

Résultat 3 : Les acteurs privés des métiers économiques et du patrimoine oral ont une logique de concurrence marchande immorale

Le seul intérêt de ces acteurs (économiques et de patrimoine oral) est le partage marchand avec une logique de concurrence immorale sans se soucier des conséquences potentiellement négatives sur la touristification et la patrimonialisation de la place Jamaâ el Fna.

Cette situation est confirmée par les témoignages suivants :

L'acteur A nous explique : « Il y a des conteurs qui ne travaillent plus à la Place depuis 2001 et pourtant se présentent dans des festivals et de grands événements nationaux et internationaux et devant les médias en tant que hlayqis de la Place Jamaâ el fna. »

Et d'enchaîner : « Les hlayqia, les Aissawa, les Gnawa, les herboristes et les tatoueuses de héné sont toujours en conflit entre eux et avec tous les autres sur la Place. Chacun d'eux veut son intérêt propre. Le gain et pas autre chose »

Concernant l'acteur CM, il confirme que « Jamaâ el fna n'est pas un territoire facile, si on veut intervenir, les associations des restaurateurs nous disent qu'elles sont responsables et connaissent la réalité de la place de Jamaâ el Fna mieux que quiconque »

Nous déduisons que la structure associative des métiers de la place n'est pas véritablement le mode adéquat pour la résolution des conflits en raison de l'absence de coordination et de synergies entre ces associations. De ce fait à notre humble avis le mode de gestion authentique reste une solution appropriée aux spécificités culturelle, traditionnelle, sociale et linguistique. D'autant plus qu'il s'agit d'un mode gestion consensuel concentrée chez une autorité représentative de l'ensemble des pratiquants de la place. Ce qui consolide chez eux, d'une part un sentiment d'appartenance territoriale et de solidarité et d'autre part crée une convergence de vision alliant intérêt professionnel et patrimonial.

1.3 La société civile

La relation patrimoine/société civile rentre dans le cadre de la démocratie et de la modernisation de l'Etat qui ne se veut plus un gestionnaire unique mais qui fait appel à tous les acteurs dont notamment la société civile qui implique les citoyens au niveau de leur ville, commune et quartiers.

En effet, la société civile présente d'une part le rôle d'un catalyseur d'opinion autour de l'importance de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine et d'autre part elle exerce une

pression permettant aux administrations concernées de défendre les projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine au niveau gouvernemental et parlementaire.

1.3.1 Association Al Muniya pour la sauvegarde et la revivification du Patrimoine

Marrakech connaît plusieurs associations du patrimoine matériel et immatériel mais nous nous sommes limités à l'Association Al-Muniya de Marrakech qui, depuis l'arrêté préfectoral de juillet 2019, portant sur la création du comité chargé d'étudier et d'émettre un avis sur les divers projets de réhabilitation de la Médina, y participe comme membre observateur. En cette qualité celle-ci émet ses observations et suggestions.

Cette association est le fruit d'un long processus associatif culturel et patrimonial de Marrakech qui a initié le travail de sensibilisation à l'importance du patrimoine matériel et immatériel à Marrakech et au Maroc.

Elle est constituée d'un réseau d'experts d'intellectuels, d'architectes-urbanistes et de nombreuses personnalités intéressées par le devenir du patrimoine matériel de la ville de Marrakech et de sa médina ainsi que de son patrimoine immatériel face à la mondialisation.

En effet, depuis le lancement du projet Royal « Marrakech, Cité de renouveau permanent » en 2014 qui comprend plusieurs projets de réhabilitation de la Médina authentique de Marrakech et aussi le projet de requalification de la Place Jamaâa el Fna. L'association Al Muniya de Marrakech suit de près les méthodes adoptées par les acteurs locaux de ce projet, et selon le témoignage de l'acteur H présente les avis des experts en la matière pour orienter et conseiller les acteurs publics « Les membres de l'association Al Muniya ont attiré notre attention sur la couleur rosâtre que nous avons mis sur les murs de la médina ».

Elle a pour vision de reconduire l'esprit du patrimoine sur ses lieux. C'est-à-dire faire revivre le patrimoine matériel de la médina par son patrimoine immatériel et rendre à la cité authentique sa centralité culturelle.

Entre ses valeurs de sauvegarde, de réhabilitation et de la revivification du patrimoine matériel de la Médina, l'association Al Muniya vise également de « Protéger, **accompagner et soutenir toutes les manifestations de l'oralité et du patrimoine immatériel qui leur sont liées, ainsi que les « trésors vivants » qui en sont les dépositaires et Mettre en valeur la fonction patrimoniale, référentielle et symbolique des tissus urbains anciens pour l'ensemble de la région Marrakech-Safi.** » (Président de l'Association Al Muniya).

Dans ce sens, son président rajoute que l'Association al Muniya mène plusieurs activités de revivification du patrimoine immatériel dont notamment la création d'une formation des jeunes animée par des conteurs de la place de Jamaâ el Fna pour initier sensibiliser ces jeunes à l'art du conte.

Suite à son accompagnement des opérations de réhabilitation de la médina authentique de Marrakech et ses différentes observations, l'association Al Muniya a pour objectif de doter Marrakech d'un organisme novateur, autonome, ouvert, et fédérateur qui agit en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la ville, à savoir les organismes institutionnels, les représentations élues, les experts, les mécènes et la société civile.

Cependant, ce projet nécessite des compétences humaines et financières importantes et aussi une expérience dans le domaine de gouvernance. Dans ce sens nous nous référons à la Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine de Rabat Placée sous la présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa créée depuis 2012, qui mobilise plusieurs acteurs institutionnels et experts du patrimoine matériel et immatériel.

1.3.2 Société Protectrice des Animaux et de la Nature (SPANNA)

Après l'indépendance du Maroc en 1956 les fondatrices de SPANNA au nord de l'Afrique (Tunisie, Algérie et Maroc) sont les anglaises Francis Kate Hosali et sa fille Nina. Elle se sont installées au Maroc et ont établis des cliniques pour animaux dans les refuges abandonnées par les marocains ou les étrangers.

En 1986, La SPANNA Maroc est devenue affiliée à la SPANNA de la Grande Bretagne et signa sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural un protocole d'accord pour un nouveau programme incluant, en plus de la manière de s'occuper, de traiter et de soigner les animaux domestiques, l'éducation environnementale et la conservation de la nature.

En 1935, un Arrêté Municipal Permanent (N° 230) avait fixé les modalités de contrôle des calèches et de leur attelage à Marrakech en au moins 3 visites annuelles avec un n° identification du cheval en bonne santé. Mais depuis les années 80 on a observé un relâchement de la part des propriétaires des calèches. Dans ce sens SPANNA, l'autorité locale et les responsables des Haras à Marakech ont redynamisé cet arrêté. Pour ce, SPANNA fait partie du Conseil de contrôle des transports depuis 1988 et est responsable des inspections techniques. Elle effectue l'ensemble de l'opération au centre de Marrakech et assure la prise en charge médicale de 500 calèches en dotant les chevaux, en plus d'un numéro d'identification

gravé sur le sabot gauche intérieur, d'un bracelet fixé sur le canon antérieur et une puce électronique au niveau de l'encolure.

SPANA a également répondu au besoin de l'association des professionnels des calèches de Marrakech et a construit avec l'accord de la Mairie 8 fontaines-abreuvoirs au niveau des différentes stations des calèches et aussi elle fait circuler une Calèche « Guerrab-Al Koutchi » qui a pour fonction le remplissage des fontaines et leur nettoyage.

Dans le but de motiver les propriétaires de calèches à prendre soin de leurs chevaux, SPANA organise un concours annuel pour récompenser le meilleur. Elle passe aussi un message aux visiteurs et touristes à contribuer à cet effort en n'utilisant que les calèches en règle¹.

Tableau n° 11: Associations

Association	Secteur d'activité	Personne interviewée	Code	Date d'entretien	Champs d'intervention dans la Place	Intérêt	Pouvoir
Association Al Mounia pour la préservation et la revivification du patrimoine au Maroc	Patrimoine matériel et immatériel	Président de l'association	AM	16/02/2022	Revivifier le conte	Mise en place d'une Fondation médina	Arrêté préfectoral
SPANA	Animaux	Responsable	SP	19/07/2021	Vaccination et soins des chevaux, singes	Protection des animaux	Arrêté Municipal Permanent

Source : Tableau réalisé d'après les entretiens avec les présidents des associations, 2021.

Résultat 4 : Une vision unilatérale de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna

Certes que le conte et les conteurs sont un « héritage vivant qui offre une occasion providentielle de méditation et permet de faire découvrir au public une attitude contemplative soucieuse de la dignité de l'Homme que permettent l'émotion musicale, le raccourci poétique et le pouvoir de fascination qu'exerce l'art du conteur sur son public également. » (Président de l'Association Al Muniya) mais cet art ne représente qu'une petite partie de l'ensemble de l'oralité de la place Jamaâ el Fna. Donc la sauvegarde du patrimoine oral de la place de Jamaâ el Fna nécessite une vision heuristique qui intègre l'ensemble des arts de l'oralité et également les acteurs économiques existants dans la place de Jamaâ el Fna et ne doit pas être limité à une représentation savante.

¹ <https://www.spana.org.ma/activites/activites-veterinaires.html>

En outre, transmettre l'art du conte à des jeunes au sein de l'association peut être considéré comme un exercice bénéfique à ces apprentis dans la maîtrise de la parole en public, de la prise de confiance en soi et peut être pour présenter des spectacles dans des lieux privés. Mais en aucun cas cela ne pourrait faire de ces jeunes des nouveaux hlayqis sur terrain et surtout de la place de Jamaâ el Fna, d'autant plus que leurs maîtres ne retiennent du concept japonais « Trésors vivants » que le nom. Cela crée un écart entre les engagements des hlayqis en tant qu'acteurs de la patrimonialisation de l'oralité universelle de la place et leurs attentes.

En effet, ce concept de « trésors vivant » dans la place de Jamaâ el Fna doit concerner l'ensemble des maîtres de l'oralité dans la Place. Pour cela il faut d'abord qu'il y est un inventaire scientifique qui intègre les hlayqis pour comprendre leur positionnement dans la patrimonialisation. Selon l'anthropologue (LS Fournier, 2017) l'inventaire « représente un dispositif institutionnel nouveau, l'inventaire offre la possibilité d'un dialogue entre les pratiquants et les anthropologues venus inventorier leurs pratiques. Ce dialogue, rendu possible par les instances médiatrices que constituent l'Unesco et les États-parties chargés d'en faire appliquer les dispositions, concerne non seulement les pratiques à propos desquelles commentaires et avis sont réactivés, mais aussi le processus de patrimonialisation lui-même. Le dispositif, ou si l'on veut la situation d'inventaire, met en marche une dynamique au terme de laquelle sont revisitées les pratiques. L'inventaire crée l'opportunité de discuter de ses propres pratiques et des meilleures manières de les sauvegarder ou de les valoriser. ».

Or que le patrimoine immatériel et ses pratiquants dans la place de Jamaâ el Fna n'est pas encore inventorié (selon l'acteur C) et selon (l'acteur A) les pratiquants de l'oralité sont à l'écart de tout engagement envers la place de Jamaâ el Fna : « Les conteurs ne sont pas créatifs et ne travaillent pas sur de nouvelles histoires. Ils n'apparaissent à la Place qu'on weekend en raison de la présence des non marrakchis. Leurs contes sont épuisés, ils ne font pas de recherches pour avoir des nouvelles histoires. Ils sont fainéants, mais quand il y a des aides ou des subventions ils se présentent en tant qu'acteurs de la Place. À titre d'exemple les hlayqis qui sont invités aux festivals internationaux et actifs dans les cafés de touristes délaissent leur milieu naturel qui est la place de Jamaâ El Fna dont ils revendiquent l'appartenance et les droits de patrimonialisation. C'est le même cas de Sidi Ahmado Moussa, Gnawa et Aissawa dont une bonne partie absente de la place revendiquent leurs cartes d'artistes ». Nous déduisons de cette situation de désordre ambiguë une flagrante forme de désengagement qui met en péril la qualité et la continuité du patrimoine oral dans la place de

Jamaâ El Fna. D'autant plus nous tirons de ce constat que la place de Jamaâ El Fna est l'objet de pratiques immorales et devenue un espace instrumentalisé à des fins marchande.

1.4 L'UNESCO

Pour le patrimoine Immatériel, le lien entre l'Unesco et le territoire Palce Jamaâ el Fna se fonde sur les rapports périodiques transmis par l'État marocain tous les six ans. Cela permet d'évaluer la mise en œuvre de la Convention de 2003¹. Mais, elle reconnaît qu'il lui manque aujourd'hui un cadre de suivi et d'évaluation assorti d'objectifs, d'indicateurs et de critères de référence qui lui permettrait de mesurer correctement les résultats obtenus et d'en tirer de véritables enseignements. C'est dans ce sens que le plan de gestion du patrimoine oral mondial est exigé par l'Unesco depuis 2007.

Concernant le patrimoine matériel, l'État marocain fournit également des rapports périodiques pour évaluer la mise en œuvre de la convention de 1972. Ces rapports sont traités et suivies par l'organisation consultative ICOMOS (une organisation internationale non-gouvernementale qui œuvre pour la conservation des monuments et des sites dans le monde) qui « représente le conseiller scientifique et professionnel auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO sur tous les aspects du patrimoine culturel. ICOMOS prend une part active dans le suivi de l'état de conservation et de la gestion des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial à travers l'organisation de missions de suivi réactif, de missions de conseil, d'avis techniques sur des problématiques spécifiques (projet de développement, plan de gestion...) auxquelles sont confrontés certains biens et également par la rédaction de rapports sur l'état de conservation de biens qui sont examinés par le Comité du patrimoine mondial et sur la base duquel une recommandation est adoptée »².

Sur le seul rapport qui apparaît sur le site de l'Unesco³ concernant l'« Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial » remonte à l'année 2000. Il inclut 3 projets concernant la place de Jamaâ el Fna :

- Reconstruction du marché municipal sur la Place Jamaâ El-Fna ;
- Aménagement d'un parking souterrain à la Place Jamaâ El-Fna. Son emplacement est prévu sous les trois rues entourant le jardin Arset-El-Bilk. Muni de trois entrées, il sera constitué de trois niveaux souterrains (-2,80 m; -5,60 m ; -8,40m) ;

¹Ahmed Skounti, Conférence 17/10/ 2022sur « L'Unesco entre le local et le global » ;

² <https://www.icomos.org/fr/82-articles-en-francais/notre-action/352-le-role-de-licomos-dans-la-convention-du-patrimoine-mondial?start=4>

³Médina de Marrakech :<https://whc.unesco.org/fr/list/331/documents/>

- Construction d'une galerie marchande à proximité du marché municipal.

De ces trois projets proposés, celui qui déclenchait des conflits entre les acteurs locaux est l'Aménagement du parking souterrain. Pourtant, selon l'acteur A, ce projet allait être d'une grande utilité pour alléger le problème de stationnement dans la médina. Dans ce sens, L'Unesco a recommandé d'approfondir les études géologiques et archéologiques de la zone concernée, chose qui n'est pas encore effectuée.

2. Le cadre relationnel entre les acteurs de la touristification et de la patrimonialisation de la Place Jamaâ el Fna

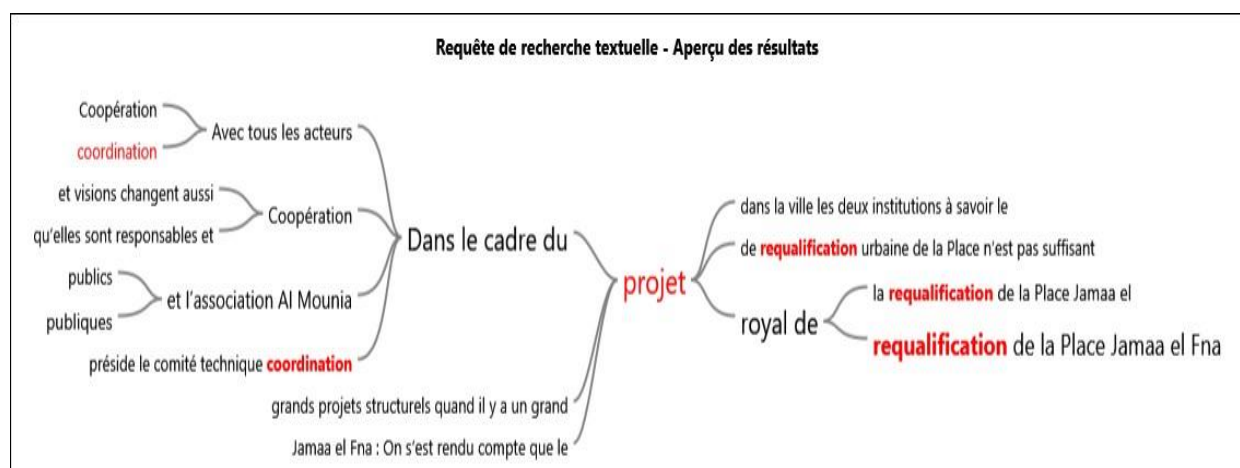
Selon (D Carassus et K Baldé, 2020), la compréhension des relations de coopération, de coordination et de concertation entre les acteurs est importante pour le déchiffrement de la gouvernance locale.

Dans cette perspective, nous avons traité ce thème dans nos entretiens avec les acteurs de notre territoire d'étude la place de Jamaâ el Fna en le divisant en trois sous thèmes qui répondent respectivement à ces trois points :

2.1 Une Coopération quasi-inexistante entre les acteurs de la touristification et de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna

Le traitement des réponses des acteurs à cette question dans NVIVO se présente comme suit :

Schéma n° 7: La coopération entre les acteurs de la touristification et la patrimonialisation du territoire Place de Jamaâ el Fna



Source : Traitement personnel à l'aide du logiciel Nvivo de traitement qualitatif des enquêtes.

Il est à signaler que la plus grande partie des acteurs si non tous, font l'entre la gouvernance du territoire de la place de Jamaâ el Fna et celle du projet royal de la

requalification de la place de Jamaâ el Fna, ce qui nous amené à leur expliquer la différence entre la coopération dans le cadre d'un projet limité dans le temps et la coopération pour la gouvernance d'un territoire de patrimoine mondial à forte pression touristique.

Une fois cette ambiguïté éclaircie, les répondants soulignent qu'il n'y a pas de coopération entre eux pour la gouvernance de la patrimonialisation et de la touristification de ce territoire.

Nous soulignons que la notion du territoire n'est par encore assimilée par les acteurs locaux. Par conséquent, cela génère un manque de coordination entre les acteurs pour la gestion territoriale. Dans cette situation, une formation sur le concept du territoire, en tant que construit commun, s'avère impérative dans le cursus des acteurs.

2.2 La touristification et la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna : une source de divergence des acteurs territoriaux

En se basant sur le cadre théorique, la gouvernance d'un territoire de tourisme et de patrimoine nécessite une convergence entre ces acteurs. Dans ce sens nous avons traité cette question et nous avons obtenu ce résultat:

Illustration n° 2: Nuage de mots du sous thème « coordination ou divergence entre les acteurs de la touristification et de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna »



Source : conception personnelle à l'aide du logiciel Nvivo

Cette figure montre que le cadre relationnel entre les acteurs du territoire de la place de Jamaâ el Fna se caractérise par la divergence surtout en ce qui concerne le patrimoine Immatériel. Cette situation est expliquée par le positionnement et la forme des termes « Patrimoine immatériel », « Conflits », et « divergence ».

2.3 Le conflit caractérise la gouvernance de la touristification et de la patrimonialisation du territoire de la place de Jamaâ el Fna

Illustration n° 3: Résultat 3 de l'analyse du cadre relationnel de la gouvernance locale de la Place de Jamaâ el Fna



La figure ci-dessus reflète le caractère conflictuel entre les acteurs locaux de la touristification et de la patrimonialisation de la Place de Jamaâ el Fna.

173

3. Le Cadre stratégique de la touristification et de la patrimonialisation de la Place Jamaâ el Fna

La gouvernance territoriale s'effectue à partir d'une articulation entre les acteurs publics, économiques et sociaux qui doivent trouver un consensus et mobiliser les ressources humaines, économiques, environnementales et culturelles du territoire pour atteindre son développement à travers un projet de territoire (M. Aderghal et all, 2012). Par conséquent, le projet de territoire est l'expression d'une vision commune des acteurs locaux soucieux d'un développement endogène basé sur des stratégies accessibles et traduisible en plan d'action.

Dans ce sens, pour évaluer cet axe nous avons divisé ce thème en 3 volets :

3.1.1a la place de Jamaâ el Fna: un territoire sans stratégie de gouvernance de touristification et de patrimonialisation

Dans l'objectif de réussir une gouvernance territoriale les acteurs locaux se doivent prémunir d'une stratégie de touristification et de patrimonialisation. Pour cela nousq avons soulevé ce point avec les acteurs interviewés et nous avons abouti aux résultats suivants :

Schéma n° 8: Résultat 1 de l'analyse du cadre stratégique des acteurs locaux pour la gouvernance de la Place de jamaâ el Fna



Source : conception personnelle à l'aide du logiciel Nvivo

D'après les réponses, il est apparent que les acteurs de la place de Jamaâ el Fna n'ont pas de stratégie pour la touristification et la patrimonialisation de ce territoire, à part bien évidemment celle du projet royal de sa requalification.

Ce manque de stratégie reflète :

. La difficulté qu'ont les acteurs locaux à travailler ensemble pour la gestion d'un territoire mondial du tourisme et du patrimoine selon l'acteur CR « Il fallait qu'on instaure une sorte de collaboration, de coordination ou un contrat ce qui n'a pas été fait parce qu'on est au niveau des balbutiements de la régionalisation avancée. On n'a pas encore la possibilité ni d'avoir tous les moyens qu'il faut, ni d'avoir la vision qu'il faut même si la commission a beaucoup travaillé sur des questions comme ça. »

. Le manque du sens d'initiative. Les acteurs sont constamment dans la posture d'exécution des stratégies qui émanent d'une haute autorité. Ce qui contraste avec les fondements de la gouvernance territoriale qui se base sur une initiative et une réflexion locale. Pour cela il faut mobiliser des compétences locales pour la planification et la mise en place d'une stratégie propice au territoire du tourisme et de patrimoine pour concrétiser l'articulation entre les deux processus de touristification et de patrimonialisation.

3.2 a place de Jamaâ el Fna: un territoire sans vision locale effective de ses acteurs

La gouvernance territoriale nécessite une vision commune entre les différents acteurs. Pour cela nous avons cherché à savoir s'il y a les prémices d'une quelconque vision territoriale qui se base sur un projet territorial de touristification et de patrimonialisation

Illustration n° 4: Résultat 2 de l'analyse du cadre stratégique des acteurs locaux pour la gouvernance de la Place de jamaâ el Fna



Source: conception personnelle à l'aide du logiciel Nvivo

De ce schéma ressort le résultat suivant :

Le territoire de la place de Jamaâ El Fna ne dispose ni de projet de territoire ni de vision locale. Ce constat s'avère justifié car nos analyses précédentes nous dévoilent qu'actuellement, la vision du territoire place de Jamaâ el Fna jongle entre de multiples visions :

-Sécuritaire : selon l'acteur A, c'est la vision sécuritaire qui prime surtout que les acteurs pratiquants du patrimoine oral n'ont aucune vision suite à la relation conflictuelle entre eux et avec les autres acteurs de tourisme sur la place de Jamaâ el Fna.

Il faut laisser ce problème existant pour qu'il y est stabilité par ce que la stabilité prime la résolution du problème. », il rajoute que « la résolution d'un problème nous pose devant plusieurs autres problèmes surtout dans la place de Jamaâ el Fna où il y a plusieurs interlocuteurs », dans ce sens.

Vision Marchande :

Selon la carte⁵ nous remaquons que l'espace de Jamaâ El Fna conserve son aspect marchand (anciennement souk). Cependant cette situation s'est accentuée avec la démusure entre la touristification non réfléchie et non structurée et le caractère de patrimoine oral immatériel universel. Encore une fois, après ce constant alarmant, les acteurs semblent se conforter dans cette vision marchande qui favorise la croissance d'activités informelles (Marchands ambulants, les ferachats etc) ; les mauvaises pratiques (Mendicité et harcèlement etc). Ainsi le territoire Place de Jamaâ El Fna est dépourvue de son contenu culturel (le patrimoine culturel est délaissé par les acteurs) et exploitée à outrance dans l'irrespect absolu des conventions dûment signées.

- Muséale : pour les acteurs décentralisés du Ministère de la culture « l'avenir de la Place est lié au Musée du patrimoine immatériel parce qu'il représente une vitrine du patrimoine immatériel » (Acteur C). Aussi les acteurs A et CM stipulent que le projet du Musée place de Jamaâ el Fna peut lui seul combler la sauvegarde, la transmission et la reproduction du patrimoine immatériel de la Place Jamaâ el Fna. Cependant, la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (2003) avertit que le but de la sauvegarde du patrimoine oral est de garantir sa transmission via une passation des connaissances et du savoir-faire sans pour autant le figer, le muséifier ou le reproduire à l'identique.

Sectorielle : vue que les acteurs qualifient le positionnement de l'acteur C en tant qu'empêcheur d'évolution des projets porteurs de développement « la délégation régionale de la culture bloque des projets très conséquents au nom de la préservation du patrimoine »

(Acteur AU). Cette situation reflète l'absence et le manque des ressources humaines spécialisés dans le patrimoine matériel au sein des institutions spécialisées de l'aménagement. Pour l'acteur A « on a des objectifs auxquels on applique plusieurs approches. Quand il s'agit de monuments c'est la direction régionale de la culture qui commande. Les circuits touristiques c'est le ministère de tourisme qui commande. Il y a des choses pour nous en tant qu'autorité locale qui sont dans notre intérêt mais pas pour le ministère de la culture. Par exemple le projet de stationnement sous terrain à la Place qui va créer beaucoup plus d'attractivité dans la Place comme c'est le cas dans d'autres pays. Mais le Ministère de la culture ne permet pas ça. Ceci est parmi les grands problèmes qui empêchent les locaux et les touristes nationaux de profiter de la Place ».

Cette situation crée d'une part des tensions et des conflits entre les acteurs suite à un manque de compréhension du patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel et aussi démontre la position passive des acteurs décentralisés de la culture qui ne fournissent pas d'effort pour évoluer leur perception du patrimoine et des lois qui le régissent. Cela est apparent dans leur manque d'engagement dans l'inventaire du patrimoine immatériel de la place ainsi que de ses pratiquants qui ne disposent pas d'un cahier de charge qui règlemente leur dus et devoirs dans la Place Jamaâ el Fna. Dans ce sens l'Acteur A précisé que « les hlayqis ont détruit l'image de la Place Jamaâ el Fna. Ils harcèlent les touristes. Ils prennent des photos aux touristes en leur demandant 5 Euros la photo et se disputent avec eux devant leurs enfants s'ils refusent de payer. C'est à eux de garder l'attractivité de la place de Jamaâ el Fna et non pas quelqu'un d'autre car c'est eux qui vivent de la place et y travaillent et personne d'autre. ».

Vision politique momentanée : Ceci est due à l'approche démocratique qui peut être ne convient pas les territoires du patrimoine mondial « l'attribution de gestion de l'espace publique de la place de Jamaâ el Fna est donné au conseil communal qui change tous les cinq ans donc ce territoire reste à la merci de la vision du parti politique qui gagnera l'élection » (Acteur A). Cette analyse est renforcée par l'avis de l'acteur CR qui rajoute qu'« il suffit que le Conseil change et qu'à la tête d'une commission vient une personne qui s'intéresse par exemple au cinéma par ce qu'elle représente un de ses centres d'intérêts, il va donc orienter tous ces efforts pour la préservation et le développement des cinémas. ». Par conséquent en manque d'un plan de gestion ou un cahier de charge l'avenir de ce territoire spécifique reste tributaire des affinités culturelles de l' élu.

- **Nostalgique et unilatérale :** Exprimée par l'association Al Muniya dans sa focalisation sur le conte et les conteurs ce qui est d'une part contradictoire avec la nature

Toutefois, il y a lieu de noter que ce pouvoir monopolisé par les représentants du ministère de l'intérieur ne signifie pas l'exercice d'un leadership qui a pour objectif d'abord de définir une stratégie et de faire fédérer les autres acteurs autour de celle-ci pour l'atteinte de ses objectifs. Or, l'autorité locale assure un rôle de gestion de la Place ainsi que celui de ses acteurs en assurant uniquement le rôle du contrôleur pour maintenir la stabilité de la place de Jamaâ el Fna sans pour autant se pencher sur la sauvegarde ou la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la Place.

5. Cadre communicationnel entre les acteurs du territoire Place Jamaâ el Fna

Étant donné que la gouvernance se base sur la transparence entre les acteurs, subséquemment la communication entre les acteurs est influente dans la réussite de la gouvernance.

La communication entre les acteurs du territoire est un vecteur de renforcement de la participation de ces derniers et traduit leur ancrage dans le processus de gouvernance territoriale.

Dans ce sens nous avons essayé de traiter le volet de communication entre les acteurs publics et aussi entre eux et les acteurs privés formés en associations de différents métiers de la place de Jamaâ el Fna.

5.1 Le Contexte de la communication entre acteurs publics

Pour répondre à notre objectif de recherche et ressortir les liens communicationnels entre les acteurs du territoire de la Place de Jamaâ el Fna, nous présentons dans le tableau ci-dessous les situations de communications entre les acteurs publics :

Tableau n° 12: Etat de la communication entre les acteurs locaux pour la gouvernance de la Place de Jamaâ el Fna

 Pas de communication

Code de l'acteur l'interviewé	C	T	A	CM	CR	A	S N	ONSSA
C	Interne		Patrimoine matériel Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	Patrimoine matériel Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna		Patrimoine matériel Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	Pas de communication	
T		Avec les guides	Pour la présence symbolique dans la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus	Pour la présence symbolique dans la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus	Momentanée			Pour la présence symbolique dans la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus
A	Patrimoine matériel Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	Pour la présence symbolique dans la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus Circuit place	Tous ce qui concerne la Place Jamaâ el Fna	Tous ce qui concerne la Place Jamaâ el Fna	Tous ce qui concerne la Place Jamaâ el Fna	Tous ce qui concerne la Place Jamaâ el Fna	La sécurité de la Place	la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus

		Jamaâ el Fna Convention du projet royal de requalificatio n de la Place Jamaâ el Fna						
CM	Réalisation d'événement spécifique Convention du projet royal de requalificat ion de la Place Jamaâ el Fna		Tous ce qui concerne la Place Jamaâ el Fna	Interne	Juste dans le cadre d'un projet en commun	Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	En cas d'événement spécifique	la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus
	Convention du projet royal de requalificat ion de la Place Jamaâ el Fna		Tous ce qui concerne la Place Jamaâ el Fna	Interne	Juste dans le cadre d'un projet en commun	Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	Sécurité de la place	
CR	Pas de communica tion		Festival et evenement dans la place	Juste dans le cadre d'un projet en commun				
AU	Patrimoine matériel Convention du projet royal de requalificat ion de la		Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna	Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna		Convention du projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna		

	Place Jamaâ el Fna							
SN			Tous ce qui concerne la Place Jamaâ el Fna	Réalisation d'événement spécifique				
ONSSA		la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus	la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus	la commission locale d'inspection des restaurateurs et de vendeurs des jus				
SP			Vaccination des chevaux singes	Vaccination des chevaux et singes				

Source et année : Amina Lamghari Moubarrad 2022

A travers les réponses des acteurs, on déduit que le seul acteur qui communique avec l'ensemble des autres acteurs est l'autorité locale « Nous nous occupons de tout ce qui concerne la place de Jamaâ el Fna » (Acteur A).

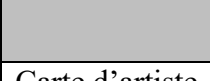
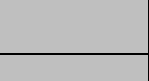
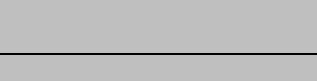
Cependant, la communication entre les autres acteurs institutionnels est presque inexistante en dehors d'une intervention sur le patrimoine matériel « Quand il s'agit du patrimoine matériel, c'est la direction régionale on fait appel aux services décentralisés de la culture » (Acteur AU) ou un projet momentané lié à l'évènementiel (festivals) « nous coordonnons avec quelques acteurs en cas d'évènement spécifique » (Acteur C) ou le projet royal de requalification de la place de Jamaâ el Fna mit en place par les hautes instances.

5.2. Contexte de la communication entre acteurs publics et les associations des acteurs pratiquants dans la place Jamaâ el fna et la société civile

Pour ce qui est de la communication entre les acteurs publics et les acteurs privés organisés en forme d'association, nous démontrons dans le tableau qui suit que l'ensemble des communications produites entre ces acteurs du territoire de la place de Jamaâ el fna comprend uniquement des modalités de gestion spatiale et de contrôle :

Tableau n° 13: État de la communication entre les acteurs locaux et les acteurs privés pour la gouvernance de la Place de Jamaâ el Fna

 Pas de communication

Code de l'acteur interviewé	C	T	A	CM	CR	S N	ONSSA
AR			-Gestion des Conflits -Contrôle	Gestion spatiale		Contrôle	Contrôle à la demande de la wilaya
AJ			-Gestion des Conflits -Contrôle	Gestion spatiale		Contrôle	Contrôle à la demande de la wilaya
AP			-Gestion des Conflits -Contrôle	Gestion spatiale		Contrôle	
AHE			-Gestion des Conflits -Contrôle			Contrôle	
AT			Gestion des Conflits -Contrôle	Gestion spatiale		Contrôle	
AC			-Gestion des Conflits -Contrôle	Gestion spatiale		Contrôle	
AB			-Gestion des Conflits -Contrôle	Gestion spatiale		Contrôle	
AH	Carte d'artiste		-Gestion des Conflits -Contrôle	Subventions	Subventions	Contrôle	
AM	Carte d'artiste		Gestion des Conflits -Contrôle	Subventions	Subventions	Contrôle	
AA1	Carte d'artiste		-Gestion des Conflits -Contrôle	Subventions	Subventions	Contrôle	
AA2	Carte d'artiste		-Gestion des Conflits -Contrôle	Subventions	Subventions	Contrôle	
AG	Carte d'artiste				Subventions		

Source et année : Amina Lamghari Moubarrad 2022

5.3. État de la communication entre associations des métiers privés dans la place de Jamaâ el fna

En ce qui concerne les acteurs pratiquants du patrimoine oral dans ce territoire, la communication est inexistante vue leurs conflits perpétuels pour leur intérêts individuels. La réponse révélée par tous ces acteurs est que « La communication entre nous est quasi-impossible, elle est conflictuelle. Chacun cherche son propre intérêt. Chacun cherche à avoir le plus de clients. C'est ça l'esprit à la place de Jamaâ el Fna depuis la disparition de l'ancienne génération et de l'Amine qui nous représentaient tous » (Acteurs pratiquants du patrimoine oral).

Cette situation se présente également entre les acteurs de toursitification de la Place et de son espace limitrophe.

5.4. État de la communication entre associations des pratiquants du patrimoine orale dans la place de Jamaâ el fna et la société civile s'occupant du patrimoine représentée par l'Association Al Muniya

L'association Al Muniya porte dans son historique des grandes initiatives de consolidation de lien communicationnel entre les acteurs du patrimoine oral de la Place de Jamaâ El Fna surtout les conteurs, lesquelles initiatives semblent manifestement partielles au lieu d'embrasser la totalité de l'oralité faite de Gnawa, Aissawa, Musiciens, Oulad sidi Ahmed o Moussa, etc. En effet, les représentants de ces derniers se sentent oubliés pour ne pas dire négligés par l'association Al Mounia

Par conséquent, la communication de l'association Al Mouniya avec les autres associations des pratiquants dans la place de Jamaâ El Fna se caractérise par une position défensive de ces derniers de leur légitimité dans la reconnaissance de l'UNESCO. Cette revendication est récurrente dans les discours de ces pratiquants de l'oralité lors des ateliers consultatifs organisés par la délégation régionale de la culture, la Wilay, et la commune « Nous aussi, on fait partie de la Place de Jamaâ El Fna, elle n'est pas juste composée des conteurs qui ont vidé les lieux ; on demande une reconnaissance de notre participation au patrimoine oral de la Place de Jamaâ el fna. » (Acteur AM).

De plus, l'approche nostalgique de l'association Al Mouniya en vers le territoire de la place de Jamaâ El Fna se fait sentir par un rejet des activités de restauration. Cela se traduit par un blocage communicationnel entre eux et les autres occupants de ce territoire et notamment par des positions relationnelles de lutte et de confrontation.

Donc la communication entre acteurs de ce territoire est caractérisée dans son ensemble par des tensions. Il est clair que la Wilaya et l'association Al Muniya disposent toutes les deux d'un canal de communication qui n'intègre par l'ensemble des métiers de la place.

Il ne faut pas oublier non plus les services décentralisés à savoir la Direction régionale de la culture qui ne s'intéresse pas du tout au volet du patrimoine oral de la Place de Jamaâ El Fna.

6. Analyse et discussion des résultats de la gouvernance du territoire de la place de Jamaâ el Fna dans le contexte de touristification et de la patrimonialisation

Dans cette recherche, nous avons essayé d'analyser la gouvernance de la place de Jamaâ el Fna selon les cinq axes proposés par (Dumont, 2020). Ceci nous a mené à identifier tous les acteurs locaux impliqués dans la gestion de la place de Jamaâ el Fna et de mieux approcher la réalité structurelle, stratégique, relationnelle, décisionnelle et communicationnelle entre eux.

Encadré N° 5: Synthèse des analyses faites des résultats obtenus de la recherche.

- Un grand décalage entre les attributions des acteurs décentralisés et le positionnement patrimonial et touristique de la place ;

-Les acteurs du patrimoine sont dans une approche anthropologique et bureaucratique de gestion du patrimoine matériel et sont dans la réticence du jeu territorial par manque d'initiatives et d'innovation d'où la nécessité d'une approche évolutive de valorisation du patrimoine matériel et immatériel qui répond aux besoins propres du territoire.

-Déséquilibre d'interactions entre les acteurs économiques et touristiques du territoire place de Jamaâ el Fna :

- Les acteurs de tourisme tirent profit de la labélisation de la place de Jamaâ el Fna sans aucune participation pour l'amélioration du potentiel touristique et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la place de Jamaâ el Fna ;

- Une faible rentabilité fiscale suite à la nature informelle des transactions économiques de son espace public d'une part et d'autre part de la domination du foncier houbous.

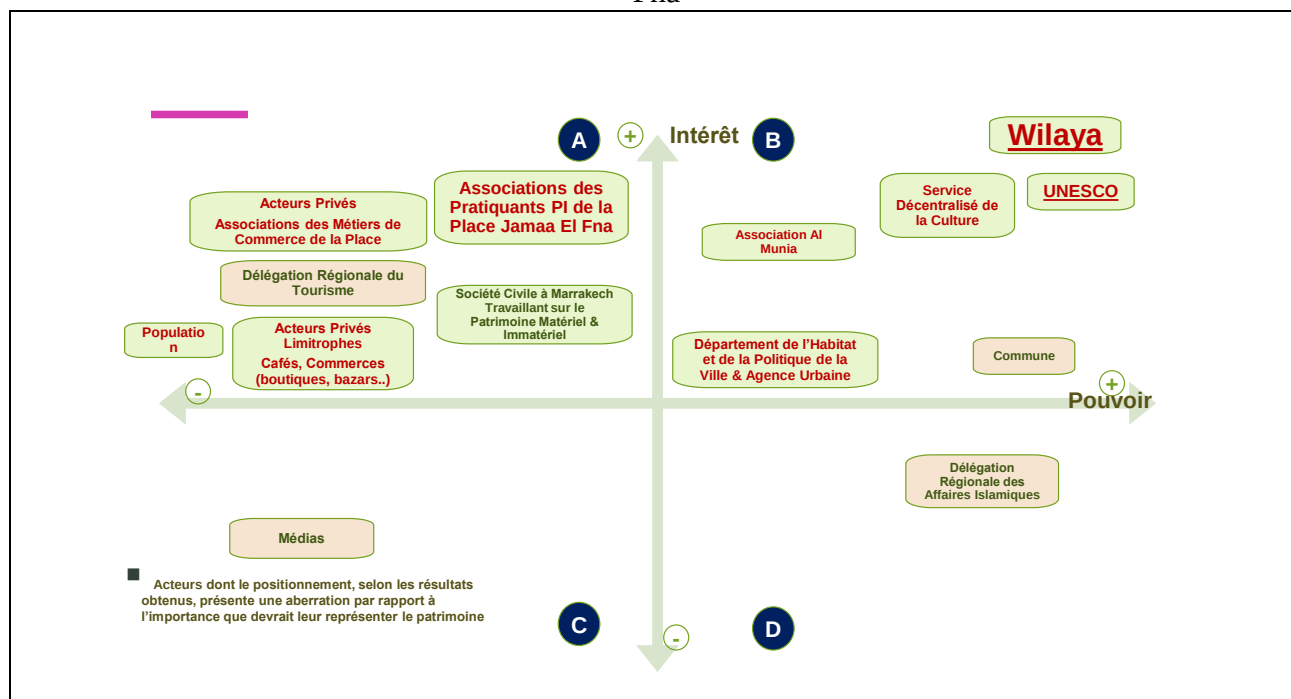
- La gouvernance locale de la place de Jamaâ el Fna est une gouvernance publique à caractère makhzanien qui se focalise uniquement sur l'ordre public.

-Le pilotage de la gouvernance est entravé par l'absence d'une instance fédératrice qui assure la régulation, le consensus autour d'une vision commune, et le suivi de la gestion du territoire de tourisme et du patrimoine au niveau de la place de Jamaâ el Fna et de Marrakech en général.

Source : Amina Lamghari Moubarrad 2023

D'après ces résultats obtenus, nous avons traduit la situation des acteurs locaux de notre territoire de recherche en matrices intérêts et pouvoirs qui reflètent la réalité de la gouvernance du territoire Place de Jamaâ el Fna dans le contexte de sa touristification et de sa patrimonialisation.

Schéma n° 9: Matrice intérêt et pouvoir des acteurs de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna



Source: Amina Lamghari Moubarrad, 2023.

Cette matrice représente le positionnement des acteurs locaux selon leur intérêt et pouvoir dans la gouvernance du patrimoine de la Place Jamaâ el Fna.

Le croisement de ces deux axes (Intérêt et pouvoir) nous permet de classer les acteurs du territoire Place de Jama el Fna selon 4 zones :

-La zone A : représente pour nous les acteurs qui sont très concernés mais peu influents et engagés. Ils restent des observateurs et ne font pas preuve d'un ancrage territorial.

-La zone B : Représente les acteurs qui sont très concernés et très influents. La domination de la Wilaya représente la démarche makhzanienne de la gouvernance du territoire Place Jamaâ el Fna. Cependant, la commune dispose d'un pouvoir de gestion de l'espace public mais ne dispose pas d'une stratégie et d'un projet de mise en valeur touristique et patrimoniale de la Place de Jamaâ el Fna. S'ajoute à cela le positionnement passif des services décentralisés de la culture qui ne participent pas dans la gouvernance des patrimoines de la place de Jamaâ el Fna et se contentent de jouer le rôle de surveillance

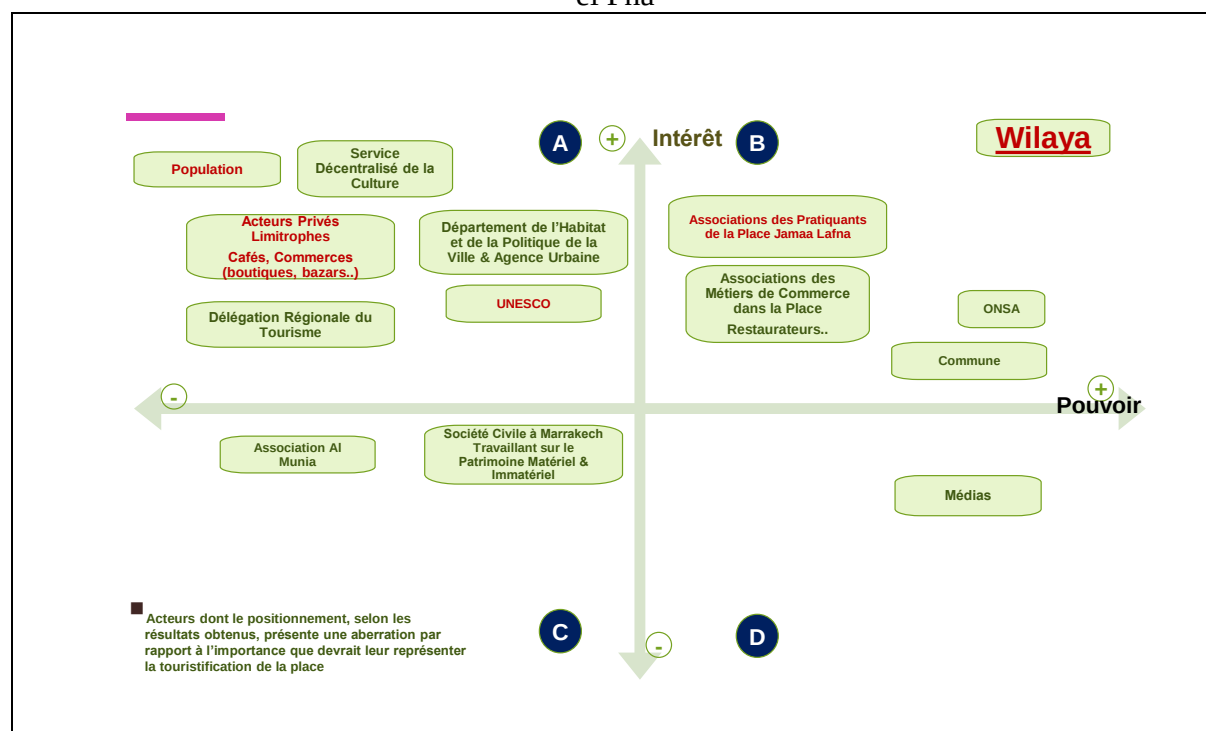
malgré les exigences du décret n° 1701.16 qui leur attribue La préservation et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel.

-La zone C : Sont les observateurs comme les médias qui ne sont pas directement concernés par la gouvernance mais sont en faveur d'une articulation entre la touristification et la patrimonialisation dans le territoire Place de Jamaâ el Fna

-La Zone D : comprend l'acteur « Délégation Régionale des Affaires Islamiques » qui détient un pouvoir important dans la gestion du foncier de la place de Jamaâ el Fna sans pour autant porter un grand intérêt aux rendements financiers du territoire.

Toutefois, nous tenons à rappeler que la gestion du patrimoine immatériel dans la place de Jamaâ el Fna ne fait pas sujet d'intervention des services décentralisés et aussi des acteurs présentés dans cette matrice. Ceci nous ramène à poser la question suivante : Qui est responsable de la planification de la stratégie de sauvegarde et de transmission du patrimoine immatériel de la place de Jamaâ el Fna ?

Schéma n° 10: Matrice intérêt et pouvoir des acteurs de la touristification de la place de Jamaâ el Fna



Source: Amina Lamghari Moubarrad, 2023.

Cette matrice représente la réalité de la nature de la touristification marchande et non contrôlée de la place de Jamaâ el Fna car elle démontre que :

-Le positionnement du service décentralisé du tourisme dans la zone A témoigne d'une décentralisation encore timide et d'une concentration du pouvoir.

-Concernant la zone B, elle démontre encore une fois que la gouvernance de la place de Jamaâ el Fna est monopolisée par les représentants du ministère de l'intérieur. D'autant plus que le positionnement des acteurs privés (Associations des métiers de commerce) et également des associations des pratiquants du patrimoine immatériel dans cette zone est synonyme du pouvoir et de la pression qu'ils exercent d'une manière informelle dans la gestion du territoire. Ceci peut être assimilé à un bricolage de l'action coordinatrice. En clair, tout ce qui est régi par la loi, ne fait pas objet de contestation par les acteurs. Par contre ce qui relève des actions de pilotage donne lieu à des problèmes nécessitant l'intervention médiatrice du Wali en dernier ressort. La gouvernance de ce territoire doit tenir compte de la divergence entre intérêts privés et publics. La décision ne peut être prise sans arrangements entre tous les acteurs.

-La zone C contient les autres représentants de la société civile qui s'intéressent au patrimoine matériel et immatériel mais qui ne figurent pas dans la liste des acteurs locaux. Cette situation démontre que le positionnement associatif est encore timide et n'est porté que par la puissance du décret communal dont bénéficie l'association Al Muniya ce qui reflète encore une fois la dominance de l'autorité locale.

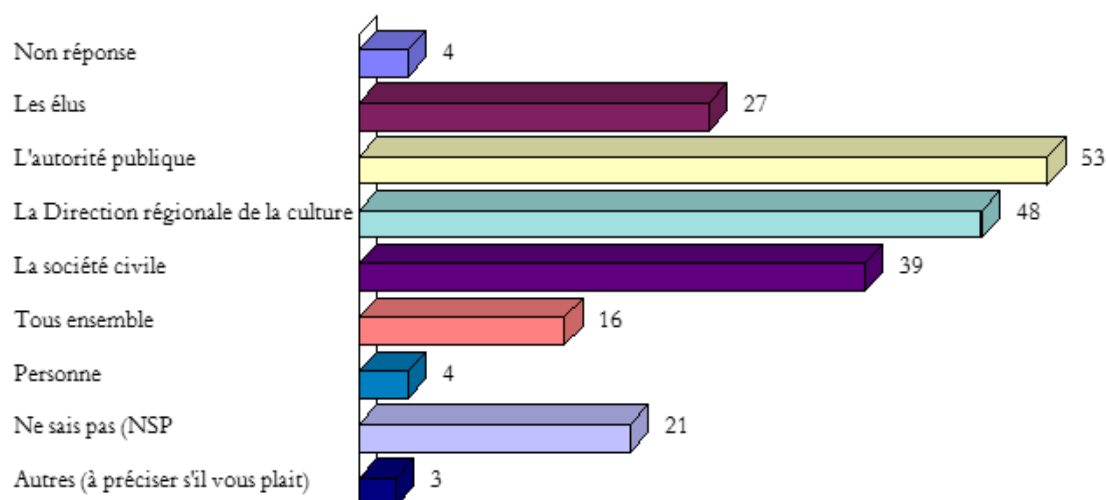
- La zone D contient les services décentralisés de la culture. Ils se positionnent en tant que surveillants de l'application des lois et dahirs ce qui est paradoxal avec le nombre élevé d'infractions sur le patrimoine matériel de la Place. Cette situation reflète la démarche passive de cet acteur qui se contente d'être un organe exécutif qui manque d'intérêt et de vision innovante pour une articulation entre la tousitification et la patrimonialisation dans la Place de Jamaâ el Fna.

Aussi Les services décentralisés d'aménagements du territoire (Agence urbaine, et département de l'Habitat et de politique de la ville) se trouvent également dans la zone D car face à la tâche lourde d'intervenir sur le patrimoine matériel sans pour autant disposer de moyens humains spécialisés dans la restauration et la réhabilitation du patrimoine. De plus L'ONSSA dispose également d'un pouvoir de contrôle mais ne manifeste pas d'intérêt pour la mise en application des normes d'hygiène.

Ce constat est ressorti également des résultats dans les réponses de la population locale récoltées par notre questionnaire :

Graphes n° 6: La perception de la population locale du responsable de gestion de la place de Jamaâ el Fna

Q 71 aux résidents à Marrakech : A votre avis qui assure la gestion de la Place Jamaâ el Fna ?



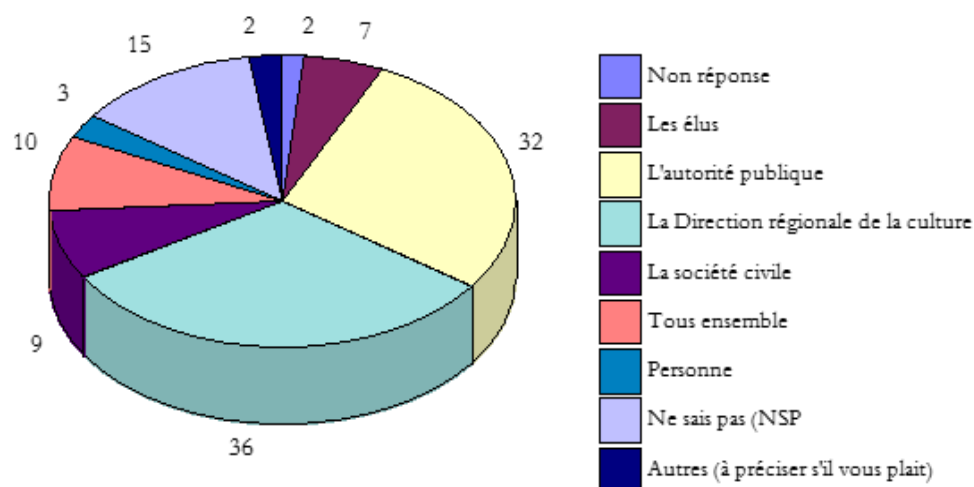
Source : Enquête personnelle, Mars 2021

Selon ce graphique, nous remarquons que le choix de l'autorité publique est remarquable mais d'une autre part le choix de la Direction Régionale de la culture démontre que l'image que donne ce service décentralisé par sa présence dans les événements officiels représentatifs du patrimoine dans la place de Jamaâ el Fna lui confère un rôle dans la gestion qui n'est pas véridique. En effet, les services décentralisés de la culture ne gèrent pas le patrimoine mais "surveillent" précisément le patrimoine matériel et n'y interviennent pas dans le patrimoine immatériel.

Nous remarquons également que les répondants classent la société civile avant la commune dans la gestion de la Place de Jamaâ el Fna, ce qui reflète l'absence de cette dernière en tant qu'acteur de gestion surtout chez la population locale.

Cette ambiguïté dans la réalité du rôle réel de la direction régionale de la culture se prononce plus encore chez les touristes marocains qu'ils soient résidents au Maroc ou à l'étranger :

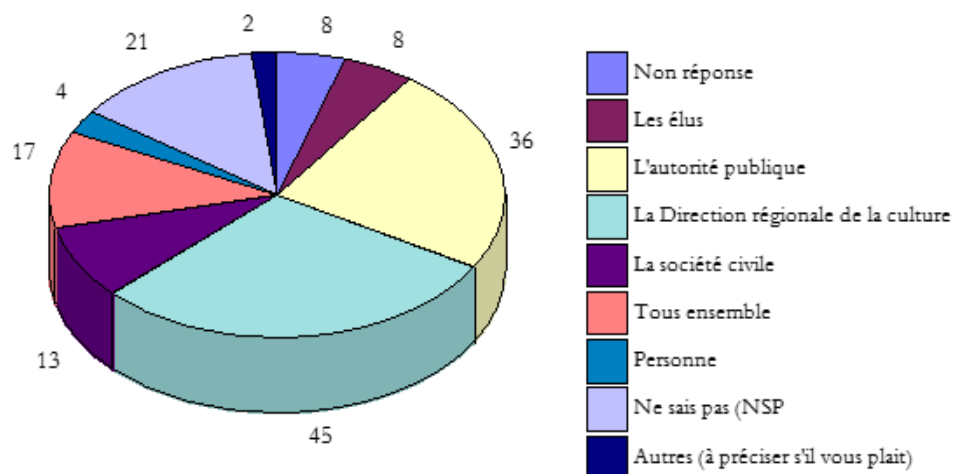
Graphe n° 7: La perception des touristes marocains résidents à l'étranger du responsable de gestion de la place de Jamaâ el Fna



Source : Enquête personnelle, Mars 2021

En effet, cette même configuration se répète dans le graphique qui représente les réponses des touristes nationaux concernant le responsable de gestion de la place de Jamaâ el Fna.

Graphe n° 8: La perception des touristes nationaux du responsable de gestion de la place de Jamaâ el Fna



Source : Enquête personnelle, Mars 2021

Le résultat que nous pouvons ressortir également de l'ensemble de ces graphiques est que le territoire place de Jamaâ el Fna ne reflète pas une gestion de l'ensemble des acteurs. Le choix « tous ensemble » se présente modestement uniquement dans le graphique des touristes internationaux par contre chez les marocains de toutes catégories de classement (résidents ou

touristes nationaux ou internationaux) écartent cette ce choix ; ce qui peut être traduit par l'absence d'une conscience de gouvernance territoriale à la Place de Jamaâ el Fna.

Suite à toutes les analyses que nous avons présentées, nous avons pu valider notre hypothèse, soit, que la gouvernance locale du territoire place de Jamaâ el Fna est inadaptée à l'approche territoriale ce qui ne lui permet pas une articulation entre sa patrimonialisation et sa touristification, notamment de préserver, de reproduire et de mettre en valeur ses patrimoines ainsi que de présenter un projet de territoire.

En effet, selon une approche théorique de la gouvernance territoriale, celle-ci doit comprendre la participation des acteurs et leur ancrage dans le développement territoriale, et également sur leur adhésion et collaboration moyennant de multiples mécanismes de négociations et de coordinations afin d'aboutir à des concertations en vue de monter et accomplir d'une manière concrète et cohérente le projet du territoire qui permet la sauvegarde et la valorisation du patrimoine comme base d'attractivité touristique.

Cependant, la mutation de la nature originelle de la place de Jamaâ el Fna induite par le développement économique moderne inéluctable est au centre de la réflexion royale. Dans ce sens la convention du grand projet royal de la valorisation de la médina authentique de Marrakech qui représente un des axes du projet royal Marrakech, cité du renouveau permanent comprend le projet de requalification de la Place Jamaâ el Fna.

Dans ce sens, nous ne pouvons pas omettre de s'intéresser à la gouvernance locale des acteurs dans le cadre de la convention du projet royal de requalification de la place de Jamaâ el Fna afin de démontrer l'apport de ce projet dans l'initiation des acteurs locaux à la gouvernance territoriale en faisant recours à la théorie des conventions.

Conclusion Chapitre 1

Dans ce chapitre nous avons soulevé la problématique de la gouvernance de la place Jamaa el Fna. Une problématique qui revêt une importance majeure pour deux raisons évidentes. D'abord elle nous guide dans le diagnostic et l'étude des véritables obstacles qui freinent le lancement d'une gouvernance territoriale. De cette problématique on relève à première vue les obstacles qui empêchent la gouvernance collective de la place Jamaâ el Fna de d'atteindre son objectif ultime, à savoir une touristification et une patrimonialisation de la place. Ainsi le premier symptôme est visible dans l'aspect des conflits d'intérêts entre les différents acteurs de la gouvernance. A cela s'ajoute la bureaucratie. Un mal qui range la gestion du patrimoine matériel au niveau des administrations ainsi que l'absence flagrante du sens de l'innovation et de l'esprit d'initiative d'où la nécessité d'une approche évolutive afin de mieux valoriser le patrimoine matériel et immatériel dans une perspective qui répond aux besoins propres du territoire. Les acteurs de tourisme tirent profit de la labélisation de la place de Jamaâ el Fna sans aucune participation pour l'amélioration du potentiel touristique et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la place de Jamaâ el Fna. Une faible rentabilité fiscale est relevée suite à la nature informelle des transactions économiques de son espace public d'une part et d'autre part de la domination du foncier houbous.

En effet, les mesures de sauvegarde qui ont été prises pour la préservation du patrimoine matériel ne concernent pas le patrimoine immatériel, en raison d'un vide législatif.

Aussi, à travers les mécanismes de gouvernance, on a observé l'absence d'une vision commune entre les acteurs locaux pour la mise en place d'un projet de territoire pour la Place de Jamaâ el Fna. Visiblement, il s'agit plutôt d'un conflit d'intérêts entre les acteurs de la présumée « gouvernance collective ».

Les tares de la gouvernance vont de l'aménagement urbanistique démesuré en faveur d'une touristification marchande à la dégradation de l'originalité du patrimoine immatériel qui se métamorphose en un panel de représentations folkloriques.

Chapitre 2 : Le projet royal de la requalification de la Place Jamaâ el Fna, une initiation des acteurs à la gouvernance territoriale

Introduction Chapitre 2

Après avoir cerné les problèmes de la gouvernance et l'incapacité des acteurs à formuler une vision commune pour la gestion du patrimoine de la place de Jamaâ el Fna, dans ce chapitre III nous allons aborder la problématique de la gouvernance dans une vision évolutive à la quête d'un développement territorial durable. Nous allons voir le dispositif des conventions telles qu'elles sont définies par les juristes et théoriciens. Il s'agit d'une nouvelle voie sur la base d'une approche scientifique pour fédérer les acteurs autour d'une même vision dans le cadre d'un arrangement acté et engageant.

Ensuite nous allons voir les directives du projet royal de requalification de la place de Jamaâ el Fna; traduites et qui donnent un sens nouveau à la gouvernance territoriale et à l'autorité locale pour la valorisation du patrimoine national en mobilisant tous les acteurs locaux autour de projets communs. Dans ce contexte Marakech est une "cité du renouveau permanent" et un pôle touristique mondial dont il faut valoriser le patrimoine culturel, dans le cadre d'une gouvernance participative.

Dans le cadre de ce projet royal de requalification de la place, une synergie est créée entre les comités locaux du pilotage et du suivi du projet, sous la présidence du Wali qui joue le rôle de chef d'orchestre pour assurer le déploiement du projet. Un projet qui, dans une phase déterminante, comprend des travaux d'aménagement autour de la place Jamaa el Fna sur la base des études approfondies.

1.La théorie des conventions une base de gouvernance territoriale

1.1 La notion de convention

Les sciences sociales font appel à la notion des conventions depuis bien longtemps dans l'objectif de traiter les problèmes de coordination entre les individus. Ce qui n'est pas le cas pour les sciences économiques qui se sont intéressées à cette théorie bien après.

En général, le terme convention désigne la conformité et ne trouve sa place que dans le collectif. Elle présente un moyen qui permet au moins à deux individus de se mettre en phase et en harmonie l'un avec l'autre. Selon (Batifoulier, 2001), la convention a pour objectif principal de coordonner les comportements des individus. C'est plutôt la forme qui prime et non pas le contenu.

Par conséquent, selon Hume 1740 cité par (Postel, 2013) la notion de convention reste vague car elle ne se fonde pas sur une rationalité mais plutôt sur une habitude vue que les individus adoptent des comportements sans avoir besoin de les expliquer, c'est ce qu'on appelle les règles conventionnelles.

La convention est également arbitraire car elle ne présente pas le seul moyen que les individus opèrent pour coordonner donc le non-respect de la convention ne nécessite pas des sanctions explicites. (Grossein, 2005), annonce que Max Weber renvoie la notion de la convention à la coutume acceptée et approuvée par un groupe et son non-respect a pour conséquence une sanction qui n'est pas de nature juridique mais sociale. Dans ce sens, pour Weber la convention est synonyme d'engagement déterminé par les comportements des individus.

Donc, grâce aux définitions mises en avant de la convention, il en découle deux approches :

- Une approche stratégique qui aborde la convention en tant qu'un ensemble de règles et de comportements originaires d'une conscience de l'intérêt commun entre les acteurs de ce fait elle n'a pas besoin de sanction. Donc elle est le résultat d'une interaction stratégique des acteurs (Humienne).

- Une approche interprétative qui entreprend la convention en tant qu'un outil d'évaluation des comportements des acteurs (Weberienne).

En effet, la littérature de science de gestion mobilise de nombreuses reprises des travaux de Pierre Yves-Gomez qu'il a présentés concernant la convention dans son recueil de textes (2015). Pour lui, la convention est « un “ faisceau de règles ” qui peut comprendre des

obligations règlementaires, mais aussi des discours, des connaissances, des croyances, et des conditions matérielles définissant les contacts entre ses adopteurs, etc., tout un système qui construit la conviction. » (Gomez.2015, p98). Elle représente un dispositif cognitif de conviction partagée qui coordonne les comportements collectifs. C'est un outil référentiel auquel les acteurs se conforment pour régler les différends.

1.2 La théorie de convention un outil de compréhension et de coordination entre acteurs

La théorie des conventions a pour essence une confrontation des logiques sociales et économiques. En effet, les sociologues appréhendaient que l'individu se pliait à l'exécution de la convention sans intervention objective de sa part, par contre les économistes modernes défendent que l'individu appartienne à des environnements divers (famille, entreprise, etc) qui peuvent se rassembler comme se croiser dans leur logique. De ce fait pour une meilleure efficacité économique, le comportement de l'individu diffère selon le milieu et le lieu où il se trouve.

En effet, la théorie des conventions se base sur les limites rationnelles de l'individu (agent) et les aléas de l'environnement où il agit. Selon (H.A Simon, 1976) les individus sont rationnels mais leur rationalité reste tributaire de leur capacité cognitive. Autrement dit, l'individu ne peut saisir la totalité de l'information ce qui va le mener à choisir ce qui lui convient et trouve utile en celle-ci.

Pour Orléan (1994) « une convention est une régularité R dans le comportement des membres d'une population P, placée dans une situation récurrente S si les six conditions suivantes sont satisfaites : chacun se conforme à R, chacun croit que les autres se conforment à R, cette croyance donne à chacun une bonne et décisive raison de se conformer lui-même à R, chacun préfère une conformité générale à R, R n'est pas la seule régularité possible, satisfaisant les deux dernières conditions, les conditions précédentes sont connaissance commune ». » donc la théorie de convention permet la compréhension des modes organisationnels à travers les acteurs clés qui pilotent une action collective. C'est dans ce sens que Le Moigne (1997), à qui nous renvoie (Husser, J. 2009), confirme que la convention est un moyen de gestion qui permet une meilleure performance des acteurs pour mener une action collective. (Gomez, 1994) explique que la théorie des conventions dans le monde de gestion relève d'une volonté de changement qui s'appuie principalement sur la qualité sans prendre compte qu'elle provient d'un construit. Ce courant théorique est bien adopté dans plusieurs secteurs productifs vue son importance dans l'analyse des relations de coordinations (Montmorillon, 1999). C'est dans ce sens que (Gomez, 2006) rappelle l'approche de F. Eymard-

Duvernay (1968) qui stipule que la convention est une alternative à l'incomplétude du savoir de l'acteur. C'est à dire que l'efficacité de l'action collective se traduit par la complémentarité des savoirs des acteurs collaborateurs.

1.3 La convention, un dispositif de gouvernance territorial

Dans l'action collective, la convention représente un accord tacite libre de toute dimension hiérarchique entre les acteurs. Elle reflète une situation de consensus préalable et non dynamique. Cependant, l'action collective est par nature dynamique et nécessite des négociations entre les acteurs avant même leur mise en accord.

Comme nous l'avons défini préalablement, la gouvernance territoriale repose principalement sur le consensus des acteurs dans la prise de décision et leur engagement et participation unanime dans la réalisation de l'objectif commun.

Or, cet aboutissement dans l'action collective des acteurs n'est pas facilement accessible et reste dépendant de leurs jeux. C'est dans ce sens que la théorie des jeux illustre que l'attitude des acteurs dans la prise de décision peut correspondre à deux situations :

- De coopération : quand tous les intérêts des acteurs (joueurs) convergent vers le même objectif. Dans ce cas leur coalition fait d'eux un acteur unique.
- De lutte : quand la coordination entre les acteurs (joueurs) n'est pas atteignable.

Dans ce sens la théorie de décision propose différents modèles de prises de décisions. Celui qui correspond le plus au territoire est le modèle politique qui considère l'organisation comme un système politique où les acteurs « sont dotés d'intérêts et d'objectifs propres et contrôlent différentes ressources » (Strategor, 1991). Ils peuvent avoir aussi des objectifs communs avec des enjeux différents qui reviennent à leur positionnement dans l'organisation (GT. Allison, 1971). Par conséquent, les acteurs vont intégrer un processus de négociation pour résoudre leurs différends.

Selon (I. Ghertman, 1981), la négociation entre les acteurs est guidée soit par le maintien des relations de pouvoir, donc c'est le choix du plus puissant qui prime ou par une modification des pouvoirs des différents acteurs par des changements soit progressifs tout en maintenant la même architecture des rapports entre les joueurs soit intégrale en coupants avec l'ancien modèle des jeux de ces acteurs (Strategor, 1991).

1.4 Développement territorial et conventions au Maroc

Au Maroc, ces changements progressifs ont débuté depuis la dernière décennie du XXème siècle suite aux mutations économiques internationales qui poussent le Maroc vers une volonté d'émergence rapide et efficace. Ces impacts ont coïncidé avec l'arrivée au trône de sa majesté le roi Mohammed VI qui a d'abord mis en place une nouvelle approche de l'autorité sans pour autant rompre avec la tradition politique marocaine qui se basait sur un État puissant et centralisateur dans la gestion territoriale, et a donné lieu aussi au lancement de plusieurs programmes de développement qui se base sur une coopération entre l'État et les collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation, et impliquent les acteurs locaux dans la prise de décision publique (S. Planel, 2009). Par conséquent, cette collaboration entre l'État et les collectivités locales peut prendre pour forme des conventions qui engagent tous les partenaires dans la conception, la mise en place, le financement des projets de développement local.

Dans cette perspective, l'année 2014 est marquée par le lancement devant sa majesté le roi Mohammed VI de plusieurs projets de développement des villes du royaume marocain dont le programme quadriennal (2014-2017) « Marrakech, cité du renouveau permanent » qui vise, entre autres, à consolider la place de Marrakech en tant que pôle touristique mondial et la valorisation de son patrimoine culturel dans le cadre d'une bonne gouvernance qui implique la participation de tous les acteurs dans son financement et sa réalisation.

Parmi les objectifs phares du projet « Marrakech, cité de renouveau permanent » sont l'aménagement de plusieurs circuits touristiques et des places publiques dans la médina authentique et des habitats menaçants ruine (voir convention dans l'annexe).

Cependant, la nature fragile du tissu urbain de la médina authentique de Marrakech, comme dans les autres centres historiques du royaume, a conforté la mise en œuvre du projet quadriennale (2018-2022) « La valorisation de la médina authentique de Marrakech » et regroupe les acteurs participants autour d'une convention signée devant sa majesté en mai 2018 dont le projet urbanistique de requalification de la place de Jamaâ el Fna représente un axe de grande importance.

2. Le projet royal de requalification de la Place Jamaâ el Fna

2.1 Des études menées par les acteurs pour la réalisation des objectifs tracés

Le projet royal de requalification de la place de Jamaâ el Fna est l'un des axes du grand projet de « Valorisation de la médina authentique de Marrakech ».

Il a suscité auprès des acteurs une grande prudence suite au positionnement touristique et la valeur patrimoniale de la place de jamaâ el fna. De plus, selon le témoignage du chef du service d'urbanisme de la commune « le comité de gouvernance locale a bien profité de l'expérience obtenue par les acteurs locaux dans la gouvernance des projets de réhabilitation des souks, du Mellah, et des foundouks de la médina, ce qui nous a permis d'apprendre à mieux réfléchir ensemble et d'éviter des erreurs que nous avons commis dans la réalisation de ces projets ».

En effet, parmi les résultats ressortis dans l'étude que nous avons effectuée dans notre projet de fin d'étude de Master (2016-2017) autour du thème « la gouvernance du circuit spirituel et touristique des sept saints la médina de Marrakech », l'absence des études préalables et approfondies de spécialistes et des experts dans le patrimoine pour une évaluation de l'existant et la considération de la mémoire des lieux. Cependant, le chef de département de l'urbanisme confirme que cette défaillance est rattrapée à contrario des projets précédents dans la réalisation du projet de requalification de la place de Jamaâ el Fna. Les acteurs ont fait appel à un comité scientifique après un diagnostic global de tous les problèmes de dépassement que connaît le patrimoine matériel de cette place. M Ahmed Skounti (2021) affirme « J'ai été sollicité par Al Omrane en vue d'une requalification urbaine de la place Jemaa El Fna. J'ai fait partie d'une équipe composée de l'historien M. Hamid Triki, des architectes, des paysagistes, des designers et des spécialistes de l'éclairage. Une étude a été réalisée par cette équipe et présentée à Al Omrane. Elle recommande notamment d'enlever les constructions qui empiètent sur l'espace public ou qui dépassent la hauteur de 8m50 autorisée autour de la place par le Dahir de classement de 1922. »

Les premiers résultats de ce diagnostic ont été exposés dans le rapport du 06 aout 2019 et les acteurs ont soulevé les résultats au comité central qui a lancé un appel d'offre aux bureaux d'études afin de présenter une étude d'« Analyse et de Synthèse de la place de Jamaâ el Fna ». Le bureau d'étude sélectionné a présenté son étude lors de la réunion au comité de gouvernance technique présidé par l'agence Urbaine le 18 mai 2021 pour approbation, et signature d'un document de partenariat entre l'association Al Mounia qui représente la société civile par arrêté communal et le bureau d'étude sélectionné.

Suite à mes démarches de recherche les acteurs m'ont affirmé les résultats de ce diagnostic.

Depuis, quatre autres réunions du comité de gouvernance technique avec le bureau d'étude ont eu lieu pour la présentation des différents scénarios architecturaux qui prennent en considération l'aspect historique de la Place de Jamaâ el Fna.

Selon notre entretien avec l'un des directeurs de Marakech représentant du bureau d'étude (sélectionné), leur mission concerne trois grands axes qui se composent comme suit :

- Ravalement de façade

Cela concerne la structuration et l'épuration de la Place des dépassements verticaux et horizontaux, et la réalisation d'un inventaire réel du cadre bâti de la place Jamaâ el Fna.

Pour la réalisation de cet axe, une étude historique basée sur une analyse documentaire et photographique est menée pour ressortir les transformations qu'a subies le cadre bâtis de la Place de Jamaâ el Fna.

Cette phase du projet est effectuée avec succès grâce au travail du comité présidé par le Pacha qui s'occupe de l'exécutif et a coïncidé avec la période du confinement due à la crise sanitaire Covid-19, ce qui a facilité les travaux de démolitions et de réhabilitation dans un site qui connaît une pression de circulation comme la Place de Jamaâ el Fna.

- Éclairage et signalétique

Il traite de l'éclairage public et de la signalétique qui mettra en valeur les 2 éléments de mémoire qui sont la pierre marbre du classement de la place de Jamaâ el Fna en tant que patrimoine immatériel et la pierre qui rend hommage aux morts de l'attentat du café Argana.

Aussi, l'accès contrôlé à la place fera partie d'un passage piéton à la place ainsi que l'installation d'un système de sécurité d'incendie.

- Aménagement

Il s'agit du volet de revêtement du patrimoine matériel et de la restructuration de la place pour permettre de reprendre la dynamique de la place qui est due à sa forme triangulaire. L'assainissement, l'alimentation des stands sur la place en électricité, la redistribution spatiale des activités : la création de trois espaces partagés entre les restaurateurs, les hlayqias et les commerçants herboristes et autres ; l'aménagement au niveau de Arsat el Bilk ; la création de voie de contournement piétonnisé ; le déplacement de la station des calèches ; la création des kiosques de renseignement touristique qui donneront des informations sur les valeurs patrimoniales de la Place, et la mise en place de nouveaux des sanitaires publics.

2.2 La gouvernance du projet royal de requalification de la place de Jamaâ el Fna, une opportunité pour une réflexion globale du territoire.

Selon la convention de partenariat et de financement du programme de valorisation de la Médina de Marrakech (annexe), la gouvernance urbanistique du projet de requalification de la place de Jamaâ el Fna est effectuée par un comité local et national de surveillance, de suivi et d'évaluation du projet.

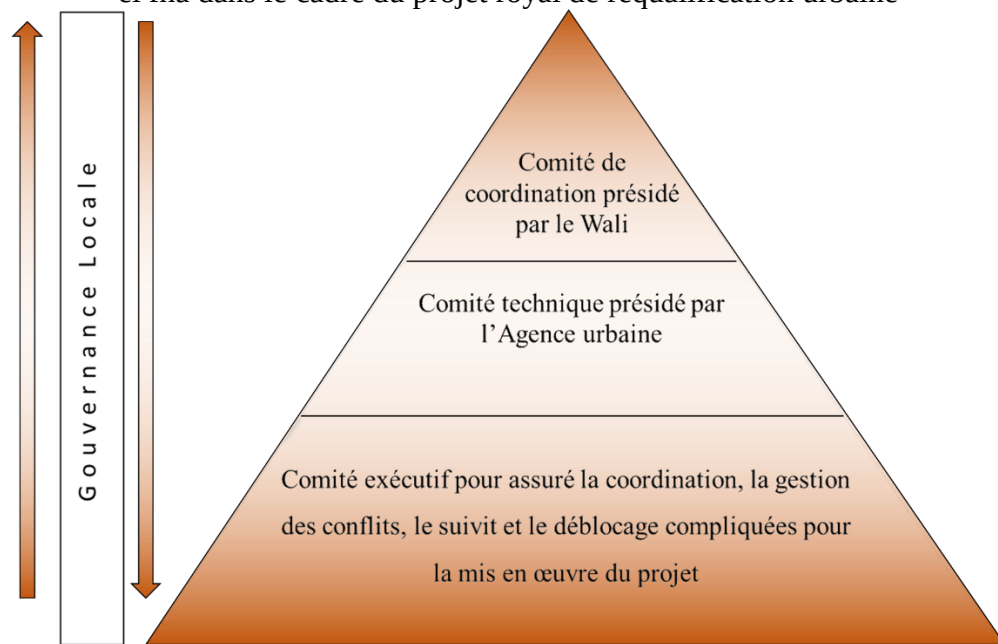
- Le comité local de surveillance, de suivi et d'évaluation du projet

Ce comité est représenté par les institutions décentralisées des parties prenantes signataires de la convention. Il est présidé par le Wali car « dans des domaines régaliens, tels l'aménagement du territoire (services publics et infrastructures de transport) ou l'orientation des politiques économiques (industrielles et touristiques), l'État conserve l'initiative des politiques. » (S. Planel, 2009). Le rôle majeur de ce comité présidé par le Wali est l'approbation des décisions finales, la coordination entre les acteurs locaux, la gestion des conflits en cas de divergence et la demande d'intervention du comité central en cas de non aboutissement à une convergence des acteurs locaux pour trouver une solution. D'ailleurs c'est le cas de l'intervention du comité central pour l'appel d'offre à un bureau d'étude pour présenter des scénarios qui mettent en évidence l'intégrité et l'authenticité de la Place de Jamaâ el Fna.

En effet, il y a deux autres comités qui travaillent préalablement dans la gestion du projet. Il s'agit du comité de validation technique présidé par l'agence urbaine qui s'occupe des études et leur validation, du suivi du financement et des travaux...etc. Bref, selon la convention de partenariat et de financement relative au programme de valorisation de la médina authentique (du 14 Mai 2018) il assume la mission de secrétariat global du projet. Son travail est facilité par le comité exécutif présidé par le Pacha qui coordonne entre les représentants des services décentralisés et les entreprises chargées d'ouvrage, gère à un premier niveau les conflits entre les acteurs et assure des sorties sur terrain pour suivre, faciliter et débloquer la mise en œuvre du projet.

En effet l'articulation entre les comités locale se présente comme suit:

Schéma n° 11: L'articulation entre les comités locaux de gouvernance de la Place de Jamaâ el fna dans le cadre du projet royal de requalification urbaine



Source : Schéma établit d'après les résultats obtenus de la gouvernance locale du projet royale de requalification de la Place de Jamaâ el Fna

Dans cette pyramide, nous avons essayé de représenter la forme de gouvernance locale entre les différents comités qui l'assurent au niveau local. Il indique que la gouvernance du projet royal de requalification urbaine de la place de Jamaâ el Fna se caractérise par la participation de plusieurs intervenants à différents niveaux. L'État garde l'initiative politique et stratégique de développement mais elle fait participer d'avantage les acteurs locaux dans la gestion des programmes de développement. Cependant, l'État conserve toujours les arènes de gouvernance. Le Wali est considéré une personne pivot de la gestion territoriale car il se positionne en sa qualité de responsable d'assurer la coordination entre les différents acteurs.

Malgré que la décentralisation soit l'un des objectifs majeurs de l'État, certains services décentralisés n'ont pas l'habilité d'intervenir et de représenter leur institution au niveau local. C'est le cas de la délégation régionale de tourisme qui reste un service décentralisé dépourvue de pouvoir stratégique au niveau territorial. C'est le cas aussi du Ministère de tourisme dont l'implication se limite à sa participation au financement du projet de « Valorisation de la médina authentique de Marrakech » dont le projet de requalification de la Place de Jamaâ el Fna, car son service décentralisé n'a pas de prérogative pour se présenter en tant qu'acteur local et ne porte pas de vision territoriale spécifique pour le développement du tourisme sur un territoire de patrimoine.

Pour les services décentralisés du Ministère de la Culture, à qui doit revenir l'initiative stratégique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, restent en décalage avec les projets de développement territoriale vue qu'ils portent toujours une vision archéologique du patrimoine et sont figés par des attitudes administratives. D'autant plus que la sauvegarde et la valorisation ne sont pas synonyme de l'identique mais plutôt d'une transmission des bases et principes. Par conséquent, suite à une telle démarche rigide du patrimoine, plusieurs divergences bloquent l'évolution des projets qui relèvent du patrimoine.

Pour accabler ces failles des politiques publiques et faire dissiper les divergences, la convention signée entre les acteurs a pour rôle d'atténuer leurs différents. Alors, ils sont orientés et nimbés par une seule stratégie « Ce qui se fait à la place de Jamaâ el Fna actuellement rentre dans le cadre des conventions du projet de requalification signées devant sa majesté. C'est-elle qui trace le travail à faire à la place de Jamaâ el Fna et essaye de couvrir les exigences de la classification de l'Unesco » (Acteur A). L'acteur AU rajoute que dans le cas des projets qui traitent du patrimoine « La convention de la mise en valeur de la médina est la première convention qui donne une importance à la gouvernance car elle contient plusieurs commissions qui remontent les problèmes à la commission centrale ce qui permet de débloquent les situations figées par la direction régionale de la culture et nous permet de continuer le travail sur le projet qui est suivi par une audite ».

Ce blocage au niveau local de la part des services décentralisés de la culture peut s'expliquer par leur approche bureaucratique envers les lois d'une part, comme il peut être due à une accoutumance de soulever toute initiative novatrice à l'institution centrale.

Néanmoins, la convergence des acteurs locaux pour mener à bien la réalisation de la stratégie tracée par la convention les encadre à porter une réflexion commune pour le comité central.

- Un comité central réactif

En effet, la convention a permis aux acteurs tant locaux que nationaux d'apprendre à travailler ensemble pour atteindre un objectif commun. D'autant plus elle a développé leur réflexion sur le patrimoine qui ne peut être entrepris par une vision unilatérale d'aménagement « la convention contient malheureusement juste 3 axes qui relèvent du domaine d'aménagement urbanistique. Mais suite au travail du comité local, nous sommes persuadés que la requalification de la place de Jamaâ el Fna ne peut se limiter à cela et doit comprendre son côté immatériel. Dans ce sens nous avons soulevé cette problématique

au comité central qui a demandé au bureau d'étude de présenter des scénarios qui intègrent également les exigences de l'Unesco au niveau du patrimoine immatériel et de revoir le budget pour la réalisation de cette vision globale » (Acteur AU).

La nature du patrimoine immatériel du territoire de la place de Jamaâ el Fna n'est pas facilement maîtrisable puisqu'il s'agit d'une place publique où la tradition (droit de travail dans la place par héritage) et les nouvelles mesures de représentativité moderne (Associations au lieu d'un seul représentant l'Amine) s'entremêlent et se confondent. De plus, le vide juridique réglementaire envers les pratiquants du patrimoine immatériel (allocations, couverture sociale, retraite, etc.) et aussi leur engagement dans la transmission, la mise en valeur et le respect de ce patrimoine en tant qu'une identité nationale et locale et non pas un moyen de mendicité et d'harcèlement des touristes.

Cette prise de conscience de la part des acteurs locaux démontre que le défi majeur est de trouver un équilibre entre la sauvegarde du patrimoine et assurer une vie digne aux acteurs. La crise du COVID-19 a montré qu'il n'existe aucun filet de sauvetage pour les acteurs/hlaïqis. C'est là qu'il faut agir. Pour cela les acteurs locaux (comité local et experts) ont présenté une demande de création d'une « institution qui aura pour rôle la gestion des activités hlayqis, des restaurateurs, des vendeurs de jus, et de toutes les activités qui s'exercent sur la place. » (Ahmed Skounti).

2.3 La place de Jamaâ el Fna : Une vision vers un projet de territoire

La convention cadre du programme « Marrakech, cité de renouveau permanent » signée devant sa majesté le roi Mohammed VI en 2014, comporte également le projet du musée du patrimoine immatériel, place de Jamaâ el Fna qui prendra corps dans le bâtiment séculaire « Banque Al Maghrib ».

Sous la responsabilité de la Fondation Nationale des Musées, ce projet fait également objet d'une convention entre cette dernière et l'Organisation du Monde Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO). Cet accord de coopération bilatérale signé le 02 octobre 2020 a pour but la promotion et la valorisation de la culture islamique. Il apporte un financement pour la réalisation de ce projet et aussi un appui et un accompagnement au Maroc pour la gouvernance des politiques de développement du patrimoine (ICESCO, 2022).

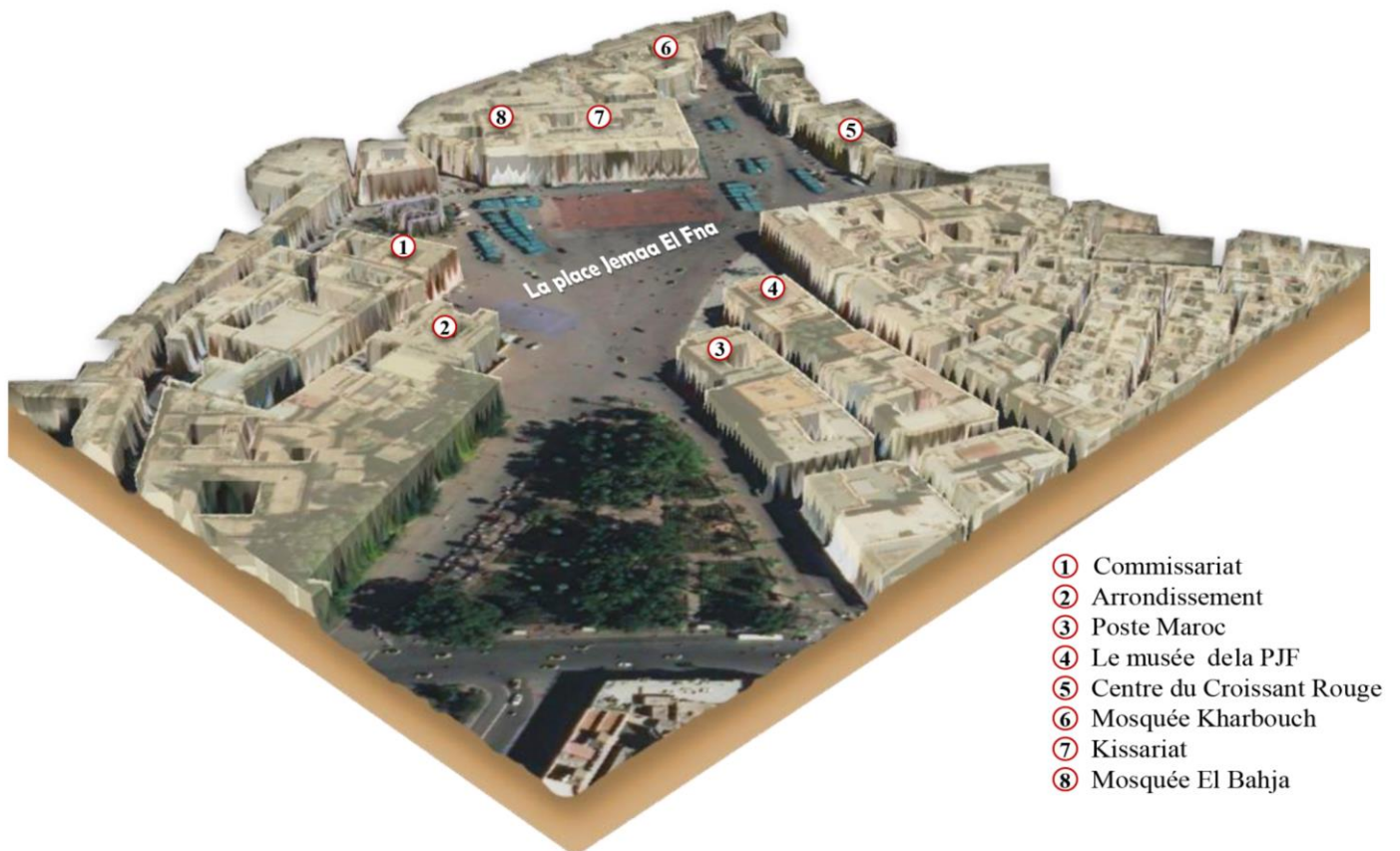
En effet, ce projet pourrait offrir au visiteur des clés de lecture de la place de Jamaâ el Fna soit avant ou après sa visite car il s'apprête à présenter un espace vivant ouvert sur son environnement et peut permettre aux visiteurs de vivre l'histoire, les évolutions et le présent

de la place de Jamaâ el Fna. Il sera le lien entre le passé et le présent d'une culture orale qui évolue avec le temps mais garde ses fondements dans les différents spectacles et expériences à vivre.

D'après mon expérience en tant que stagiaire documentaliste dans ce projet, un travail scientifique et documentaire important est fourni pour la mise en œuvre de ce Musée qui traite d'une interprétation de l'immatériel d'une culture et d'une population. La tâche n'est pas aisée à entreprendre puisqu'il ne s'agit pas juste d'accumuler des objets et des informations mais il faut les rassembler autour d'une histoire qui peut porter le visiteur dans un voyage dans le temps et aussi lui permettre d'atterrir dans la place tout en gardant le même enchantement.

C'est pour cela que le projet de requalification de la place de Jamaâ el Fna et celui du Musée de patrimoine immatériel se compléteront et convergeront en un seul projet de territoire si les acteurs prennent en considération l'articulation que nécessitent les deux processus de la patrimonialisation et la touristification sur la Place Jamaâ el Fna.

Carte n° 7 : Vue 3D de la place Jamaa el Fna



Source : Amina Lamaghari Moubarrad

3. Proposition de vision pour le modèle de gouvernance du territoire de la place de Jamaâ el Fna dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation

Après la présentation de l'apport de la convention pour la gouvernance du projet royal de la requalification urbanistique de la Place de Jamaâ el fna, nous allons essayer de proposer, à l'instar des requis scientifiques et des résultats obtenus, un scénario qui se base sur une approche qui intègre l'ensemble des acteurs dans un partenariat en forme de convention pour la gouvernance de ce territoire.

Dans ce sens, dans l'approche que nous avançons, les acteurs sont classés selon deux catégories :

Groupe A : représente les acteurs avec intérêts et visions de touristification et de patrimonialisation pour la Place de Jamaâ el Fna.

Tableau n° 14: Acteurs avec intérêt et vision pour la place

Acteurs A						
Services décentralisés de la culture	Services décentralisés du Tourisme	Acteurs privés (activité commerciale dans et limitrophe à la place)	Fédération des Hlayqia et métiers de la place (à construire) Sous l'ancien mode de l'Amine	Société civile	Conseil régional	Commune

Source: Amina Lamghari Moubarrad 2023

Groupe B: Acteurs disposant de moyens permettant la gouvernance et le financement

Tableau n° 15: Acteurs disposants de moyens pour la gouvernance et le financement

Acteurs B						
Wilaya	Habous	Services décentralisés du Tourisme	Agence urbaine	Commune	Conseil régional	ONSSA

Source: Amina Lamghari Moubarrad 2023

L'idée est que la convention traduise une vision commune des acteurs A confrontés aux jugements des acteurs B par rapport aux moyens et prérogatives administratives et financières de ces derniers.

Nous proposons dans notre modèle les étapes suivantes :

- La première étape : *Team de team building*

Le travail présenté par (Raymond, 2015) portant sur la contribution du *Team building* dans les dynamiques relationnelles du travail dans une organisation, nous a permis de comprendre que ce processus communicationnel, issu de développement des praticiens du concept *Team- Groupe* instauré par l'école des sciences humaines pour étudier l'organisation du groupe, est utilisé par les gestionnaires pour une meilleure efficacité, fonctionnement et performances de l'équipe au niveau humain et résultats obtenus.

La gouvernance du territoire de la place de Jamaâ El Fna se caractérise par plusieurs problèmes de négociations dans la prise de décision, de divergence et de conflits et aussi de manque de communication. Nous proposons que cette étape soit menée par une entité spécialisée en communication pour stimuler l'esprit d'équipe et la créativité collective entre les différents acteurs du groupe A, et animer des séances autour de la thématique de la gouvernance de la place de Jamaâ El Fna.

- La deuxième étape : Réflexion et Brainstorming

Cette phase consiste à ce que chacun des acteurs fournisse un travail de réflexion concernant la vision qu'il porte pour le territoire de la Place de Jamaâ El Fna. Ce travail sera organisé en brainstorming, méthode inventée par l'américain Alex F. Osborne en 1939, considéré l'un des premiers théoriciens fondateurs du raisonnement créatif (Agogué, 2016). Selon les explications de (Michelot ; 2015) portant sur cette méthode elle se base sur la libération de l'esprit créatif avec l'exclusion de l'esprit critique entre les acteurs afin de dégager le maximum d'idées possibles, même les plus irrationnelles pour résoudre le problème défini. Le brainstorming se base sur la liberté d'expression sans aucune retenue ni discrimination d'idées « La créativité est une fleur si délicate que l'éloge la fait fleurir tandis que le découragement l'étouffe, souvent même avant qu'elle ne se transforme en fleur » (Osborne, 1959, p.34) cité par (Michelot, 2015, p57).

Nous pouvons à titre d'exemple présenter quelques idées importantes relatives aux visions des acteurs du groupe A comme suit :

Tableau n° 16: Recommandations et perspectives d'une vision pour le groupe A

Acteurs Groupe A	Acteur groupe A : Acteurs avec intérêt et vision pour la place
Services décentralisés de la culture	▪ Mets en avant le besoin d’inventaires matériel et immatériel ; ▪ Défends l’importance de classifier les pratiquants (maitres, apprentis.) ; ▪ Pousser pour réfléchir un statut professionnel aux pratiquants avec des droits comme des engagements ; ▪ Pousser pour la création d’un dispositif de notation et évaluation des pratiquants ; ▪ Pousser pour la création d’une académie de formation aux métiers (éventuellement en connexion avec l’école des Arts Populaires) ; ▪ Pousser la création d’un plan de suivi et sauvegarde du patrimoine matériel ; ▪ Inculquer des pratiques (événements) mettant en avant et valorisant le patrimoine matériel comme immatériel des concours de meilleurs halqa, etc; ▪ Présenter un cadre de collaboration avec les universitaires pour renforcer l’aspect scientifique et construire un comité scientifique pour supporter l’évolution de la gouvernance de la place ; ▪ ...etc.
Services décentralisés du Tourisme	▪ Mets en avant la vision globale pour créer une expérience touristique unique et exceptionnelle ▪ Pousser tous les acteurs notamment pratiquants à adopter une posture culturelle valorisante pour refléter une société forte et fière de sa culture qu’elle développe et non une société rétrogradée qui expose une image de précarité, et de mendicité ; ▪ Pousser pour une vision du tourisme culturel valorisante à travers la définition d’un parcours avec différentes expériences, arrêts (hlaki, musés, arts culinaires, souks.) ; ▪ Instaurer une vision permettant le financement par les touristes à travers une composante patrimoine de la taxe tourisme; ▪ Renforcer le métier de guide touristique à travers la définition d’un processus d’évaluation continu (formations continues, différents grades, inspections..., etc). ▪ Mettre en valeur la restauration dans la place par la mise en place d’exigences de normes de qualité et d’hygiène ainsi que d’un système de suivi et évaluation continu (avec support ONSSA) ▪ ...etc

Acteurs privés (activité commerciale dans et limitrophe à la place)	▪ Instaurer un niveau de qualité de la profession à travers : ○ Le rehaussement de la qualité des produits et services offerts ○ Création de standards de qualité et de suivi des recettes à respecter (sous forme de CDC) ○ Évoluer la cotisation et l'indexer aux recettes ○ Organisation en fédération pour avoir une seule interface avec les autres acteurs ○ Mise à disposition par la commune de la logistique nécessaire pour les engagements sanitaires (points d'eau, eaux usées, traitement d'eau, mise à disposition de frigos, mise à disposition d'électricité photovoltaïque, équipement de sécurité incendie.) ▪ Travailler en synergie avec les services du tourisme et du patrimoine qui devraient aussi valoriser leur apport à la place; ▪ ...etc
Fédération unique des Hlayqia et métiers de la place (à construire)	▪ Construire un positionnement basé sur la valorisation du patrimoine des différents métiers des pratiquants de la place ; ▪ Travailler avec les services de la culture et du tourisme pour sauvegarder ce patrimoine, l'organiser, le revivifier, l'améliorer et le suivre. ▪ Se constituer en fédération pour créer un seul point de contact permettant de facilement interagir avec les différents acteurs pour construire les actions de fonds ainsi que les actions quotidiennes. ▪ Réfléchir à organiser l'espace sonore et visuel (y compris l'aspect vestimentaire) de la place avec les différents acteurs afin de permettre à chacun de bien se produire ainsi qu'une bonne expérience aux touristes ; ▪ Élire des inspecteurs (LAmine) veillant au respect de l'organisation, des règles et des mœurs ; ▪ ...etc
Société civile	▪ Supporter et accompagner les autres acteurs pour la définition du patrimoine matériel ou immatériel à sauvegarder développer ▪ Intégrer une vision globale avec l'ensemble des métiers des pratiquants. ▪ Fédérer l'ensemble des associations de la société civile en relation avec le patrimoine matériel et immatériel ; ▪ ...etc

Conseil régional	▪ Proposer une vision cohérente qui porte une articulation entre le patrimoine et le tourisme dans l'ensemble de la destination Marrakech. ▪ Coordonner les propositions de vision des différents acteurs de façon à garder une cohérence globale avec sa vision de la ville ; ▪ Intégrer une stratégie de formation continue et d'échange d'expérience à l'international au profit des administrateurs et des élus communaux avec un système d'objectifs et d'évaluation en faveur de la mise en place des actions accordées dans le cadre de la gouvernance ; ▪ ...etc
Commune	▪ Accompagner l'élaboration de la vision à travers l'animation des différents acteurs et la coordination entre le PAC (Plan d'Action Communal) et l'Instance fédératrice ; ▪ Proposer une organisation du territoire de manière à ce qu'il soit financièrement autonome et arrête avec les pratiques de l'informel ; ▪ Intégrer le caractère patrimonial dans l'organisation de la gestion des espaces communaux ; ▪ Intégrer la stratégie de formation réfléchiée par le centre régional et les différents acteurs de façon régulière et mettre en avant les compétences nécessaires pour l'élection des chefs de services culturels ; ▪ Réfléchir à rassembler les services isolés du territoire ; ▪ Mise en place d'une stratégie de digitalisation efficace des services communaux et définir un Cahier de Charge (CDC) clair par patrimoine ; ▪ ...etc

Source: Amina Lamghari Moubarrad 2023

- La troisième étape : Séances d'échanges pour mise en synergie des différentes visions

Cette phase permet de croiser les propositions et de filtrer les idées possibles. Elle permet également de faire participer l'ensemble des acteurs à une problématique donnée et de les mettre en synergie à travers la compréhension de l'ensemble du groupe des contraintes et de sa collaboration au choix de la vision partagée.

Certainement que cette étape va nécessiter plusieurs séances de négociations qui doivent être encadrées par des techniques de communications qui permettent de baisser les tensions et de rappeler que l'objectif est commun.

- La quatrième étape : Séance de synthèse et accord

Cette étape se caractérise par la synthèse des idées avancées par les acteurs pour la mise en place du projet commun.

- La cinquième étape : Partage de la vision avec les acteurs du groupe B

Les acteurs du groupe B disposent des moyens permettant le financement de la gouvernance. Ils peuvent selon leurs prérogatives administratives et leurs moyens financiers accomplir les actions suivantes :

Tableau n° 17: Recommandations et perspectives d'une vision pour les acteurs du Groupe B

Groupe B : Acteurs disposant des moyens permettant la gouvernance et le financement	
Wilaya	▪ Accompagner les différents acteurs dans l'élaboration de la vision globale cohérente avec la vision territoriale et les prérogatives de la Wilaya, etc
Habous	▪ Participer avec les différents acteurs dans le financement de la gouvernance de la place pour palier au déficit budgétaire ▪ Réfléchir à la mise à niveau des recettes du patrimoine immobilier appartenant au territoire Place de Jamaâ El Fna, ; ...etc
Services décentralisés du Tourisme	▪ Profiter des mécanismes de financement réfléchis dans la stratégie commune pour supporter le budget de gouvernance ▪ Exécuter le CDC défini à travers la vision commune pour sa composante touristique à travers une cellule dédiée à la veille et au respect des CDC et du tourisme culturel ▪ Chercher des partenaires pour le financement et exécuter des actions et évènements permettant la communication, le rayonnement de la vision et le financement du budget en collaboration avec le CRT, ...etc
Agence urbaine	○ Accompagnement de la stratégie commune définie à travers la mise en place d'une cellule patrimoine dont la mission est de : ○ Définition et exécution d'un calendrier de maintenance préventive du patrimoine matériel ○ Coordonner avec les services de l'équipement de la ville pour la mise en place des actions définies et la maintenance de leur fonctionnement ▪ Création d'un document récapitulatif de l'état des lieux du patrimoine de la place suite au projet Royal de requalification urbaine de la place

Conseil régional	▪ Participer au financement ▪ Permettre la continuité de la vision accordée ▪ Chercher des partenaires pour le financement, etc
Commune	▪ Participer au financement ▪ Permettre la continuité de la vision accordée ▪ Chercher des partenaires pour le financement ▪ Exécuter les actions définies dans son périmètre à travers la vision commune, ...etc
ONSSA	▪ Définition avec les différents acteurs d'un calendrier de suivi du respect des CDC accordés dans la vision commune ▪ Exécution des suivis, élaboration des rapports et suivi des actions qui s'en suivent

Sources : Amina Lamghari Moubarrad 2023

- La Sixième étape : Séances d'ajustement du projet et les moyens possibles

Il s'agit des séances de travail pour ajustement de la vision du projet proposé par le groupe A suivant les recommandations du groupe B

- La septième étape : Séance de Synthèse

Elle concerne la mise en consensus de l'ensemble des acteurs des deux groupes A et B et la présentation de la synthèse de la vision globale accordée.

- La Huitième étape : Déclinaison des objectifs de la vision,

Elle comprend la rédaction des Cahiers de Charges et l'écriture des organisations et procédures. Elle a pour objectif également de définir les instances de gouvernance, leurs participants et leurs calendriers.

Élaboration également des Cahiers de Charges pour les entités responsables de créer :

- Des systèmes d'évaluations, certifications, formations continues, notamment ceci peut être en connexion avec l'Accadémie des Arts Populaires prévue dans "le projet de Marrakech, cité de renouveau permanent"

- La constitution d'un comité scientifique pour la création d'une banque de données mise à disposition de tous les acteurs, ...etc

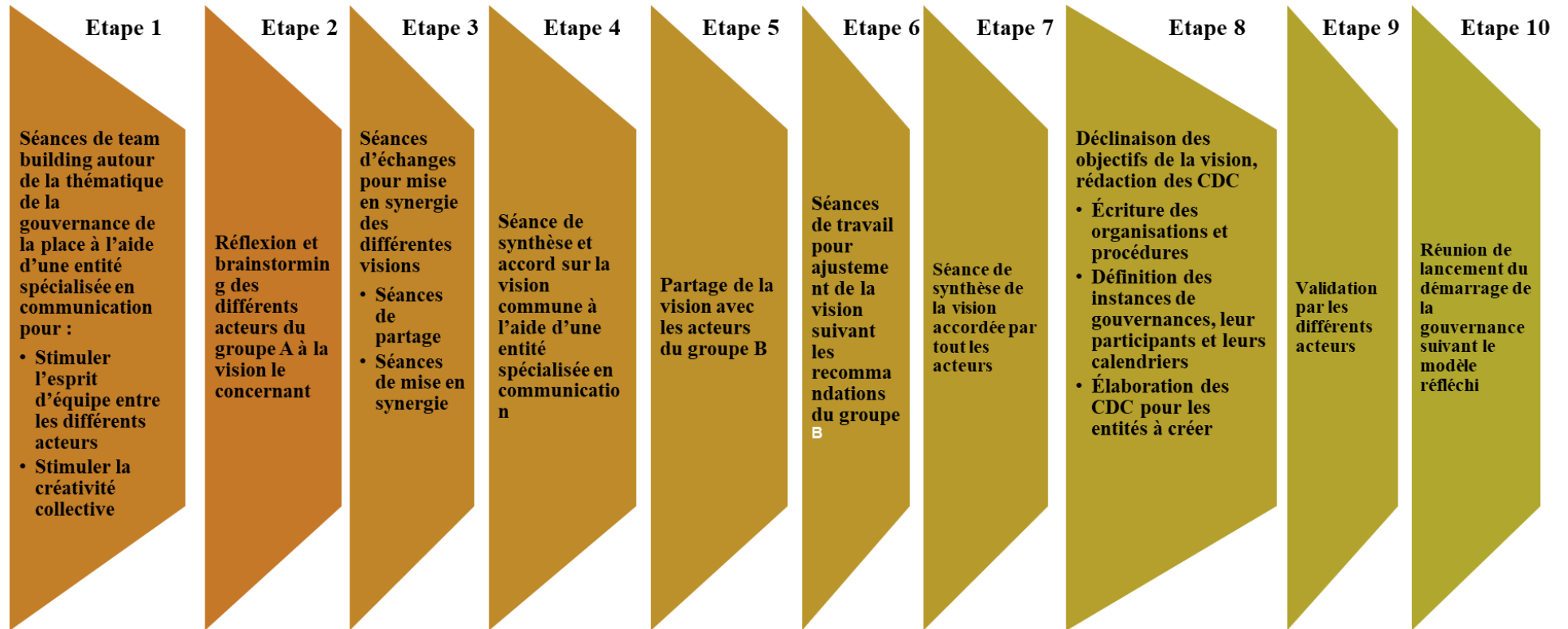
- La neuvième étape : Validation des objectifs de la vision globale par les différents acteurs

- La dixième étape : Réunion de lancement du démarrage de la gouvernance suivant le modèle réfléchi.

Ces dix étapes peuvent constituer une feuille de route qui peut soutenir les acteurs pour la mise en place d'une vision commune et assurer une gouvernance territoriale qui articule entre la touristification et la patrimonialisation de la Place de Jamaâ El Fna.

Pour résumer ces dix étapes nous les présentons comme suit

Illustration n° 6: Proposition d'une Feuille de route pour une gouvernance territoriale de la Place de Jamâ el Fna dans le contexte de sa touristification et de sa patrimonialisation



Source: Amina Lamghari Mobarrad 2023

Il est évident que la gouvernance, dans le cas de la place de Jamaâ El Fna, nécessite la conjugaison des efforts de tous les acteurs en s'armant de valeurs fondamentales. Ni la bonne fois ni la compétence ou l'expertise suffisent pour la réalisation d'une articulation réussie entre la patrimonialisation et la touristification de la place de Jamaâ El Fna.

Notre feuille de route élaborée, se base essentiellement sur l'esprit d'équipe, dans le cadre d'un management transversal qui a pour but le partage du savoir, à travers une communication fluide pour l'atteinte des objectifs prédéfinis : c'est une approche innovante et collaborative qui implique un travail collectif entre plusieurs acteurs ou services. Le manager en charge du projet n'a alors aucun lien hiérarchique avec les collaborateurs (les acteurs) et doit assurer la coordination des différentes équipes. A travers des séances de Brainstorming, un acteur dévoile sa vision des choses, sa méthode de travail sans pour autant être jugé et découvre en même temps les réflexions des autres. Ces séances productives, permettent au manager (le Wali) de mieux évaluer la pensée de tout un chacun. Après la définition de la tâche et du périmètre d'action de chaque acteur, le manager valide un plan d'action pour les besoins de l'organisation entre les acteurs. Dans une étape plus réaliste, ensemble, les acteurs définissent les processus à mettre en route pour la réalisation des objectifs. Ce sont là les fondements incontournables nécessaires pour une gouvernance territoriale et la réussite de l'articulation des deux processus : la patrimonialisation et la touristification de la place de Jamaâ El Fna.

Conclusion du Chapitre 2

Notre conclusion de ce chapitre II nous amène à croire à l'approche rationnelle, condition fondamentale dans l'entreprise et le management des grands projets. Nous avons vu comment le projet de la touristification et la patrimonialisation de la place Jamaâ el Fna nécessite plus qu'un souhait de bien faire, exprimé par un potentiel humain. La nouvelle vision de gestion du patrimoine de la place de Jamaâ el Fna repose sur 3 axes fondamentaux :

- Une gestion rationnelle, contrôlée et qui mobilise toutes les compétences humaines et les autorités institutionnelles pour des objectifs bien déterminés.

- Une gestion locale qui implique toutes les forces vives de la société concernées par le projet de gouvernance, sous le contrôle du Wali qui joue le rôle de coordinateur et médiateur en cas de conflit d'intérêt entre les acteurs.

- Le projet de gouvernance dans le cadre de la requalification de la place Jamaâ el Fna requiert une haute notoriété car il est recommandé par la plus haute autorité du pays, le roi Mohamed VI qui est le garant des intérêts et des richesses patrimoniales du royaume.

On peut attribuer d'autres points forts à ce modèle de gouvernance, typiquement marocain, comme la transparence, la rigueur professionnelle et la bonne organisation dans le cadre d'une gestion transversale qui respecte le périmètre de chaque acteur mobilisé pour la contribution dans la sauvegarde du patrimoine de Jamaâ el Fna.

Conclusion troisième partie

Dans cette troisième partie de notre recherche, nous avons tenté d'analyser la gouvernance locale du territoire de la place de Jamaâ el Fna selon la grille d'analyse proposée par (D Carassus et K Baldé, 2020) qui stipulent que la compréhension de la gouvernance locale nécessite l'étude des dimensions structurelle, stratégique, décisionnelle, relationnelle et informationnelle de l'organisation.

En effet, cette grille répond également à l'approche de Dumont (2012) qui déclare que « L'analyse de la gouvernance du territoire se base sur le déchiffrement et la compréhension des relations entre les acteurs du territoire et leur capacité de réaliser un projet de territoire ».

Suivant ce cheminement, nous avons mis au clair la réalité de l'engagement des acteurs locaux dans la gouvernance de la place de Jamaâ el Fna. Nous avons également montré les limites et les obstacles auxquels sont confrontés ces acteurs pour la gestion territoriale dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation.

D'abord, nous avons constaté que le principe de subsidiarité n'est pas encore instauré dans l'action publique. Cela se confirme par une présence symbolique de la délégation régionale du tourisme qui ne dispose pas d'attribution de planification et aussi du désengagement de la Direction régionale de la culture principalement dans le domaine de la gestion du patrimoine immatériel.

Nous avons démontré que le modèle de gouvernance actuel du territoire la place de Jamaâ el Fna se qualifie de Public Makhzanien. Ce constat est certifié par la domination de la wilaya dans la gestion du tourisme et du patrimoine dans la Place de Jamaâ el Fna. Ce résultat est appuyé également par les résultats ressortis de l'étude quantitative que nous avons menée afin de savoir la perception de la population locale et des différentes catégories de touristes (marocains nationaux, marocains résidents à l'étranger et touristes internationaux).

Ensuite, nous avons présenté l'engagement des acteurs locaux et nationaux pour la gouvernance de ce territoire dans le cadre de la convention du projet royal de la requalification de la place de Jamaâ el fna. Il convient de noter l'importance de la compréhension de la notion de gouvernance et de l'importance de l'élargissement du champ de participation de différents acteurs dans la gouvernance des territoires spécifiques de patrimoine, notamment l'intégration des scientifiques, la mise en œuvre des différents comités de gouvernance (exécutif et technique), le pilotage et la coordination du Wali.

Cet exercice, auquel sont confrontés les acteurs locaux dans la gouvernance du projet royal de la requalification de la place de Jamaâ el Fna, se présente en tant qu'un enjeu porté par l'ensemble des acteurs locaux et nationaux. En effet, le stress des négociations autour de l'aménagement et de la sauvegarde du patrimoine matériel de la place de Jamaâ el Fna a sensibilisé les acteurs locaux de l'importance de l'articulation entre touristification et la patrimonialisation. D'autant plus, les négociations entre les acteurs locaux qui ont déclenché la réactivité des acteurs nationaux ont pour origine le lancement d'un travail d'élaboration d'un cahier de charge en premier lieu pour le patrimoine matériel de la place de Jamaâ el Fna et les a aussi incité à réfléchir à différentes formules pour le sauvegarder et le mettre en valeur. Ces démarches sont nécessaires pour la naissance d'une vision globale et commune du territoire.

Dans cette perspective, nous avons tenté de présenter une proposition de vision pour le modèle de gouvernance de la place de Jamaâ el Fna dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation dans le cadre d'une convention entre les acteurs mais qui les engagent de manière active dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une vision qui articule entre la touristification et la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna.

Conclusion Générale

Tout au long de ce travail, notre objectif était d'étudier la gouvernance locale du territoire de la Place de Jamaâ el Fna dans le contexte de sa touristification et de sa patrimonialisation, et de voir sa conformité avec les modalités de l'approche territoriale.

Nous nous sommes basés sur des travaux de recherches scientifiques produites par différents chercheurs de différentes disciplines qui dénoncent le déséquilibre entre les deux processus de touristification et de patrimonialisation de ce territoire doublement labélisé par l'UNESCO, à reconnu par son attractivité nationale et internationale. Et donc nous sommes partis du postulat que la gouvernance de ce territoire n'est pas conforme aux objectifs tracés par la stratégie nationale (encadré n°1) qui mise sur l'articulation entre la touristification et la patrimonialisation en tant que moyens de développement territorial endogène.

L'enjeu de la sauvegarde et de la mise en valeur des patrimoines à travers une mise en tourisme sont placés au cœur des stratégies internationales, nationales et déclinés au niveau local par la régionalisation avancée. Désormais, le pays mise sur la gouvernance locale pour porter ce flambeau, et intègre la notion du territoire dans son approche de gestion et développement depuis la constitution de 2011. Par conséquent, les acteurs locaux doivent entreprendre une gouvernance locale selon une approche territoriale et se mettre à l'exercice de l'élaboration d'une stratégie collective pour rendre leur territoire plus attractif, plus compétitif et aussi pour lever le challenge de la standardisation afin de faire face à la mondialisation et assurer l'équilibre entre les dimensions économique, humaine et culturelle.

C'est dans cette perspective que cette recherche s'est fixé pour but principal d'analyser la gouvernance territoriale de la place de Jamaâ El Fna à travers trois étapes :

La première étape a consisté à présenter un cadre conceptuel pour inviter le lecteur à accompagner notre positionnement théorique.

Cette conceptualisation a visé en premier la compréhension de l'interdépendance entre le quadrio Touristification- patrimonialisation- développement local et gouvernance territoriale.

En effet, l'évolution du concept du tourisme en tourisme durable a engagé les acteurs secteur à considérer le territoire patrimonial en tant que ressource à exploiter tout en assurant sa valorisation et sa sauvegarde pour les générations futures. Dans ce sens, le processus de la touristification du territoire doit faire preuve d'une articulation entre trois composante : le Hardware qui représente l'aspect matériel du territoire et qui comprend l'ensemble des

aménagements en faveur de l'activité touristique, le Software qui conserve l'aspect immatériel du territoire dont le patrimoine matériel et immatériel qui rappellent l'histoire, l'évolution, le sens et la spécificité de cet espace et le Orgware qui traduit l'adhésion de tous les acteurs locaux, nationaux et internationaux dans la mise en oeuvre d'une stratégie touristique responsable.

Dans la poursuite de cette évolution du concept de mise en tourisme, la patrimonialisation en tant que processus d'identification, de reconnaissance, de valorisation porte un objectif de durabilité qui se traduit par la transmission aux générations futures. Dans ce sens, l'UNESCO exige depuis 2007 un plan de gestion des territoires patrimonialisés et invite les acteurs touristiques à dynamiser l'héritage humanitaire pour promouvoir le développement local à travers une articulation entre les deux processus de touristification et de patrimonialisation.

En adaptant le concept de territoire dans le référentiel théorique basé sur la théorie qui est le résultat d'un construit de l'ensemble des acteurs économique, politique, social et culturel, l'analyse de la gouvernance locale du territoire dans le contexte de la touristification et la patrimonialisation nécessite une analyse des modalités de gouvernance en tant que concept polysémique adapté par les politiques publiques.

La revue de littérature portant sur le concept de la gouvernance, nous a permis de comprendre que la gouvernance est un mode de gestion qui se base principalement sur la participation de l'ensemble des acteurs, laquelle participation génère des mécanismes de cogestion, Co évaluation, codécision, co-construction qui nécessitent une fluidité d'information et de négociation pour aboutir à un consensus.

Donc, dans un essai de définition de la gouvernance territoriale dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation, nous la considérons en tant que ***moyen de gestion qui implique non seulement la participation des acteurs du territoire, mais se base également sur leurs adhésion et collaboration moyennant de multiples mécanismes de négociations et de coordinations afin d'aboutir à des concertations. Elle est le médian par lequel les acteurs d'un territoire touristique et patrimonial ont démontré qu'ils peuvent dépasser tous leurs conflits pour atteindre une vision territoriale commune en vue de monter et accomplir d'une manière concrète et cohérente le projet du territoire qui permet la sauvegarde et la valorisation du patrimoine comme base d'attractivité touristique.***

A la suite ces mises au point conceptuelles, nous étions confrontés à adopter une grille méthodologique pour l'analyse de la gouvernance du territoire de notre recherche. Certes que la revue de littérature offre plusieurs modèles d'analyse de la gouvernance territoriale, mais celle qui répond le plus à notre positionnement est la méthode de l'analyse de la gouvernance locale de David Carassus et Kémo Balde (2020) complétée par l'approche d'analyse de gouvernance territoriale de Dumont (2012).

En effet, la grille d'analyse présentée par Carssus et Blade comporte l'étude de l'ensemble des axes qu'englobe la gouvernance (structrel, stratégique, décisionnel, relationnel et informationnel) et l'apparoche de Dumont pour la gouvernance du territoire comporte l'analyse du territoire et la compréhension de l'action collective. Celleci confirment notre positionnement épistymologique du raisonnement systémique sur lequel se base la compréhension de l'organisation et les modalités de prise de décision, de négociation et de communication pour mener à bien une gouvernance territoriale basée sur une vision commune et un projet de territoire.

En se basant sur notre fondement théorique en tant que référentiel d'analyse de la gouvernance du territoire de la Place de Jamaâ El Fna dans le contexte de sa touristification et sa patrimonialisation, la deuxième partie de notre recherche était consacrée à présenter une trajectoire des évolutions de cette place publique séculaire (961 ans en 2023). Elle est classée zone non edificandi depuis 1922 par un arrêt viziriel, et reconnue par les littéraires et les scientifiques en tant que place emblématique qui a pu à travers les nombreuses vagues de changements garder encore un aspect unique au monde, lié à la survie de son patrimoine immatériel et à son attractivité touristique fondée sur le dépaysement et l'expérience nouvelle.

Pour la poursuite des évolutions de ce territoire, nous nous sommes basés d'abord sur une documentation développée autour de la particularité de la place de Jamaâ El Fna et des différnts rôles qu'elle a assurés dont notamment le lieu artistique d'expression orale marocaine, et aussi des urbanistes qui dévoilent sa transformation spatiale à travers les nombreux aménagements qu'elle a connu depuis le protectorat français. Ensuite, nous avons **tenté** de ressortir les particularités de ce territoire à travers une présentation de ses richesses culturelles orales. Après nous avons analysé les conditions de patrimonialisation matériel et immatériel de la place de Jamaâ El Fna afin de comprendre l'attitude des acteurs locaux face aux exigences des conventions de telles reconnaissances.

Nous avons également accompagné l'évolution des activités de ce territoire à travers la déclinaison cartographique des données collectées des témoins oculaires depuis la fin des années 1940 jusqu'au début des années 1980. Ensuite nous avons poursuivi les mutations de la place de Jamaâ El Fna par une mise à jour récoltée par nous-même en 2021. Cette démarche avait pour objectif de retracer cartographiquement le cursus des conversions de notre territoire de recherche.

Les premiers résultats dévoilés par cette analyse documentaire que nous avons croisée avec une matérialisation de la situation actuelle de la place de Jamaâ El Fna est que les aménagements urbanistiques destinés à l'égard de ce territoire sont déclenchés par une stratégie coloniale de mise en tourisme. Le deuxième est que les retombées de la modernisation affrontaient les urbanistes et les acteurs locaux à des aménagements qui sont à l'origine de déstructuration du patrimoine immatériel. Les acteurs porteurs de ce renversement statuaire de la place de Jamaâ el Fna n'ont pas compris les dimensions des enjeux des engagements de la reconnaissance de l'UNESCO du patrimoine matériel et immatériel de la place. Par conséquent cela a provoqué une accentuation du déséquilibre entre les deux processus de touristification et de patrimonialisation de ce territoire.

Ces résultats étaient affrontés aux perceptions de la population locale, des touristes marocains nationaux et résidents à l'étranger et des touristes internationaux, que nous avons collectées à travers une étude quantitative par questionnaire.

Les résultats obtenus concernant les axes de la patrimonialisation et la touristification de la place de Jamaâ el Fna confirment le statu-quo alarmant de l'aspect marchand, mais aussi fait comprendre que le processus de patrimonialisation de ce territoire est toujours dynamique par une volonté nationale et internationale.

Ce diagnostic permet de se positionner de près de la réalité complexe de ce territoire international au niveau touristique et patrimonial et nous permet de mettre les jalons d'un raisonnement systémique pour analyser sa gouvernance locale pour laquelle nous avons réservé la troisième phase de cette thèse.

Cette dernière étape, dédiée à approcher l'objectif principal de notre recherche, est consacrée à l'analyse de l'étude qualitative basée sur des entretiens semi-directifs auprès de l'ensemble des acteurs locaux (Acteurs publics, privés et société civile). Ainsi nous avons simultanément déchiffré le cadre structurel du territoire de la Place de Jamaâ El Fna à travers l'analyse des politiques publiques qui régissent par des lois et des règlements les interventions

et le fonctionnement des acteurs locaux afin de ressortir les intérêts et les pouvoirs de chaque acteur et aussi nous avons analysé l'approche stratégique, décisionnelle, relationnelle et informationnelle de ces derniers.

Les résultats décrochés de l'analyse de ces axes mettent au clair que la Gouvernance du territoire de la Place de Jamaâ el Fna est marquée par une absence de coordination, de communication, d'échange et de vision qui réunit tous les acteurs.

En effet, il y a un grand décalage entre les attributions des acteurs décentralisés et le positionnement patrimonial et touristique de la place, en l'occurrence les prérogatives de la Délégation Régionale du tourisme qui ne dispose pas d'attribution de planification. L'autorité locale monopolise la gestion de la place de Jamaâ el Fna et manque d'esprit de leadership, de planification et de fédération des autres acteurs autour d'une stratégie commune et se focalise sur le rôle du contrôleur pour maintenir la stabilité. Ceci est confirmé également par les résultats du questionnaire que nous avons adressé aux différentes strates de touristes et à la population locale.. L'absence d'initiative créative de la Direction Régionale de la culture et de la Conservation Régionale du Patrimoine contribue à l'appauvrissement, la folklorisation et la marchandisation du patrimoine immatériel.

La gouvernance de la place de Jamaâ el Fna présente également une défaillance liée à la gestion communale et des penchants des élus du Conseil Régional ; les acteurs touristiques tirent profit mais ne participent guère à la valorisation des patrimoines matériel et immatériel de leur territoire, et les pratiquants du patrimoine immatériel adoptent une mauvaise compréhension du rôle associatif.

Dès lors, nous avons étudié l'attitude de ces mêmes acteurs locaux dans la gouvernance du projet royal de la requalification de la Place de Jamaâ el Fna qui les regroupe dans un cadre de partenariat par convention. Nous avons constaté qu'ils montrent une bonne volonté d'application des modalités de gouvernance territoriale malgré quelques obstacles qui n'émanent pas de leur manque de coordination pour la mise en place de la stratégie établie dans la convention de requalification urbaine de la Place de Jamaâ el Fna, mais découlent des limites de leurs prérogatives ; en l'occurrence, les acteurs de tourisme. Cela provient également du vide juridique et réglementaire qui fait défaut envers le patrimoine et les pratiquants du patrimoine immatériel (allocations, couverture sociale, retraite, etc.) et aussi vis-à-vis de leur implication dans la valorisation de ce patrimoine qui au-delà d'une archivation nécessite une revivification.

D'après tous ces résultats présentés, et en rappelant la problématique de ce travail de recherche : **Quelle gouvernance locale du territoire place de Jamaâ el Fna dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation ?** Cette thèse a permis de confirmer que la notion du territoire et de l'approche territoriale font encore défaut dans la gouvernance des acteurs locaux.

De ce fait, nous avons confirmé notre hypothèse de recherche qui stipule que la gouvernance locale du territoire de la place de Jamaâ el Fna est inadaptée à l'approche territoriale, ce qui ne permet pas une articulation entre sa touristification et sa patrimonialisation, notamment de conserver, de préserver, de reproduire et de mettre en valeur ses patrimoines ainsi que de présenter un projet de territoire et non pas un espace de projets.

Apports et perspectives de la recherche

Après les résultats obtenus du modèle de la gouvernance du territoire de la Place de Jamaâ el Fna et ceux de la gouvernance du projet royal de requalification urbaine de ce territoire et pour tenir lieu de notre positionnement scientifique et notre rôle en tant qu'acteur territorial, nous avons tenté de présenter un modèle de gouvernance du territoire de la place de Jamaâ el Fna qui porte sur une vision de long terme.

Dans ce modèle nous avons présenté des recommandations formulées en étapes pour mener à bien une feuille de route qui permettra aux acteurs de mettre en place une vision commune et assurer une gouvernance territoriale qui articule entre la touristification et la patrimonialisation de la Place de Jamaâ El Fna.

Ce modèle ne propose pas un désengagement de l'Etat de ses principales prérogatives mais qui la positionne en tant que chef d'orchestre de la politique de valorisation du patrimoine, qui définit la politique et la stratégie du pays en matière de patrimoine et qui assure le rôle de pivot et le garant de la création d'une fondation nationale.

C'est dans ce sens que le modèle que nous suggérons défend l'importance du partenariat et de la contractualisation en tant que solution la plus constructive et efficace. A notre avis la meilleure forme qui peut encadrer les acteurs de la Place de Jamaâ El Fna en tant que territoire qui nécessite des moyens importants et durables pour la gestion de sa valorisation est une fondation nationale basée sur le partenariat public-privé qui permettrait de combiner la défense de l'intérêt général, une gestion plus efficace et une valorisation optimale. L'exemple de la réussite de cette formule est la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de

Rabat qui présente des résultats remarquables de la valorisation des patrimoines et des plans de gestion des sites inscrits dans cette ville.

Dans ce sens, ce travail de recherche ouvre également d'autres pistes de réflexion, notamment celle qui se rapporte sur la gouvernance des projets de stratégie nationale de valorisation du patrimoine et de tourisme.

Limites de la Recherche

Il convient de noter dans ce travail de recherche, que nous avons rencontré une grande collaboration des acteurs locaux surtout que le sujet que nous traitons se présente d'actualité car cela a coïncidé avec le projet royal de requalification de la Place de Jamaâ el fna. Cependant, cette coïncidence compliquait la situation vue qu'elle prête à confusion chez nos interlocuteurs, entre la gouvernance du territoire de la place et celle du projet royal. Par conséquent il était nécessaire de présenter une explication des deux approches pour chaque acteur et d'expliquer l'intrêt de cette recherche d'autant plus que les éléments de l'étude, spécialement ceux portant sur le jeu de pouvoirs, de négociations, d'intérêts et de conflits suscitent une certaine réserve chez les acteurs.

Aussi, notre travail de recherche sur terrain a coïncidé avec la période du déclenchement de la pandémie Covid-19. Cela s'est répercuté à plus de 8 mois d'inactivité dans la Place de Jamâ el Fna et sur le temps d'avancement de notre thèse et sur la méthode de travail de l'étude quantitative. Ce qui n'a pas empêché tout de même une adaptation au contexte et une interaction avec les personnes quetionnées.

Bibliographie

- Aderghal. M, Berriane.M, Iraki.A, Laouina.A, 2012; «Projet De Territoire, Territoire De Projet Synthèse Des Travaux Du Colloque International»; Bulletin N°9 D'information De l'Académie Hassane 2 Des Sciences Et Techniques.
https://www.academia.edu/983710/Projet_De_Territoire_Territoire_De_Projet.
- Ait Nacer (2018): La Gouvernance Touristique: Régionalisation D'une Vision Stratégique. Thèse De Doctorat. Université De Picardie Jules Verne.
- Ambroise-Rendu, A. & Olivesi, S. (2017). Du Patrimoine A La Patrimonialisation. Perspectives Critiques. *Diogenes*, 258-259-260, 265-279. <https://doi.org/10.3917/Dio.258.0265>
- Ammar.M (2016). Regard Sur Le Projet De Réforme Et De Gouvernance Au Maroc. Ffhal-01259125f. <https://hal.science/Hal-01259125/document>
- Andreotti, G (2007) (Dir.), Géographie Et Cultures « La Géographie Culturelle Vue d'Italie » [En Ligne], Mis En Ligne Le 27 Décembre 2012, Consulté Le 21 Mars 2021. URL: <http://journals.openedition.org/Gc/1442>; DOI: <https://doi.org/10.4000/Gc.1442>
- Andrieux.J (1997), Patrimoine Et Histoire, Paris, Belin, 1997, P. 18. Cité Par Françoise CHOAY, L'allégorie Du Patrimoine, Paris, Seuil, 1992. Cité Par Thibault Le Hégarat. Un Historique De La Notion De Patrimoine. 2015. Ffhalshs-01232019f
- Angeon Chapitre 1. Le Développement Territorial: Principe Et Méthodes Dans Ouvrage: Développement Territorial Et Diagnostic Prospective. Reflexions Autour Du Viaduc De Millau (Pp.27-59).
<file:///C:/Users/User/Downloads/Devterritorialloudiyi-18072014135819.Pdf>
- Aydalot, P. (1986). Trajectoires Technologiques Et Milieux Innovateurs. *Milieux Innovateurs En Europe*. Paris: GREMI, P. 347-361.
- BABELON, J.P. CHASTEL, André. La Notion De Patrimoine - Compressed.Pdf - Pdfcompressor-1584923
- Bagnasco., A. Et Le Gales, P. (Dir.). (1997). Les Villes En Europe. Paris: La Découverte.
- Bailly Antoine S. Fischer (Gustave Nicolas), 1981, *La Psychologie De L'espace*. Paris, PUF, Coll. Que Sais-Je ? In: *Espace Géographique*, Tome 12, N°4, 1983. P. 316.
- Barbey, Gilles. (1977). Le Concept D'appropriation De L'espace: Thème De La 3e Conférence De Psychologie Architecturale. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=Hab-001:1977:50::468>
- Baron, C., & Hattab-Christmann, M. 2006. Développement Local Et Gouvernance Territoriale: Plasticité Des Concepts Ou Transférabilité Des Modèles Entre Économies Occidentales Et Économies Maghrébines ? In Mezouaghi, M. (Ed.), *Les Territoires Productifs En Question(S): Transformations Occidentales Et Situations Maghrébines*. Institut De Recherche Sur Le Maghreb Contemporain. Doi:10.4000/Books.Irmc.667 <https://books.openedition.org/irmc/667?lang=fr>
- Bataillou. (Dir.) (2010). *Tourismes, Patrimoines, Identités, Territoires*, Coll. "Études", Presses Universitaires De Perpignan, 2010 <https://doi.org/10.4000/Tourisme.259>
- Batifoulier.Ph Et Al (2001). *Théorie Des Conventions*, Paris, Economica. <https://doi.org/10.4000/Ei.714>
- Beccattini, G. (1992). Le District Marshallien: Une Notion Socioéconomique, Benko Et Lipietz, Eds., *Les Régions Qui Gagnent. District Et Réseaux: Les Nouveaux Paradoxes De La Géographie Économique*. Paris: PUF P. 35-55
- Béghain, P. (2012). Chapitre 8. Mémoire, Pouvoir Et Patrimoine. Dans: P. Béghain, *Patrimoine, Politique Et Société* (Pp. 135-153). Paris: Presses De Sciences Po.
- Benyoucef B.(2013). Le Patrimoine Au Coeur Du Tourisme Culturel. Colloque International "Tourisme Oasien: Formes, Acteurs Et Enjeux". Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc), Faculté Polydisciplinaire De

Ouarzazate. <https://Shs.Hal.Science/Halshs-00790476v2>

- Berriane Et Al. (2009), *Tourisme Des Nationaux, Tourisme Des Etrangers: Quelles Articulations En Méditerranée ?* Publications De La Faculté Des Lettres Et Des Sciences Humaines, Rabat, Série Essais Et Etudes, N° 41, 277 Pages.
https://Www.Researchgate.Net/Publication/343998802_Tourisme_Des_Nationaux_Tourisme_Des_Etrangers_Un_Dialogue
- Bertrand, N., Gorgeu, Y., Moquay, P., 2001. « Intégration Des Formes De Proximité Dans La Gouvernance Locale », *Les 3e Journées De La Proximité Nouvelles Croissances Et Territoires*, Paris, 13-14 Décembre 2001, 18 P.
- Boisvert, A. (1994). *Compte Rendu De [Vachon, Bernard, Et Coallier, Francine, Coll. (1993) Le Développement Local: Théorie Et Pratique. Réintroduire L'humain Dans La Logique De Développement. Boucherville, Gaëtan Morin, 331 P. (ISBN 2-89105-479-2)]. Cahiers De Géographie Du Québec*, 38(104), 231–233. <https://doi.org/10.7202/022447ar>
- Bonard. Y Et Felli.R (2008). *Patrimoine Et Tourisme Urbain. La Valorisation De L'authenticité A Lyon Et Pékin. Une Géographie Culturelle Et Politique Du Tourisme. Article Of Urban Research*.
<https://Journals.Openedition.Org/Article/72>. <https://doi.org/10.3917/Inso.190.0064>
- Borghi.R (2008). *La Mise En Scène De La Ville: Regard Sur L'espace Urbain De Marrakech Coloniale Et Postcoloniale*. Nadir Maarouf. *Le Fait Colonial Au Maghreb. Ruptures Et Continuités*, L'Harmattan, 2008. Ffhal-01482835f
- Boujrouf.S (2005). *Tourisme Et Aménagement Du Territoire Au Maroc: Quels Agencements ? Téoros*
<https://Journals.Openedition.Org/Teoros/1490>
- Boujrouf S. (2001), *Acteurs et territoires touristiques de Marrakech / Actors and tourist territories at Marrakech*. In: *Géocarrefour*, vol. 76, n°2, 2001. Le tourisme et la ville. pp. 91-97. DOI:
https://doi.org/10.3406/geoca.2001.2534www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2001_num_76_2_2534
- Bourdeau, Laurent, Maria Gravari-Barbas Et Mike Robinson (Dir.) (2012). *Tourisme Et Patrimoine Mondial*. Québec: Presses De L'Université Laval, Coll. « Patrimoine En Mouvement»
- Breton.JM et Ramassamy.D(2011). “Patrimonialisation Et Enjeux D'un Développement Touristique Durable ”, *Études Caribéennes*. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.5711>
- Bridonneau, Marie (2011). « Le Patrimoine, Un Outil De Développement ? Étude De La Mise En Place D'un Jeu D'acteurs Complexe A Lalibela (Éthiopie) ». Dans *Patrimoine Et Développement: Etudes Pluridisciplinaires*, Sous La Dir. De Michel Verni Eres. Paris: Éditions Karthala,
- Brunet, R. (1996). *Géographie A Ménager*. *Le Débat*, 92, 78-86. <https://doi.org/10.3917/Deba.092.0078>
- Butler R.W., *Tourism, An Evolutionnaire Perspective*. *Tourism and Soustainable Development: Monitoring Planning, Managing*, 1993
- Cambien.A (2007). *Une Introduction A L'approche Systémique: Appréhender La Complexité. [Rapport De Recherche] Centre D'études Sur Les Réseaux, Les Transports, L'urbanisme Et Les Constructions Publiques (CERTU)*. 2008, 84 P., Figures, Graphiques, Bibliographie - Date D'achèvement: Février 2007. Ffhal02150426f
- Carassus.D et Baldé, K. (2020), *Analyse De La Gouvernance Publique Locale: Proposition D'une Grille De Lecture Et Caractérisation Exploratoire Des Pratiques De L'intercommunalité Française*. NS-7 | 2020
- Carrier.M et Côté.S(2000). *Gouvernance Et Territoires Ruraux.Éléments D'un Débat Sur La Responsabilité Du Développement*. PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC. Avec La Contribution De Lachaire Desjardins En Développement Des Petites Collectivités.
<https://Www.Puq.Ca/Catalogue/Livres/Gouvernance-Territoires-Ruraux-93.Html>
- Cassen. B (2002). *Tout A Commencé A Porto Alegre... Mille Forums Sociaux !*

https://Medelu.Org/IMG/Pdf/Porto_Alegre_BC.Pdf

- Cattedr., R, Garret.P, Miller.C, et Volait, M. (Eds.) 2010. Patrimoines En Situation. Constructions Et Usages En Différents Contextes Urbains: Exemples Marocains, Libanais, Egyptien Et Suisse. Beyrouth / Rabat: Presses De l'Ifpo. Doi: 10.4000/Books.Ifpo.864 Sharpley R., Tourism and Sustainable Development: Exploring the Theoretical Divide. Journal of Sustainable Tourism, 2000
- Choay F. (1992), L'allégorie Du Patrimoine, Seuil, Paris.
- Chombart De Lauwep-H. (1975). Appropriation De L'espace Et Changement Social. Conférence Au Congrès Internationale De Psychologie Architectural A Strasbourg, 1976
- Courlet, C. Et Pecqueur, B. (1992). Le Système Industriel Localisé En France: Un Nouveau Modèle De Développement. Benko Et Lipietz, Eds., Les Régions Qui Gagnent. District Et Réseaux: Les Nouveaux Paradigmes De La Géographie Economique. Paris-PUF, P. 81-102.
- Courlet, C. Et Pecqueur, B. (1998). Systèmes Productifs Localisés Et Développement: Le Cas Des Economies Emergentes Et En Transition, P. 49-67. Territoire Et Développement Économique, Sous La Direction De M.A. Proulx, l'Harmattan
- Courlet, C. Et Pecqueur, B., Soulage, B. (1993). Industrie Et Dynamiques De Territoires. Revue d'Économie Industrielle .64, 7-21
- Courlet, Claude Et Al. Le Projet De Territoire Comme Construit D'acteurs Et Processus De Révélation Des Ressources: L'exemple Marocain. **Géodév.Ma**, [S.L.], V. 1, Dec. 2012. Disponible A L'adresse: <https://Revues.Imist.Ma/Index.Php/Geodev/Article/View/612/510>
- Courlet.C, El Kadiri.N, Fejjal.A Et Jennan.L (2013). Le Projet De Territoire Comme Construit D'acteurs Et Processus De Révélation Des Ressources: L'exemple Marocain [Http://Revue Imist.Ma](http://Revue.Imist.Ma)
- Crozier. M, E. Friedberg (1979). L'acteur Et Le Système, Les Contraintes De L'action Collective. Edition Du Seuil Dans La Collection Sociologie Politique.
- Dacheux.É. (Ed.) (2008). L'espace Public. CNRS Éditions.
Doi:10.4000/Books.Editionscnrs.13740 <https://Books.Openedition.Org/Editionscnrs/13746?Lang=Fr>
- Davallon.J(2002). Comment Se Fabrique Le Patrimoine? https://Www.Scienceshumaines.Com/Comment-Se-Fabrique-Le-Patrimoine_Fr_12550.Html
- David J-C (2002). Espace Public Au Moyen-Orient Et Dans Le Monde Arabe, Entre Urbanisme Et Pratiques Citadines. Géocarrefour Volume77, N°3. https://Www.Persee.Fr/Doc/Geoca_1627-4873_2002_Num_77_3_2746
- Deshayes E, Et Al. 1994. *Analyse Economique Des Conventions*, Paris, Presses Universitaires De France, (Économie) In: *Formation Emploi*. N.49, 1995. Baccalauréat Professionnel.
Www.Persee.Fr/Doc/Forem_0759-6340_1995_Num_49_1_2545_T1_0116_0000_15
- Despigny. Barbara (2011). « Patrimoine Et Développement En Zone Rurale: Le Cas Des Basses Carpates ». Dans Patrimoine Et Développement: Etudes Pluridisciplinaires, Sous La Dir. De Michel Vemières. Paris: Éditions Karthala
- Di Méo. G (1994). Patrimoine Et Territoire, Une Parenté Conceptuelle. *Espaces Et Sociétés*, 78, 15-34. <https://Doi.Org/10.3917/Esp.1994.78.0015>
- Di Méo.G (2008). Processus De Patrimonialisation Et Construction Des Territoires. Aménagement, Développement, Environnement, Santé Et Sociétés. <https://Shs.Hal.Science/Halshs-00281934>
- Différents auteurs (2003), Jama' Al Fna, Entre Art Et Bazar, Collection Dialogue Sur La Ville; Actes Des Journées D'étude 13 Et 14 Juin 2003; Ministère Chargé De l'Habitat Et De l'Urbanisme, Direction De l'Architecture, Association Jama'al Fna Patrimoine Oral
- Dionne-Proulx. J.et Larochelle, G. (2010). Éthique Et Gouvernance D'entreprise. Management & Avenir,

32, 36-53. <https://doi.org/10.3917/Mav.032.0036>

- Diouf.M., R. Frédericks (2013) « Les Arts De La Citoyenneté Au Sénégal, Espaces Contestés Et Civilités Urbaines ». Ouvrage Publié Dans Le Cadre Du Concours De L'Institut Of African Studies De Columbia University Dans Le Cadre Du Programme PUF (Purtner University Fun) Entre L'Université De Paris1 Et Columbia University. Edition Karthala, Paris
- Dumont.G. (2012). *Diagnostic Et Gouvernance Des Territoires: Concepts, Méthode, Application*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/Arco.Dumon.2012.01>
- Dupeyras.A, Chevreau.A, Stacey.J, Bolengo. Fabry.N, Et Al. (2018). Promouvoir Le Développement De Clusters De Tourisme Au Maroc. [Rapport De Recherche] OCDE. 2018. Ffhal-01987166f
- Elansari. R. (2013). Patrimoine Et Développement Régional Au Maroc. Institut National d'Aménagement Et d'Urbanisme (INAU). Association De Science Régionale De Langue Française (ASRDLF). http://www.asrdlf2013.org/img/pdf/C_-_El_Ansari_-_Patrimoine_Et_Developpement_Regional_Au_Maroc.pdf
- Elgherbaoui. F (2015). Pour Une Gouvernance Touristique Efficace: Echelle Et Pertinence Le Cas Du Maroc 2020. Mémoire De Maîtrise En Développement Du Tourisme, Université Du Québec A Montréal; <https://archipel.uqam.ca/8443/1/M14125.pdf>
- Escadafal. A (2015). Des Territoires Aux Destinations Touristiques: La Fin D'une Illusion ? Revue Géographique Des Pyrénées Et Du Sud-Ouest; <https://doi.org/10.4000/Soe.1882>
- Fischer, G. (2011). *Psychologie Sociale De L'environnement*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/Dunod.Fisch.2011.01>
- Fischer, G. N. (1980). Psychosociologie De L'espace. Paris: PUF.https://www.persee.fr/doc/Spgeo_0046-2497_1983_Num_12_4_3876
- François. H., Hirczak, M. & Senil, N. (2006). Territoire Et Patrimoine: La Co-Construction D'une Dynamique Et De Ses Ressources. Revue d'Économie Régionale & Urbaine., 683-700. <https://doi.org/10.3917/Reru.065.0683>
- François. H., Hirczak, M. & Senil, N. (2006). Territoire Et Patrimoine: La Co-Construction D'une Dynamique Et De Ses Ressources. Revue d'Économie Régionale & Urbaine., 683-700. <https://doi.org/10.3917/Reru.065.0683>
- François.H, Hirczak, M. & Senil, N. (2006). Territoire Et Patrimoine: La Co-Construction D'une Dynamique Et De Ses Ressources. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine.*, 683-700. <https://doi.org/10.3917/Reru.065.0683>
- Froger. G (2006). Significations Et Ambiguïtés De La Gouvernance Dans Le Champ Du Développement Durable. Mondes En Développement, No<(Sup> 136), 11-28. <https://doi.org/10.3917/Med.136.0011>
- Gadrey. J (2008). Regards Croisés Sur L'économie Des Singularitésde Lucien Karpik: Coordonné Par Philippe Steiner. *Revue Française De Sociologie*, 49, 379-389. <https://doi.org/10.3917/Rfs.492.0379>
- Gay. J-C, Jean Et Decroly.M (2018). LES LOGIQUES DE LA DIFFUSION DU TOURISME DANS LE MONDE: UNE APPROCHE GÉOHISTORIQUE. Espace Géographique, 2018. Ffhalshs03550464f
- Gérard. M(2006). Présentation. La Gouvernance: Innovation Conceptuelle Ou Artifice De Présentation ? Annuaire Descollectivités Locales. Tome 26, La Gouvernance Territoriale; https://www.persee.fr/doc/Coloc_0291-4700_2006_Num_26_1_1735
- Gerbaux.F, Boudières .V, E. Marcelpoil (2004). De L'utilité De La Notion De Gouvernance Pour Analyser Les Modes De Management Touristique Locaux: L'Exemple De La Station Des Arcs. Ingénieries Eau Agriculture-Territoires, Ffhal-00472744f
- Ghorra-Gobin(2009). Ville Et Participation Politique Au Nord Et Au Sud.

Géocarrefour. <https://journals.openedition.org/geocarrefour/6802>

- Gilly, J. et Wallet, F. (2005). Enchevêtrement Des Espaces De Régulation Et Gouvernance Territoriale. Les Processus D'innovation Institutionnelle Dans La Politique Des Pays En France. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 699-722. <https://doi.org/10.3917/Reru.055.0699>
- Gilly, J-P. (2003). La Dynamique Institutionnelle Des Territoires: Entre Gouvernance Locale Et Régulation Globale. Cahiers Du Groupement De Recherches Economiques Et Sociales (GRES). Université Montesquieu-Bordeaux Et Université Des Sciences Sociales Toulouse 1.
- Gomes, P. (2020). 4. Espaces Publics: La Fabrique Sociale Et Politique De L'urbanité. Dans: Sabine Bognon Ed., Urbanisme Et Aménagement: Théories Et Débats (Pp. 81-96). Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/Arco.Bogno.2020.01.0081>
- Gomez, P.-Y. (1994), Qualité Et Théorie Des Conventions, Economica, Paris, 270
- Gomez, Y P (2015). Sur La Théorie Des CONVENTIONS En SCIENCES DE GESTION, Recueil De Textes De Pierre-Yves Gomez. Institut Français De Gouvernement Des Entreprises. <http://www.ifge-online.org/wp-content/uploads/2015/06/Sur-La-Th%C3%A9orie-Des-Conventions-Recueil-De-Textes-Gomez-2015.pdf>
- Grefte, X (1998). Le Patrimoine Comme Ressource De La Ville. Les Annales De La Recherche Urbaine. https://www.persee.fr/doc/ar_0180930x_2000_num_86_1_2309
- Grefte, X (1999). La Gestion Du Patrimoine Culturel. Economica, Paris. https://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/img/pdf/grefte_aru_86.pdf
- Grossein, J. (2005). De L'interprétation De Quelques Concepts Wébériens. *Revue Française De Sociologie*, 46, 685-721. <https://doi.org/10.3917/Rfs.464.0685>
- Guérin, M. (2008). Le Patrimoine Culturel, Instrument De La Stratégie De Légitimation De L'Union Européenne: L'exemple Des Programmes Interreg. *Politique Européenne*, 25, 231-251. <https://doi.org/10.3917/Poeu.025.0231>
- Guillemot et All. (2008). Gouvernance Et Développement Territorial En Milieu Insulaire: Le Cas De L'Isle-Aux-Coudres. <https://idjs.ca/images/rcsr/archives/v31n3-guillemot-plant-boisjoly.pdf>
- Gutron, C et Skounti, A (2018). Dossier Patrimonialiser Au Maghreb: Introduction. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.3877>
- Hadach, M, Tebbaa, O (2015). Les Partenariats Entre Les Acteurs De Tourisme Pour La Mise En Place De Durabilité, Le Cas De La Région Marrakech Tensuftalhaouz, Au Maroc. *Gestion Et Organisation*, 69-76. <https://cyberleninka.org/article/N/193204/viewer>
- Hannigan, (2013). Analyser Les Villes Et Le Changement Dans Une Ere De Mondialisation: Deux Points De Vue Divergents Analyzing Cities And Change In A Global Age: Two Conflicting Perspectives. Volume 45, Numéro 2, Automne 2013 Villes Contemporaines Et Recompositions Sociopolitiques. <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2013-v45-n2-socsoc01211/1023172ar.pdf>
- Harvey, F (2014). Les Fonctions Des Places Publiques Montréalaises: Convergences Ou Divergences Des Usages Planifiés ? Mémoire Présenté A La Faculté Des Etudes Supérieures Et Postdoctorales En Vue De L'obtention Du Grade De Maître En Sciences Appliquées En Aménagement (M.Sc.A Aménagement) Option Design Et Complexité. Université De Montréal. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11865>
- Hilali, M (2015). Impact Du Tourisme Sur Le Patrimoine Culturel Immatériel, Le Cas De La Place Jamâ El Fnaa De Marrakech. Thèse De Doctorat; Faculté Cadi Ayyad Des Lettres Et Sciences Humaines ;
- Husser, J (2009). La Théorie Des Conventions : Quelle Logique Organisationnelle ? *Vie & Sciences De L'entreprise*, 182, 75-85. <https://doi.org/10.3917/Vse.13.0075>

- Idir.M-S(2013). Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Developpement Territorial En Algerie: Cas Des Regions De Bejaïa En Kabylie Et De Djanet Dans Le Tassili N'ajjer. Thèse De Doctorat Université De Grenoble. <https://Core.Ac.Uk/Download/Pdf/51954751.Pdf>
- Jacquet. P, Pisani-Ferry .J et Tubiana. L (2002)Gouvernance mondiale. Rapport de synthèse, Les institutions économiques de la mondialisation. Conseil d'Analyse Economique. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/024000230.pdf>
- Joumard.R (2009). Le Concept De Gouvernance. <https://Hal.Science/Hal-00489237/Document>
- Joyal, A (2002) Le Développement Local: Comment Stimuler L'économie Des Régions En Difficultés, Presses De l'Université Laval.
- Joyal, A. (1989). Les Entreprises Alternatives Dans Le Développement Local. *Revue Canadienne Des Sciences Régionales*, 12(1), 75-91.
- Joyal, A. (1996). Le Développement Economique Local: Vague Defond Ou Vaguelettes Isolées ? Dans S. Côté, IL. Klein, M.-U. Proulx (Dir), *Le Québec Des Régions: Vers Quel Développement ?* Rimouski: Éditions GRIDEQ-GRIR.
- Judy, H. P. (Ed.) 1990. *Patrimoines En Folie*. Éditions De La Maison Des Sciences De L'homme. Doi: 10.4000/Books.Editionsmsh.3764
- Julien, P.-A. (1996). Entrepreneuriat, Développement Du Territoire Et Appropriation De L'information. *Revue Internationale P.M.E.*, 9(3-4), 149–178. <https://Doi.Org/10.7202/1008271ar>
- Kadri.B, Bondarenko.M And Pharicien.J-PH(2019)La Mise En Tourisme: Un Concept Entre Déconstruction Et Reconstruction. Une Perspective Sémantique ;<https://Journals.Openedition.Org/Teoros/3413>
- Khilnani, S. (2001). La « Société Civile », Une Résurgence. *Critique Internationale*, No<(Sup> 10), 38-50. <https://Doi.Org/10.3917/Crii.010.0038>
- Knafou.R, Bruston.M, Deprest. F, Duhamel.Ph, Gay.J-Ch, Sacareau.I; Une Approche Géographique Du Tourisme. In: *Espace Géographique*, Tome 26, N°3, 1997. Pp. 193-204. DOI: https://Doi.Org/10.3406/Spgeo.1997.1071www.Perssee.Fr/Doc/Spgeo_00462497_1997_Num_26_3_107
- Knafou.R.(2011). Le Tourisme, Indicateur Et Outil De Transformation Du Monde », *Géoconfluences*, Février 2011. [Http://Geoconfluences.Ens-Lyon.Fr/Doc/Typespace/Tourisme/Toursient.Htm](http://Geoconfluences.Ens-Lyon.Fr/Doc/Typespace/Tourisme/Toursient.Htm)
- Labadens.A (2014). Destinations Et Marques Territoriales, Une Cohérence Dynamique Entre Tourisme Et Territoire. Mémoire De Première Année Master, Université De Toulouse II -Le Mirail ;
- Lacour, C., Leloup, F. & Moyart, L. (2014). Introduction. Culture, Patrimoine, Savoirs: Facteurs Dynamiques De Développement. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 785-799.<https://Doi.Org/10.3917/Reru.145.0785>
- Lacroix.I etSt-Arnaud.O(2012). La Gouvernance: Tenter Une Définition. <https://Www.Usherbrooke.Ca/Politique-Appliquee/Fileadmin/Sites/Flsh/Politique/Documents/Cahiers/Vol4-No3-Article2.Pdf>
- Laganier. R, Villalba.B Et Zuideau.B (2002). Le Développement Durable Face Au Territoire: Eléments Pour Une Recherche Pluridisciplinaire. <https://Doi.Org/10.4000/Developpementdurable.774>
- Lanchet. W (2003). Quentin Wilbaux, La Médina De Marrakech. Formation Des Espaces Urbains D'une Ancienne Capitale Du Maroc, 2001. In: *Les Annales De La Recherche Urbaine*, N°94, 2003. L'accueil Dans La Ville. Pp. 161-162.www.Perssee.Fr/Doc/Aru_0180-930x_2003_Num_94_1_2521_T1_0161_0000_4
- Landel.PA Et Senil.N (2009).Patrimoine Et Territoire, Les Nouvelles Ressources Du Développement.

- Lanfant. M (2004). L'appel A L'éthique Et La Référence Universaliste Dans La Doctrine Officielle Du Tourisme International. *Revue Tiers Monde*, 178, 364-386. <https://doi.org/10.3917/Rtm.178.0364>
- Langeard.C (2015). Les Projets Artistiques Et Culturels De Territoire. Sens Et Enjeux D'un Nouvel Instrument D'action Publique. *Informations Sociales*, 190, 64-
- Lazzarotti. O (2010). Tourisme Culturel Et Patrimoine: Quelques Analyses Pour Un Monde Habitable. *Articulo - Journal Of Urban Research*.<https://doi.org/10.4000/Articulo.1509>
- Lazzarotti. O (2017). Le Patrimoine, Une Mémoire Pas Comme Les Autres. *L'Information Géographique*, 81, 12-31. <https://doi.org/10.3917/Lig.812.0012>
- Lazzarotti. Ol (2010). « Tourisme Culturel Et Patrimoine: Quelques Analyses Pour Un Monde Habitable ». *Journal Of Urban Research*. En Ligne, Dans Articulo.
- Lazzarotti.O (2010).Tourisme Culturel Et Patrimoine: Quelques Analyses Pour Un Monde Habitable.Articulo. <https://Journals.Openedition.Org/Articulo/1509>
- Le Hégarat, T (2015). Un Historique De La Notion De Patrimoine. HAL Id: Halshs-01232019 <https://shs.hal.science/Halshs-01232019> Preprint Submitted On 21 Nov 2015
- Le Hégarat. T. (2018). Un Historique De La Notion De Patrimoine. <https://shs.hal.science/Halshs-01232019/Document>
- Lefebvre.H(1974). La Production De L'espace. Fait Partie D'un Numéro Thématique: Sociologie De La Connaissance Marxisme Et Anthropologie .https://www.persee.fr/doc/Homso_0018-4306_1974_Num_31_1_1855
- Leleup F., Moyart, L. et Pecqueur. B (2005). La Gouvernance Territoriale Comme Nouveau Mode De Coordination Territoriale ? *Géographie, Economie, Société*, 7, 321-332. <https://doi.org/10.3166/Ges.7.321-331>
- Lemieux. V (2001). Décentralisation, Politiques Publiques Et Relations De Pouvoirs. Les Presses De L'université De Montréal Canada. Collection Politique Et Economie. http://classiques.uqac.ca/contemporains/Lemieux_Vincent/Decentralisation_Pol_Publiques/Decentralisation.Html
- Leroux, E. & Hmioui, A. (2019). Stratégie De Développement Touristique Du Maroc A L'horizon 2020: Analyse En Termes D'apport A La Lutte Contre Le Déséquilibre Régional. *Maghreb - Machrek*, 239, 79-94. <https://doi.org/10.3917/Machr.239.0079>
- Levy.J Et Lussault.M (2003). Dictionnaire De La Géographie. <https://www.belin-editeur.com/dictionnaire-de-la-geographie-et-de-l-espace-des-societes#Feuilletez-Des-Extrait>
- Mailla., D (1996). Systèmes Territoriaux De Production Et Milieux Innovateurs, Organisation De Coopération Et De Développement Economiques (OCDE), Réseaux D'entreprises Et Développement Local (75-90). Paris: Publications De L'ocd
- Maillat. D (1991). The Innovation Process and The Role Of the Milieu, Regions Reconsidered: Economic Networks, Innovation, And Local Development, Eds. E. M. Bergman, G. Maier And F. Todtling, 103-17. London: Mansell.
- Mansour. M. (2018). Le Patrimoine Local: Frein Ou Moteur Du Développement Economique ? *Gestion & Finances Publiques*, 6, 64-68. <https://doi.org/10.3166/Gfp.2018.00096>
- Marcotte. P et Bourdeau. L (2010). La Promotion Des Sites Du Patrimoine Mondial De L'unesco: Compatible Avec Le Développement Durable ? *Management & Avenir*, 34, 270-288. <https://doi.org/10.3917/Mav.034.0270>
- Marsat. J.B, Bonniot.A(2009). Penser L'Evolution Des Modèles De Tourisme: Complémentarité,

- Ancrage, Gouvernance Et Service Touristique Territorial. XLVI^{ème} Colloque De l'Association De Science Régionale De Langue Française (ASRDLF), Jul 2009, Clermont-Ferrand, France. ASRDLF, 11 P.File
- Marsat. J.B., Sébastien Brault, B. Dazet, C. Lacroix. (2008). Le Management Territorialisé Du Tourisme Rural. Les Rendez-Vous Champlain Sur Le Tourisme. Rencontres Franco-Québécoises De Recherche, Jun 2008, Québec, Canada. <https://Hal.Science/Hal-00651694/Document>
- MELOT .M (1999) « Le Monument A L'épreuve Du Patrimoine », Cahiers De Médiologie, 7, 1999, P. 7-19. Cité Par Cité Par Thibault Le Hégarat. Un Historique De La Notion De Patrimoine. 2015. Ffhalshs-01232019f. http://Www.Urbain-Trop-Urbain.Fr/Wp-Content/Uploads/2011/04/Melot_Le-Monument-%C3%A0-L%C3%A9preuve-Du-Patrimoine.Pdf
- Merlin. P. et Choay. F. (Dir.) (2005), Dictionnaire De L'urbanisme Et De L'aménagement, Paris, Presses Universitaires De France, P. 633.
- MICHON.G et All (2016) Les Enjeux De La Patrimonialisation Dans Les Terroirs Du Maroc. Chap 8 In Les Terroirs Au Sud, Vers Un Nouveau Modèle ? https://Horizon.Documentation.Ird.Fr/Exl-Doc/Pleins_Textes/Divers19-05/010068642.Pdf
- Micoud.A A. (2004). Des Patrimoines Aux Territoires Durables: Ethnologie Et Ecologie Dans Les Campagnes Françaises. *Ethnologie Française*, 34, 13-22. <https://Doi.Org/10.3917/Ethn.041.0013>
- Moine. A. & Sorita, N. (2015). Chapitre 2. Le Territoire Comme Un Système Complexe. Dans:, A. Moine & N. Sorita (Dir), Travail Social Et Territoire: Concept, Méthode, Outils (Pp. 51-92). Rennes: Presses De L'ehesp. <https://Doi.Org/10.3917/Ehesp.Moine.2015.01.0051>
- Montargot.N Et Borg.X (2017) « Gestion Touristique De Sites Culturels Et Relations Entre Parties Prenantes: Le Cas Du Pont Du Gard », Téoros: Revue De Recherche En Tourisme; <https://Journals.Openedition.Org/Teoros/3003>
- MONTMORILLON (De) B. (1999), " Théorie Des Conventions, Rationalité Mimétique Et Gestion De L'entreprise ", In De Nouvelles Théories Pour Gérer L'entreprise Du Xxième Siècle, Coordonnée Par G. Koenig, Economica, Paris, 255 P.
- Mullenbach. A (2007). L'apport De La Théorie Des Parties Prenantes A La Modélisation De La Responsabilité Sociétale Des Entreprises. La Revue Des Sciences De Gestion, 223, 109-120. <https://Doi.Org/10.3917/Rsg.223.0109>
- NACHOUI.M (2018) "Aménagement Et Développement Du Territoire Au Maroc: Contexte Et Vision"; Revue Espace Géographique Et Société Marocaine; N°20/21 Janvier 2018
- Niday.C (2008). La gouvernance état des lieux et controverses conceptuelles. Université Du Littoral Côte d'Opale. Cahiers du lab.rii – documents de travail – N°174.Académia.
- Oulhadj.B, Bouali.B (2016): « Les Approches De La Gouvernance Et De La Retionalité Dans L'élaboration De La Politique Publique Touristique Au Maroc: Cas Du Programme « Moussanada Siyaha »; Revue REMSES N°3; <https://Revues.Imist.Ma/Index.Php/REMSES/Article/View/5726/3776>
- Palisse.M (2006). « Les Bauges Entre Projets Institutionnels Et Dynamiques Locales: Patrimoines, Territoires Et Nouveaux Lieux Du Politique ». Mis En Ligne Le 28 Août 2007, Consulté Le 07 Mai 2019. URL: <http://Journals.Openedition.Org/Ruralia/1441>
- Paquette.J (2012).Expertise Et Patrimoine Autochtone: Hybridation Des Savoirs Et Evolutions Récentes Des Pratiques Patrimoniales En Nouvelle-Zélande.<https://Doi.Org/10.4000/Ethiquepublique.974>
- Paquette.J et Nelson R (2017). Éthique Et Politiques Du Patrimoine: Regards Sur La Notion De Responsabilité. <https://Doi.Org/10.4000/Ethiquepublique.3019>
- Paquot. Th. (2009), L'espace Public, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 125 P. <https://Journals.Openedition.Org/Cybergeo/23242>

- Paquot.T. (2011). Qu'est-Ce Qu'un « Territoire » ? Vie Sociale, 2, 23
32. <https://doi.org/10.3917/Vsoc.112.0023>
- Pecqueur. B. & Peyrache-Gadeau, V. (2010). Fondements Interdisciplinaires Et Systémiques De L'approche Territoriale Introduction. Revue d'Économie Régionale & Urbaine,, 613-623. <https://doi.org/10.3917/Reru.104.0613>
- Peyrache-Gadeau et Pecqueur (2004). Les Ressources Patrimoniales: Une Modalité De Valorisation Par Les Milieux Innovateurs De Ressources Spécifiques Latentes Ou Existantes.
- Pitseys.J (2010). Le Concept De Gouvernance. Revue Interdisciplinaire D'études Juridiques, 65, 207-228. <https://doi.org/10.3917/Riej.065.0207>
- Pomian.K (1993). Notion Et Patrimoine. L'Europe Entre Cultures Et Nations, Actes Du Colloque De Tours, Décembre 1993.Collection Ethnologues De France, Regards Sur l'Europe. Cahier 10.
[https://books.google.co.ma/books?hl=fr&lr=&id=Isl92g-Dbgkc&oi=fnd&pg=PA85&dq=k.+Pomian+Patrimoine+\(Pdf\)+&ots=Fwqscnbz35&sig=3eyq2tdhyi75dv2uvvm64kst9w0&redir_esc=Y#v=OnePage&q&f=false](https://books.google.co.ma/books?hl=fr&lr=&id=Isl92g-Dbgkc&oi=fnd&pg=PA85&dq=k.+Pomian+Patrimoine+(Pdf)+&ots=Fwqscnbz35&sig=3eyq2tdhyi75dv2uvvm64kst9w0&redir_esc=Y#v=OnePage&q&f=false)
- Postel.N., et Sobel, R. (Eds.) 2013. Dictionnaire Critique De La RSE. Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires Du Septentrion. Doi: 10.4000/Books.Septentrion.6542
- Raymond.J (2015). Vers Une Meilleure Compréhension Des Activités De Team Building; Mémoire Présenté Comme Exigence Partielle De La Maîtrise En Communication. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. <https://archipel.uqam.ca/8541/1/M14190.pdf>
- Richez-Battesti. N et Oswald, P. (2010). Vers Un Modèle Hybride D'organisation Et De Gouvernance: Une Alternative A La Banalisation En Situation Concurrentielle ? Une Analyse A Partir D'un Groupe De Tourisme Social. Revue Internationale De L'économie Sociale, (315), 56–74.
<https://doi.org/10.7202/1020950>
- Ruwet. C. (2010). Que Représentent Les Stakeholders: Le Cas De L'élaboration D'iso 26000. Revue Française De Science Politique, 60, 1115-1135. <https://doi.org/10.3917/Rfsp.606.1115>
- S. Boujrouf, O. Tebbaâ (2011). Tourisme Et Pauvereté. Copyright © 2011 Éditions Des Archives Contemporaines, En Partenariat Avec l'Agence Universitaire De La Francophonie (AUF).
https://bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=858
- Sandri. O (2013). Histoire, Mémoire, Patrimoine, Deuil: La Touristification Des Anciens Ghettos De Rome Et De Venis », Master Interdisciplinaireen Etudes Du Tourisme, Institut Universitaire Kurt Bosch (Ukb). <https://core.ac.uk/download/pdf/20662577.pdf>
- Séchet. R. et Veschambre. V. (Eds.) 2006. Penser Et Faire La Géographie Sociale: Contribution A Une Epistémologie De La Géographie Sociale. Presses Universitaires De Rennes. Doi: 10.4000/Books.Pur.362
- Sellers. J. M. (2013). Trois Modèles De Gouvernance Multiniveau Au-Delà Du Clivage État-Société. Télescope, 19(1), 62–84. <https://doi.org/10.7202/1017152ar>
- Sharpley R.(2000), Tourism and Sustainable Development: Exploring the Theorical Divide.Journal of Soustainable Tourism.
- Signoles. P (2001) « La Centralité des Médinas Maghrébines: Quel Enjeu Pour Les Politiques D'aménagement Urbain? », *Insaniyat* [Online], 13 | 2001, Online Since 28 February 2013, Connection On 12 January 2023. URL: <http://journals.openedition.org/insaniyat/11100>;
DOI: <https://doi.org/10.4000/insaniyat.11100>
- Skounti. A (2010). De La Patrimonialisation.Comment Et Quand Les Choses Deviennent-Elles Des Patrimoines ? Hesperis-Tamuda, Vol. Xlv, (2010), Pp. 19-34
- Skounti.A Et Tebaâ (2006). Place Jemaa El Fna La Patrimoine Culturel Immateriel De Du Marocet De L'humanite Marrakech, Ouvrage Adressé Aux Elèves Et Etudiants De Marrakech Et Plus Généralement

Du Maroc. Bureau De l'Unesco Pour Le Maghreb.

https://Www.Academia.Edu/4139227/La_Place_Jemaa_El_Fna_Patrimoine_Immateriel_De_Marrakech_Du_Maroc_Et_De_Lhumanite_2006

Skounti.A et Tebaâ. O (2011). De L'immatérialité Du Patrimoine Culturel. Bureau Régional De L'UNESCO A Rabat Et Equipe De Recherche Culture, Patrimoine Et Tourisme De La Faculté Des Lettres Et Des Sciences Humaines, Université Cadi Ayyad, Marrakech.
https://Ahmedskounti.Weebly.Com/Uploads/7/4/0/8/7408619/De_Limmatrerialit_Du_Patrimoine_Culturel.Pdf

Sobczak. Aet Berthoin Antal.A (2010). Nouvelles Perspectives Sur L'engagement Des Parties Prenantes: Enjeux, Acteurs, Recherches. *Management & Avenir*, 33, 116-126. <https://Doi.Org/10.3917/Mav.033.0116>

KHALFOUNE .T(2005). Le waqf, peut-il constituer un levier du développement des structures de l'économie sociale et solidaire au Maroc ? https://base.socioeco.org/docs/2_3_karzazi.pdf ;

Stock.M etAll (2003). *Le Tourisme, Acteurs, Lieux Et Enjeux La Géographie Aux Éditions Belin*, Paris 2003.Isbn: 2-7011-3713-6.

Tebaâ. O (2010). Patrimoine, Patrimonialisation Et Developpement Touristique: Le Cas De Marrakech. <http://Www.Abhatoo.Net.Ma/Maalama-Textuelle/Developpement-Economique-Et-Social/Developpement-Social/Culture/Patrimoine-Culturel/Patrimoine-Patrimonialisation-Et-Developpement-Touristique-Le-Cas-De-Marrakech>

Theys.J(2002).L'approche Territoriale Du " Développement Durable ", Condition D'une Prise En Compte De Sa Dimension Sociale.<https://Doi.Org/10.4000/Developpementdurable.1475>

Torre. A (2010). Jalons Pour Une Analyse Dynamique Des Proximités. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 409-437. <https://Doi.Org/10.3917/Reru.103.0409>

Torre. A. (2011). Les Processus De Gouvernance Territoriale. L'apport Des Proximités. *Pour*, 209-210, 114-122. <https://Doi.Org/10.3917/Pour.209.0114>

Touhami.L(2014). L'importance Economique Et Socilae Du Tourisme Mondial Et Développement Durable. *Revista De Estudiosfronteizos Del Estrecho De Gibraltar*; ISSN 1698-1006.

Van Der Yeught. C(2009). La Gouvernance Du Développement Durable Dans Une Destination Touristique: Le Cas Des Cinq Terres (Italie). *Revue De L'organisation Responsable*, 4, 72-84. <https://Doi.Org/10.3917/Ror.042.0072>

Verbeke.M(2009). The Territoriality Paradigm in Cultural Tourism. *Tourism*.
https://Www.Researchgate.Net/Publication/250167007_The_Territoriality_Paradigm_In_Cultural_Tourism/Fulltext/5706e83508aed73c8548a6c8/The-Territoriality-Paradigm-In-Cultural-Tourism.Pdf

Vernières. M (2015). Le Patrimoine: Une Ressource Pour Le Développement. *Techniques Financières Et Développement*, 118, 7-20. <https://Doi.Org/10.3917/Tfd.118.0007>

Veschambre. V (2007). Patrimoine: Un Objet Révélateur Des Evolutions De La Géographie Et De Sa Place Dans Les Sciences Sociales. *Annales De Géographie*, 656, 361-381. <https://Doi.Org/10.3917/Ag.656.0361>

Veschambre.V (2007). Le Processus De Patrimonialisation: Revalorisation, Appropriation Et Marquage De L'espace. *Vox Geographica*. <https://Cafe-Geo.Net/Wp-Content/Uploads/Processus-Patrimonialisation.Pdf>

Vivekanandan. J (2009). Vers La Gouvernance Multiniveau. Dans: Pierre Jacquet Ed., *Regards Sur La Terre 2009: La Gouvernance Du Développement Durable* (Pp. 126-137). Paris: Presses De Sciences Po. <https://Doi.Org/10.3917/Scpo.Jacqu.2009.01.0126>

Vuignier. R (2017). La Marque Territoriale, Outil De Différenciation Pour L'attractivité ? Étude Empirique Auprès De Décideurs D'entreprise. *Gestion Et Management Public*, 6(1), 59-

75. <https://doi.org/10.3917/Gmp.061.0059>

Watremez.A (2013). Les Plans De Gestion Patrimoine Mondial De l'Unesco: Un Outil De Développement Territorial Au Service Des Collectivités Locales ? <https://doi.org/10.4000/Ocim.1283>

Watremez.A(2013) « Les Plans De Gestion Patrimoine Mondial De l'Unesco: Un Outil De Développement Territorial Au Service Des Collectivités Locales ? », La Lettre De L'ocim.
<https://doi.org/10.4000/Ocim.1283>

Webster. J (1975). Determining the Characteristics of The Socially Consious Consumer Journal of Consumer Research, 1975

الرحمان الملحوني (2015)، ذاكرة مراكش، صورة من تاريخ وأدبيات الحلقة بساحة جامع الفناء 2 و؛ 1 الجزء مؤسسة آفاق للدراسات والنشر.

Document et Sites officiel

Agenda 21 de la culture ;

https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/documents/multi/ag21_fr.pdf

Archives Berbères Et Bulletin De L'institut Des Hautes Études Marocaines. <https://www.hesperis-tamuda.com/Downloads/1950-1959/Hesp%C3%A9ris%20Tamuda%201955.pdf>

Arrêté viziriel du 26 juillet 1921 (19 Kaada 1339) ordonnant une enquête sur la proposition de classement ; de la la place Djem4a El Fna a Marrakech. P 1204 .

<https://gazettes.africa/archive/ma/1921/ma-bulletin-officiel-dated-1921-08-02-no-458.pdf>

Code mondial d'éthique du tourisme. Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde.
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/popup/Knafou.htm>

Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement (CNUCED) Rapport 2017.Le Développement Économique En Afrique. Le Tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive ; https://unctad.org/fr/system/files/official-document/aldcafrica2017_fr.pdf

Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
<https://ich.unesco.org/doc/src/18440-FR.pdf>

Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
<https://fr.unesco.org/creativity/convention>

Dahir du 20 juillet 1922 (24 Kaada 1340) portant classement du site la place Djemaâ el Fna à Marrakech, Bulletin officiel, n) N° 509, p1188.

<https://gazettes.africa/archive/ma/1922/ma-bulletin-officiel-dated-1922-07-25-no-509.pdf>

Dahir n° 1-15-83 du 7 juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions. <https://bassamat-laraoui.com/code/dahir-n-1-15-83-du-7-juillet-2015-portant-promulgation-de-la-loi-organique-n-111-14-relative-aux-regions/?pdf=4508>

Déclaration d'Amsterdam - 1975

<https://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/426-declaration-damsterdam-1975>

Document de base qui a servi à la stratégie 2020 relative à la gestion et au développement du patrimoine culturel marocain. Ouvrage collectif "Orientations stratégiques pour la gestion et le développement du patrimoine culturel marocain" 2013. Ministère de la Culture. Direction Patrimoine Culturel

<https://creg.ac-versailles.fr/le-branding-territorial-de-la-marque-de-territoire-au-territoire-de-marque>. Le branding territorial : de la marque de territoire au territoire de marque. Publié le Vendredi 11 mai 2018

<https://www.unwto.org/fr/publication/faits-saillants-du-tourisme-2019>

<https://www.unwto.org/global/publication/faits-saillants-omt-du-tourisme-edition-2018>

La constitution du Maroc, édition 2011, Titre IX et XII

La convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et nature. Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session Paris, 16 novembre 1972.

<https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>

Loi 113-14 relative aux communes. Bulletin officiel n°6640-9 jourada I 1437 (18-2-2016)

Loi n° 22 80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité. Bulletin Officiel N°3564-12 rabia II 1401 (18-2-81); p73;

<https://auah.ma/sites/default/files/2020-02/la%20loi%20n%C2%B02022.80.pdf>

Notre Avenir à tous, rapport de la C.M.E.D. (la Commission mondiale sur l'environnement et le développement). https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1991_num_100_559_21049_t1_0363_0000_1

Organisation de coopération et Développement économiques (OCDE), Accompagner les réformes de la gouvernance locale au Maroc, DES BONNES PRATIQUES, 2017 ;

<https://www.oecd.org/mena/governance/accompagner-les-reformes-de-la-gouvernance-locale-au-maroc.pdf>

Plan d'action communal 2017-2021

Rapport Mondial Sur Le Développement Publié Pour Le Programme Des Nations Unies Pour Le Développement (Pnud) Par Economica.

<https://hdr.undp.org/system/files/documents/hdr1997frcompletepdf.pdf>

Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de l'aire métropolitaine de marrakech 2040

Site officiel du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication

<https://mjcc.gov.ma/fr/messages-royaux/>. <https://mjcc.gov.ma/fr/ministere/>

Stratégie Nationale de Développement Durable. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Mor185348.pdf>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1: Catégories des individus questionnés	31
Tableau n° 2: Résumé des définitions de la complémentarité du tourisme et du patrimoine ..	57
Tableau n° 3: Les définitions de la gouvernance selon les organisations internationales.....	62
Tableau n° 4: Les critères de la gouvernance selon la revue de littérature	63
Tableau n° 5: Liste de quelques lieux de commerce dans la place de Jamaâ el Fna (1956-1957) :	98
Tableau n° 6: la perception d'un chantillon de population au sujet des restaurateurs de la place de Jamaâ El Fna.....	106
Tableau n° 7: Le qualificatif de la Place de Jamaâ el Fna selon le référentiel culturel.....	141
Tableau n° 8 : Pouvoirs et intérêts des acteurs publics locaux de la Place Jamaâ el Fna	154
Tableau n° 9: Activités commerciales occupants l'espace public de la place de Jamaâ el Fna et loué temporairement par la commune	159
Tableau n° 10: Secteurs privés représenté par les associations des métiers exerçant une activité sur la place de Jamaâ el Fna et ses pourtours	163
Tableau n° 11: Associations.....	168
Tableau n° 12: Etat de la communication entre les acteurs locaux pour la gouvernance de la Place de Jamaâ el Fna.....	180
Tableau n° 13: État de la communication entre les acteurs locaux et les acteurs privés pour la gouvernance de la Place de Jamaâ el Fna.....	184
Tableau n° 14: Acteurs avec intérêt et vision pour la place	206
Tableau n° 15: Acteurs disposants de moyens pour la gouvernance et le financement.....	206
Tableau n° 16: Recommandations et perspectives d'une vision pour le groupe A	208
Tableau n° 17: Recommandations et perspectives d'une vision pour les acteurs du Groupe B	212

LISTE DES SCHEMAS

Schéma n° 1: L'articulation entre les deux processus de patrimonialisation et de touristification	15
Schéma n° 2: La Problématique de la recherche.....	17
Schéma n° 3: Les cinq dimensions d'analyse de la gouvernance locale	26
Schéma n° 4 : Le diagnostic territorial.....	27
Schéma n° 5 : Structure de la recherche.....	33
Schéma n° 6 : La composition du territoire touristique	69
Schéma n° 7: La coopération entre les acteurs de la touristification et la patrimonialisation du territoire Place de Jamaâ el Fna.....	171
Schéma n° 8: Résultat 1 de l'analyse du cadre stratégique des acteurs locaux pour la gouvernance de la Place de jamaâ el Fna	174
Schéma n° 9: Matrice intérêt et pouvoir des acteurs de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna	187
Schéma n° 10: Matrice intérêt et pouvoir des acteurs de la touristification de la place de Jamaâ el Fna	188
Schéma n° 11: L'articulation entre les comités locales de gouvernance de la	202

LISTE DES CARTES ET PLANS

Carte n° 1: Carte des points de superposition des bornes de la place de Jamaâ el Fna définies par l'arrêt vizirial de 1921.....	18
Carte n° 2: Localisation géographique de la place de Jamaâ el Fna dans la ville de Marrakech et dans la Médina authentique	20
Carte n° 3: La place de Jamaâ el Fna dans la ville de Marrakech et dans la Médina authentique	21
Carte n° 4: Les activités de la place de Jamaâ el Fna entre la fin des années 1940 et 1970 ..	104
Carte n° 5: Les activités de restauration et de vente de boissons et repas (2021).....	105
Carte n° 6: Répartition de différentes activités sur La place de Jamaâ el Fna en 2021	138
Carte n° 7 : Vue 3D de la place Jamaa el Fna	205
Plan n° 1: Plan Washington 1830.....	79
Plan n° 2: Plan Paul Lambert 1867- 1868 de la ville de Maroc (la Rouge) / levé par Paul Lambert ; 1867, revu et augmenté par Augte Beaumier, à Maroc, février 1868.	80
Plan n° 3: Plan Larras, 1899.....	81
Plan n° 4: des points de superposition des bornes de la place de Jamaâ el Fna définies par l'arrêté viziriel de 1921.	83
Plan n° 5: La carte foncière de la Place Jamaâ el Fna.....	86

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphe n° 1: L'attractivité du patrimoine orale de la Place de Jamâ el fna.....	120
Graphe n° 2: continuité du processus de patrimonialisation de l'oralité dans la Place de Jamaâ el Fna	120
Graphe n° 3: La perception des marocains de Place de Jamaâ el Fna	139
Graphe n° 4: La perception des Touristes marocains résidents à l'étranger sur la place de Jamaâ el Fna	140
Graphe n° 5: La perception des Touristes internationaux de la place de Jamaâ el Fna	141
Graphe n° 6: La perception de la population locale du responsable de gestion de la place de Jamaâ el Fna	190
Graphe n° 7: La perception des touristes marocains résidents à l'étranger du responsable de gestion de la place de Jamaâ el Fna.....	191
Graphe n° 8: La perception des touristes nationaux du responsable de gestion de la place de Jamaâ el Fna	191

LISTE DES PHOTOS

Photo n° 1: Photo aérienne de la place de Jamaâ el Fna démontrant ses limites tracées par le dahir 1922.....	18
Photos n° 2 : La présence des symboles de pouvoir dans la place de Jamaâ el fna	87
Photos n° 3: Les modalités de transports à la place de Jamaâ el Fna.....	89
Photos n° 4: Quelques activités commerciales dans la Place de Jamaâ el Fna	92
Photos n° 5: Histoire de la touristification à Marrakech	97
Photos n° 6: Place Jamaâ el Fna un territoire d'attractivité touristique.....	99
Photo n° 7: Place Jamaâ el Fna "Saha Soghra" 1974-1976.....	102
Photos n° 8 : Herboristes de la Place de Jamaâ el Fna	108
Photos n° 9: Bazaristes de la Place de Jamaâ el Fna	109
Photos n° 10: Tatoueuses de héné sur la place de Jamaâ el Fna pendant la matinée	110
Photos n° 11:Quelques pratiques culturelles orales dans la place Jamaâ el fna entre 1926 et 2000	113

Photos n° 12: Artistes marocains célèbres qui présentaient leur spectacle à la Place de Jamaâ el Fna	114
Photo n° 13: La Transmission du savoir faire d'un grand <i>Hlaïqi</i> Cherkaoui et son fils	115
Photos n° 14: Quelques personnages de halyqias mémorables de la place de Jamaâ el fna..	116
Photo n° 15: « Exposition-manifeste » des peintres marocains à la place Jamaâ el fna en 1969	118
Photos n° 16: des Types de dépassements sur le cadre bâti de la Place de Jamaâ el Fna	131
Photo n° 17: Infraction du patrimoine matériel dans la place de Jamaâ el Fna	131

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration n° 1: Lettre de réponse du feu Majesté le Roi Hassan II sur la demande de patrimonialisation de l'oralité Jamaâ el Fna.....	129
Illustration n° 2: Nuage de mots du sous thème « coordination ou divergence entre les acteurs de la touristification et de la patrimonialisation de la place de Jamaâ el Fna »	172
Illustration n° 3: Résultat 3 de l'analyse du cadre relationnel de la gouvernance locale de la Place de Jamaâ el Fna.....	173
Illustration n° 4: Résultat 2 de l'analyse du cadre stratégique des acteurs locaux pour la gouvernance de la Place de jamaâ el Fna	175
Illustration n° 5: Nuage de mots « Prise de Décision dans La place de Jamaâ el Fna »	178
Illustration n° 6: Proposition d'une Feuille de route pour une gouvernance territoriale de la Place de Jamâ el Fna dans le contexte de sa touristification et de sa patrimonialisation	215

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré N° 1: différents extraits des visions royales relatives au patrimoine	12
Encadré N° 2: Proposition de projet de texte de loi concernant le patrimoine immatériel	84
Encadré N° 3: Descriptif de la Place de Jamaâ el Fna selon Al Yûsi	111
Encadré N° 4: Critères de gestion des centres historiques universels.....	125
Encadré N° 5: Synthèse des analyses faites des résultats obtenus de la recherche.	186

ANNEXE

Annexe



Entretien guidé :

كلية الآداب والعلوم
الإنسانية – مراكش

FACULTÉ DES LETTRES ET DES
SCIENCES HUMAINES – MARRAKECH

Présentation des objectifs de la recherche :

Cet entretien est élaboré dans le cadre d'une recherche sur la gouvernance de la touristification et de la patrimonialisation de la Place Jamaa el Fna.

Nous cherchons à comprendre la dimension organisationnelle de l'association, la dimension organisationnelle du tourisme et du patrimoine par l'association sur la place Jamaa el Fna, la dimension Relationnelle et communicationnelle des associations entre elles et avec les autres acteurs de la place Jamaa el Fna et la dimension stratégique de l'association.

Population cible :

- Les associations des activités de la place Jamaa el Fna
- les associations du patrimoine et du tourisme à Marrakech.

De ce fait, nos questions porteront sur les axes suivants :

A : Informations générales

1. C'est quoi le nom de votre association ?
2. En quelle date vous avez créé votre association? Date de création
3. Quel est le nombre d'adhérents à votre association?
4. C'est quoi votre secteur d'activité ? Votre secteur d'activité
5. Est-ce que vous êtes une association de pratiquants sur la place jamaa el Fna ?

SI oui :

- ☐ Quel métier présentez-vous ? et combien êtes-vous de pratiquants sur la place ?

Si non :

- ☐ c'est quoi la raison de la naissance de votre association ?

B : Dimension Organisationnelle de l'association

1. Depuis quand le président de l'association occupe cette fonction ?
2. Comment vous procédez à l'élection de votre président ?
3. Comment se passe la prise de décision au niveau de votre association ?
4. Comment qualifiez-vous les relations entre les adhérents de votre association ?
 - ☐ De Convergence
 - ☐ De divergence
5. Quelle vision a votre association pour exercer son activité sur la place ?
6. Comment pensez-vous sauvegarder votre activité sur la place ?

C- du tourisme et du patrimoine par l'association sur la place Jamaa el Fna

1. Y'a-t'il une réglementation qui définit l'arrêt du visiteur dans votre halqa ?
2. Quels sont vos principaux clients %?
 - ☐ Touristes étrangers
 - ☐ Touristes marocains résidents à l'étranger
 - ☐ Touristes nationaux
 - ☐ Population locale
3. Comment vous procédez pour faire arrêter le client à votre halqa ?

- ☐ Par un circuit définit
 - ☐ Par intepellation du client
 - ☐ Par négociation avec les guides touristiques
4. Est-ce que vous avez un contrôleur de qualité de votre activité sur la place ?
 5. Comment jugez-vous la qualité de vos prestations sur la place ?
 6. Est ce que le prix de votre prestation est fixe ? Si non qu'elle est votre fourchette de paiement ?

D.Dimension Relationnelle et communicationnelle des associations des metiers de la place entre elles et avec les autres acteurs

1. Quelle relation a votre association avec les autres associations de la place ?
2. Qu'elle type de Communication utilisez-vous ?
3. Quel est le nombre de réunion que vous effectuez avec les autres associations de la place par an ?
4. Quel est le nombre de réunions d'échange avec les autres acteurs publics et privés de la place par an depuis sa déclaration par l'Unesco 2007?
5. C'est quoi les raisons de vos réunions ?
6. Comment qualifiez-vous votre relation avec les élus?
 - Convergences
 - Divergences
7. Comment qualifiez-vous votre relation avec les acteurs du patrimoine?
 - Convergences
 - Divergences

Qualifiez-vous votre relation avec les acteurs du tourisme

- Convergences
- Divergences

Comment qualifiez-vous vos relations avec les différents acteurs de la place ?

- Très bonne relation
- Bonne
- Mauvaise
- Très mauvaise

Pourquoi ?

Classez les acteurs selon la nature de la relation :

- tensionnelle
- conflictuelle
- indifférente
- synergique et de coopération
- sans relation

Pourquoi ?

Quels sont les sujets d'accord ?

Quels sont les sujets de désaccord ?

-Avez-vous des espaces de communication avec les différents acteurs ?

-Pourquoi et comment ?

Si oui, quels sont les sujets de communication entre vous ?

Y a-t-il une structure organisationnelle qui vous fédère ?

Qui résoud vos différents ?

Quels sont les aspects et les effets négatifs de vos désaccords ?

Quels sont les aspects et les effets positifs de vos accords ?

Quels sont les aspects et les effets négatifs de vos désaccords sur le tourisme de la place ?
 Quels sont les aspects et les effets positifs de vos accords sur le tourisme de la place ?
 Quels sont les aspects et les effets négatifs de vos désaccords sur le patrimoine de la place ?
 Quels sont les aspects et les effets positifs de vos accords sur le patrimoine de la place ?
 Comment résoudre les désaccords et les conflits pour une meilleure gestion de la place, ses activités et son patrimoine ?

E. Dimension stratégique de l'association

1. Est-ce que vous avez un projet ou des projets en communs avec les autres associations pour la place de Jamaâ El Fna?
2. Est-ce que vous avez un représentant unique de toutes les associations de la place ?
3. Avez-vous présenté un projet unifiant réalisé entre les associations de la place aux autres acteurs depuis sa déclaration par l'Unesco 2007?

Si oui :

- quel(s) sont les Projets que vous avez présentez depuis sa déclaration par l'Unesco 2007?
 - Quels sont les Projets acceptés depuis sa déclaration par l'Unesco 2007?
 Est ce que vous avez pu réalisez ces projets ?
 Si oui de quel pourcentage ?
 - Quels sont les Projets qu'ils vous sont refusés depuis sa déclaration par l'Unesco 2007?
4. Comment vous vivez l'arrêt de votre activité apres la declaration de la crise sanitaire COVID -19 ?
 5. Est ce que vous avez benifiez d'un accompagnement des autres acteurs de la place jamaa el fana ?
 - Avant la COVID-19 ?
 - Apres la COVID -19 ?
 6. Quel(s) est ou sont lesProjet(s)que vous avez présentés pour le redémarrage de la place après l'arrêt total due à la pandémie Covid-19 ?
 7. Comment pensez-vous l'organisation de la place avec les nouvelles mesures sanitaires exigées par la pandémie Covid-19 ?
 8. Comment s'effectue la prise de décision pour la gestion de la place avec les autres acteurs pendant cette période de Covid-19 ?
 - ☐ Consentement
 - ☐ centralisation de décision ?
 9. A votre avis qui gère la place ?
 10. A votre avis quels défits impose la sauvegarde des Patrimoines de la place ?
 11. A votre avis quels défits impose la valorisation touristiques de la place ?
 12. Quelles sont vos suggestions et solutions pour la gouvernance de la place ?



Entretien guidé :

كلية الآداب والعلوم
الإنسانية – مراكش

FACULTÉ DES LETTRES ET DES
SCIENCES HUMAINES- MARRAKECH

Ces entretiens entrent dans le cadre d'une recherche portant sur la gouvernance de la Place de Jamaâ El Fna dans le contexte de la touristification et de la patrimonialisation.

Ils concernent les acteurs publics et semi public de la place Jamaa el Fna que nous cherchons tout d'abord à comprendre la gouvernance interne de leur institution, son rapport avec les autres acteurs afin d'éclaircir et de déchiffrer leur gouvernance de la place Jamaa el fna.:

Liste des acteurs publics de la Place Jamaa el Fna :

1. Délégation de la culture :
2. Délégation de tourisme :
3. Délégation de l'artisanat et du commerce :
4. Agence urbaine
5. Wilaya :
6. Conseil communal (service des études et de la planification urbaine & Division du patrimoine communal : service de gestion des biens communaux service de la conservation des biens communaux, service d'occupation du domaine public)
7. Conseil Régional
8. Arrondissement de Jamaâ El Fna (Agent d'autorité : caïd)
9. La sureté nationale
10. L'ONSSA (l'office nationale de sécurité sanitaire alimentaire)
11. Bureau communal d'hygiène (BMH)

Thèmes	Questions
Informations générales et expérience personnelle	Jamaa el fna est un territoire important à Marrakech : 1. Est-ce que vous pouvez me dire votre expérience à Jamaa el Fna ? 2. Depuis combien de temps vous occuper ce poste ? 3. Comment vous voyez le mode de gestion de la place et comment vous y êtes adaptés ? 4. La place est-elle touristique ? comment ou pourquoi ? 5. La place-est-elle un patrimoine ? Comment ou pourquoi ?
Dimension organisationnel le de votre structure	1. Quelles sont vos actions menées sur la place ? 2. Juridiquement quels sont vos marges d'interventions dans la place? 3. Comment vous les exécutez ? 4. Quelles sont les ressources humaines et financières mises à votre disposition pour intervenir à la place Jamaa el Fna ? 5. Avez-vous une cellule de gestion dédiée à la place Jamaa el Fna ? 6. Y-a-t-il un organe fédérateurs qui gère l'activité culturelle et touristique à la Place JF ?

Dimension Stratégique	1. Quelle est votre stratégie pour le développement et la patrimonialisation de la place ? 2. Quelle est le budget alloué pour cette stratégie ? 3. Elle date de combien de temps ? 4. Avez vous pensez à structurer les animateurs culturels de la place jamaa el fna ? 5. Avez vous pensez a la division de l'espace équitablement entre les occupants de la place jamaa el fna (commerces et animateurs culturels) ? 6. Avez vous pensez à formaliser le travaille des animateurs culturels et des commerçant sur la place jamaa el fna ?(salaires et couverture sociale) 7. Peut-on dire qu'i s'agit d'un projet pour JF ? 8. Si oui : c'est quoi votre projet ? 8. Il s'étale sur combien d'années ? 9. Quels sont les objectifs de votre projet ? 10. Qu'elle est sa nature ? 11. Quels moyens mobilisés 12. Comment vous le mettez en œuvre ? 13. Est-ce que vous trouvez des difficultés à l'appliquer ? 14. Si oui quelles sont ces difficultés ? 15. Sont-elles Internes ou externes à votre institution ? 16. Quelles sont Vos ressources financières percues de la place ? 17. Quel processus est appliqué pour prendre une décision concernant la place JF ?
La dimension relationnelle entre vous et le reste des acteurs de la place	1. Quels sont les vrais acteurs de la place ? 2. Qui sont vos partenaires dans la gestion de la place ? 3. Qui sont les vrais décideurs ? 4. Comment travaillez-vous avec les autres acteurs de la Place JF ? • Par concertation? Comment ? • Par coordination? Comment ? • Par coopération ? Comment ? 5. Quels sont les plus en synergie avec vous ? 6. Quels sont les plus en tension ou en conflit et pourquoi ? 7. Comment vous réglez les désaccords ?
La dimension communicative entre vous et les autres acteurs	1. Y-at-il une communication régulière avec les autres acteurs de la place JF ? 2. Quels sont les supports de communications que vous utilisez avec les autres acteurs extérieurs ? 3. Avez-vous un plan de communication ? 4. Au niveau de votre institution y-a-t-il une communication autour du projet Place JF ? 5. Quels sont les moyens que vous utilisez pour échanger entre vous ? Sources de ces moyens ? 6. Combien de fois vous communiquer autour de ce sujet ? 7. Avez-vous une plate forme d'échange d'information ? 8. Comment procédez-vous pour communiquer sur la place ? 9. Quel image produisez-vous de la place ? les supports mobilisés ? les difficultés rencontrées ? les dépassements des difficultés ?

Quels défis pose la valorisation touristique de la place ?

Quels défis pose la patrimonialisation de la place ?

Quelles solutions et suggestions ?

Annexe 3: Enquête avec la population

Evaluation de la perception de la population de la gouvernance du touristification et de la patrim

Université Cadi Ayyad. Marrakech

Dans le cadre de notre recherche scientifique portant sur la gouvernance de la touristification et de la patrimonialisation de la place de Jamaa el Fna, nous sommes amenés à soulever une enquête auprès de la population de Marrakech afin d'évaluer la perception de la population composite de Marrakech sur la gouvernance de la Place JF moyennant les dimensions suivantes: d'organisation, de gestion, et de communication.

A : Informations générales

1. Vous êtes ?

- ☐ 1. Natif (ve) résident à Marrakech
- ☐ 2. Marocain(e) résident à Marrakech
- ☐ 3. Etranger (e) résident à Marrakech
- ☐ 4. Touriste national(e) (merci de préciser)
- ☐ 5. Touriste international(e)(merci de préciser)

La réponse est obligatoire.

2. Si 'Touriste national(e) ou international(e)(merci de préciser)', précisez :

3. Votre sexe ?

- ☐ 1. Femme
- ☐ 2. Homme

4. Votre Age?

- ☐ 1. Moins de 25ans
- ☐ 2. Entre 25 et 50 ans
- ☐ 3. Entre 50 et 65ans
- ☐ 4. Plus que 65 ans

5. Quelle est votre fonction ?

6. Où habitez vous à Marrakech ?

- ☐ 1. L'ancienne médina
- ☐ 2. Extramuros de la médina ?
- ☐ 3. Environs de Marrakech

7. Votre niveau scolaire ?

- ☐ 1. Sans niveau
- ☐ 2. Autodidacte
- ☐ 3. Ecole coranique
- ☐ 4. Ecole primaire
- ☐ 5. Secondaire
- ☐ 6. Enseignement supérieur

B- Axe de touristification

8. Combien de fois visitez-vous la Place Jamaa el fna?

- ☐ 1. Quotidiennement
- ☐ 2. Plusieurs fois par semaine
- ☐ 3. Une fois par mois et plus
- ☐ 4. Plusieurs fois par an
- ☐ 5. Rarement
- ☐ 6. Jamais

9. Pour quelle raison visitez-vous la place Jamaa el Fna?

- ☐ 1. C'est un passage pour accéder à mon lieu de résidence
- ☐ 2. C'est un passage pour accéder à mon lieu de travail
- ☐ 3. Parce que j'aime l'animation des Hlaqis à la Place
- ☐ 4. Parce que j'aime manger à la Place
- ☐ 5. Parce que la Place est un moyen de divertissement
- ☐ 6. Autres raisons

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

10. Si 'Autres raisons', précisez :

11. Combien de temps vous passez sur la Place Jamaa el Fna lors de votre visite ?

- ☐ 1. Moins de 15 minutes
- ☐ 2. 30minutes
- ☐ 3. 1 heure
- ☐ 4. 2 heure
- ☐ 5. Une demie journée
- ☐ 6. Une journée

12. En quel moment vous visitez la place Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Le matin
- ☐ 2. L'après-midi
- ☐ 3. Le soir
- ☐ 4. A n'importe quel moment

13. Qu'est-ce qui vous attire sur la place Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Conteurs
- ☐ 2. Charmeurs de serpents
- ☐ 3. Acrobates
- ☐ 4. Tatoueuses de henné
- ☐ 5. Musiciens
- ☐ 6. Restauration
- ☐ 7. Jus d'orange
- ☐ 8. Vendeurs d'artisanats
- ☐ 9. Vendeurs de souvenirs
- ☐ 10. Vendeurs de plantes médicinales
- ☐ 11. Atmosphère générale du lieu
- ☐ 12. Autres raison (Veuillez préciser s'il vous plaît)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

14. Si 'Autres raison (Veuillez préciser s'il vous plaît)', précisez :

15. Est-ce que vous avez consommé chez les commerçants suivants ?

- ☐ 1. Oui, lesquels? ☐ 2. Non, pourquoi?

Aller à '16-Lieu de consommation' si Confirmation de consommation = "Oui, lesquels?"

Aller à '18-Infirmation de consommation' si Confirmation de consommation = "Non, pourquoi?"

16. Si Oui, lesquels?

- ☐ 1. Restaurateurs
☐ 2. Vendeurs de jus
☐ 3. Vendeurs d'escargots
☐ 4. Vendeurs de gâteaux
☐ 5. Vendeurs d'infusion de plantes médicinales
☐ 6. Les Jardiniers de la place
☐ 7. Les vendeurs de plantes médicinales
☐ 8. Vendeurs de fruits secs
☐ 9. Bazaars
☐ 10. Boutiques d'artisanats
☐ 11. Cafés
☐ 12. Autres (Veuillez préciser s'il vous plaît)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

17. Si 'Autres (Veuillez préciser s'il vous plaît)', précisez :

18. Si Non, pourquoi?

19. Que pensez-vous de la qualité de la prestation de ces commerçants?

- ☐ 1. Mauvaise ☐ 2. Moyenne ☐ 3. Bonne
☐ 4. Très bonne

Comment jugez-vous le prix que vous avez payé chez les commerçants suivants ?

	1	2	3	4
20. Restaurateurs	☐	☐	☐	☐
21. Vendeurs de jus	☐	☐	☐	☐
22. Vendeurs d'escargots	☐	☐	☐	☐
23. Vendeurs de gâteaux	☐	☐	☐	☐
24. Vendeurs d'infusion de plantes médicinales	☐	☐	☐	☐
25. Vendeurs de fruits secs	☐	☐	☐	☐
26. Les jardiniers de la place	☐	☐	☐	☐
27. Les boutiques de la place	☐	☐	☐	☐
28. Bazaars	☐	☐	☐	☐
29. Cafés	☐	☐	☐	☐
30. Boutiques	☐	☐	☐	☐

Trop cher (1), Assez cher (2), Peu cher (3), Pas cher (4).

31. A votre avis que représente aujourd'hui la place Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Espace de commerce, pourquoi?
☐ 2. Espace de patrimoine immatériel, pourquoi?
☐ 3. Les deux, pourquoi?

Aller à '33-Espace commerce' si Image de la place = "Espace de commerce, pourquoi?"

Aller à '34-Espace patrimoine' si Image de la place = "Espace de patrimoine immatériel, pourquoi?"

32. Si 'Les deux, pourquoi?', précisez :

33. Si espace de commerce, pourquoi?

34. Si espace de patrimoine, pourquoi?

35. Comment vous trouvez la Place de Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Valorisée, pourquoi ?
☐ 2. Peu valorisée, pourquoi ?
☐ 3. Non valorisée, pourquoi ?

Aller à '36-Valorisation' si Jugement sur la place = "Valorisée, pourquoi ?"

Aller à '37-Peu valorisation' si Jugement sur la place = "Peu valorisée, pourquoi ?"

Aller à '38-Non valorisation' si Jugement sur la place = "Non valorisée, pourquoi ?"

36. Si valorisée, pourquoi?

37. Si peu valorisée, pourquoi?

38. Si non valorisée, pourquoi?

C-Axe de Patrimonialisation

39. Saviez-vous que la Place Jama el Fna est patrimoine matériel et immatériel de l'humanité ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

40. Avez-vous remarqué le panneau de présentation de la patrimonialisation de la Place Jamaa el Fna par l'Unesco?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non, pourquoi?

41. Si 'Non, pourquoi?', précisez :

42. Lors de vos visites à la Place Jamaa el Fna assistez-vous aux Hlaqis ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (Pourquoi)

Aller à '44-Hlaqis-Oui' si Hlaqis = "Oui"

43. Si 'Non (Pourquoi)', précisez :

44. Oui, pourquoi?

45. Si (41=oui) Quelles sont les halqas (spectacles) auxquelles vous aimez assister sur la place Jamaa El Fna ?

- ☐ 1. Conteurs ☐ 2. Chameurs de serpents
☐ 3. Acrobates ☐ 4. Tatoueurs de henné
☐ 5. Musiciens ☐ 6. Cartomancie
☐ 7. Herboristes ☐ 8. Autres à préciser

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Hlaqis = "Oui"

46. Si 'Autres à préciser', précisez :

47. Comment qualifiez-vous actuellement la qualité des Hlaqis de la Place Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Mauvaise ☐ 2. Moyenne ☐ 3. Bonne
☐ 4. Très bonne

48. Pensez-vous qu'il faut sauvegarder les Hlaqis?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (Pourquoi)

Aller à '50-Protection_Oui' si Protection Hlaqis = "Oui"

49. Si 'Non (Pourquoi)', précisez :

50. Oui, pourquoi?

51. Que représente pour vous la Place Jamaa el Fna?

D- Axe organisationnel de la Place Jamaa el Fna :

Comment trouvez-vous l'aménagement de la Place Jamaa el Fna après votre visite ?

	1	2	3	4	5
52. Eclairage	☐	☐	☐	☐	☐
53. Hygiène	☐	☐	☐	☐	☐
54. Signalétique	☐	☐	☐	☐	☐
55. Aménagement du sol	☐	☐	☐	☐	☐
56. Services sanitaires(toilettes)	☐	☐	☐	☐	☐
57. Allées ou voiries	☐	☐	☐	☐	☐
58. Assainissement	☐	☐	☐	☐	☐
59. Entretien des bâtiments qui entourent la Place Jamaa el Fna	☐	☐	☐	☐	☐
60. Paysage urbain	☐	☐	☐	☐	☐
61. Bancs des repos	☐	☐	☐	☐	☐

Très bien (1), Bien (2), Moyen (3), Médiocre (4), Inexistant (5).

62. Est-ce que vous vous êtes sentis en sécurité lors de votre visite à la Place Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (pourquoi)

63. Si 'Non (pourquoi)', précisez :

64. Que pensez-vous de l'organisation des restaurateurs sur la Place ?

- ☐ 1. Mauvaise ☐ 2. Moyenne ☐ 3. Bonne
☐ 4. Très bonne

65. Que pensez-vous de l'organisation des Hlaqis sur la Place ?

- ☐ 1. Mauvaise ☐ 2. Moyenne ☐ 3. Bonne
☐ 4. Très bonne

66. A votre avis faut-il préserver la même organisation de la Place Jamaa el Fna après l'expérience de la pandémie Covid-19 ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (Pourquoi)

Aller à '68-Préservation_organisation_Oui' si Préservation_organisation = "Oui"

67. Si 'Non (Pourquoi)', précisez :

68. Oui, pourquoi?

69. Si oui, à votre avis que faut-il améliorer dans l'organisation de la Place Jamaa el Fna?

E-Axe de Gestion de la Place Jamaa el Fna

70. Que pensez-vous de la gestion de la Place Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Mauvaise ☐ 2. Moyenne ☐ 3. Bonne
☐ 4. Très bonne

71. A votre avis qui assure la gestion de la Place Jamaa el Fna?

- ☐ 1. Les élus
☐ 2. L'autorité publique
☐ 3. La Direction régionale de la culture
☐ 4. La société civile
☐ 5. Tous ensemble
☐ 6. Personne
☐ 7. Ne sais pas (NSP)
☐ 8. Autres (à préciser s'il vous plaît)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (7 au maximum).

72. Si 'Autres (à préciser s'il vous plaît)', précisez :

73. A votre avis qui dirige la Place Jamaa el Fna?

- ☐ 1. Les élus
☐ 2. L'autorité publique
☐ 3. La Direction régionale de la culture
☐ 4. La société civile
☐ 5. Tous ensemble
☐ 6. Personne
☐ 7. Ne sais pas (NSP)
☐ 8. Autres (à préciser s'il vous plaît)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (7 au maximum).

74. Si 'Autres (à préciser s'il vous plaît)', précisez :

75. Suite à la crise Covid-19, pensez vous que les gestionnaires locaux ont bien géré la Place de Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Ne sais pas (NSP) ☐ 3. Non, pourquoi?

76. Si 'Non, pourquoi?', précisez :

77. Comment qualifier vous la Place de Jamaa el Fna?

- ☐ 1. Un territoire qui a projet ?
☐ 2. Un territoire qui a plusieurs projets ?
☐ 3. Ne sais pas

78. Pensez-vous que ces projets sont ?

- ☐ 1. Cohérents avec la place Jamaa el Fna, pourquoi?
☐ 2. Divergents avec la place Jamaa el Fna, pourquoi?

La question n'est pertinente que si Projets_PJF = "Un territoire qui a plusieurs projets ?"

79. Si 'Divergents avec la place Jamaa el Fna, pourquoi?', précisez :

80. Cohérents avec la place Jamaa el Fna, pourquoi?

La question n'est pertinente que si Cohérence_projets = "Cohérents avec la place Jamaa el Fna, pourquoi?"

81. Pensez-vous que la Place Jamaa el fna doit garder la même gestion qu'avant la pandémie Covid-19 ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (pourquoi?)

82. Si 'Non (pourquoi)?', précisez :

83. Oui, pourquoi?

La question n'est pertinente que si Ancienne_gestion = "Oui"

84. Que proposez vous pour une bonne gestion de la Place Jamaa el Fna?

La question n'est pertinente que si Qualité_gestion = "Moyenne" ou Qualité_gestion = "Mauvaise"

F- Axe communication

85. Connaissez vous l'histoire de la Place Jamaa el Fna?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (pourquoi?)

86. Si 'Non (pourquoi)?', précisez :

87. Oui, par quel moyen?

La question n'est pertinente que si Histoire_PJF = "Oui"

88. Trouvez-vous qu'il y a une facilité d'indication signalétique dans la ville de Marrakech pour aller à la place Jamaa el Fna ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

89. Comment trouvez vous les informations sur la Place Jamaa el Fna?

- ☐ 1. Satisfaisante ☐ 2. Assez satisfaisante
☐ 3. Peu satisfaisante

La question n'est pertinente que si Origine = "Touriste national(e) (merci de préciser)" ou Origine = "Touriste international(e)(merci de préciser)"

90. Etes vous au courant de l'actualité de gestion de la Place Jamaa el Fna?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (pourquoi?)

91. Si 'Non (pourquoi)?', précisez :

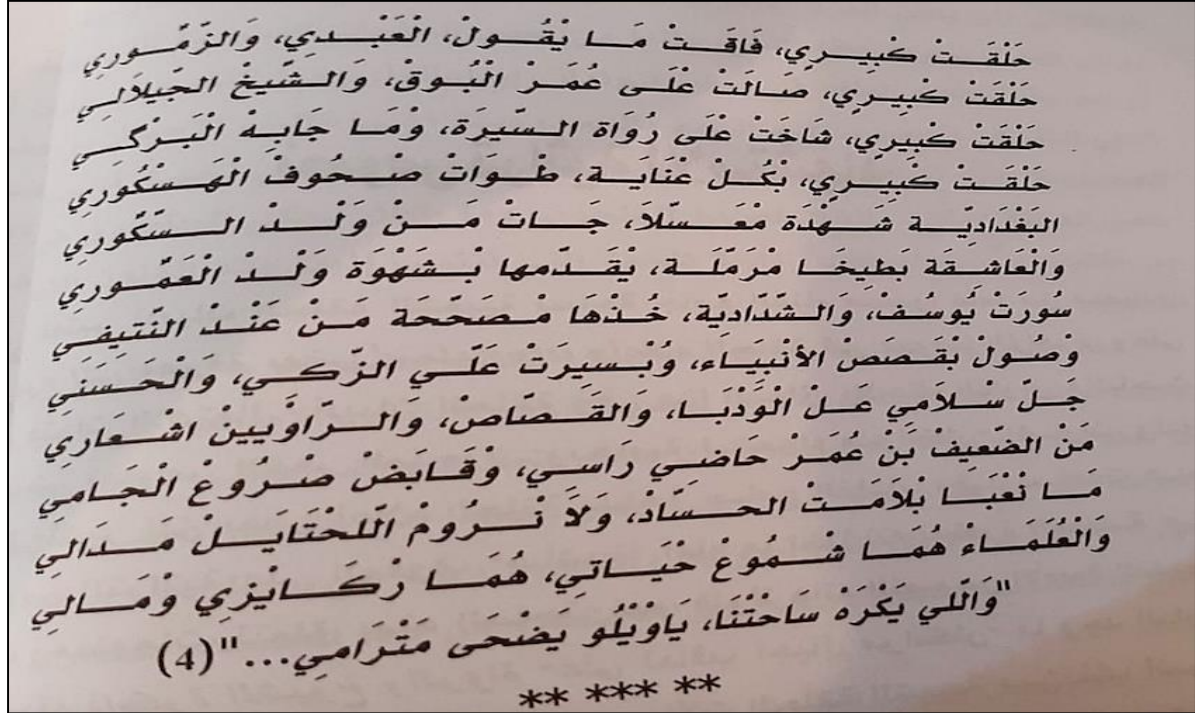
92. Savez-vous qu'il y a des projets qui concernent la Place JF?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (pourquoi?)

La question n'est pertinente que si Origine = "Natif (ve) résident à Marrakech" ou Origine = "Marocain(e) résident à Marrakech" ou Origine = "Etranger (e) résident à Marrakech"

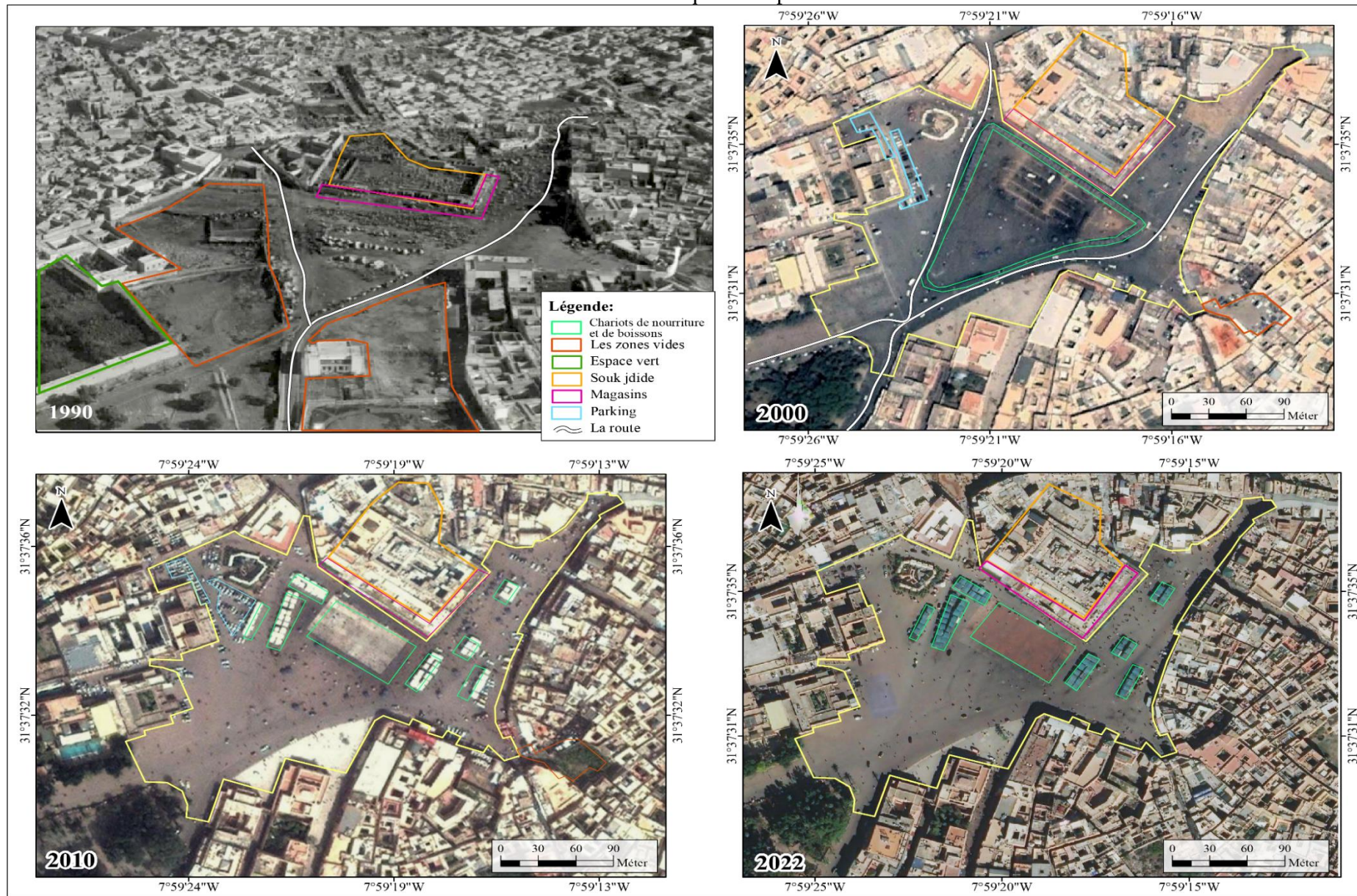
93. Si 'Non (pourquoi?)', précisez :	99. Si 'Non (pourquoi?)', précisez :
94. Oui, lesquels? <i>La question n'est pertinente que si Connaissance_projets_PJF = "Oui"</i>	100. Pensez vous qu'ils prennent les avis de la population de Marrakech en considération dans la gestion de la place? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (pourquoi?) <i>La question n'est pertinente que si Consultation_avis_population = "Oui"</i>
95. Etes vous au courant des évolution de ces projets? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (pourquoi?) <i>La question n'est pertinente que si Connaissance_projets_PJF = "Oui"</i>	101. Si 'Non (pourquoi?)', précisez :
96. Si 'Non (pourquoi?)', précisez :	102. Que proposez vous pour une bonne communication pour la gestion de la place Jamaa el Fna?
97. Oui, comment? <i>La question n'est pertinente que si Evolution_projets = "Oui"</i>	
98. Trouvez vous que les gestionnaires de la place Jamaa el fna prennent en consultation l'avis de la population de Marrakech dans la gestion de cette place ? ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (pourquoi?)	

Annexe 4 : Quatrain exprimant la richesse de la halqa du cheikh kobiri



Source : Abderrahmane Al Malhouni (2015)

Annexe 5 : Carte diachronique de la place Jamaa el Fna



Source : Amina Lamghari Moubarrad, 2022.